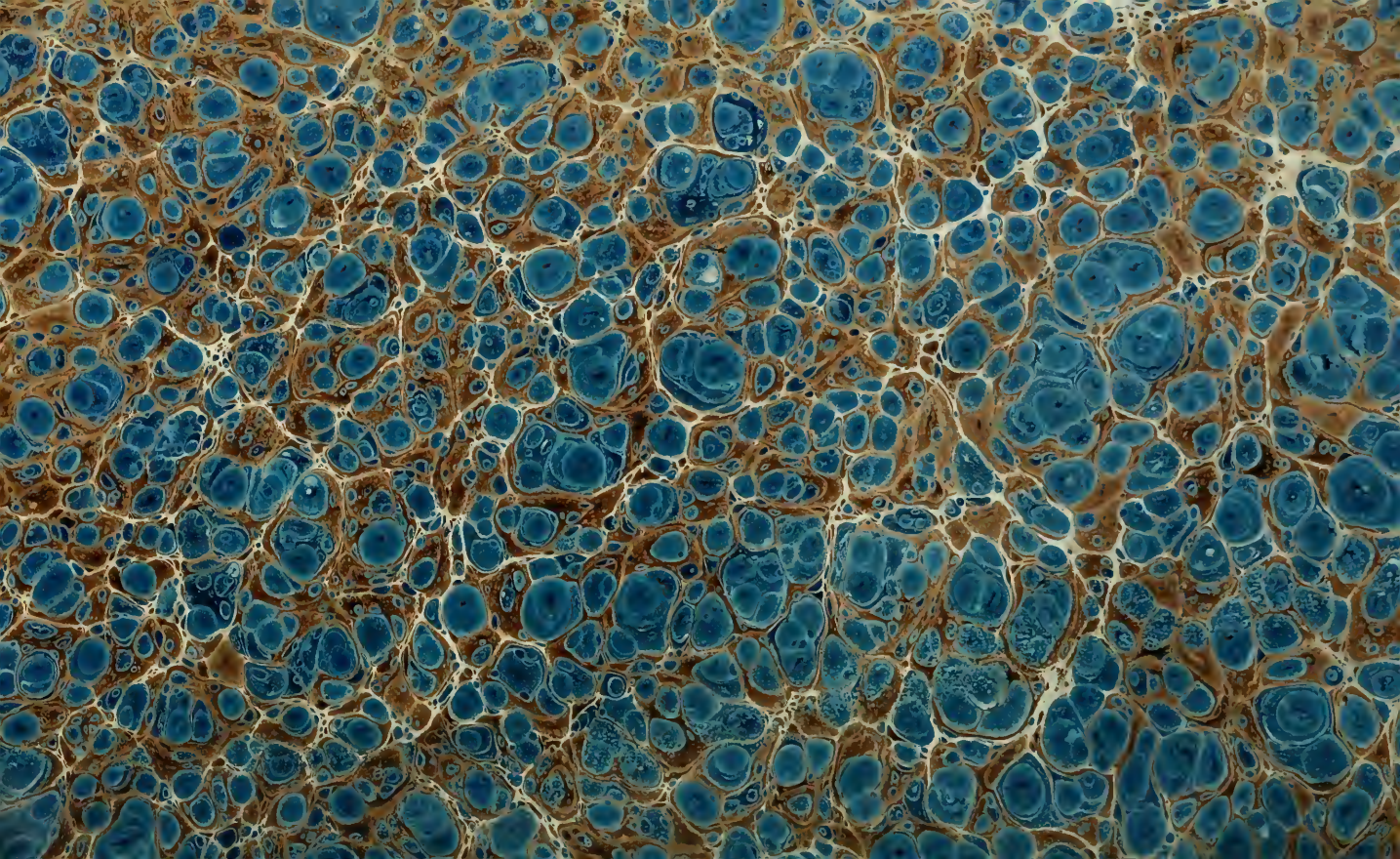

PQ
2427
.S45
A6
1825
SMRS

MÉLANGES

DE

M. LE COMTE DE SÉGUR.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AMÉDÉE-SAINTIN,
38, RUE SAINT-JACQUES.

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE ET DE POLITIQUE

PAR

M. LE COMTE DE SÉGUR,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PAIR DE FRANCE.

PARIS,

ALEXIS EYMERY, LIBRAIRE ÉDITEUR,

—

M DCCC XXV.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mlangesdelitt00sg

MÉLANGES.

POLITIQUE.

DISCOURS
AU CORPS LÉGISLATIF.

SUR LE PROJET DE LOI

CONCERNANT

LES FAILLITES ET BANQUEROUTES.

(3 septembre 1807.)

MESSIEURS,

L'empereur a rétabli et porté au plus haut degré la réputation de nos armes; il a fait renaître la justice dans nos lois, l'ordre dans notre administration; il veut plus encore, il veut ressusciter la morale publique, parce qu'il sait que sans elle les nations qui jettent le plus d'éclat n'ont point de grandeur réelle, de puissance solide, de prospérité durable : nous avons assez de gloire, il nous faut des mœurs.

C'est dans cette vue qu'il nous charge de vous présenter une loi sévère : son titre suffit pour vous faire connaître son importance; c'est une loi sur les faillites et les banqueroutes.

Malheureusement cette loi répressive est devenue un besoin public; l'indignation générale l'appelle, le vœu universel l'attend, tout ce que la France renferme de négocians honnêtes la réclament; et peut-être, pour la première fois, on serait tenté de croire que la vigilance infatigable de notre souverain, qui, jusqu'à présent, a prévenu tous les vœux du peuple français, n'a fait aujourd'hui qu'y répondre.

Mais vous le savez comme nous, messieurs, celui qu'on n'oubliera jamais et qui jamais n'a rien oublié, s'est occupé sans relâche, depuis plusieurs années, de cette partie importante de la législation.

Un projet de code du commerce, rédigé en l'an 9(1801), par des hommes habiles, contenait déjà des remèdes salutaires pour les maux dont on se plaignait, et semblait offrir un frein suffisant pour arrêter le scandale public de ces banqueroutes audacieuses et répétées, qui laissaient tant de coupables sans honte, tant de victimes sans resso urces et sans vengeance; cependant la voix publique y demandait plus de sévérité.

Mais personne ne sait mieux que sa majesté

combien il faut de rapidité pour faire de grandes conquêtes et de lenteur pour faire de bonnes lois : plus les maux sont grands, plus il faut que le législateur se méfie de l'indignation qu'ils lui inspirent. Un acte d'administration peut être rigoureux sans danger ; cet acte n'est que pour un temps : la loi est pour toujours ; elle doit s'appliquer non à une circonstance, mais à toutes, non à une capitale où le luxe relâche la morale, mais à l'étendue des provinces d'un immense empire, où les bonnes mœurs sont encore respectées ; cette loi doit encourager la probité, secourir le malheur, corriger l'inconduite et punir le crime ; elle doit être indulgente pour les uns, inexorable pour les autres, juste pour tous.

Pour mieux connaître la vérité, l'empereur a voulu nous environner de lumières : le projet de code a été envoyé à toutes les chambres, à tous les tribunaux de commerce, à toutes les cours, à tous les tribunaux de France ; leurs observations sur ce projet ont été imprimées. Le code a été modifié par les premiers rédacteurs d'après ces observations ; et, depuis plusieurs années, le conseil d'État s'est occupé, pour obéir aux ordres de sa majesté, à comparer ensemble ce projet de code et ces observations avec les anciennes ordonnances et les lois

des nations les plus commerçantes de l'Europe.

Nous vous offrons aujourd'hui le résultat de ce travail avec d'autant plus de confiance, qu'il est le fruit de longues discussions éclairées par l'expérience de tout ce que notre pays renferme de négocians honnêtes et d'habiles magistrats.

Chargé particulièrement de vous présenter le troisième livre de ce code, qui traite *des faillites et des banqueroutes*, je vais, le plus rapidement qu'il me sera possible, vous en développer le système, et vous rendre compte des motifs qui nous l'ont fait adopter.

Pour remédier aux désordres qui depuis quelques années ont si scandaleusement flétri le commerce en France, il fallait d'abord en reconnaître les véritables causes. Il en existe deux principales. La première, c'est la révolution, qui, par son mouvement violent, bouleversant les hommes, les fortunes, les classes, offrant aux espérances comme aux craintes les plus déréglées des chances sans bornes et des abîmes sans fond, a mis à la place de l'argent un papier dont le cours forcé et la chute rapide ne laissaient à rien de valeur fixe et de crédit réel à personne, enfin a ouvert un champ libre aux calculs de l'avidité et aux spéculations de la mauvaise foi.

Les faillites, loin d'être un sujet de honte,

étaient devenues un moyen de fortune, dont on prenait à peine le soin de déguiser la source; et si ces nombreuses banqueroutes n'étaient pas toujours l'ouvrage de la fraude, elles étaient au moins celui de l'ignorance, parce que tout le monde voulait faire le commerce, sans rien savoir de ce qu'exige cette profession.

Le remède au mal que je viens de décrire est dans le temps; déjà l'on en ressent les heureux effets : le retour de la tranquillité publique, la sage fermeté du gouvernement, la disparition du papier, le rétablissement du crédit, remettent peu à peu les choses dans leur cours ordinaire, et les hommes dans leur ordre naturel; le honteux agiotage disparaît; les professions se classent, les liens se resserrent, et l'honneur national achèvera bientôt de dissiper tout ce qui peut rester encore de cette déplorable anarchie.

Ainsi, messieurs, cette première cause des désordres de notre commerce n'a dû influer que faiblement sur le travail dont nous étions chargés, puisqu'elle cesse, pour ainsi dire, d'elle-même d'agir.

La seconde cause plus durable du fléau des banqueroutes vient de l'imperfection des lois.

Nous ne prétendons pas ici atténuer la juste estime due aux ordonnances de Louis XIV et

aux travaux immortels de Colbert; l'ordonnance de 1673 était une loi sage et suffisante pour le temps où elle a été rendue : on commençait alors, en France, à s'occuper du commerce; il était, pour ainsi dire, à son berceau : tout ce qui vient de naître veut des règles simples. Une très faible partie de la population française se livrait au commerce; les mœurs des négocians étaient pures, la marche des affaires était lente, le cours des spéculations borné. Depuis cette époque, le commerce, par des progrès rapides, a changé les mœurs des hommes et les destins des États, et, transportant le sceptre de la domination là où il établissait la puissance du crédit, il est devenu un des plus grands objets de l'étude des législateurs et de l'ambition des peuples.

Cette étendue, cette importance, cette activité du commerce exigent à présent une législation plus prévoyante et qui offre plus de garantie : la réflexion suffit pour le faire sentir, et une triste expérience l'a démontré.

Nos anciennes lois s'étaient bornées à prescrire au débiteur failli des formes dont l'inexécution était sans danger pour lui; la contrainte par corps était la seule garantie des créanciers.

Les transactions se faisaient sans aucune surveillance de l'autorité publique; elle ne se mon-

trait que pour sanctionner des traités surpris par la mauvaise foi, ou arrachés au découragement.

La faillite, qui n'était regardée que comme un malheur tant que la fraude n'était pas prouvée, laissait le failli indépendant pour l'administration de ses biens.

L'insouciance des créanciers qui étaient sans guide et sans appui, les plaçait forcément dans la dépendance du débiteur.

Les syndics choisis dans les premiers momens de la faillite, quelquefois par des créanciers supposés, souvent par des amis ou parens du failli, presque toujours par un petit nombre de créanciers présens qu'on désintéressait aux dépens des absens, déguisaient les malversations du failli, la vraie situation de la faillite, et forçaient les créanciers découragés à des traités désastreux, dont l'effet était d'ôter au banqueroutier la honte, à ses victimes les trois quarts de leur propriété, et de laisser au débiteur les moyens d'afficher un luxe insultant.

Si le traité n'avait pas lieu par la résistance de quelques créanciers indignés, l'union se formait; mais les liquidations étaient livrées à des hommes qui trouvaient leur intérêt à les éterniser : aucune autorité ne les surveillait; et les créanciers, fatigués par des lenteurs intermi-

nables, finissaient par renoncer à un espoir qu'aucune répartition ne soutenait.

Je ne parlerai pas des droits divers et souvent opposés des créanciers, de ceux des femmes qui, après avoir favorisé le luxe et le désordre de leurs maris, plaçaient sous leur nom, à l'abri de toutes poursuites, les dépouilles qu'ils avaient enlevées à leurs victimes : un orateur plus savant et plus éloquent que moi s'est chargé de vous exposer les lacunes de nos lois sur cette matière, et les moyens que nous avons cru devoir prendre pour remédier à ces abus.

L'ordre public n'était pas plus garanti que la propriété particulière. La loi ne connaissait que le malheur ou la friponnerie; elle présumait le malheur, il fallait prouver la fraude : le créancier en était chargé à ses frais; il était naturel qu'il s'occupât plus de sa propriété que de sa vengeance; aussi, malgré la sévérité de la loi contre les banqueroutes frauduleuses, rien n'a été plus rare que son application, et certes rien n'était plus encourageant que cette impunité.

Après avoir exposé, messieurs, le tableau fidèle des abus qui existent, tableau dont nous ne croyons pas qu'on puisse contester la vérité, je dois vous expliquer le système de la loi nouvelle que nous proposons, afin de vous mettre

à portée de juger si, comme nous osons nous en flatter, elle offre un remède suffisant à ces désordres, une protection assez vigilante aux créanciers, un frein assez redoutable pour l'inconduite et la fraude, et une garantie assez solide pour l'ordre public.

Le législateur, en s'occupant d'une loi si grave, se trouve d'abord placé entre deux écueils qu'il doit également éviter; celui d'être trop sévère pour le malheur, ou trop indulgent pour la mauvaise foi : aussi, la première question qui nous a occupés, et celle dont la solution sert de base à tout le système de la loi, est celle-ci :

« Un négociant qui manque à ses engagemens, » et qui fait faillite, doit-il être, par sa faillite, présumé frauduleux, ou considéré comme » malheureux, jusqu'au moment où l'examen » de tous ses livres et de toutes les créances aura » fait reconnaître la vérité? »

Nous vous avons démontré tous les abus nés de l'ancienne loi, qui, ne regardant le failli que comme malheureux, le laissait dans l'indépendance, lui conservait presque l'impunité, et forçait presque toujours les créanciers à signer à son gré son absolution et leur ruine.

D'un autre côté, il aurait paru bien rigoureux de considérer toute faillite comme un

crime, et de traîner devant les tribunaux criminels tout négociant que le malheur du temps ou la force des circonstances aurait mis dans l'impossibilité de remplir ses engagemens.

Très souvent la faillite est un naufrage dont on ne peut accuser que le sort : le commerce a ses orages comme l'Océan ; les événemens du monde, les mouvemens de la politique, la guerre, la paix, la disette, l'abondance même apportent des changemens imprévus, donnent des commotions subites au commerce, et trompent ses combinaisons les plus sages; souvent, enfin, un négociant, trompé par sa confiance, et accablé à la fois par plusieurs banqueroutes qu'il éprouve, est contraint lui-même de manquer à des engagemens qu'il se croyait certain de pouvoir tenir.

Ces considérations justes et puissantes, messieurs, doivent fixer fortement l'attention du législateur, et l'éloigner également, et d'une sévérité trop inflexible, et d'une indulgence trop dangereuse.

On a donc cru qu'il fallait considérer tout failli, non comme un coupable, non comme un homme innocent, mais comme un débiteur dont la conduite exigeait un examen rigoureux et une solide garantie.

Il existe un délit, puisqu'il y a eu violation

d'engagemens et de propriétés. Celui qui a commis ce délit peut y avoir été conduit par le malheur, par l'inconduite ou par la mauvaise foi.

Si c'est par le malheur, il doit être protégé; si c'est par inconduite, il doit subir une correction; si c'est par fraude, il doit être livré à toute la sévérité de la justice criminelle.

Le malheur doit être démontré par le failli; l'inconduite, prouvée par les créanciers ou par la partie publique; la fraude, poursuivie par l'autorité.

Dans tous les cas, le failli ne doit plus disposer de l'administration de ses biens; ils sont le gage et la propriété de ses créanciers; il ne doit même avoir la liberté de sa personne que lorsque l'examen de sa conduite offre la présomption de son innocence.

Tant que ses créanciers sont inconnus, ne sont pas vérifiés; tant que les créanciers absens n'ont pas été mis à portée de faire valoir leurs droits, l'administration de ses biens, l'examen de ses papiers, la conduite de ses affaires doivent être confiés à des mains désintéressées, nommées par le tribunal de commerce, et surveillées par un juge de ce tribunal. Les créanciers, dès qu'ils sont connus, doivent intervenir dans le choix des hommes chargés de leurs intérêts : on leur donne connaissance de toute la

marche, de tous les détails de l'administration de la faillite; le commissaire accélère leur réunion, leur vérification; aucun traité ne peut être conclu entr'eux et le débiteur qu'à la majorité des voix, combinée avec une majorité en sommes égale aux trois quarts de leurs créances.

S'il n'y a pas de concordat, les créanciers, tous réunis, tous vérifiés, éclairés par les comptes que leur rend une administration impartiale, nomment des syndics, qui, sous la surveillance du commissaire et l'autorité du tribunal, font une liquidation prompte et des répartitions égales.

Pendant toute la marche de ces opérations, le commissaire, les agens, les syndics sont tenus de faire connaître au magistrat de sûreté toutes les circonstances de la faillite; il peut, par lui-même, prendre les renseignemens nécessaires, et, dès qu'il lui apparaît quelque indice ou d'inconduite ou de fraude, il doit appeler le failli devant le tribunal correctionnel, ou le traduire devant le tribunal criminel.

Tel est, messieurs, l'esprit général du système de la loi que sa majesté nous ordonne de vous présenter; nous croyons que ses utiles résultats seront :

Premièrement, d'offrir aux créanciers une garantie solide, une protection active et sur-

veillante, une certitude ou de terminer leurs affaires par un juste concordat, ou d'obtenir une prompte liquidation.

Deuxièmement, de réprimer le luxe scandaleux et l'imprudence des spéculations hasardées par la crainte du nom de banqueroutier et des peines correctionnelles appliquées à la banqueroute d'inconduite.

Troisièmement, d'assurer le châtiment de la mauvaise foi et de l'effrayer par d'utiles exemples.

Quatrièmement, enfin, d'offrir à tout négociant honnête et malheureux les moyens de se tirer de la position incertaine et cruelle où l'ancienne législation le laissait, et de conserver au moins son honneur en perdant sa fortune; car la rigueur même de la loi offre une garantie certaine pour la probité, et tout négociant que des circonstances forcées auront réduit à la nécessité de ne pas remplir ses engagemens, ne sera plus confondu avec l'imprudent qui a joué l'argent de ses créanciers, ou le fripon qui l'a volé. Le négociant probe, mais infortuné, après avoir subi toutes les rigueurs des formes dont je viens d'indiquer l'ensemble, et après avoir vu ses livres, ses créances, ses papiers, sa conduite, soumis à une surveillance si active, si impartiale, si rigide; sa liquidation opérée sans que les agens, les syndics, les com-

missaires, les créanciers, la partie publique aient pu trouver la moindre cause de le conduire devant les tribunaux, pourra exiger hautement l'estime et la pitié; il pourra même conserver l'espoir, en complétant ses paiemens si quelques circonstances lui en offrent les moyens, d'obtenir une réhabilitation d'autant plus honorable que nous avons cherché à la rendre plus difficile.

Je viens, messieurs, de vous faire connaître l'esprit du système de la loi nouvelle; je vais à présent en suivre la marche, et vous exposer sommairement les motifs des principales dispositions qu'elle renferme.

Je ne vous parlerai pas des dispositions générales qui sont placées à la tête de la loi; l'exposé que je viens de faire du système qui les a dictées, vous a, je l'espère, suffisamment expliqué la distinction que nous croyons nécessaire d'établir entre la faillite, la banqueroute, et la banqueroute frauduleuse.

Le chapitre premier contient les dispositions que les rédacteurs du projet de code et les chambres et tribunaux de commerce avaient jugé convenable d'ajouter aux dispositions de l'ordonnance de 1673, pour fixer avec plus de précision l'ouverture de la faillite, et pour empêcher l'existence de tous les actes frauduleux

que le négociant qui prévoit sa faillite pourrait être tenté de faire dans les dix jours qui la précèdent.

L'article 6 de ce chapitre fixera particulièrement votre attention : il déclare que le failli, à dater du jour de sa faillite, est dessaisi de plein droit de l'administration de tous ses biens. Cette disposition seule, messieurs, suffirait déjà pour mettre un frein au scandale qui vous a le plus frappés dans les faillites, et pour offrir aux créanciers une juste espérance de ne plus voir disparaître ce que le malheur ou l'inconduite ont pu leur laisser.

Dans le chapitre second, vous remarquerez le soin avec lequel la loi veille à la promptitude de l'apposition des scellés, précaution salutaire et sans laquelle le sort des créanciers serait si facilement compromis.

Après avoir dessaisi le failli de l'administration de ses biens, et apposé le scellé sur ses effets et ses papiers, il fallait, premièrement, s'assurer de la personne du débiteur jusqu'au moment où l'on aura reconnu s'il est innocent, imprudent ou coupable ; deuxièmement, organiser l'administration de ses biens, qui ne sont, pour ainsi dire, déjà plus sa propriété, et qui doivent servir de gage à des créanciers que l'on ne connaît pas encore. Autrefois les premiers

venus, se disant créanciers, nommaient des syndics, et je crois vous avoir prouvé combien cette première imprudence avait été favorable à la mauvaise foi et funeste pour ses victimes.

Nous avons pensé que cette administration temporaire devait être confiée à des hommes désintéressés, à des agens nommés par le tribunal du commerce; et quoiqu'il parût difficile de prendre un parti plus sage, et qui offrît plus de garantie à l'ordre public et à l'intérêt privé, on a cru devoir placer ces agens sous la surveillance immédiate d'un commissaire choisi parmi les juges du tribunal de commerce. Le besoin d'une telle surveillance était si généralement senti, que, lorsque les rédacteurs du projet de code proposèrent d'établir pour les faillites un commissaire du gouvernement près des tribunaux de commerce, la majorité des chambres de commerce approuva cet établissement, dont les inconvéniens étaient cependant palpables. L'influence d'un tel magistrat sur des tribunaux de négocians dénaturait leur institution; et d'ailleurs nous croyons superflu de démontrer combien il pourrait y avoir de danger à donner constamment aux mêmes hommes des fonctions si délicates, dans lesquelles on se trouve sans cesse exposé aux piéges de la séduction et à la méfiance du malheur.

La durée de l'administration des agens est fixée à quinze jours, et ne peut se prolonger plus d'un mois. Ce terme nous a paru suffisant pour connaître un grand nombre de créanciers légitimes; et, dès qu'ils sont connus, il est juste de les appeler à l'examen et à l'administration de leurs affaires.

L'objet du chapitre IV est de régler les fonctions des agens et la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard du failli; presque toutes ces dispositions tendent à assurer le prompt examen des livres et des effets du failli, à reconnaître si le débiteur peut être mis provisoirement en liberté, et appelé pour donner les éclaircissemens nécessaires sur sa situation : les agens peuvent recevoir les sommes dues, et vendre les denrées sujettes à un dépérissement prochain. On a pris toutes les précautions nécessaires pour la sûreté des sommes perçues, et pour borner les attributions de cette administration provisoire aux mesures d'une urgente nécessité.

Le bilan est l'objet que traite le chapitre V. Les anciennes lois et les usages avaient tout prévu à cet égard; nous n'y avons ajouté que le droit donné au juge commissaire d'interroger tous les individus qui pourraient lui donner des renseignemens utiles pour la formation ou rectification du bilan.

Le chapitre VI est relatif à la nomination des syndics provisoires; lorsque les créanciers connus se sont réunis en certain nombre, ils proposent une liste triple du nombre des syndics provisoires qu'ils jugent devoir être nommés : sur cette liste, le tribunal fait sa nomination. On a cru que cette disposition était la seule qui pût concilier le droit et l'intérêt des créanciers avec la certitude d'un bon choix. Après la nomination des syndics provisoires, les agens cessent leurs fonctions, et ces agens ne reçoivent d'indemnités que s'ils ne sont pas créanciers; c'est presque donner la certitude que les agens seront toujours pris par le tribunal parmi les créanciers, hors les cas très rares où le tribunal aurait eu de justes motifs de suspecter les titres des premiers créanciers qui se seraient fait connaître au moment de la faillite.

Nous insistons sur ce point; car l'apparente complication qu'offre le système qui crée des agens, des syndics provisoires et des syndics définitifs, doit disparaître dans l'exécution de la loi, et il est plus que probable que les choix faits par le tribunal inspireront une juste confiance aux créanciers, et que presque toujours les mêmes hommes dans une faillite, qui auront été agens, seront confirmés comme syndics provisoires, et deviendront, s'il y a lieu, syndics définitifs.

Les syndics provisoires doivent procéder diligemment à la levée des scellés et à l'inventaire; ces opérations sont l'objet du chapitre VII: c'est là qu'on a cru devoir placer la disposition importante qui oblige les agens, les syndics à mettre sous les yeux du magistrat de sûreté tous les renseignemens qui peuvent lui faire connaître les circonstances de la faillite, et cette mesure sévère sera l'effroi du crime et la sauvegarde de l'innocence.

Vous remarquerez encore, messieurs, dans ce chapitre, la disposition qui ordonne de verser à la caisse d'amortissement tous les fonds perçus par les agens et syndics; vous penserez, sans doute, comme nous, qu'on peut être assuré de la promptitude des liquidations, lorsque personne ne pourra plus avoir d'intérêt à en prolonger la durée.

La vérification des créances est soumise à des formes consacrées par l'approbation de toutes les chambres de commerce, et la surveillance du commissaire que nous y avons ajoutée doit donner, sur cet objet important, une complète sécurité : les enquêtes autorisées, l'apport des registres, ordonné dans certains cas, doivent rassurer tout créancier légitime, et dissiper toute crainte d'erreur ou de fraude à cet égard. Les créanciers, étant tous reconnus et vérifiés,

s'assembleront et recevront les comptes des syndics provisoires; ils pourront faire avec leur débiteur un traité; mais ce traité ne peut s'établir que par le concours d'un nombre de créanciers formant la majorité, et représentant en outre, par leurs titres, les trois quarts de la totalité des sommes dues. C'est par ce moyen, messieurs, que nous avons cru mettre une digue à ces traités désastreux, que la collusion d'un petit nombre de gros créanciers surprenait à la majorité, lorsqu'on ne considérait que la force des créances, ou à ces traités tout aussi désavantageux qu'une majorité en nombre de petits créanciers, pressés par le besoin, pouvait faire contre le vœu et l'intérêt des créanciers auxquels il était dû des sommes considérables: nous croyons, par cette mesure, avoir rempli ce que veut la justice et ce que l'ordre exige. Ce traité ne peut être valable qu'après avoir été homologué, et jamais l'homologation n'aura lieu lorsque le failli se trouvera prévenu d'inconduite ou de fraude.

Si le traité n'a pas lieu, les créanciers formeront un contrat d'union, et nommeront des syndics définitifs, chargés, sous la surveillance du commissaire et l'autorité du tribunal, de rectifier le bilan s'il y a lieu, d'administrer la faillite, de percevoir, de vendre et de procéder

à la liquidation de la masse, selon l'ordre des diverses espèces de créances.

C'est ici que, nous reposant du devoir d'exposer les motifs d'une loi sévère, nous pouvons, après tant de mesures dictées par une sage défiance et par une rigueur nécessaire, vous parler de celle que le malheur inspire à l'humanité.

Dans ce chapitre, vous trouverez des dispositions qui règlent les secours que la masse doit donner au failli, avec lequel elle n'a point traité : ces secours seront proportionnés à ses besoins, à son état, surtout à sa conduite, et au plus ou moins de perte qu'il fera supporter à ses créanciers. Vos sentimens sont trop conformes aux nôtres pour craindre que vous n'approuviez pas une mesure de bienfaisance, lorsqu'elle est réglée par la justice.

M. Treilhard, mon collègue, vous développera les motifs des dispositions contenues dans les chapitres IX, X et XI, relatifs aux différentes natures de créances.

Je passe au titre II du projet de la loi; il règle les formes à suivre pour la cession des biens; mais, comme toutes les dispositions qu'il renferme sont tirées du code de procédure civile, il n'exige aucune observation particulière.

Le titre III contient une innovation impor-

tante, et mérite par conséquent de fixer votre attention.

La revendication était d'usage en France depuis long-temps, et cette faveur accordée au vendeur de reprendre sa marchandise lorsqu'il pouvait en prouver l'identité, lorsqu'il la retrouvait sous balle, sous corde et sans altération, n'était réglée par aucune loi, et variait suivant les localités : cet usage était la source d'un grand nombre de contestations, et le sujet perpétuel des plaintes des créanciers dans toutes les faillites; ils supportaient avec peine ce privilége, et le regardaient comme une injustice. Les rédacteurs du projet du code avaient supprimé et interdit toute revendication; le plus grand nombre des chambres et des tribunaux de commerce avaient approuvé ce changement par leur silence; d'autres avaient motivé leur approbation; quelques-uns avaient voté pour le maintien de la revendication, s'appuyant principalement sur cette raison, qu'il ne fallait pas changer sans nécessité un usage anciennement établi en France, et suivi dans quelques autres pays.

Après un examen approfondi, on a reconnu que l'usage de la revendication était une source de procès et un moyen de fraude, que la sagesse voudrait en vain régler un usage qui n'est

fondé ni sur le droit ni sur l'équité, et que son plus grand inconvénient était surtout de laisser, par ce privilége, le sort des créanciers à la merci de la volonté du failli, qui pouvait à son gré favoriser l'un, sacrifier l'autre, en conservant ou dénaturant les signes qui peuvent constater l'identité, et en retardant ou accélérant la vente des effets qui lui auraient été livrés. D'après ces considérations, on s'est décidé à ne permettre la revendication que pour la marchandise en dépôt, pour celles qui sont en route, et qui n'ont pu encore être sujettes à aucune confusion dans les magasins de l'acheteur : nous l'admettons encore pour les remises en effets non encore échus, ou échus et non encore payés, si ces remises ont été faites avec le simple mandat d'en recouvrer et d'en garder la valeur à la disposition du propriétaire.

On espère, par cette décision, rendre un service essentiel au commerce, tarir la source d'une foule de procès, et remplir le vœu de la majorité des chambres et des tribunaux dont on a consulté l'opinion.

Le titre IV traite de la banqueroute simple; il paraît démontré qu'en en consacrant les dispositions, vous porterez le remède le plus efficace au scandale qui excitait l'indignation générale; car, on ne peut se le dissimuler, la

fraude n'est pas la cause la plus commune de ce désordre; l'ignorance, le luxe, l'imprudence, en sont les véritables sources, et, par l'ancienne loi, l'impunité leur était assurée; dès que la fraude n'était pas démontrée, l'innocence était reconnue, le crime pouvait être puni, mais rien ne réprimait l'immoralité. La nouvelle loi soumet à des punitions correctionnelles le négociant qui a fait des dépenses excessives, qui, malgré la connaissance du danger de sa situation, a compromis la fortune de ses créanciers par des spéculations imprudentes : il sera même accusable de banqueroute s'il n'a pas tenu régulièrement ses livres et rempli les formalités que lui prescrit la loi. Le nom de *banqueroutier*, que cette loi lui fait craindre, sera, n'en doutons point, un frein puissant, et, si elle n'épouvante pas ces hommes coupables, nés pour le crime et que rien n'arrête, elle préservera d'une chute funeste les hommes faibles, et ils sont partout en majorité.

C'est donc avec une pleine confiance que nous vous proposons cette mesure qui, dans le fait, sera plus préservatrice que rigoureuse, et qui, livrée à la conscience de juges impartiaux et respectés, nous paraît un des moyens les plus efficaces pour rétablir l'ordre et ressusciter les mœurs.

Le chapitre II de ce titre, qui concerne les banqueroutes frauduleuses, ne fait que développer avec plus de détails les dispositions qu'on trouve sur cette matière dans l'ordonnance de 1673.

Tous les cas prévus dans ces articles méritent l'inflexibilité de la loi, et il n'y a point d'observations à faire, là où il n'a pu exister aucun partage d'opinions.

L'objet du chapitre III a été d'empêcher que l'intérêt privé ne fût sacrifié aux soins de la vindicte publique, et que la procédure correctionnelle ou criminelle ne retardât la marche des liquidations, et ne nuisît à l'intérêt des créanciers.

Le titre V établit les formes que doit suivre le failli pour obtenir sa réhabilitation; nous avons rendu cette réhabilitation difficile, elle en sera plus honorable : lorsqu'un homme veut remonter à l'honneur, il doit désirer que personne ne puisse douter de son innocence, et ce n'est jamais la bonne foi qui peut redouter la lumière.

Nous venons, messieurs, de vous expliquer ce nouveau système de législation, de vous développer tous les motifs qui en ont dicté les dispositions; nous vous en avons fait sentir l'importance; nous espérons que vous en reconnaî-

trez l'utilité, et qu'en l'adoptant vous remplirez les vues sages, justes et bienfaisantes d'un monarque qui veut terrasser tous les vices comme il a vaincu ses ennemis; qui a commencé son règne illustre par ses triomphes sur l'anarchie, et qui veut mettre le comble à sa célébrité et à notre reconnaissance, en rendant au crédit sa puissance, au commerce sa bonne foi, et en portant notre bonheur aussi haut que sa gloire.

DISCOURS

A LA CHAMBRE DES PAIRS.

PREMIER DISCOURS.

SUR LE PROJET DE LOI

RELATIF A LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

(23 mars 1820.)

MESSIEURS,

Les ministres, en présentant les deux projets de lois soumis à la délibération des Chambres, ont dit, sans détour et avec une pleine franchise, que c'était *l'arbitraire* qu'ils vous demandaient.

Récemment, sur leur proposition, vous avez déjà adopté la censure pour les journaux, et la substitution du régime préventif, proscrit par la Charte, au régime répressif voulu par elle; ainsi voilà deux des droits principaux qui nous étaient garantis par la loi fondamentale, suspendus temporairement! La liberté d'imprimer sans censure préalable, et la liberté individuelle!

Voilà, sous un gouvernement représentatif si long-temps désiré, si chèrement acheté, l'arbitraire à la place de la loi, et la dictature ministérielle à la place de la liberté.

Je prévois que les partisans de ces mesures d'exception vont accuser d'exagération cet exposé des faits, quelque nu, quelque fidèle qu'il soit. Ce n'est pas, dira-t-on, un pouvoir arbitraire, mais un pouvoir discrétionnaire qu'on sollicite. La subtilité de cette distinction m'échappe. Quelle est la question à décider par nous? C'est celle de savoir si les ministres pourront arrêter tous les individus qu'ils voudront détenir, sans être obligés de les mettre en jugement, sans leur accorder de défenseur, sans les admettre à prouver leur innocence, lors même qu'ils auront été rendus à la liberté.

On ne peut rien proposer, je crois, de plus arbitraire et par conséquent de plus inconstitutionnel.

Les défenseurs de cet arbitraire s'irritent de ce mot *inconstitutionnel;* ils prétendent que la constitution n'est point enfreinte, puisqu'on en suit les formes, et que la loi d'exception n'existera qu'avec le consentement des deux chambres et la sanction royale.

En vérité, une telle objection ne peut paraître sérieuse; car, en raisonnant ainsi, on pour-

rait donc détruire constitutionnellement toute la constitution.

Une réponse plus spécieuse, c'est qu'il ne s'agit point ici de changement durable dans nos institutions, mais seulement d'une suspension temporaire de la liberté individuelle, comme elle a lieu souvent dans une île voisine.

J'en conviens; mais il est essentiel de remarquer qu'en Angleterre cette mesure extrême n'est prise que dans des circonstances toutes différentes : lorsqu'il existe des séditions, des attroupemens tumultueux, ou bien lorsque l'État est menacé d'une invasion étrangère.

Le parlement n'accorde au ministère cette extension de pouvoir qu'après une enquête régulière sur l'état de la nation, et qu'après la lecture des documens déposés par les ministres sur le bureau des chambres.

D'ailleurs, la liberté de la presse et des journaux reste toujours intacte, et garantit contre tout abus de l'arbitraire. Ici, au contraire, on veut faire marcher de front la suspension de la liberté individuelle et celle de la liberté des journaux; ainsi, en même temps qu'on ouvre la porte aux abus, on la ferme aux plaintes.

Mais, comme l'a dit récemment un ministre dans l'autre chambre, « c'est une loi de con-» fiance que nous vous demandons. Si nous ne

» vous inspirons pas cette confiance, rejetez la » loi. »

Certes, messieurs, je suis loin, en combattant les mesures proposées par les ministres, de suspecter leurs intentions. Nul esprit d'opposition hostile n'inspire mes pensées et ne dicte mes paroles; je professe une véritable estime pour la probité du noble pair qui préside le conseil des ministres, et plusieurs de ses collègues m'honorent d'une ancienne amitié.

Mais il n'est pas de théâtre plus mobile que celui du ministère; il change à tous momens de scènes et de personnages. Le pouvoir arbitraire, déposé aujourd'hui entre les mains d'hommes modérés, peut tomber bientôt entre les mains d'hommes ardens d'un parti quelconque ; et d'ailleurs les ministres actuels eux-mêmes ignorent-ils donc combien est glissant le chemin de l'arbitraire dans lequel ils semblent entrer sans effroi ? Ferment-ils les yeux sur le précipice auquel il conduit? Peuvent-ils ne pas craindre le choc des passions prêtes à les y pousser?

A peine seront-ils investis de ce pouvoir dont on nous assurait à cette tribune qu'on espérait ne faire aucun usage, à peine l'arbitraire sera-t-il proclamé, que le ministère se verra tout à coup assiégé par une foule de délations. Com-

ment distinguera-t-il la haine du zèle, la calomnie de la vérité, l'innocence du crime?

C'est sous les prétextes les plus sacrés, c'est au nom des intérêts les plus chers, que de vieilles inimitiés ou des inimitiés récentes presseront les ministres de s'associer à leurs passions. Les fonctionnaires publics oseront-ils s'exposer au blâme, au reproche de négligence, en fermant l'oreille aux délateurs?

Si les ministres résistent aux attaques redoublées de l'esprit de parti, ne seront-ils pas accusés eux-mêmes de complicité avec les prétendus coupables? Un exemple trop récent peut les en instruire mieux que mes paroles. Il leur prouvera que rien alors ne met à l'abri des plus injustes accusations, pas même l'évidence du dévouement, pas même l'égide vénérée d'une royale affection *.

Si, par faiblesse, ils cèdent à l'orage, entraînés par la violence des partis, les prisons seront remplies; les murmures, les mécontentemens appelleront les mesures extrêmes, et, devant une assemblée si sage, je crois superflu d'en tracer d'avance le tableau et d'en indiquer les résultats.

Il y a peu de mois, lorsque tout s'agitait en

* Le duc de Cazes, honoré de l'amitié du roi, venait d'être, dans l'autre chambre, l'objet d'une indigne calomnie.

Europe, tout en France ne tendait qu'au repos: par quelle fatalité sommes-nous enlevés à cet état paisible, et pourquoi, sortant du port sans nécessité, invoquons-nous aujourd'hui les orages pour y rentrer?

Les motifs allégués par les ministres pour justifier des mesures si extraordinaires, sont la licence de quelques écrivains, le danger des doctrines pernicieuses, la fermentation des passions haineuses, l'ardeur de l'esprit de parti, enfin ce fanatisme politique qui menace le trône et l'autel, et qui vient d'armer le bras d'un exécrable assassin.

Dans les premiers momens de l'horreur profonde inspirée par ce crime odieux, au milieu de l'effroi universel, de la consternation publique et d'un deuil général, je conçois que les ministres, entraînés par une trop juste douleur, se soient plus livrés au sentiment qu'à la réflexion, et qu'ils aient si précipitamment rédigé les projets de lois d'exception les plus capables, dans leur opinion, de remédier aux maux qui nous frappent et à ceux qui nous menacent.

Et nous aussi, animés des mêmes sentimens, formant les mêmes vœux pour la sûreté du trône et pour le maintien de la tranquillité publique, nous nous sommes empressés d'offrir avec zèle notre concours pour toutes les mesures qui pour-

raient garantir des intérêts si chers et si sacrés.

Mais, dans de semblables circonstances, messieurs, notre premier devoir est d'éviter toute erreur funeste. Dans les maladies du corps politique, comme dans celles du corps humain, il faut imiter les médecins habiles, et non les téméraires empiriques; il faut étudier la nature du mal, la méditer, la bien connaître, en attaquer la cause avec sagesse, et surtout éviter ces remèdes violens dont l'effet est presque toujours d'aggraver la souffrance dont on se plaint, d'aigrir ce qu'on veut calmer, et de rendre quelquefois incurable le mal qu'on voulait guérir.

En un mot, on doit n'adopter que les mesures qui peuvent atteindre le but qu'on se propose; il faut rejeter avec fermeté toutes celles qui vont directement contre ce but.

C'est par cette raison, et dans l'intérêt du trône, comme dans celui du peuple, que je combats le projet de loi qui vous est présenté. Souvenons-nous, messieurs, que la pairie ne peut remplir sa haute destinée qu'en se montrant toujours le bouclier du peuple, comme celui du roi.

Tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai lu, l'histoire de tous les temps, et celle du trône, m'ont démontré que, dans les grandes crises des États, la justice, la bonne foi, la sagesse et la fermeté

peuvent seules opérer leur salut; que l'arbitraire, loin d'être un remède, n'est qu'un poison.

Cet arbitraire, injuste par son essence, effraie même lorsqu'il est déposé dans les mains les plus sages. Il est surtout odieux dans les pays et dans les siècles où l'amour de la liberté est devenu, par les obstacles mêmes qu'il a éprouvés, une passion générale et violente.

Il est évident alors que l'irriter au lieu de la diriger, c'est le vrai moyen de la faire dégénérer en fanatisme.

Je prie les hommes d'État, je conjure les ministres de sa majesté de méditer sur ces paroles qui ne sont point légèrement hasardées. Il me serait facile de citer, à l'appui de cette vérité, des faits de tous les temps, de tous les lieux, des événemens anciens et récens : l'arbitraire n'élève le pouvoir qu'en minant sa base.

Il a fait périr les puissances colossales des successeurs de Cyrus; il a fondé sur les débris des trônes les républiques de Grèce et d'Italie; il a renversé la république romaine; il a rempli de malheurs et de crimes toutes les pages de l'histoire des empereurs; il a long-temps privé, sous la bannière féodale, les rois de puissance et les peuples de liberté.

Je conviens cependant que l'époque la plus heureuse des annales du monde fut celle d'un

pouvoir absolu, ce fut le siècle immortalisé par le nom des Antonins; mais on sait pourquoi le bonheur et la paix régnèrent alors dans le monde : c'est que Nerva, Trajan, Antonin, Marc-Aurèle repoussèrent cet arbitraire que leur offrait le sénat par une longue habitude de servilité.

Ces princes, ressuscitant les lois et la liberté, virent toutes les factions s'évanouir. Sous leur règne on n'entendit murmurer que les partisans intéressés de la servitude, et l'on ne rencontra d'exilés que les délateurs. Pourquoi le siècle ne permit-il pas à ces princes de fonder des institutions durables!

De nos jours l'arbitraire a-t-il bien constamment défendu les trônes de l'Orient, du Midi et du Nord? En France l'arbitraire prolongea-t-il long-temps l'existence de la convention et du directoire? La gloire même ne trouve de défense solide dans l'arbitraire qu'autant qu'elle est favorisée par la fortune.

L'arbitraire éloigne la confiance, tue le crédit, enflamme les passions, réveille toutes les craintes, aigrit toutes les haines. Il ne peut se maintenir que par la compression, et toute compression produit inévitablement, à la longue, irritation et réaction : telle est en peu de mots l'histoire de l'arbitraire.

Il serait trop fastidieux d'en démontrer, après Montesquieu, Bossuet, l'Hôpital, d'Aguesseau, Malesherbes, les inséparables erreurs et les imminens dangers; mais ce qu'il est surtout essentiel de remarquer dans les circonstances actuelles, c'est l'inutilité de cet arbitraire; et certes je ne crois pas que personne puisse adopter ce périlleux remède, si l'on peut parvenir au but que nous nous proposons par les lois existantes, ou par des mesures fortes, mais constitutionnelles.

S'il est nécessaire d'arrêter les hommes prévenus de machinations contre la sûreté de l'État, il est évidemment inutile de chercher dans les lois d'exception ce que nous trouvons avec une sorte de luxe dans le Code pénal, dans le Code d'instruction criminelle. On n'a jamais accusé le gouvernement qui les créa d'avoir négligé, dans ces lois sévères, aucun des moyens propres à maintenir la tranquillité publique.

Les agens de la police judiciaire et administrative sont, chacun le sait, suffisamment investis du droit de lancer des mandats d'arrêt et de dépôt. Si le secret et le temps sont nécessaires pour suivre le fil des trames ourdies dans les ténèbres, les formes lentes de nos tribunaux doivent pleinement rassurer à cet égard; car, vu le cours et le nombre des affaires, il est bien

peu de prévenus qui ne se trouvent soumis régulièrement à une détention de plusieurs mois, avant d'être mis en jugement ou en liberté; ainsi, sous ce premier rapport, la loi proposée me paraît superflue.

Veut-on parler uniquement, dans ce moment funeste, des complots qui peuvent être tramés contre la personne auguste du monarque, ou contre celle des princes de sa famille? je sens qu'après le coup qui vient de nous frapper tous, la première pensée porte à recourir aux mesures les plus promptes et les plus efficaces.

Eh bien! messieurs, sommes-nous donc réduits à ne trouver ces mesures salutaires que dans les rigueurs d'une loi nouvelle, que dans la destruction des libertés nationales; et serait-il possible que, pour remplir les devoirs les plus justes et les plus sacrés, les ministres craignissent d'exposer leur responsabilité, et crussent avoir besoin de se retrancher à l'abri des faibles barrières d'une loi d'exception?

Pour moi, messieurs, je le déclare, si un ministre découvre quelque indice probable d'un attentat pareil; s'il en saisit l'auteur; si, dans le secret, il pénètre au fond de ce dédale d'iniquité; si, après avoir porté la lumière au fond de cet abîme, ayant reconnu le crime ou l'innocence du prévenu, il vient proclamer devant

les chambres le résultat de ses efforts, loin de nous borner à lui accorder, pour avoir fait son devoir, un bill d'indemnité, nous lui voterons des remercîmens publics.

Un acte passager d'arbitraire, en administration, m'effraie peu, mais une loi arbitraire m'épouvante. Ces mots *arbitraire* et *loi* se choquent, se heurtent, et frémissent de se trouver ensemble.

Oui, je le répète, les mesures qu'on vous propose sont à la fois inconstitutionnelles, inutiles et dangereuses; elles portent atteinte à la loi fondamentale; elles cherchent dans l'arbitraire une force que l'on ne trouvera jamais que dans les lois; enfin, dans le dessein de désarmer les factions, elles leur prêtent de nouvelles armes.

Mais, dira-t-on, quel moyen faut-il donc prendre pour calmer la fermentation, pour réprimer la licence, pour prévenir les séditions, pour éteindre le fanatisme politique, pour fermer l'abîme des révolutions?

Quels moyens? On le demande! Eh bien! j'ose les indiquer. Il faut rassurer les esprits au lieu de les alarmer, affermir nos institutions au lieu de les ébranler, compléter les lois organiques, sans lesquelles la Charte ne peut avoir de force et de vie réelle.

Les partis sont comme les plaideurs, ils s'agitent, ils s'inquiètent, ils menacent tant que dure la plaidoirie; dès que la cause est jugée, ils se résignent.

En France, les anciens intérêts et les intérêts nouveaux soutiennent un long procès; la Charte en avait déjà jugé plusieurs points; on ne s'agitait plus que dans le cercle encore incertain des lois organiques. Si l'on s'était hâté d'organiser l'institution du jury, celle des administrations départementales et municipales, celle de la garde nationale, celle de la responsabilité ministérielle, la décision des chambres, la sanction du roi, sur ces points importans, auraient terminé tous nos différends, dissipé toutes les méfiances, étouffé toutes les semences de discorde.

L'exécution ferme des lois eût été le remède le plus efficace contre la licence des doctrines. D'ailleurs, si l'on eût jugé indispensable de réprimer la virulence de quelques journaux, une loi plus efficacement répressive, de fortes amendes, des magistrats vigilans, auraient certainement produit un effet plus complet que cette censure déjà tant de fois et si vainement éprouvée, que cette censure inconstitutionnelle, arbitraire, la plupart du temps impuissante, quelquefois même ridicule, et toujours odieuse.

Malheureusement les ministres, trompés par

leurs intentions et entraînés par l'effroi que leur inspire un crime abominable, ont cru trouver temporairement dans l'arbitraire une garantie plus prompte et plus générale.

L'un d'eux, pour nous faire adopter de confiance la loi qu'il nous présentait, évoquait à cette tribune l'ombre auguste du prince que la France pleure; mais il me semble que les dernières paroles de ce prince, dont la mort fut si touchante et si héroïque; que ces paroles : *Pauvre France! pauvre France!* nous donnent d'autres leçons. Cette voix nous commande de guérir les maux de la patrie, de suspendre, non pas nos institutions, mais nos discordes, d'éteindre le fanatisme politique au lieu de le rallumer. Cette voix, qui sort du silence de la tombe, répond à celle de la piété, de la justice, de la conscience, et cette conscience nous ordonne de repousser toute loi arbitraire, parce qu'une loi arbitraire augmente les mécontentemens qu'on doit apaiser, réchauffe les passions qu'on doit refroidir, réveille les méfiances qu'on doit dissiper, et laisse entr'ouvert l'abîme des révolutions qu'il faut fermer.

Je vote le rejet de la loi.

DEUXIÈME DISCOURS.

SUR LE PROJET DE LOI

RELATIF AUX ÉLECTIONS.

(24 juin 1820.)

MESSIEURS,

Loin de partager l'avis de votre commission, je pense qu'une loi sur les élections est, de toutes les lois organiques, la plus importante : c'est elle qui constitue la vie du gouvernement représentatif. Si elle est composée dans l'esprit de la Charte, si elle est conforme à l'esprit national, à l'intérêt général, elle consolide le trône; elle maintient la tranquillité publique; elle garantit les droits du peuple, droits trop longuement désirés, trop disputés et trop chèrement achetés, pour que nous ne regardions pas comme un devoir sacré de lui en assurer la paisible jouissance.

Si, au contraire, cette loi s'écarte ou de l'esprit ou de la lettre de l'acte constitutionnel, si

elle sacrifie les intérêts nouveaux aux intérêts anciens, les principes aux préjugés, la moyenne classe à la plus opulente, la majorité à la minorité, elle remet en problème tout ce qui était résolu ; elle réveille toutes les craintes, fait renaître de trompeuses espérances, rappelle les ressentimens, divise les citoyens, rallume les discordes, bouleverse le système représentatif, éloigne du gouvernement l'affection publique, et devient une nouvelle et féconde cause des maux dont elle devait être le remède.

Vous en avez la preuve sous les yeux : la loi du 5 février 1817 avait, depuis trois ans, rallié les esprits, comprimé les passions, satisfait la majorité des intérêts; sous son règne on avait vu le calme se rétablir, le crédit renaître, la confiance s'affermir, et, lorsque l'année dernière on proposa vaguement de modifier cette loi, les ministres traitèrent ce projet de funeste; ils le regardèrent comme une attaque contre la sécurité du trône, contre la liberté publique, contre la tranquillité générale, et invoquèrent à leur secours ces mêmes pétitions, ces mêmes adresses, ces mêmes opinions qu'ils traitent aujourd'hui de factieuses.

Ainsi, par une étrange contradiction, l'année dernière les défenseurs de la loi, les orateurs convaincus, entraînés par l'éloquence ministé-

rielle, étaient regardés comme les amis de l'ordre, et aujourd'hui on ne donne ce titre qu'aux innovateurs, tandis qu'on regarde comme des hommes turbulens ceux qui persistent dans leurs sentimens, qui veulent de la fixité dans les lois, de la conséquence dans la conduite, et qui ne demandent enfin que le maintien de ce qui existe.

Les bruits précurseurs de ces changemens étaient la seule et véritable cause de *l'inquiétude vague*, mais générale, qui agitait la France à l'époque de l'ouverture de la session.

Ces tristes pressentimens ne se sont que trop réalisés; trois attaques successives ont été dirigées contre la loi du 5 février. La première loi présentée, repoussée avant de paraître, a été retirée par les ministres, qui avouaient eux-mêmes qu'elle était contraire en quelques points à la lettre de la Charte.

Une seconde loi lui a succédé : cette loi dépouillait quatre cinquièmes des électeurs de leurs droits acquis, détruisait l'élection directe, l'égalité des suffrages, et soumettait la majorité électorale à l'humiliante nécessité de présenter des candidats à une minorité privilégiée en raison de son opulence, minorité qui pouvait encore arbitrairement faire tomber ses choix sur les candidats d'un seul arrondissement, et ren-

dre ainsi l'élection des autres aussi complétement illusoire que dérisoire.

Après la plus longue, la plus vive, la plus profonde, la plus lumineuse discussion, cette loi déraisonnable ne put obtenir qu'une majorité de cinq voix dont cinq ministres faisaient partie.

La chaleur, la passion qui animaient cette discussion, se propageaient, comme on l'aurait facilement pu prévoir, au-delà de l'enceinte du sanctuaire des lois : les partis s'enflammèrent, et les débats au dedans devinrent au dehors des combats.

Je ne parlerai pas de ces hostilités déplorables; le ministère n'a pas cru devoir en informer officiellement la chambre des pairs : il a un peu négligé la considération due à la seule aristocratie constitutionnelle qui puisse exister.

Au reste, nous devons partager nous-mêmes avec les ministres le tort de ce qu'on peut trouver d'inconvenance dans un tel défaut de communications. L'usage introduit malheureusement parmi nous de nous séparer à la fin de nos séances sans ajournement fixe, est en partie sans doute cause de cet oubli, et doit nous en démontrer les inconvéniens.

Quoi qu'il en soit, au milieu de ces orages, et sous la forme d'un amendement improvisé,

quelques débris du premier projet de loi ont reparu, et le ministère est parvenu à les faire adopter : c'est ce qui compose la nouvelle loi qu'on vous présente.

J'aurais voulu pouvoir adhérer à ce moyen de conciliation, qui conserve au moins l'élection directe. Mon penchant, mes habitudes, me portent à la modération ; mais, cette loi me paraissant contraire à l'esprit de la Charte, à l'égalité des suffrages, à l'intérêt national, à ceux de la pairie, je crois de mon devoir d'en combattre les dispositions et d'en voter le rejet.

Je ne puis adopter aucun projet opposé aux véritables intérêts du roi et au maintien de la Charte ; car je pense que nous ne devons jamais séparer dans nos sentimens le roi, de la Charte qu'il a donnée ; l'auteur, de son ouvrage ; le bienfaiteur, du bienfait ; et le trône, de sa base la plus solide.

Avant d'examiner en détail tous les avantages et les inconvéniens de la loi nouvelle, il faut voir si elle est nécessaire comme on le dit, et s'il est devenu indispensable de détruire la loi ancienne.

« Il existe des lois fondamentales qu'on ne » peut changer, il est même dangereux de » changer sans nécessité celles qui ne le sont » pas ; c'est principalement de ces lois qu'il est

» écrit, qu'en les violant on ébranle tous les » fondemens de la terre; après quoi il ne reste » plus que la chute des empires. »

J'espère qu'on me pardonnera ces paroles, et qu'on ne les trouvera pas séditieuses, puisqu'elles sont de Bossuet.

Le premier reproche que le ministère fait à la loi du 5 février est le plus spécieux : à son avis, « cette loi donne trop d'influence sur les élec- » tions aux chefs-lieux de départemens; elle » éloigne trop les électeurs de leurs foyers, et, » par là, empêche une partie de ces électeurs » de se rendre aux assemblées.

» Ces grandes masses ouvrent une porte trop » facile à l'esprit d'intrigue en même temps » qu'elles la ferment à l'influence légitime du » gouvernement.

» Le chef-lieu attire despotiquement à lui » toute l'élection; les intérêts locaux n'y sont ni » représentés ni défendus; et comme on y pro- » cède par un scrutin de liste, la lassitude cau- » sée par l'opposition opiniâtre des intrigues, » amène les transactions des partis, consenties » par l'indifférence des votans. »

Tels sont les motifs qui décident les ministres à faire élire environ les deux tiers des députés par des colléges d'arrondissemens.

On pourrait objecter à ces assertions, que le

déplacement des électeurs n'est pas une charge pesante, puisqu'il n'a lieu que tous les cinq ans, et que l'élection d'arrondissement ne semble pas parfaitement conforme à l'esprit de la Charte, qui n'a parlé que de députés des départemens.

Le changement proposé exige une opération difficile pour recomposer les arrondissemens électoraux et pour les égaliser.

Quoi qu'on en dise, les petites assemblées offrent plus de facilité à l'intrigue et à la corruption que les assemblées nombreuses; en abolissant celles-ci, on fait disparaître les grands foyers de lumière et d'activité.

La nouvelle mesure que les ministres nous proposent, substitue les intérêts locaux aux intérêts généraux, les étroites notabilités d'arrondissement aux grandes notabilités départementales et nationales.

Il est à craindre que par ce moyen, qui ressemble à un palliatif plus qu'à un remède, au lieu de remplir les vues du gouvernement ou de réaliser les espérances des différens partis, on ne rabaisse la représentation nationale par des choix médiocres, qui enlèveront à la chambre des députés son poids et sa dignité.

Cependant si le ministère n'avait proposé que ce changement, je ne croirais pas devoir m'y opposer; ce serait modifier l'ancienne loi et non

pas la détruire : j'y trouve autant d'avantages que d'inconvéniens : l'élection directe y est conservée ; les électeurs, plus rapprochés de leurs foyers, porteront peut-être plus d'intérêt aux élections ; on verra moins de transactions contraires à la franchise du vote.

Le droit des électeurs est plutôt étendu que restreint par cette innovation, et j'adopterais avec d'autant plus de confiance ce moyen conciliatoire, qu'il a été présenté et développé avec force et talent dans l'autre chambre, par un député * dont je respecte également la sincérité, les lumières, et l'affection constante pour la patrie et pour le roi.

Une autre modification de l'ancienne loi, qui me paraît aussi pouvoir être défendue avec avantage et accueillie avec faveur, c'est celle dont l'objet est de constituer la chambre plus fortement, et d'augmenter le nombre des députés.

Il est certain que par ce changement, depuis long-temps désiré, la représentation nationale sera plus imposante, plus réelle, plus puissante, plus conforme à l'étendue de notre territoire, et dans une proportion plus convenable avec sa nombreuse population.

Au premier aspect, cependant, cette innovation peut sembler contraire à la lettre de la

* M. Camille Jordan.

Charte; mais la disposition de l'acte constitutionnel, à cet égard, est rédigée si vaguement qu'elle rend l'interprétation possible.

Si donc la loi nouvelle se bornait à ces deux changemens, l'élection directe dans les arrondissemens et le doublement du nombre des députés, je crois qu'elle donnerait plus d'espérances que d'inquiétudes, qu'elle offrirait plus d'avantages que d'inconvéniens, et qu'elle parviendrait peut-être à obtenir l'unanimité des suffrages.

Il me resterait pourtant encore un regret : c'est celui de voir avec quelle facilité, sous le prétexte séduisant, mais incertain, d'amélioration, nous abandonnons le premier principe politique, le principe conservateur des États, celui de la *fixité* dans les lois fondamentales et organiques.

Ce n'est que par cette fixité que les lois se gravent dans les mœurs : on ne peut respecter ce qu'on croit sujet au changement. Toute loi est un joug : on ne s'y soumet avec docilité, on ne s'y accoutume avec confiance, que lorsqu'on la croit inattaquable.

C'est la fixité qui seule établit les droits toujours pacifiques par leur essence, et qui fait taire les prétentions toujours hostiles par leur nature et par leurs rivalités.

Je sais que rien de parfait ne peut sortir des mains de l'homme; mais je voudrais au moins, pour l'intérêt du peuple, pour l'intérêt du trône, pour la sécurité de tous, qu'avant de proposer une modification quelconque aux lois fondamentales et organiques, on eût réglé des formes lentes et solennelles pour opérer ces modifications, afin de mettre une barrière contre cette légèreté qui, suivant les circonstances et l'esprit de parti, peut si témérairement toucher aux bases de l'édifice social et l'ébranler.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que de légères imperfections reprochées par les ministres à la loi du 5 février, et des modifications qu'ils proposent pour y remédier; j'arrive à une accusation aussi grave qu'injuste, portée par eux contre cette même loi, pour motiver la nécessité de son abolition totale.

Ils l'accusent d'être trop démocratique : « C'est, disent-ils, une loi d'exclusion pour la » grande propriété. Les grands propriétaires ne » se trouvant relativement aux autres, dans » les colléges, que dans le rapport de deux » cinquièmes à trois cinquièmes, ils sont par- » tout en minorité et partout exclus des élec- » tions.

» Pour les écarter, on séduit les petits pro- » priétaires par de fausses alarmes que des

» journaux factieux répandent sur la résurrec-
» tion des anciens droits et sur la perte des
» biens nationaux.

» Cette loi d'exclusion tombe non-seulement
» sur des individus, mais sur des masses, sur
» des nuances d'opinions tout entières, qui se
» rattachent aux plus grands intérêts.

» Tout est perdu, si cet ordre de choses sub-
» siste; il devient donc indispensable d'intro-
» duire, comme une digue salutaire, un nouvel
» élément aristocratique dans notre gouverne-
» ment représentatif. »

Telles sont les considérations puissantes qui décident le ministère à détruire la loi du 5 février, à bouleverser le système électoral, à changer le principe de cette institution, à former enfin des colléges dans des chefs-lieux de département, composés du quart des électeurs, pris parmi les plus riches, et à leur donner le droit exclusif d'élire cent soixante-douze députés sur les quatre cent trente dont la chambre doit être désormais composée.

En vérité, on ne peut trop s'étonner de voir qu'on accuse de démocratie une loi qui, conformément à la Charte, ne donne, sur trente millions d'habitans, de droits politiques, de droits d'électeur, qu'aux quatre-vingt-treize mille citoyens les plus imposés, et qui les oblige à ne

choisir leurs représentans que parmi les douze mille citoyens les plus riches.

Il faut encore observer que sur les douze mille, la vieillesse, l'enfance, les infirmités, les embarras de fortune forcent à en retrancher la moitié. Ainsi, cette effrayante démagogie, qui cause au ministère de si vives alarmes, pourrait être avec plus de raison regardée comme une véritable oligarchie de six mille personnes appelées seules aux fonctions législatives, seules revêtues du droit de concourir avec le roi et la chambre des pairs à régler nos destinées.

Au lieu de nous féliciter de la modération d'un grand peuple qui, fatigué par de longs malheurs, par de longs troubles, par de trop sanglantes guerres, par des excès successifs de liberté et de pouvoir, s'est résigné à comprimer sa passion naturelle pour l'égalité, à renoncer à ses droits politiques en faveur de cent mille citoyens, on veut encore détruire l'égalité des suffrages assurée par la Charte aux électeurs; on veut faire des classes entr'eux, et donner aux plus riches, outre le privilége d'être seuls élus, celui d'élire seuls plus d'un tiers des députés.

L'acte constitutionnel n'avait posé que deux bornes à l'égalité politique; il n'avait exigé, pour être électeur ou éligible, que deux garanties : celle, pour les premiers, de payer au moins cent

écus d'imposition, et d'être âgé de trente ans; pour les seconds, celle de payer mille francs, et d'être âgé de quarante années.

Aujourd'hui, le législateur viole la Charte, dépasse les bornes qu'elle a posées, prend sur lui l'autorité d'élever le cens exigé, et d'accorder à ceux qui le paient le privilége d'un collége particulier et d'une élection exclusive.

C'est ainsi que, méconnaissant l'esprit de la Charte, blessant les intérêts du peuple et celui de la pairie, on introduit parmi nous une nouvelle aristocratie.

Et sur quels fondemens cette aventureuse conception est-elle appuyée? Est-ce sur des principes? Non : c'est sur des erreurs de fait et sur des paradoxes politiques. Je crois facile de le démontrer.

Premièrement, dire que la grande propriété est exclue des élections par la loi du 5 février, c'est une erreur de fait. Parcourons les rangs des députés élus depuis trois ans, et nous y trouverons autant de noms illustres et plus de riches propriétaires que dans les membres envoyés à la chambre par les élections précédentes.

D'ailleurs, comment les colléges pourraient-ils exclure de leurs choix la haute propriété, puisqu'elle fournit à elle seule les éligibles?

Une véritable erreur de principe est celle que,

depuis peu de temps, on s'efforce d'accréditer : elle consiste à établir que l'intérêt à l'ordre doit croître en proportion de l'étendue du territoire qu'on possède.

Cette opinion n'est pas soutenable; si elle était vraie, il en résulterait donc qu'un petit État tel que le duché de Bade, ou même que la république de Genève, aurait moins d'intérêt au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique que la Prusse et que l'Autriche. C'est le contraire de cette opinion qui est d'une vérité évidente : une grande propriété résiste longtemps aux secousses qui détruisent une petite propriété; le possesseur d'une terre de deux cent mille francs de rente échappe avec de grands débris aux tempêtes d'une longue révolution, tandis que le moindre orage peut anéantir la fortune du propriétaire d'une manufacture ou d'une ferme.

Les hommes dépendans et privés d'une propriété qui assure leur liberté et qui leur donne les moyens de s'éclairer, n'offrent point, il est vrai, une garantie suffisante de leur intérêt à l'ordre public : mais il n'en est pas ainsi de la moyenne classe; dans tous les temps, dans tous les pays, elle a été, par sa nature, par son intérêt, par ses habitudes, la classe la plus amie de l'ordre public.

Elle ne l'est pas moins par ses mœurs; sur ce point, les moralistes, les publicistes de tous les siècles, de toutes les contrées, sont d'accord. La classe pauvre est facile à aigrir, à corrompre; la misère peut lui faire concevoir quelque espérance trompeuse dans les troubles. La classe des grands et des riches, amollie par le luxe, portée par ambition aux intrigues, produit partout ces grands mouvemens dans les États dont l'histoire nous retrace à chaque page les tristes tableaux : l'appât du pouvoir est un aiguillon qui agite sans cesse cette classe brillante. C'est dans la classe moyenne seulement, dans cette *aurea mediocritas*, que de tous temps on a trouvé le respect pour les lois, les désirs bornés, l'amour de l'ordre et le besoin de la paix.

C'est cependant de ces hommes paisibles et modestes que le ministère se défie; et, après nous avoir assuré que « la classe aristocratique » des grands propriétaires s'est toujours mon» trée amie de l'ordre, opposée à l'arbitraire, » attachée aux princes légitimes, » il déclare « qu'on ne peut en dire autant de la classe qui » se rapproche des classes populaires, condam» nées, dit-il, par la nature des choses, à une » obéissance trop docile, ou à une résistance » voisine de la rebellion.

» Partout, selon lui, elle devient tour à tour

» l'instrument des factieux ou le jouet du pou-
» voir; les électeurs de cette classe sont facile-
» ment trompés dans leurs choix. Les dernières
» élections en ont donné des preuves. Le péril
» est imminent, et le salut de l'État exige un
» prompt remède. »

Sans vous rappeler, messieurs, combien l'histoire de tous les pays, la nôtre, celle de la ligue et de toutes nos guerres civiles, démentent la première partie de cette assertion, je crois devoir seulement représenter aux ministres de sa majesté, que jamais peut-être on n'a osé adresser à une nation, justement fière de ses lumières et de sa gloire, un langage plus offensant pour son amour-propre, et moins convenable pour lui faire adopter les changemens qu'on lui propose.

Eh quoi! c'est aux deux tiers des quatre-vingt mille citoyens les plus imposés du royaume, c'est à l'élite d'un grand peuple que vous adressez ces paroles dédaigneuses; vous déclarez aux uns, sans détour, qu'ils ne sont pas capables d'élire; aux autres, qu'ils n'étaient pas dignes d'être élus. Certes, messieurs, vous ne devez pas être surpris de l'irritation produite par une telle imprudence; et vous connaissez trop le cœur humain pour ne pas sentir que de pareils motifs suffisent pour attacher davantage l'opinion à

la loi que vous voulez détruire, et pour lui faire repousser la loi nouvelle.

Le gouvernement s'appuie encore, il est vrai, sur d'autres considérations pour justifier la division des colléges électoraux : « Il faut, dit-il, » que, dans la chambre des députés, tous les in- » térêts, toutes les opinions, soient représentés » sans excepter même les partis, bien assuré » que la loi nouvelle empêchera que nul d'en- » tr'eux ne puisse espérer ni majorité ni triom- » phe. »

Ainsi, messieurs, la simplicité et la bonne foi sont regardées comme les défauts de la loi ancienne; la complication et l'artifice des combinaisons sont considérés comme des perfections de la loi proposée.

Que d'erreurs à la fois et de chimères ! Mais, pour représenter tous les intérêts, toutes les opinions, toutes les classes, faites donc autant de classes, autant de chambres de députés que de professions, afin que ces fractions représentent, les unes la richesse territoriale, les autres l'industrie, le commerce maritime, la noblesse, le clergé, la magistrature, les sciences, les arts; mais les pauvres, les prolétaires, demanderont aussi leurs représentans; alors, au lieu d'un noble et simple édifice social composé du trône et de deux chambres, vous en aurez construit

un bizarre, composé d'un nombre infini de pièces dissemblables, pareil au fameux labyrinthe d'Égypte.

Vous voyez comme la crainte égare au lieu d'éclairer. C'est en compliquant que l'on détruit; c'est en simplifiant que l'on perfectionne.

Revenons aux vrais principes de la politique: l'imagination en éloigne, la raison y ramène; et l'auguste auteur de la Charte a posé nettement ces principes.

Par cet acte fondamental les députés choisis par la masse des propriétaires, et pris dans leur élite, représentent non des intérêts particuliers, mais l'intérêt général; non tel ou tel parti, non telle ou telle classe, mais le peuple tout entier.

L'élément de l'aristocratie que vous cherchez ailleurs, ne se trouve légalement que dans la chambre des pairs, comme l'autorité n'existe que dans les mains du roi; et c'est ainsi que ces trois pouvoirs réunis, sans devoir être jamais confondus, représentent la totalité de la nation française.

Quel sera donc le résultat de votre système subversif? Ce sera des choix aristocratiques dans les chefs-lieux, démocratiques dans les arrondissemens; des choix hostiles, parce que l'opinion sera aigrie; et vous serez alors froissés entre deux oppositions violentes; enfin vous aurez

créé vous-mêmes dans la chambre des députés une seconde chambre des pairs, jalouse de la nôtre, plus forte par son élection, plus inquiète par sa nature, moins indépendante par défaut de stabilité que la pairie héréditaire, et qui finirait par rendre celle-ci nulle ou illusoire.

Votre intention réelle est de fonder parmi les électeurs une aristocratie nouvelle, et d'établir l'influence de la grande propriété dans les élections.

Mais ce doit être l'ouvrage de la nature et du temps, et non celui de la loi : la confiance se donne et ne se commande pas.

Aucune aristocratie ne s'est fondée, en aucun lieu, par la contrainte; elle a commencé dans tous les temps, dans toutes les contrées, par de grands services rendus, par des obligations contractées : le mérite fut son origine, et la reconnaissance sa base.

Le patriciat romain s'établit par le patronage, dont les devoirs étaient aussi étendus et multipliés que constamment remplis.

Notre ancienne aristocratie même, qui dégénéra depuis en féodalité oppressive, ne dut sa naissance qu'à de grands exploits militaires et à la protection qu'elle accordait à ceux qui venaient déposer une partie de leur liberté sous son égide.

L'aristocratie anglaise, la plus habile de toutes, ne doit sa force et sa durée qu'à son association avec le peuple contre les abus du pouvoir.

L'aristocratie française des grandes propriétés n'est point, comme on le dit, exclue des élections; c'est elle, j'ose le lui dire, qui s'éloigne avec trop de fierté des choix populaires.

Dès qu'elle voudra s'associer franchement aux intérêts nouveaux, elle reprendra facilement sa prééminence naturelle; et les intérêts nouveaux, ne craignant plus ses hostilités, s'appuieront sur sa richesse, et partageront volontairement avec elle le soin de défendre leurs droits communs.

En croyant au contraire servir cette aristocratie par l'autorité, vous lui nuisez essentiellement, vous irritez contr'elle l'opinion publique.

Vous la séparez, par une disposition de la loi, des autres classes d'électeurs; par une autre disposition, vous l'y faites rentrer, en lui permettant de voter dans les arrondissemens : ce double vote viole en sa faveur l'esprit de la Charte qui veut l'égalité des suffrages; vous établissez l'inégalité entre égaux, vous accordez deux droits à ceux qui n'en ont reçu qu'un de la loi fondamentale.

Vous semez ainsi la jalousie, sans en craindre

les fruits; car les troubles mêmes qui ont environné la naissance de cette loi, ne vous font pas prévoir les discordes qui peuvent en être les tristes résultats.

Pour moi, qui les pressens, je craindrais de me reprocher un jour d'y avoir contribué.

Si l'on voulait revenir à l'amendement conciliatoire proposé dans l'autre chambre par M. Camille Jordan, si l'on bornait les changemens proposés à l'élection par arrondissement et au doublement de la chambre des députés, en conservant ainsi l'égalité des suffrages et l'élection directe, j'y souscrirais.

Mais, la loi, telle qu'elle est présentée, blessant, selon mon opinion, l'intérêt général, celui de la pairie, et l'esprit de la Charte que nous avons juré de maintenir, je vote le rejet de cette loi.

TROISIÈME DISCOURS.

SUR LE PROJET DE LOI

RELATIF

AUX JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

(24 juin 1821.)

MESSIEURS,

Avant d'entrer dans la discussion des dispositions du projet de loi qui vous est présenté, je crois devoir vous soumettre quelques observations relatives au discours du ministre qui m'a précédé à cette tribune.

Je ne prétends point le suivre dans tous les détails du tableau qu'il nous a tracé (avec sa facilité habituelle) de toutes les calamités inséparables, selon lui, de la licence de la presse, et de tous les désastres dont elle a déjà été la cause dans notre patrie. Il serait inutile de chercher à lutter contre lui sur un terrain qu'il choisit pour combattre avec plus d'avantage.

C'est un terrain que personne ne songe à lui disputer.

M. le ministre des affaires étrangères sort de la question que nous avons à discuter, et il répond à ce qu'aucun de nous n'a dit ni voulu dire. Ses raisonnemens seraient presque tous aussi forts que justes, s'il s'agissait de laisser à la presse une licence sans frein; mais personne ne fait une telle proposition.

Nous voulons qu'on réprime, qu'on punisse sévèrement les abus de la presse; nous consentons même à rendre la loi répressive plus forte si elle paraît trop faible; mais ce que nous ne voulons pas, c'est que l'on continue à enchaîner la presse au lieu d'en régler l'usage.

Le ministre veut bien nous rappeler que, dans les temps anciens, on voyait beaucoup d'empires et de royaumes exister avec éclat, quoiqu'ils ne connussent point cette rapide communication de la pensée qui est devenue un besoin pour les peuples modernes. Il s'étonne de la nouveauté et de la vivacité du désir que partout on éprouve en Europe pour la jouissance de cette liberté si long-temps ignorée; mais je m'étonne moi-même de sa surprise. La découverte de l'imprimerie ne remonte pas à plus de trois siècles; elle a ressuscité les sciences, les arts; elle a créé de nouveaux rapports entre les hom-

mes; elle a changé la face du monde; elle doit changer aussi nécessairement l'art de le gouverner.

On nous parle toujours des circonstances qui ne permettent pas de donner à la vérité tout son essor, aux progrès des lumières toute leur influence, aux bienfaits de la Charte toute leur étendue. Mais parlons de bonne foi : quand ces circonstances cesseront-elles de servir de prétexte à l'arbitraire? Sera-ce lorsqu'il n'y aura plus de mécontens, d'amours-propres irascibles, de passions faciles à enflammer? Sera-ce au moment où le pouvoir ne craindra plus la liberté, où les ministres ne verront plus avec impatience leurs opinions contrariées, leurs actes critiqués, leurs fautes publiées? Alors nous devons, certes, nous résigner à voir éternellement nos libertés non-seulement suspendues, mais enchaînées.

Et cependant, en parcourant l'histoire des anciens peuples, et même l'histoire moderne des nations de l'Orient, ne voyez-vous pas que les pays où il existe le moins de liberté sont ceux dont les trônes sont les moins solides, et qui offrent le plus grand nombre de conspirations audacieuses et de révolutions sanglantes?

Le vrai moyen d'éviter des troubles, c'est de gouverner avec sagesse et fermeté, non par les

moyens inquiétans du pouvoir arbitraire, mais par l'impartiale autorité des lois; ce qu'il faut surtout, c'est de diminuer, autant qu'on le peut, les causes de mécontentement : la compression des esprits est de toutes ces causes la plus dangereuse; elle concentre la force qu'elle irrite, et produit tôt ou tard des réactions et des explosions funestes.

Et comment ne pas s'étonner et ne pas craindre, lorsqu'au lieu de rapporter une loi d'exception contre laquelle on fait de toutes parts de si fortes réclamations, on nous propose aujourd'hui d'en prolonger, et même d'en étendre la rigueur en l'appliquant à toutes les branches de la littérature?

Cette aggravation n'aurait certes jamais été proposée par le gouvernement, et je crois même qu'elle n'aurait pas été adoptée dans l'autre chambre, si on l'avait soumise aux épreuves d'une plus longue discussion. L'amendement qui soumet à la censure les feuilles et journaux littéraires, peut porter un tel préjudice à la librairie et aux entreprises les plus utiles, que le législateur se serait sans doute arrêté dans la crainte de compromettre la fortune de tant de familles, et de tarir les sources d'une si féconde industrie.

Après avoir essayé de répondre aussi briève-

ment que je l'ai pu au discours du ministre, je reviens à l'examen du projet de loi que nous discutons.

On ne peut rien dire aujourd'hui de nouveau sur la censure, si ce n'est d'en dire du bien, et je n'y suis nullement disposé.

Je n'abuserai pas de votre patience en recommençant une longue et inutile discussion sur les avantages et sur les inconvéniens de la liberté de la presse. Nous savons tous que cette liberté a été proclamée par la Charte, et qu'elle est une conséquence inévitable de l'établissement d'un gouvernement représentatif; il ne pourrait long-temps exister sans elle. Mais, comme il serait également menacé par ses abus, nous voulons tous qu'elle n'existe qu'avec un frein qui l'empêche de dégénérer en licence : c'était pour y parvenir que vous aviez discuté et adopté une loi répressive en 1818.

Le ministère, l'ayant trouvée ou crue trop incomplète, vous a persuadé d'y substituer temporairement une censure arbitraire. Nous la supportions dans l'espoir de voir enfin paraître cette loi répressive qui doit nous donner à la fois et la jouissance de la liberté, et des garanties suffisantes pour l'ordre public. Mais cette promesse, sans cesse renouvelée, ne s'est jamais accomplie; et le gouvernement vous propose

encore aujourd'hui le maintien de la censure, dont il vous demandera probablement la prolongation dans le cours de la session prochaine.

Ainsi les chambres se trouvent constamment placées dans la dure alternative de perpétuer une loi d'exception contraire aux principes constitutionnels, ou de s'exposer à la licence de la presse, en la laissant sans frein.

Vous espériez, sans doute, que les ministres feraient un usage plus utile de l'initiative royale dont l'exercice leur est confié. Ils semblent vouloir faire accorder, en tout, les choses les plus incompatibles, l'arbitraire et la liberté, le calme et le mécontentement, un repos fixe et une législation provisoire.

Le ministère déclare que la rédaction d'une bonne loi répressive lui présente des difficultés presque insurmontables.

La censure lui cause moins d'embarras; elle ne lui fait concevoir aucune crainte réelle pour la liberté, et il y trouve en même temps les plus grands avantages pour la tranquillité publique. C'est peut-être une erreur de mots échappée à l'improvisation; il voulait probablement parler de la tranquillité ministérielle; car ces deux mots se confondent quelquefois, quoiqu'ils se ressemblent peu.

C'est avec surprise et regret que je vois des

ministres éclairés douter tellement de leurs lumières, que le sens de leurs discours se réduit à confesser qu'ils ne peuvent gouverner avec des lois constitutionnelles, et que l'arbitraire leur est indispensable : c'est un raisonnement qui ne conviendrait qu'à la faiblesse, intéressée par ses erreurs à éloigner toute lumière qui pourrait les faire remarquer; mais la justice et la force ne doivent jamais tenir un pareil langage.

En nous combattant, on feint de croire que nous demandons la liberté de la presse sans frein : nous craignons cette licence autant que les ministres; mais nous leur rappelons qu'il existe déjà une loi répressive très forte, rédigée et soutenue avec éloquence par ceux-là mêmes qui emploient aujourd'hui leurs talens à la dénigrer et à la détruire. Le ministère, comme Pénélope, a contracté l'habitude de défaire avec empressement ce qu'il a travaillé avec art; aussi pour le combattre on a plus besoin de mémoire que d'imagination; c'est avec ses propres discours qu'on le réfute, c'est avec ses propres armes qu'on le blesse.

Cette loi répressive a été dénoncée comme incomplète et comme insuffisante : et pourquoi? chacun le sait; c'est qu'au lieu de la faire exécuter, on l'a laissée dormir, comme si l'on

avait voulu la tenir dans l'inaction pour prouver son inutilité.

On doit dire cependant que pour l'essayer, on l'a mise, pendant le cours d'une année, huit ou dix fois à l'épreuve; et, dans ce petit nombre de causes, elle a donné lieu à autant de condamnations que d'acquittemens. Ce n'était point assez : la censure a dû paraître plus commode; car elle est secrète, arbitraire, et elle condamne sans règle tout ce qui lui déplaît. Mais ce qui surtout est très remarquable, c'est que depuis l'établissement de cette censure, la loi répressive a été mise réellement en action, et que par son moyen plus de quarante écrivains ou journalistes se sont vus condamnés; ce qui n'est pas assurément une forte preuve de l'insuffisance de la loi.

Quelles que soient les opinions qui nous divisent, nous voulons tous la Charte et ses conséquences. Les partisans de la censure conviennent eux-mêmes, en principe, de la nécessité de la liberté de la presse, sous un gouvernement représentatif : toute la difficulté consiste donc en ce seul point. Les ministres nous disent : « On ne peut jouir de la liberté de la presse » qu'après avoir publié une bonne loi répres- » sive, et jusqu'à présent nous n'avons pu par- » venir à la rédiger. » Mais nous, nous répon-

dons à cette fin de non recevoir : « Il faut » précisément vous ôter la censure, pour que » vous soyez forcés de travailler à cette loi que, » sans cet aiguillon, votre modestie croirait » trop long-temps au-dessus de vos forces et de » vos talens. »

D'ailleurs, nous ne voyons pas que cette liberté, soumise à la loi répressive que nous possédons déjà, puisse troubler gravement la tranquillité publique; peut-être même pourrait-on dire, en s'appuyant sur des faits constans, que, durant l'espace de temps où la liberté de la presse a existé avec le seul frein de la loi répressive de 1818, et quoique cette loi fût mal exécutée, le royaume a paru plus paisible qu'il ne l'a été depuis la promulgation des lois d'exception: ce qui, au reste, est très naturel; car l'arbitraire, accroissant le nombre des mécontens, augmente par là même, et nécessairement, l'espoir et les moyens de succès des factions.

L'arbitraire donne de l'aliment au feu du fanatisme politique qui ne succombe jamais plus promptement que sous l'autorité d'une force légale et d'une impartiale justice.

Dans mon opinion, tout remède contre la licence est préférable à la censure; elle est presque toujours l'arme d'un parti contre l'autre; elle rend le ministère responsable de toutes les

erreurs et même de toutes les sottises qui lui échappent; enfin elle exalte l'opinion publique en faveur de ceux qui éludent ses coups, et encore plus en faveur de ceux qu'elle frappe.

Cette censure, sous un gouvernement représentatif, paraît à la fois insupportable et ridicule : le rôle des censeurs est devenu si embarrassant que leurs partisans se sont opposés à un amendement « qui voulait que le censeur, » chargé de l'examen d'un journal, ajoutât à » sa décision *vu et approuvé*, signât ensuite, » et qu'enfin l'approbation et la signature fus- » sent imprimées au bas de la feuille, comme » le faisaient autrefois les censeurs royaux, » sous l'ancien régime. » Ce refus ne paraît-il pas avouer naïvement qu'un tel travail, qui veut rester dans l'ombre, ressemble plus aux opérations de la police qu'à celles de la justice?

Si l'on en croit les plaintes qui se sont élevées de toutes parts, et dans toutes les opinions, les censeurs n'ont que trop justifié les craintes que cette institution arbitraire inspirait. Ils ont fait supprimer ou tronquer dans certains procès quelques défenses des accusés, sans jamais retrancher un mot de l'accusation; ils ont rayé le considérant de l'arrêt d'un tribunal, parce qu'on y citait le nom d'un censeur appelé comme témoin.

La librairie souffre journellement de leur partialité; ils ont refusé l'annonce d'un ouvrage de M. Guizot, l'extrait d'un livre justement estimé sur la législation criminelle, par M. Dupin, une critique purement littéraire d'un discours prononcé publiquement à l'Académie; enfin, quelques passages de Massillon et de saint Paul même n'ont pu échapper aux ciseaux de la censure.

Je sais qu'un ministre a voulu conclure des plaintes de tous les partis, que la censure s'était montrée impartiale : or, voici en quoi consiste cette prétendue impartialité; tous les écrivains, de quelque opinion qu'ils soient, qui attaquent celles des ministres et de leurs amis, sont mutilés et forcés au silence par les geoliers de la pensée, tandis que tous ceux qui louent ou qui flattent sont constamment à l'abri de toute censure, hors celle de l'opinion publique.

Cette étrange impartialité s'est encore montrée constamment dans un sens peu propre à calmer l'agitation des esprits. Les censeurs ont paru compter au nombre des écrits méritoires tous ceux qui vantent les temps anciens au détriment du temps présent; ils leur ont accordé des passe-ports illimités, tandis que les écrivains qui ont voulu venger leur siècle et leur propre renommée des flétrissures qu'on prétendait leur

imprimer, ont été considérés comme factieux et sujets à toutes les sévérités de ce bizarre aréopage.

On pouvait au moins espérer qu'en attendant la loi répressive tant promise, la censure, si nous étions forcés de la supporter encore quelques mois, resterait dans les limites déjà trop étendues du pouvoir qu'on lui avait attribué; et c'était ainsi que le gouvernement en avait proposé le maintien.

Cependant un amendement, dicté par l'irascibilité de quelques amours-propres que blessait une critique purement littéraire, vient tout à coup, et au détriment de l'initiative royale, non-seulement étendre la loi, mais même la dénaturer entièrement. La distinction, si longuement discutée et si sagement établie entre les feuilles politiques et les feuilles littéraires, est soudainement abolie par une improvisation législative, et la littérature va désormais se trouver soumise au caprice des censeurs comme la politique.

Si l'on voit évidemment l'injustice d'une telle innovation, il n'est pas si facile d'en découvrir l'utilité; car, ou les journaux purement littéraires parleront de politique, ou ils n'en parleront pas : dans le premier cas ils sortent de la loi qui les protége, et sont livrés à la justice qui les condamne; dans le second la censure est sans pré-

texte pour les juger, à moins que vous n'ayez résolu de soumettre le talent, le style, l'imagination, l'esprit et même le génie à un tribunal, dont je puis dire avec certitude que toute la littérature française ne reconnaîtra ni la supériorité ni même la compétence.

Est-ce enfin quelques allusions bien fines, quelques traits d'ironie bien légers, quelques plaisanteries un peu malignes et très françaises, que des amours-propres chatouilleux voudraient réprimer? Ah! messieurs, je croyais que les ministres savaient mieux apprécier le grand sens du bon mot d'un cardinal leur devancier; il leur dirait sans doute aujourd'hui : Laissez donc rire les Français, car ce n'est que lorsque les peuples se montrent sérieux et tristes qu'ils sont à craindre.

Cette addition imprévue, adoptée presque sans débats, alarme une des plus fécondes branches de l'industrie française, la librairie; elle porte atteinte aux droits de propriété, puisqu'elle renverse les spéculations d'hommes qui ont versé leurs fonds pour soutenir des entreprises littéraires qui leur offraient d'autant plus de solidité, qu'en renonçant aux avantages des discussions politiques, et en se déclarant purement littéraires, elles avaient dû se croire à l'abri des sévérités du pouvoir, et de l'arbitraire

de la censure. J'ai déposé sur votre bureau une pétition signée par les auteurs, directeurs et rédacteurs, dont le nouveau projet blesse les droits et compromet la fortune; elle contient leurs justes réclamations contre l'amendement qui porte atteinte à cent trois entreprises scientifiques et littéraires, qui font de notre capitale un heureux lien entre tous les savans et les littérateurs de l'Europe. Ces entreprises donnent lieu à une circulation de plusieurs millions, qui procurent à un grand nombre de familles des moyens d'existence et d'aisance.

Le nouveau projet leur porte un coup funeste; il alarme leurs actionnaires; et, en les soumettant à une censure arbitraire, il leur enlève la plus solide base de leurs engagemens et de leur crédit.

Enfin je ne puis concevoir comment l'auteur de l'amendement qu'on vous propose de convertir en loi, n'a pas prévu que cet amendement allait donner à la loi une couleur bizarre et même ridicule, puisque, sous prétexte d'assurer la tranquillité de l'État, il soumettrait à la férule des censeurs la *Gazette de Santé*, la *Revue encyclopédique*, le *Journal des Savans*, les *Petites Affiches*, l'*Abeille littéraire*, le *Courrier des Spectacles*, enfin jusqu'au *Journal des Modes*.

En vérité, c'est pousser trop loin, dans ce genre, la passion de l'arbitraire, et trop oublier surtout les passions que cet arbitraire excite.

Je vote contre le projet de loi, et, dans le cas où il serait adopté, je demande au moins, par amendement, qu'il soit réduit aux dispositions contenues dans le projet présenté au nom du roi à la chambre des députés.

Les pairs de France sont les défenseurs nés de la prérogative royale, et ils trouveront, j'espère, dans leur respect pour elle, des motifs suffisans pour leur faire adopter l'amendement que je propose.

QUATRIÈME DISCOURS.

SUR LE PROJET DE LOI

RELATIF

A LA RÉPRESSION DES DÉLITS COMMIS PAR LA VOIE DE LA PRESSE OU PAR TOUT AUTRE MOYEN DE PUBLICATION.

(28 février 1822.)

MESSIEURS,

On doit voir avec peine, mais sans surprise, l'agitation qu'excite, dans tous les esprits, la question qui vous occupe aujourd'hui. Il n'en est point de plus importante : c'est l'accord de l'ordre public avec la jouissance de la plus noble de nos propriétés, celle de la pensée, que votre décision va fonder ou anéantir.

Avec la licence de la presse, il ne peut exister d'ordre public; sans liberté de la presse, il ne peut exister de gouvernement représentatif; et le législateur ne doit jamais perdre de vue

ces deux grandes vérités qu'on ne peut ni contester ni désunir.

La loi fondamentale garantit à tout Français le droit de publier librement ses opinions; ainsi, en nous faisant un devoir sacré de respecter ce droit, elle ne nous laisse que la faculté d'en réprimer, d'en punir l'abus.

La loi répressive doit être à la fois conservatrice de l'ordre et de la liberté; elle manque également son but, en imposant des entraves inutiles, et en laissant impunis quelques délits graves; elle doit enfin, pour être utile et respectée, assurer aux intérêts généraux et privés une garantie certaine, d'une part contre l'arbitraire, et de l'autre contre la licence.

Une loi qui porte l'empreinte de l'esprit de circonstance et de l'esprit de parti, produit plus de mal que l'absence même de toute loi; car elle irrite les esprits, éloigne du gouvernement l'affection des peuples, fournit des armes aux factieux, et détruit ainsi l'harmonie du corps social.

Les erreurs de l'administration peuvent exciter le mécontentement sans bouleverser l'État; mais, quand la loi elle-même est déconsidérée, parce qu'elle est injuste et qu'elle ne paraît qu'un instrument de parti, tout est perdu.

La justice est le ciment de l'édifice social; dès

qu'elle disparaît, il est dissous; et tout pouvoir qui s'appuie sur l'arbitraire sème les agitations, les troubles, et fait naître les orages politiques : c'est ce que l'histoire de tous les pays nous apprend, et ce que les ambitieux de tous les temps ne cessent d'oublier.

Il n'existe que deux manières de gouverner les hommes, ou par l'illusion du pouvoir arbitraire, ou par les réalités d'institutions justes et libres.

Le premier moyen est le plus tentant pour la puissance; il semble la dégager de toute entrave. Cependant, pour gouverner ainsi avec succès, il faut avoir d'abord deux appuis qu'on ne réunit pas fréquemment, le génie et la fortune; il faut éblouir les peuples au lieu de les éclairer; il faut illustrer son pays par des victoires, l'agrandir par des conquêtes, le couvrir d'éclat, de richesse, de gloire, et, pour ainsi dire, étouffer la liberté sous des trophées. Mais ce n'est pas assez, il faut toujours des triomphes; car si les revers arrivent, n'ayant d'autre base que la force, elle suit la fortune, vous abandonne comme elle, et ne laisse après vous que de grands débris.

Si, au contraire, vous gouvernez sagement, en vous entourant d'institutions libres et fortes, vous marcherez avec plus d'embarras apparens;

mais à l'abri de tout danger, sur un terrain inébranlable où toutes les résistances vous serviront d'appui.

Montesquieu l'a dit avec autant de force que de raison : « Dans les gouvernemens libres on » peut voir beaucoup de troubles civils sans » révolutions, et dans les gouvernemens abso- » lus, au contraire, on voit peu de guerres ci- » viles et de fréquentes révolutions. »

La cause en est évidente; les uns, n'ayant point de base, sont renversés dès qu'on les heurte; les autres, étant posés sur des fondemens larges et solides, peuvent être agités fortement sans qu'on puisse arracher leurs racines.

Je n'ai parlé que de deux manières de gouverner les hommes, et cependant, partout et dans tous les temps, il en existe encore malheureusement une troisième, trop souvent en usage pour être oubliée.

C'est un système incertain et amphibie, qui aigrit également tous les partis, et ne sait ni les dominer, ni les réunir, ni les diriger : il répugne à la raison; les passions le conseillent et l'adoptent; l'ambitieux vulgaire croit y trouver un appui solide; le véritable homme d'État s'en éloigne comme de l'écueil le plus dangereux.

C'est la marche de la faiblesse; et je suis loin de croire que le ministère actuel soit disposé à

la suivre; ses actes seuls pourront nous faire connaître ses plans : mais je désire surtout qu'il évite constamment les conséquences de ce système déplorable qui consiste à promettre toujours la liberté et à n'en permettre jamais la jouissance, à déguiser l'arbitraire sous les formes de cette liberté, à entourer la puissance de barrières inutiles, à laisser les droits privés et généraux sans garantie, à comprimer l'opinion qu'on ne sait pas diriger, et à repousser, comme des feux incendiaires, toutes les lumières qui pourraient dévoiler les abus.

Si, en examinant la loi proposée, j'y trouve quelque empreinte de ce système, je l'attribuerai plutôt à l'erreur qu'à l'intention; car la supposition imprudente des intentions cause parmi nous l'affligeante animosité de l'esprit de parti.

Il ne nous appartient à nous que de prévoir et de juger de notre mieux les effets nécessaires, les résultats probables des projets de loi qu'on nous présente. Là se borne l'exercice de notre devoir et de notre raison; au-delà, le domaine des passions commence; c'est la contrée des orages : évitons avec soin de nous y laisser entraîner.

M. le garde des sceaux a prononcé ces paroles dans l'autre chambre : « Les passions rai-

» sonnent mal, entendent mal, et répondent » mal. » Cette maxime est vraie, et, dans l'importante discussion qui s'ouvre, aucun de nous, de quelque opinion qu'il soit, ne doit la perdre de vue.

Cette discussion est un procès important entre l'ordre public et la liberté. Législateurs, pour prononcer sur cette cause, et pour concilier, s'il se peut, les deux parties qui seront défendues avec autant de force que de chaleur, conservons, tel est notre devoir, la sévère et calme impartialité d'un juge; n'oublions pas surtout que chacun regarde, dans de semblables questions, d'un œil trop prévenu, soit les périls de l'ordre, soit ceux de la liberté; et que tout homme qui arrive au pouvoir, persuadé qu'il veut, qu'il fera le bien, regarde avec défiance toute opposition, toute entrave; le moindre écart de la liberté lui semble une disposition anarchique qui gêne son action et menace l'ordre, tandis que l'homme privé n'est frappé que de la crainte de l'arbitraire, du danger de perdre ses droits, et considère tout moyen de répression rigoureux comme un acte de despotisme destructeur de sa liberté.

Le ministère se présente à nous et nous dit qu'on est justement fatigué des lois de censure et d'exception, qu'il faut enfin remplir le vœu

public, qu'il va nous faire jouir de la liberté de la presse, tant réclamée; mais qu'il nous la donne comme le veut la Charte, accompagnée d'une loi répressive qui nous assure tous les avantages de cette liberté en nous préservant de ses abus.

Examinons donc si ses intentions et les nôtres sont remplies, si la loi proposée est nécessaire, juste, constitutionnelle, et si elle nous garantit à la fois de l'arbitraire et de la licence.

D'abord il me serait possible de contester la nécessité d'une loi nouvelle et rigoureuse; car le discours du trône, et le tableau consolant qu'il trace de la tranquillité et de la prospérité actuelle de la France, pourraient prêter quelque force à mes objections. De plus l'assertion d'un ancien ministre (M. de Serre), quoiqu'elle soit atténuée par les tableaux que présente M. le garde des sceaux, nous montre encore un assez grand nombre de condamnations prononcées contre les délits de la presse, dans l'année 1819, en proportion avec les condamnations prononcées, dans la même année contre tous les autres genres de délits, pour nous permettre de penser que l'ancienne loi répressive, loin d'être impuissante et inefficace, comme on l'a dit, était au contraire suffisante, et qu'aucun motif de nécessité démontrée ne pouvait justi-

fier l'arbitraire censure qui l'a remplacée, et les dispositions non moins arbitraires par lesquelles on prétend la fortifier aujourd'hui.

Mais, me répondra-t-on, il faut, en donnant la liberté légale de la presse, donner aussi à l'ordre public et à l'autorité de complètes garanties contre la démocratie.

Si nous examinons de bonne foi le budget des garanties du pouvoir et celui des garanties nationales, je doute que l'on trouve si menaçante la part qu'y possède cette démocratie, l'un des trois élémens, comme on le sait, du gouvernement représentatif.

En effet, quelles sont les garanties existantes à présent pour l'ordre public, pour le pouvoir royal et pour l'aristocratie? C'est l'heureuse et inviolable hérédité du trône; une chambre des pairs héréditaire, dont les membres sont nommés par le roi; une liste civile considérable et fixée au commencement de chaque règne pour toute sa durée; une garde royale nombreuse; le droit exclusif du roi de proposer les lois, de les rejeter ou de les sanctionner, de les promulguer, de les faire exécuter, de conclure les traités, de disposer des forces militaires, de nommer à tous les emplois dans l'administration, dans l'armée, dans l'ordre judiciaire, et de faire présider les colléges électoraux par des prési-

dens de son choix. La police, la gendarmerie, la hiérarchie administrative, sont dans les mains de l'autorité royale.

L'aristocratie est garantie par l'hérédité des pairs et par la jouissance presque exclusive des droits politiques, dont cent mille propriétaires seulement peuvent jouir sur une population de trente millions d'habitans.

Voilà, certes, toutes les garanties que la prévoyance la plus craintive peut désirer. Voyons d'une autre part quelles sont les garanties laissées à cette masse de Français, à cette démocratie que de tristes souvenirs et des craintes exagérées nous représentent comme si effrayante.

La chambre des députés paraît spécialement la première de ces garanties; cependant cette population nombreuse n'a aucune part au choix des députés; la Charte l'en exclut, et, sans vouloir attaquer une loi récemment rendue, on me permettra au moins de rappeler que le double vote des colléges de département offre dans les élections plus de chances et de garanties à l'aristocratie qu'à la démocratie.

Une funeste expérience a fait proscrire les réunions de citoyens, les réunions de sections et les clubs; ainsi ces moyens d'exprimer les vœux populaires, dangereux pour le peuple lui-même, quand ils ne sont pas constitution-

nellement établis et réglés, sont totalement interdits.

Mais les administrations communales et départementales devaient au moins assurer aux libertés du peuple une garantie légale et suffisante. Depuis huit ans, cette garantie est désirée, promise; et, en l'attendant, c'est le pouvoir qui nomme les administrations populaires.

Il reste peut-être, dira-t-on, pour égide, la responsabilité ministérielle proclamée par la loi fondamentale. Eh bien ! cette responsabilité n'existe encore qu'en projet, et n'est point organisée.

Le peuple devrait cependant encore compter, comme une garantie solennelle, le droit de pétition aux chambres pour faire connaître et redresser ses griefs. Je ne disconviens pas que ce droit n'existe; mais, jusqu'au moment où l'exercice en sera autrement régularisé, vous savez tous, messieurs, qu'il n'a eu jusqu'à présent que deux résultats, ou l'ordre du jour qui écarte la pétition, ou le renvoi au ministère, renvoi qui reste ordinairement sans réponse.

Enfin les seules et dernières garanties qui pouvaient rester pour protéger les droits et les libertés de la partie la plus nombreuse de la nation, c'étaient la liberté de la presse et l'institution du jury.

On nous propose aujourd'hui de supprimer le jury relativement aux délits de la presse, et de soumettre la liberté de penser et d'écrire aux rigueurs d'une loi dont, suivant les termes du premier rapporteur de ce projet, « le vague et » l'arbitraire font toute la force. »

Voilà le rapprochement exact des garanties actuelles, dont jouissent, d'un côté le pouvoir, et de l'autre la liberté. Il serait facile d'en conclure qu'assurément la loi présentée est loin d'être nécessaire.

Cependant l'abolition de la censure, de ce fléau aussi ridicule qu'odieux, est d'un prix si grand qu'on ne saurait peut-être trop la payer. Achetons-la donc par quelques sacrifices, et, pour jouir de la liberté légale de la presse, adoptons une loi répressive bien sévère, pourvu qu'elle soit juste, constitutionnelle et clairement rédigée.

Je vais donc, sous ces trois rapports, en considérer rapidement les principales dispositions.

Il existe un principe de jurisprudence universellement reconnu, c'est que les délits doivent être définis avec précision, et les peines graduées avec sagesse. Pour décider si une loi est juste, on doit examiner si elle est conforme à ce principe, ou si elle s'en écarte.

Eh bien! le ministère qui propose la loi, les

rapporteurs et les orateurs qui la soutiennent, déclarent que les délits dont la loi présentée s'occupe, « ne peuvent être définis avec préci-» sion, et que c'est le vague de cette loi qui en » constitue la force. »

Je n'abuserai point de votre patience, en discutant longuement cette assertion. Elle n'aurait point été avancée, si l'on n'avait eu en vue, comme on le devait, que de punir les écrits coupables d'outrages, d'injures, d'offenses ou de provocations à la révolte; mais le pouvoir, ombrageux par sa nature comme la liberté est méfiante par son essence, a voulu atteindre, non-seulement les ouvrages criminels, mais les écrits soupçonnés d'être dangereux.

Alors il faut bien supposer des venins tellement cachés qu'ils échapperaient au bon sens du jury, et ne seraient aperçus que par des esprits fins et profonds; ce qui pourtant ne devait faire craindre ni séditions ni attroupemens.

Il a fallu créer un nouveau dictionnaire pénal, ou ressusciter ceux que la raison et l'expérience ont fait tomber en désuétude, punir la tendance, la couleur d'un écrit, proscrire la plaisanterie, l'ironie, si naturelles à l'esprit français, sous le nom de *dérision*, tandis que le mot *mépris* devait seul être judiciairement employé; reconstruire des classes pour les rendre légale-

ment privilégiées, et faire en même temps de tous les écrivains une véritable classe d'hommes entachés d'une sorte de suspicion, et condamnables d'après leurs opinions présumées.

La graduation des peines est loin d'être mieux ménagée; car on les pousse jusqu'à la suppression des entreprises littéraires les plus coûteuses, les plus nécessaires à l'industrie, et, par ce moyen, on porte une véritable atteinte aux droits de propriété; pour l'imprudence d'un collaborateur, on englobe dans la même condamnation les actionnaires de l'entreprise et les abonnés du journal, tous innocens du délit, et tous soumis, sans raison, à la peine arbitraire qu'on lui applique.

Si les délits de la presse sont, comme on l'assure, impossibles à définir avec précision; si la loi ne peut tracer au juge de règles certaines pour reconnaître la culpabilité; si l'on est dans la triste nécessité de laisser ce soin à l'arbitraire de sa conscience, il faut avouer qu'alors ce serait le cas d'inventer le jury, s'il n'existait pas. Aussi M. de Villèle a déclaré lui-même qu'il regardait comme une conséquence inévitable de nos institutions le retour, plus ou moins éloigné, du jugement par jury relativement aux délits de la presse.

Si un jury se trompe en fait d'opinions, un

autre jury ne reproduit pas nécessairement la même erreur; mais, avec des juges inamovibles, tout devient jurisprudence : une cour royale, dont la majorité sera janséniste, condamnera pendant trente ans tous les écrits entachés de molinisme. De plus, les accusés pouvaient récuser quelques jurés qu'ils connaissaient trop passionnés contre leurs opinions; avec des juges, l'accusé perd cette garantie : il ne paraît plus devant un jury interprète mobile de l'opinion de la société, mais devant un tribunal constamment enclin vers l'une ou l'autre des opinions qui nous divisent, qui doit constamment scruter ses intentions, juger sa pensée, et prononcer sur son sort.

D'après ces considérations, je pense que la loi qu'on nous propose n'est pas conforme aux principes de l'impartiale justice; elle transforme les magistrats en censeurs, les juges en arbitres politiques, et introduit nécessairement les maximes profanes de la police dans le sanctuaire de la justice.

Les mêmes motifs suffiraient, sans doute, pour prouver que la loi n'est pas rédigée avec clarté, et que le vague de ses expressions doit compromettre souvent le sort des prévenus, en égarant fréquemment la conscience des juges.

Une loi vague dans ses termes est un arsenal

où chaque esprit de parti peut trouver tour à tour des armes dangereuses ; les partis cèdent et triomphent alternativement ; les majorités changent, mais les lois restent; ne l'oubliez pas.

Je me borne, pour le moment, à vous faire remarquer dans la loi présentée deux erreurs aussi graves, selon moi, que dangereuses : la première, c'est le retranchement du mot *constitutionnelle*, qui était joint à celui d'*autorité du roi*, dans la loi de 1819.

Un pareil retranchement, sous un gouvernement constitutionnel, était propre à exciter autant d'étonnement que d'alarmes. Les ministres se sont hâtés, pour calmer ces inquiétudes très naturelles, de déclarer qu'ils n'entendaient point que, depuis la Charte, on pût reconnaître d'autre autorité qu'une *autorité constitutionnelle*, et, en même temps, ils nous ont appris que leur motif était de mettre à l'abri de toute attaque l'autorité royale antérieure à la promulgation de la Charte.

Eh bien! c'est cette précaution dont je crois pouvoir démontrer non-seulement l'inutilité, mais le danger : elle est inutile, puisque, dans le même article, on déclare coupables tous ceux qui attaqueraient, offenseraient le roi, sa dignité, ses droits, celui de la successibilité au trône; cette disposition est certainement suffi-

sante et applicable à tous les temps, à toutes les époques.

Mais lorsqu'il s'agit de l'autorité royale, elle ne se manifeste que par les actes du gouvernement. Dans l'ancien régime elle était bornée par les lois fondamentales de la monarchie, par les droits des ordres de la noblesse et du clergé, par ceux des pays d'états, par les franchises des communes, enfin par tous ces droits que les rois, à leur sacre, juraient de conserver.

De tous temps, dans l'ancien régime, les états-généraux, les parlemens, les magistrats, pouvaient, sans être coupables, examiner si l'autorité royale restait ou non dans ses limites : toutes les célèbres remontrances des cours en sont la preuve; les écrivains mêmes, lorsqu'ils discutaient ces matières avec respect, ne furent jamais blâmés ni punis; et certes, jamais personne ne s'avisa d'appeler en jugement des historiens, tels que l'abbé Vély, pour avoir soutenu, ainsi que la plupart des parlemens, que François I^er^ n'avait pas eu le droit de conclure avec le pape le concordat qui abolissait la pragmatique. Si le pouvoir alors regardait cette opinion comme une erreur, au moins il n'y voyait pas de délit.

Les décrets de l'assemblée constituante, sanctionnés par Louis XVI, ont aboli les ordres,

ont effacé les pays d'états, ont anéanti les anciennes limites de l'autorité royale, en leur en substituant de nouvelles : l'autorité de l'auguste prince qui nous gouverne se trouvait-elle liée, avant la Charte, par ces nouvelles limites, ou bien veut-on remonter aux temps antérieurs à la constitution de 1791 ?

Mais, si vous voulez que les écrivains d'aujourd'hui, qui regardent avec raison ces époques comme appartenant au domaine libre de l'histoire, n'attaquent et ne discutent en aucune manière les limites de ces anciens droits royaux, le clergé et la noblesse, dont les priviléges étaient aussi antiques que ceux de la royauté, pourront réclamer le même respect pour leurs droits, depuis abolis.

Songez-vous bien que ce serait remettre en question tout ce qui a excité tant de révolutions et d'orages; que ce serait interdire à tout auteur de faire l'éloge ou l'histoire de tous les traités conclus, de toutes les victoires remportées par les Français depuis trente ans? Ce serait défendre la publication des discours de nos plus célèbres orateurs, des Maury, des Mirabeau, des Cazalès; ce serait traiter toute la nation en coupable, condamner les talens au silence, et attacher un déshonorant bâillon à l'histoire.

D'ailleurs, ne voyez-vous pas combien de tel-

les accusations amèneraient, dans les tribunaux, de débats scandaleux, et de quelle puissance redoutable et périlleuse vous armeriez les cours royales, appelées ainsi à prononcer sur les plus hautes et les plus difficiles questions de la politique et du contrat social.

Évitons, je vous en conjure, une telle inconvenance, de tels dangers; ne remuons pas ainsi des feux mal éteints; et ne prêtons point d'armes aux factions, en effaçant des lois le mot *constitutionnel*, sous le règne du roi qui nous a donné la constitution.

Après avoir parlé d'une suppression si dangereuse, je vais examiner une innovation, dans notre législation, qui n'offre pas moins d'inconvéniens.

La loi présentée ne se borne point à déclarer coupables ceux qui auraient excité la haine ou le mépris contre un ou plusieurs citoyens : cette rédaction aurait été claire et suffisante; mais les rédacteurs de la loi ont introduit dans cet article le mot de *classes*.

J'avoue, comme l'a fait M. de Cordoue, que je ne puis, malgré mes efforts, comprendre le vrai sens attaché à ce mot par le ministère; ce député a trouvé quarante de ses collègues dans la même incertitude que lui; plusieurs des miens partagent aussi mes doutes à cet égard,

et, faute de comprendre, on est réduit à deviner; ce que j'évite le plus possible : car alors il faut juger non les termes, mais les intentions.

Si ce mot de *classes* voulait signifier des agrégations de citoyens classés par des métiers divers, par des professions différentes, la rédaction deviendrait ridicule. Jamais les railleries des auteurs comiques, des satiriques, des fabulistes, des moralistes, n'ont offensé personne, lorsqu'elles ont eu pour objet des classes, des généralités, et non des individus.

Je ne pourrai jamais me persuader que le législateur veuille sérieusement aujourd'hui se servir du bouclier de la loi pour mettre les chanoines à l'abri du *Lutrin*, les jésuites en sûreté contre *les Lettres provinciales*, les médecins contre *le Malade imaginaire*, les petits marquis contre *le Misanthrope*, les faux dévots contre *le Tartufe*, les courtisans, les abbés mondains, contre les *Lettres persanes* ou contre les *Caractères* de La Bruyère, enfin le barreau contre *les Plaideurs* de Racine : ce serait, en vérité, privilégier les ridicules et proscrire la littérature.

Il faut donc que la rédaction ait un autre but : est-ce celui de nous ressusciter, nous noblesse, comme classe? Mais je le regarderais alors comme un funeste service; car ce serait

inévitablement ressusciter une autre classe bien autrement nombreuse, celle du tiers-état, et faire renaître ces désastreuses discordes, source de tant de calamités.

Dans l'autre chambre on a prétendu pourtant qu'il n'existait que ce moyen pour empêcher ces cris féroces, dont une haine aveugle a menacé souvent les classes anciennement privilégiées; mais il suffit d'avoir lu le Code pénal pour être sûr qu'aucune précaution n'y a été négligée à l'effet de punir des provocations si séditieuses et si criminelles.

Dès que vous prononcerez législativement le mot de *classes*, on entendra partout celui d'*ordres*, que la Charte repousse; et je ne crois pas nécessaire d'en dire plus pour écarter une expression qui ne peut être qu'inutile, ridicule ou dangereuse.

Jusqu'à présent, j'ai cherché à vous démontrer que la loi qu'on vous présente, et dont la nécessité ne me semble pas évidente, est injuste par le vague qui règne dans la définition des délits, par l'atteinte qu'elle porte aux droits de propriété, et que sa rédaction, loin d'être claire, présente des écueils aux juges, et, sans le vouloir sans doute, des piéges aux accusés.

J'ai cru prouver qu'en abolissant le jury pour les délits de la presse, et en confiant à des

juges inamovibles le droit de prononcer, suivant leurs opinions ou leurs passions, sur les intentions des écrivains, le ministère ne faisait que se débarrasser du fardeau importun de la censure pour en charger les cours royales.

Il ne me reste qu'une dernière observation à vous présenter relativement à cette abolition du jury. Personne ne disconviendra de l'importance, de la gravité d'un tel changement dans notre législation; eh bien! cette immense innovation qui change la position des juges, leur compétence et les garanties dont jouissaient les citoyens, n'a point été proposée à l'autre chambre par le ministère au nom du roi; elle a été introduite dans la loi comme un amendement d'une commission : c'est porter une atteinte formelle à la prérogative royale que nous devons défendre.

« Il appartient au gouvernement seul de pro-
» poser d'aussi notables changemens dans les
» formes et dans la nature des jugemens, ga-
» ranties les plus intimes des libertés publiques
» et individuelles; autrement il dépendrait de
» la majorité d'une chambre de détruire à son
» gré les garanties judiciaires, et de sortir,
» quand il lui plairait, de ses limites constitu-
» tionnelles. » Ce que je dis à ce sujet n'est, vous le savez, que la répétition des paroles de

M. de Serre, ancien ministre de la justice.

On répondra que les ministres nous présentent cet amendement consenti par le roi, et qu'il devient ainsi pour nous proposition royale; mais je soutiens que les ministres mêmes, en approuvant le fond de l'amendement, n'ont pu justifier la forme qui l'a introduit dans la loi; ainsi, indépendamment de tous les inconvéniens que nous présente cette abolition du jury, nous devons, comme pairs, la rejeter, puisqu'elle a été d'abord inconstitutionnellement proposée par la commission de l'autre chambre.

La chambre des pairs trouve aujourd'hui une occasion solennelle de prouver au peuple français qu'elle est et sera constamment le bouclier du trône et l'égide des libertés publiques. Elle peut et doit signaler glorieusement son existence par un grand service national, en rejetant, ou en modifiant au moins fortement un projet de loi qui, tel qu'on nous le présente, ne convient ni à notre pays, ni à notre siècle, ni à nos mœurs.

Quant à moi, je le rejette, parce que je le trouve injuste et arbitraire; je n'y vois que des efforts imprudens pour comprimer ce qu'il y a de moins comprimable au monde, l'opinion et la pensée.

Gardons-nous, messieurs, d'aigrir ainsi, par

l'arbitraire déguisé sous des formes légales, la partie de la nation la plus irritable, la plus influente, la plus spirituelle, la plus éclairée; et n'imitons pas ces hommes timides et crédules qui, en ébranlant bruyamment les cloches, attirent les orages au lieu de les écarter.

Je vote le rejet du projet de loi.

CINQUIÈME DISCOURS.

SUR LE PROJET DE LOI

RELATIF

A L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT ÉVENTUEL DE CENT MILLIONS, POUR L'EXERCICE DE 1823, A L'OCCASION DE LA GUERRE D'ESPAGNE.

(15 mars 1823.)

MESSIEURS,

Lorsque je vois d'un côté la tristesse que répand l'approche de la guerre, les alarmes qu'elle excite, les pertes qui menacent notre commerce, notre crédit, notre agriculture, notre industrie, sans qu'aucune nécessité démontrée, sans qu'aucun grand intérêt national, viennent nous détourner de ces sombres pensées; et que d'une autre part j'entends des serviteurs zélés du roi, des conseillers du monarque, nous représenter avec force cette guerre comme néces-

saire et presque inévitable, je me défie moi-même de mes propres sentimens, et pour ainsi dire de ma raison.

J'hésite à suivre une opinion qui me paraît cependant conforme à l'opinion générale, et j'écoute avec soin tout ce qui peut, de part ou d'autre, éclairer et décider ma conscience.

Mais j'avoue que, jusqu'à présent, les argumens de ceux qui veulent la guerre m'ont paru faibles, vagues et même si contradictoires, qu'il me semble impossible de m'en servir pour en tirer quelques conclusions raisonnables.

Le rapporteur de votre commission déclare que la France, ainsi que l'Angleterre, ne reconnaissent point le droit d'intervention, qui leur paraît injuste et contraire à l'indépendance des nations; en même temps tout son discours n'a d'autre objet que de nous prouver la nécessité d'intervenir dans les affaires de l'Espagne.

Le même orateur s'indigne de voir attribuer à notre gouvernement l'intention d'imposer aux Espagnols un pouvoir arbitraire et absolu; et bientôt il s'empresse de citer avec approbation, pour exemple, tout ce qui s'est fait à Naples, où personne n'ignore, je crois, que le pouvoir absolu a été établi par l'intervention et le succès des armes autrichiennes.

Vous ne négligerez pas d'ailleurs de remar-

quer que l'exemple cité ne nous est pas applicable; car l'Italie, soumise au joug du pouvoir absolu par l'Autriche, pouvait être tentée de la liberté qui s'introduisait dans Naples; et ce danger a pu alarmer le cabinet de Vienne.

Mais la France jouit de cette liberté sous le gouvernement constitutionnel de Louis XVIII; et il serait trop absurde de croire qu'elle pût éprouver la tentation d'imiter les institutions des cortès, si étrangères à nos mœurs, et de quitter ainsi le port pour s'exposer sans nécessité aux tempêtes.

Un ministre nous a fait entendre que cette malheureuse guerre nous était commandée par la nécessité, et que, si nous avions voulu l'éviter, nous nous serions vus forcés d'entretenir à la fois deux armées, la première près des Pyrénées, et la seconde sur les rives du Rhin.

Il est vrai qu'un autre ministre, dans une autre enceinte, a positivement assuré qu'aucune loi ne nous était dictée, et que les puissances étrangères nous laissaient en pleine liberté de prendre, à l'égard de l'Espagne, le parti qui conviendrait le mieux à nos intérêts.

Enfin, tandis que les uns trouvent les démarches du conseil trop précipitées et trop hostiles, les autres, plus zélés partisans de la guerre, accusent ce même conseil de lenteur et d'un pen-

chant évident pour des voies pacifiques et conciliatrices.

Toutes ces dissidences et ces contradictions sont si peu propres à convaincre un esprit impartial qui cherche la vérité, que, loin de nous démontrer la nécessité et les avantages de la guerre, on ne saurait même, en parlant de cette étrange guerre, trouver une dénomination qui puisse la caractériser.

En effet, messieurs, nous ne pouvons point l'appeler une guerre offensive; car ce serait une injure à la moralité de notre gouvernement, qui déclare ne s'armer que pour notre sûreté.

Ce n'est donc point une de ces guerres d'invasion et de conquête, qui donnent quelquefois aux peuples une gloire éphémère si brillante, mais si chèrement achetée.

Ce n'est pas non plus une guerre défensive, car nous ne sommes point attaqués. On a bien parlé de quelques griefs, mais on n'a point dit qu'on en ait refusé le redressement.

D'ailleurs l'Espagne, ruinée par deux invasions et par la perte de ses colonies, sans trésor et presque sans armée, nous est représentée si faible, que l'expédition projetée contre ce pays semble être regardée comme un voyage plutôt que comme une campagne. Le mot de *pointe* n'est point oublié, et celui de *marche triom-*

phale se répète tous les jours. Ainsi, dans un tel état, il serait presque risible d'établir que les Espagnols peuvent envahir le royaume, et que nous combattons pour notre propre défense.

Dira-t-on que c'est une guerre d'honneur? Comment se fait-il, si les limites apportées à l'autorité royale en Espagne sont telles que l'honneur de notre gouvernement monarchique ne puisse ni les reconnaître ni les supporter, comment se fait-il, dis-je, qu'on s'en soit avisé si tard?

La constitution des cortès était, il y a deux ans, la même qu'aujourd'hui; et si, ce que j'ai peine à concevoir, ces institutions d'un pays étranger sont incompatibles avec l'honneur français, comment, depuis deux années, avons-nous reconnu et reçu les ambassadeurs de ce gouvernement?

Comment enfin, au commencement de l'avant-dernière session, s'exprimait-on ainsi dans le discours du trône, en parlant du cordon sanitaire : « La malveillance seule peut attribuer » à l'établissement de ce cordon d'autres intentions que celles qui sont dictées par la nécessité de mettre nos frontières à l'abri de la » contagion d'une funeste épidémie? »

On pourrait, il est vrai, donner à cette guerre le nom d'un ancien pacte, et l'appeler *guerre*

de famille. Certes, le motif qu'indiquerait une pareille dénomination, mériterait l'attention la plus grave. Nous sommes Français, tout ce qui intéresse la famille de nos rois ne peut nous être indifférent; il est très juste et très honorable que notre auguste monarque cherche, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à préserver de la violence des factions le trône d'un roi, son parent et son allié; et nos vœux, à cet égard, sont d'accord avec les siens.

Mais, si une position semblable à celle où se trouve malheureusement Ferdinand VII, pouvait être adoucie par de bons offices, par des négociations, par le langage de la sagesse et de l'amitié, n'est-il pas à craindre aussi que cette position ne soit aggravée par des moyens contraires? Les soldats et les canons seront-ils des négociateurs, des conciliateurs utiles ou dangereux? Enfin l'histoire ne nous apprend-elle pas que les menaces et les hostilités exaspèrent les passions au lieu de les calmer, et que trop souvent elles ont précipité dans les calamités et dans les désastres qu'on avait pour but d'éviter?

Pour moi, j'avoue que, dans une pareille incertitude, de telles craintes suffiraient pour arrêter mes armes.

Mais, dit-on, cette guerre est encore une

guerre d'opinion; ce sont des principes dangereux, des doctrines pernicieuses qu'on veut étouffer dans leur foyer, afin d'échapper à une funeste contagion.

Messieurs, prenons-y garde : si c'est une guerre d'opinion, elle peut être bien longue, bien coûteuse, bien sanglante. Les pensées et les opinions s'atteignent peu par des boulets; on irrite la pensée qu'on veut comprimer. Si c'est une contagion, tenons-nous-en éloignés; c'est le parti le plus sûr.

Mais cependant, si vous persistez à entreprendre cette terrible guerre, ne nous demandez pas cent millions et cent mille hommes, mais trois cent mille hommes et trois cents millions : ce que vous nous proposez est trop pour un simulacre de guerre, et trop peu pour une guerre réelle.

Songez, en combattant les opinions, qu'il faut non-seulement vaincre, mais occuper toutes les villes, tous les bourgs, tous les lieux où ces opinions règnent. En semblable matière, il faut que la compression soit générale pour être efficace; car, vous l'avez vu, sous le gouvernement qui a précédé celui des cortès, ces mêmes opinions, comprimées dans presque toute l'étendue de l'Espagne, s'étaient réfugiées loin de la capitale, dans la petite île de Léon, et de ce

seul asile est sortie une révolution tout armée.

Enfin, si vous voulez opérer cette universelle compression, calculez les forces qui vous sont nécessaires. Vous devez laisser des troupes aux Pyrénées pour votre sûreté intérieure; les places prises ou bloquées en exigeront aussi; si vous franchissez l'Èbre, le cours de ce fleuve doit être défendu pour garder vos derrières et vos flancs. Ainsi affaiblis avant d'arriver à Madrid, vous devez encore envoyer des forces à Grenade, à Cadix, à Badajoz; en conserver en Biscaye, en Navarre, en Aragon, et même établir des postes de communication entre ces différens corps détachés. Une armée triple de la vôtre y suffirait à peine.

D'ailleurs cette occupation générale d'un pays voisin laissera-t-elle en repos et en sûreté le Portugal, qui a aussi ses cortès? L'Angleterre souffrira-t-elle toujours tranquillement que cette occupation de la péninsule espagnole se prolonge? Et si elle s'y oppose, ne redoutez-vous pas alors les calamités d'une guerre générale en Europe?

Je n'ai pourtant jusqu'ici envisagé que les chances de succès; celles des revers doivent aussi se calculer : les plus grands capitaines en ont éprouvé. Alors, que de nouveaux efforts, que de nouveaux sacrifices n'exigerait pas l'hon-

neur de nos armes ! que de ports en stagnation ! que d'ouvriers sans travail ! que de champs sans cultivateurs !

Est-il facile de mesurer les mécontentemens qui pourraient en être la suite, le parti que des factieux chercheraient à en tirer pour exciter des troubles, les mesures extrêmes que ces troubles forceraient de prendre, enfin la probabilité de la funeste intervention des étrangers, qui, pour rétablir l'ordre parmi nous, s'appuieraient des mêmes motifs que nous donnons aujourd'hui pour nous immiscer dans les dissensions intérieures de l'Espagne ?

Mais détournons nos regards d'un aussi sombre tableau ; j'ai oublié un des argumens employés par quelques partisans de la guerre : c'est pour l'autel comme pour le trône, disent-ils, que nous devons combattre ; et le nom de *l'armée de la foi* suffit seul pour nous annoncer que c'est une guerre de religion que nous allons entreprendre.

Une guerre de religion, messieurs ! de tous les fléaux le plus opiniâtre, le plus sanglant, le plus interminable ! J'en frémirais d'horreur, et vous en frémiriez aussi, si cette supposition était soutenable ; mais en vérité une pareille dénomination paraîtrait heureusement plus ridicule qu'effrayante ; car non-seulement les Es-

pagnols professent la même religion que nous, mais bien plus, tandis que nous avons établi chez nous la tolérance de tous les cultes, les cortès ont décrété la domination exclusive du culte catholique.

Ce serait donc une guerre entreprise dans l'intérêt des couvens, des congrégations, enfin d'un clergé plus ou moins appauvri, et dans le but de faire rendre à des abbayes et à des moines des terres dont la détresse du gouvernement espagnol, après la perte de ses colonies, a rendu le sacrifice indispensable.

Il serait assez étrange que la France, qui a vendu et qui vend tous les jours des biens d'origine ecclésiastique, s'armât pour rétablir des moines dans leurs possessions, et que cette cause fût plus tard embrassée et soutenue par la Prusse protestante, et par la Russie schismatique, tandis que les congrès européens regardent comme injuste et impolitique de soutenir un peuple généreux combattant sous l'étendard de la croix contre celui de Mahomet.

Sous quelque rapport que vos seigneuries puissent envisager cette guerre, il est impossible de l'appeler une guerre nationale, puisque la nation doit en supporter toutes les charges, tous les sacrifices d'or et de sang, et qu'elle n'en doit retirer aucune indemnité, aucun avantage.

C'est donc une guerre toute nouvelle, une guerre de doctrine; et de quelle doctrine? d'une doctrine vague, abstraite, contestée : faut-il donc, pour la conservation de cette doctrine si favorable au pouvoir absolu, sacrifier notre commerce, notre industrie, notre crédit, notre indépendance?

Cette impossibilité, messieurs, de trouver des nécessités, des motifs valables pour une pareille guerre, et même des termes et un nom pour la caractériser, suffit, avec l'évidence des sacrifices qu'elle nous imposerait et des calamités qu'elle pourrait nous attirer, pour nous décider à l'éloigner par tous nos efforts.

Si l'on disait que cette guerre est déclarée, comme il ne s'agirait plus que de soutenir l'honneur de nos armes, nous voterions sans hésiter le crédit qui nous est demandé. Mais la guerre n'est pas encore déclarée; dans un gouvernement représentatif tel que le nôtre, le seul moyen que la constitution offre aux chambres législatives d'exercer quelque influence sur de si grands intérêts, c'est de refuser le crédit qu'on demande pour entreprendre une guerre dont on ne reconnaît ni la justice, ni la nécessité, ni les avantages; et c'est par ce motif que je vote le rejet du projet de loi qui vous est présenté.

SIXIÈME DISCOURS.

SUR LE PROJET DE LOI

RELATIF

AU RENOUVELLEMENT INTÉGRAL ET SEPTENNAL DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(6 mai 1824.)

Messieurs,

Vous avez entendu la lecture du projet de loi qui vous est soumis, ainsi que les motifs développés par M. le ministre de l'intérieur et le rapport de votre commission.

Le noble pair que cette commission a choisi pour rapporteur, vous a dit, avec vérité, que des hommes également éclairés, également amis de l'ordre public et du bonheur de la France, envisagent sous des aspects divers l'importante question sur laquelle vous allez prononcer.

« Des espérances, nous dit-il, se mêlent à

» des craintes; et là, où plusieurs aperçoivent » un meilleur avenir, les autres n'entrevoient » que des maux et des dangers. »

Ainsi, dès le début, votre commission semble avouer que le notable changement qu'on vous propose d'apporter à un article de la Charte, de la loi fondamentale, touche à nos plus grands intérêts, et doit améliorer notre avenir ou le compromettre.

Cependant on persiste à nous représenter cet article de la Charte, si important, comme un article purement réglementaire, qu'on peut attaquer et modifier sans porter atteinte à la loi constitutionnelle, dont le maintien est pour nous une obligation sacrée.

Dans une telle circonstance, quand on nous demande de substituer à ce devoir de défendre et de maintenir les dispositions de la Charte, le nouveau droit de la modifier, et lorsqu'on nous donne l'initiative d'une discussion dont le résultat peut changer la durée, la force d'une des trois branches du pouvoir législatif, et déranger par là leur équilibre, chacun de nous doit au roi et à la France le tribut de ses réflexions.

Quelque faible que puisse être, au milieu de tant d'hommes éclairés, le poids de mon opinion, la gravité de la question qui s'élève, et des conséquences qui résulteront de votre déci-

sion, me détermine à monter à cette tribune.

Nobles pairs, la France a dans ce moment les yeux sur nous; nous allons prononcer sur une partie de ses destinées. N'oublions pas que cette discussion, qui doit affaiblir ou fortifier l'existence de la pairie dans l'opinion publique, donner plus ou moins de sécurité au trône, de solidité au gouvernement représentatif, de garanties à nos libertés, et de confiance au peuple, occupe tous les esprits, intéresse tous nos droits, et que le peu de momens consacrés à ces débats vont devenir des pages importantes de notre histoire.

J'ai vu d'abord avec une extrême surprise que le ministère nous présentait, dans un seul article de loi, non pas une seule question à décider, mais plusieurs questions également graves, également difficiles à résoudre. Chacune d'elles aurait certainement mérité l'examen le plus mûr et la discussion la plus approfondie.

Il me semble que c'est traiter avec précipitation des matières d'une si haute importance. Leur division serait évidemment nécessaire; leur confusion est éminemment dangereuse, puisqu'elle nous oblige de n'émettre qu'une seule opinion d'adoption ou de rejet sur des propositions diverses à l'égard desquelles nos avis auraient été probablement partagés.

Cette marche nuit à la conviction, et l'on se voit ainsi contraint ou de rejeter un projet tout entier, parce qu'on en désapprouve quelques parties, ou de l'adopter généralement, malgré les craintes que quelques-uns de ses élémens inspirent à notre conscience.

Notre rapporteur va même plus loin dans ce système; car, tandis qu'il nous croit le droit d'amender sans scrupule la Charte, il prétend que nous ne pouvons, sans usurper l'initiative royale, amender le projet de loi dont il nous recommande l'adoption.

Cette opinion, émise déjà plusieurs fois sans effet dans les deux chambres, ôterait toute liberté au vote; et, tant que nous aurons le droit d'adopter ou de rejeter une proposition, il sera impossible de nous interdire avec raison celui de dire nos motifs d'acceptation ou de rejet.

Tout amendement, grave ou léger, se réduit à ces expressions : « Votre projet de loi pré-» sente tel inconvénient : si vous supprimez » cet inconvénient, j'adopte; si vous persistez » à le défendre, je rejette. Mon amendement » n'usurpe rien, ne lie personne; il vous aver-» tit seulement des motifs de mon acceptation » ou de mon refus. La majorité partage ou re-» pousse mon avis : si elle l'écarte, il ne peut » vous nuire; si elle l'adopte, le sort de votre

» projet dépend encore de vous; car vous savez » alors qu'en consentant à l'amendement, votre » loi est adoptée, et que dans le cas contraire » elle est rejetée. »

Récemment, dans une autre chambre, on a vu, il est vrai, écarter en masse, sans discussion, plusieurs amendemens, sous prétexte qu'ils portaient atteinte à la prérogative royale, et qu'en altérant le projet de loi, ils devenaient de véritables propositions d'une loi nouvelle.

Ici on vous propose de suivre le même principe; on vous a déclaré d'avance, relativement à la prolongation de la durée des pouvoirs de la chambre des députés, que nous ne pouvions, sans usurper l'initiative royale, voter par amendement cinq ans au lieu de sept.

S'il en était ainsi, je déclare à mon tour que toute liberté de discussion nous serait ravie, que tous nos droits nous seraient enlevés, et qu'il ne nous resterait aucun moyen de modifier ou de perfectionner un projet de loi sans la permission des ministres. Ce peu de paroles : *C'est une proposition*, deviendraient un véritable *veto*, et nous serions désormais réduits au seul pouvoir de rejet ou d'acceptation.

Je ne reviendrai plus sur ce sujet dont il était cependant nécessaire de parler pour éloigner une doctrine qui paralyserait, dans les

circonstances les plus importantes, toutes nos délibérations.

J'ai dit que le projet de loi qui nous est présenté réunissait, confondait ensemble plusieurs graves questions qu'il aurait été utile de diviser et de discuter séparément.

La première dont je parlerai est celle de l'omnipotence parlementaire. Les chambres peuvent-elles, sans dépasser leurs pouvoirs, modifier la Charte dont elles les tiennent?

Cette question isolée est certainement une des plus graves qui jusqu'à présent aient été soumises à nos délibérations. Pour la compléter et pour ne pas trop subdiviser les questions, j'y joins celle-ci.

Dans le cas où une nécessité impérieuse semblerait imposer l'obligation de recourir à cette omnipotence, pour assurer la marche du gouvernement qu'entraverait une disposition de la Charte, reconnue défectueuse par l'expérience, serait-il sage, convenable et juste, d'établir cette omnipotence par un fait qui deviendrait un précédent, et de ne l'introduire ainsi que par usage, au lieu de régler par une loi les formes à suivre, toutes les fois qu'il s'agirait de modifier quelque article de la loi fondamentale?

La solution de cette grande question aurait dû précéder toute proposition de modification

à la Charte; mais, puisqu'on ne l'a pas jugé convenable, la raison veut au moins que, préalablement à tout, nous décidions et discutions ce point capital, qui exercera inévitablement une notable influence sur nos votes individuels.

Je sais que les constitutions sont plutôt l'ouvrage du temps que celui des hommes, et c'est ce qui fait que si peu de pays sont gouvernés par une loi fondamentale écrite.

Dans tous les États où l'on n'a point posé cette base, la difficulté qui nous arrête n'existe point; et l'autorité législative, sans obstacles, modifie et perfectionne par des actes successifs la constitution des peuples.

Pour nous, messieurs, nous possédons une loi fondamentale. Jusqu'à présent elle a borné nos pouvoirs qui n'ont pu s'exercer que hors de ses limites. Nos longs orages, les calamités produites par la violence de nos passions, la fatigue et le malheur des peuples exposés à voir changer sans cesse leurs droits, leurs lois, et l'on peut dire même leurs mœurs, ont déterminé la sagesse royale à satisfaire nos vœux de repos et de stabilité.

Cherchant à concilier, par un acte solennel et fondamental, la dignité, la sécurité, le pouvoir du trône, les libertés de la nation, les droits et les intérêts anciens et nouveaux, elle nous a

donné la Charte constitutionnelle comme un port pour nous recueillir après tant de tempêtes.

Elle a semblé dire aux passions, comme la Providence aux flots de la mer : *Vous vous agiterez au loin ; mais là vous vous arrêterez.* Elle a même cru devoir insérer dans cette loi inviolable, non-seulement les principes constitutifs du gouvernement, mais encore plusieurs dispositions nécessaires pour éteindre de fâcheux souvenirs, des réclamations, peut-être justes, mais dangereuses, pour prévenir toute réaction, pour poser des bornes aux ressentimens, et pour nous mettre à l'abri des secousses violentes qui tant de fois, en France comme ailleurs, ont été produites par la fréquence et par l'intégralité des renouvellemens des assemblées législatives.

Il est certainement à regretter que, dans cet acte, on n'ait pas distingué les dispositions constitutionnelles et incommutables, de celles qu'on pourrait regarder comme réglementaires, et comme pouvant être modifiées lorsque l'expérience et la nécessité l'exigeraient. On regrette également que, dans ce cas, la Charte n'ait ni prévu ni prescrit les formes à suivre lorsqu'il faudrait modifier ces articles réglementaires.

Mais telle est notre position : n'ébranlerons-nous pas la sécurité publique, en faisant un

premier pas au-delà de cette barrière que nous avons tous promis de ne pas franchir? Et, si la nécessité nous en fait un devoir, ne nous environnerons-nous pas du moins de formes salutaires, qui rassurent l'opinion, en prouvant que les articles de la loi fondamentale ne seront pas désormais, au gré des différens ministères qui se succèdent si rapidement, attaqués et modifiés aussi facilement que les dispositions des lois ordinaires et des tarifs des douanes et des octrois?

C'est sur cette première et principale question que je vais, non sans crainte, vous soumettre mon opinion.

Je crois que, dans un temps si voisin des orages, où le feu des passions fume encore, et après une expérience de si peu d'années, notre premier besoin étant de consolider au lieu d'innover, nous devons le plus grand respect à tout ce qui porte, pour le trône et pour le peuple, l'empreinte de la constance et de la stabilité.

Ainsi, quand même le projet de loi m'offrirait des avantages plus évidens, je le rejetterais comme intempestif et comme textuellement contraire à un article de la loi fondamentale.

Cependant, si la discussion me prouvait qu'une nécessité urgente a dicté ce projet, et que d'ailleurs l'omnipotence parlementaire sera tôt ou

tard établie par la force des circonstances, par les résultats de l'expérience, et parce qu'il est impossible qu'un gouvernement quelconque puisse exister long-temps sans posséder en lui quelques moyens de perfectionner sa législation et de la dégager des obstacles qui pourraient entraver sa marche, je réclamerais au moins préalablement une règle, une loi pour prescrire les formes à suivre en procédant à ces changemens, qui seraient trop dangereux s'ils n'étaient pas rares et difficiles; enfin je réclamerais une barrière qui calmât l'opinion, dissipât les inquiétudes, et arrêtât les pas précipités de l'esprit de système et de parti.

Dans le royaume des Pays-Bas, lorsqu'il s'agit de changer un article de la loi constitutionnelle, les provinces doublent dans cette circonstance le nombre de leurs députés.

Il suffirait peut-être, chez nous, d'exiger, pour ces modifications d'un article de la Charte, que l'on regarderait comme réglementaire, non la simple majorité, mais la majorité des deux tiers des voix dans les deux chambres.

Ainsi l'opinion générale serait mieux convaincue de la stabilité de notre loi fondamentale et de l'évidence des raisons qui auraient mis la puissance législative dans la nécessité d'y apporter quelque modification.

Il faut à présent arriver aux deux seules questions que le ministère nous ait soumises, quoiqu'il fût difficile de les isoler des deux précédentes.

1° Le renouvellement de la chambre des députés continuera-t-il à être partiel, ainsi que le dit textuellement la Charte, ou sera-t-il désormais intégral?

2° Ce renouvellement, conformément à la constitution, aura-t-il lieu pour cinq ans, ou pour sept, ainsi que nous le proposent les ministres?

Une matière si haute, si sujette à controverse, agitée avec tant de chaleur, de talent et d'éloquence, dans le dernier siècle, à trois reprises différentes, en 1716, 1734 et 1783, au sein du parlement britannique, mérite nos plus profondes méditations.

En Angleterre la question était moins compliquée : il n'y existait point de constitution écrite; le renouvellement de la chambre des communes y avait été de tout temps intégral; on ne s'y débattait qu'entre la triennalité et la septennalité; et cependant, la proposition de cette septennalité offrant aux uns de grandes espérances de sécurité pour l'avenir, et aux autres un vaste sujet d'inquiétude et d'effroi, plus de quarante orateurs dans les deux chambres

défendirent et combattirent tour à tour avec force le système proposé.

Malgré la différence des positions, il n'est peut-être pas sans utilité de retracer ici, en peu de mots, les argumens que les partisans et les adversaires de la septennalité produisirent alors en faveur de leurs opinions.

Ceux qui soutenaient le système septennal, prétendaient que « la fréquence des élections » était onéreuse, fatigante, occasionait de trop » fortes dépenses, réveillait et entretenait les » divisions, les haines, les animosités; que, » dans un temps surtout où il existait une fac- » tion perturbatrice (celle des papistes) qui » attisait la révolte et provoquait l'invasion » étrangère, il fallait empêcher la fréquence » des élections qui donnait l'occasion de porter » atteinte à la paix publique et à la sûreté du » gouvernement. »

Ils ajoutaient « que les élections triennales » répandaient partout la corruption, et qu'une » expérience récente le prouvait, puisqu'au » moyen de cette corruption le ministère était » parvenu à composer un parlement qui avait » sanctionné les mesures les plus contraires à » l'industrie et aux libertés du peuple. »

Les orateurs qui combattaient la proposition du bill septennal, assuraient « que ce bill aug-

» menterait les dépenses et la corruption, au » lieu de les diminuer. Plus un parlement doit » durer, disaient-ils, plus une place de député » acquiert de poids et de valeur, et plus il est » à craindre, par conséquent, qu'on ne cher- » che à corrompre ses membres.

» Un ministère qui redouterait le juste mé- » contentement du peuple, et qui voudrait em- » pêcher l'opinion de faire connaître ses fautes » au roi, serait tellement intéressé à influencer » les élections, qu'on devrait craindre qu'il n'y » employât tous les moyens que lui donne la dis- » position du trésor.

» Un long parlement, une fois sous l'influence » ministérielle, resterait dans sa dépendance, » et pourrait même, à la fin des sept ans, être » perpétué par les mêmes moyens et les mêmes » raisons opposés à la triennalité; ce qui opére- » rait une subversion totale dans l'existence du » tiers-état du royaume.

» Ils regardaient l'acte triennal comme l'é- » gide des libertés publiques, et la septenna- » lité comme une atteinte aux droits constitu- » tionnels des électeurs, puisqu'elle conservait » dans leurs fonctions des représentans au-delà » du terme des pouvoirs qui leur avaient été » donnés.

» L'appel à l'opinion par des élections fré-

» quentes avait toujours été considéré, disaient-
» ils, comme la plus forte garantie pour les
» intérêts de la couronne et pour les libertés
» du peuple. L'éloignement des élections ne
» prouvait que la défiance de l'affection des
» peuples; enfin on devait se rappeler que les
» longs parlemens avaient toujours été funes-
» tes, parce que leur durée privait la nation
» du droit nécessaire qu'elle avait de faire con-
» naître fréquemment ses vœux pour remédier
» à des abus qui, prolongés, pourraient aller
» jusqu'à ébranler le trône. »

Un noble pair a déjà fixé votre attention sur un fait curieux : c'est que le 7 mai 1783, M. Pitt, alors jeune et partisan de la réforme parlementaire, regardait la durée des parlemens comme un des plus grands vices de la représentation nationale; il redemandait la triennalité. « Le
» parlement, dit-il, par l'accroissement de sa
» durée, se place dans la dépendance de la cou-
» ronne ou de l'aristocratie, dépendance qui
» altère la constitution, dont le but est de don-
» ner aux opinions du peuple, par le moyen
» de la représentation, une influence sur le
» gouvernement. » Son avis pour la réforme, appuyé par M. Fox, ne fut rejeté qu'à une majorité de onze voix.

La notable différence, messieurs, qui se

trouve entre notre constitution et celle de l'Angleterre, doit changer à beaucoup d'égards pour nous l'état de la question; car il ne s'agit pas seulement, dans cette discussion, de prolonger la durée de la chambre des députés de deux années, comme les Anglais prolongèrent celle de leur parlement pour quatre; nous avons à examiner s'il est avantageux ou nuisible pour le trône et pour le peuple de changer une disposition précise de notre Charte, celle qui veut que le renouvellement de la chambre des députés soit partiel, et si nous devons désormais le rendre intégral.

Au premier aspect, le renouvellement intégral, consacré par l'expérience dans tous les gouvernemens représentatifs, paraît plus conforme à la nature de ce gouvernement.

C'est un appel à l'opinion publique, plus généreux, plus franc, plus libéral, et chacun doit se trouver disposé à l'appuyer de ses vœux, comme un meilleur moyen d'exprimer et de faire parvenir au trône l'opinion générale.

C'est à des époques fixes un recours contre de grands abus, un faisceau de lumières qui brillent pour faire connaître ces abus et pour y remédier.

Mais, d'un autre côté, il serait injuste et imprudent de ne point peser les graves motifs qui ont décidé le gouvernement, après une mûre

discussion, à introduire dans notre loi fondamentale le système du renouvellement partiel. Il était naturel, en sortant de si longs orages, d'en craindre le retour.

Le renouvellement partiel a été pour nous le fruit d'une douloureuse expérience. Il était impossible d'oublier les désastreuses conséquences qui résultèrent du renouvellement intégral de la première de nos assemblées, de l'assemblée constituante.

Tout prouve évidemment que, si ce système intégral offre de grands avantages, en même temps il est presque inséparable d'un grand danger, celui de risquer, à des époques fixes, de violens ébranlemens dans le corps social.

Un renouvellement partiel nous amène doucement et graduellement l'opinion comme la lumière.

Le renouvellement intégral, dans telle circonstance que souvent la politique ne peut prévoir, fait quelquefois éclater cette opinion comme un incendie.

L'un ne peut jamais produire que des changemens faciles à supporter, à modérer, à diriger; l'autre a, plus d'une fois, enfanté des révolutions.

Peut-être dans un temps plus éloigné de ces révolutions, et lorsque toutes nos institutions

auront pris de profondes racines, je voterais pour le renouvellement intégral ; mais mon premier vœu, comme celui de tous les Français, étant celui de la stabilité, je voterai pour la Charte et pour le maintien du renouvellement partiel qu'elle a textuellement prescrit.

Je ne suivrai pas le rapporteur de votre commission dans tous les argumens qu'il veut tirer de l'ancien droit public de la France pour prouver que le roi pouvait seul, s'il l'avait voulu, modifier quelques dispositions réglementaires de la loi fondamentale, et que le droit qu'il nous accorde de concourir avec lui à ces modifications, est un nouveau don de sa majesté.

L'auteur de l'*Histoire de la Législation* sait mieux que personne combien de variations l'ancien droit public français a éprouvées depuis la fondation de la monarchie; combien les limites de l'autorité royale étaient bornées, sous la première race de nos rois, par les lois et par les mœurs des Francs; sous la race carlovingienne, d'abord par les parlemens nationaux, plus tard par la puissance féodale des seigneurs; enfin sous la troisième dynastie, par les débris de la féodalité, et ensuite par les états-généraux, par les priviléges du clergé, de la noblesse et des communes qu'ils juraient de maintenir, enfin même par la résistance des parlemens dont la

gloire sera toujours d'avoir, avec courage, défendu tour à tour et l'autorité royale et les libertés françaises.

Il me suffira de dire qu'heureusement la sagesse du roi, loin de vouloir modifier seule les dispositions réglementaires d'une Charte qu'elle a octroyée, nous a redit, comme Charlemagne, que toujours la loi se ferait « par la constitu-» tion du roi et par le consentement du peu-» ple, *constitutione regis et consensu populi.* »

En effet, c'est le seul moyen d'éterniser cette loi fondamentale dont il est l'auteur, d'y lier indissolublement les princes qui régneront après lui, et de la mettre à l'abri des atteintes de tout pouvoir arbitraire.

Votre commission veut et réclame, comme nous, le perfectionnement et la stabilité des lois; mais nous ne pousserons point aussi loin qu'elle cette assertion hasardée, que cette fixité des lois est inséparablement unie à la fixité des corps institués, ainsi que monsieur le rapporteur croit en trouver la preuve dans l'ancien régime; car il s'ensuivrait que, pour mieux assurer cette fixité, il faudrait prolonger la durée de la chambre élective, non pas à sept années seulement, mais peut-être même à quatorze ans et plus : ce qui n'entre certainement pas dans la pensée de votre commission.

Je ne crois pas non plus que le perfectionnement et la fixité des lois soient plus compromis par l'introduction annuelle d'un nouveau cinquième dans la chambre des députés, que par le renouvellement intégral de cette chambre.

Il me semble au contraire qu'on doit moins craindre, pour les lois et pour l'ordre public, un changement possible, mais graduel et léger dans l'opinion, que les chances funestes à époque fixe d'une vive secousse dont rien ne peut nous garantir l'impossibilité.

Ne doit-on pas redouter aussi les altérations que peut produire, dans l'équilibre des trois branches de la législature, la longue durée des pouvoirs de la chambre des députés?

Si par malheur la corruption venait à y exercer une trop grande influence, cette chambre devenue dépendante du ministère ne compromettrait-elle pas gravement nos libertés; et, dans le cas contraire, ne finirait-elle point par concentrer en elle-même une trop grande partie du pouvoir, ne laissant à l'autre chambre, et même au trône, qu'un brillant éclat presque dénué de puissance réelle?

Un grand nombre d'Anglais éclairés prétendent que tel a été en Angleterre l'effet de la septennalité, et que, depuis cette époque,

la réalité du gouvernement réside presque uniquement dans la chambre des communes.

J'aborde enfin la dernière question : doit-on préférer à la quinquennalité, autorisée par la Charte, la septennalité qui porte une atteinte formelle au texte de cette loi?

Je ne le pense pas. Aucune nécessité impérieuse ne nous y contraint. Elle offre seulement au gouvernement la facilité de choisir, après cinq ans révolus, l'époque qui, pendant l'espace de deux années, lui paraîtra la plus avantageuse pour opérer le renouvellement intégral.

Cette raison est faible, lorsqu'on l'emploie pour justifier une inconstitutionnalité. Nous y trouvons de plus un grave inconvénient, celui de placer la chambre des députés dans une fausse position; car, en la forçant de prononcer sur son propre intérêt, vous lui faites décider elle-même sa durée; et, si elle adopte le projet, ses membres prolongent leur pouvoir au-delà du temps prescrit à l'époque de leur élection.

On pourrait dire, comme un orateur anglais en 1716, que ses membres resteront, pendant deux années, députés non plus par la volonté des électeurs, mais par leur propre volonté.

Et quelles circonstances choisit-on pour placer la chambre des députés dans une aussi fausse

position ? C'est le moment où l'opinion générale se plaint de toutes parts des manœuvres illicites, illégales et scandaleuses, employées par les agens de l'autorité pour comprimer la liberté des suffrages à l'époque des dernières élections.

Je ne me flatte point qu'en parcourant si rapidement toutes ces grandes questions, mes faibles moyens aient pu réfuter victorieusement les argumens développés en faveur du projet de loi.

Mais je désirerais vivement pouvoir pénétrer vos esprits d'un sentiment qui saisit mon imagination et qui effraie ma pensée.

Il est évident pour moi que, si la première de nos assemblées, l'assemblée constituante avait été renouvelée partiellement, nous n'aurions vu ni la révolution fatale du 10 août, ni les jours désastreux de la convention, ni la chute du trône, et qu'enfin nos larmes ne couleraient pas sur le tombeau de notre vertueux et infortuné monarque.

Ce souvenir douloureux est un des plus puissans motifs qui me décident à repousser le système du renouvellement intégral et à voter le rejet du projet de loi.

SEPTIÈME DISCOURS.

SUR LE PROJET DE LOI

RELATIF

AU REMBOURSEMENT OU A LA RÉDUCTION DE L'INTÉRÊT DES RENTES CINQ POUR CENT.

(29 mai 1824.)

MESSIEURS,

Après avoir lu un grand nombre d'écrits relatifs à l'importante opération qui vous est soumise, après avoir entendu les discours opposés des hommes les plus éloquens et les plus exercés sur cette matière, il paraît que le doute sur l'utilité ou le danger de la mesure proposée par le gouvernement existe encore dans plusieurs esprits. La prolongation inaccoutumée de la discussion le prouve.

La conscience de chacun de vous demande plus de clarté avant de prononcer une décision qui doit exercer une si grande influence sur la

fortune publique, sur le crédit du gouvernement, et sur le sort de cent quarante-cinq mille familles dont les plaintes et les alarmes nous inquiètent si vivement.

Ce doute pénible qui nous tourmente s'est manifesté d'abord dans le travail et dans le rapport de votre commission. La majorité d'une seule voix l'a décidée à nous proposer l'adoption du projet de loi présenté par le ministre ; et, avant d'arriver à cette conclusion, le rapporteur ne vous a pas dissimulé les vœux que formaient ses collégues pour un mode d'opération moins précipité, moins tranchant. Il s'est abstenu de vous en proposer d'autres, dans la crainte mal fondée, je crois, de porter atteinte à l'initiative royale.

Vous l'avez entendu regretter le défaut de concours et de publicité dans un emprunt de tant de millions, et se plaindre de l'impossibilité où la commission se trouvait par là d'apprécier toutes les conditions et le poids plus ou moins onéreux des frais de négociation, de sorte qu'à vrai dire le rapport de cette commission est en grande partie contraire au projet de loi, quoique la décision qui le termine lui soit favorable.

Depuis, les efforts et les talens des adversaires et des défenseurs de la loi ont plutôt augmenté

vos doutes sur la nécessité et les avantages de cette loi, qu'ils ne les ont éclaircis.

Il en résulte seulement que ce qui est hors de doute, c'est le mal que fait cette opération, c'est la douleur et la détresse où elle plonge quatre cent mille citoyens. A cet égard, leurs accens et leurs plaintes sont plus éloquens que nos discours.

Ici je pourrais m'arrêter, et, m'adressant à vos consciences, lorsqu'il s'agit d'un mal certain et d'un avantage financier douteux, vous rappeler cette maxime de la sagesse antique: « Dans le doute, abstiens-toi. »

Pour ce qui me concerne, cette pensée décide ma conscience, et je m'abstiens d'adopter une mesure qui laisse tant d'incertitude sur ses avantages, et qui ruine évidemment tant de familles.

Je croyais, au reste, toutes ces questions épuisées, et j'hésitais à monter à cette tribune; mais le discours prononcé récemment par M. le ministre de l'intérieur m'y rappelle : il vous a déclaré franchement « que, si la mesure pro-
» posée n'est pas non-seulement légale, mais
» juste, et que si le gouvernement trompé ne
» se conduit pas dans cette circonstance, vis-
» à-vis des rentiers, comme le particulier le
» plus honnête devrait se conduire à l'égard

» de son créancier, il faudrait en conscience » renoncer à un projet de loi qui blesserait la » justice. »

D'un autre côté, il a prétendu nous prouver que l'avantage de l'opération est certain ; que nous augmenterons notre crédit en accroissant le capital de notre dette ; que l'action du gouvernement suffit, dans cette circonstance, pour faire baisser partout le taux de l'intérêt, et que la réduction de celui que touchaient jusqu'à présent nos rentiers, loin d'ébranler la confiance, l'affermit en nous offrant pour l'avenir, en cas de guerre, des emprunts plus faciles et un crédit plus vaste. Enfin il persiste à soutenir que l'offre de remboursement faite aux rentiers est une offre réelle, quoiqu'on ait avoué que, si le remboursement général était demandé, il serait impossible de l'effectuer, et il affirme que le gouvernement emprunte à quatre pour cent, taux de l'intérêt qu'il proclame comme existant, quoique le résultat de l'opération soit, d'un côté, le prêt d'un capital de 100 francs, et, de l'autre, un reçu de 133 un tiers.

Toutes ces assertions, qui (je lui en demande pardon) sont un peu paradoxales, me forcent à revenir, le plus brièvement que je le pourrai, sur les objections déjà faites à ce système,

et à vous en présenter un court résumé pour vous prouver que le projet de loi qui vous est soumis est injuste pour les créanciers, plus préjudiciable qu'utile aux contribuables, et dangereux pour l'État dans ses conséquences.

Nobles pairs, le ministre, séduit par l'éclat d'une conception vaste et hardie, a cru rendre un éminent service à l'État et aux contribuables, en les délivrant d'une charge annuelle de vingt-huit millions.

Par là, il espère libérer la France d'une grande partie de son immense dette, et la délivrer aussi du fléau de l'agiotage, en parvenant à réduire l'intérêt au niveau de celui auquel on place l'argent dans quelques pays voisins.

C'est au moins sous ces rapports que le ministre des finances, ainsi que la majorité de votre commission, vous présentent, comme juste et profitable, le projet de loi qui vous est soumis.

En combattant leur système, je rends justice à leurs intentions, et je ne partage point l'amère pensée de quelques détracteurs violens de cette mesure, qui la représentent comme une banqueroute déguisée.

De tels reproches ne peuvent être adressés, sans injustice, à une opération par laquelle on

paie au créancier le capital qu'il a prêté; à moins qu'il ne préfère à ce remboursement la réduction des intérêts qu'il reçoit, réduction qui ne peut avoir lieu qu'avec son assentiment.

Mais si le ministère est complétement à l'abri de cette accusation, peut-il également se disculper des autres reproches graves que les adversaires du projet de loi lui adressent?

Je ne le pense pas; et je crois, au contraire, que son opération, quoique rigoureusement légale, n'est au fond ni juste, ni profitable, ni excusée par une urgente nécessité.

Ceux qui soutiennent le projet de loi me semblent tomber dans une singulière contradiction : ils prétendent d'une part, lorsque cet argument leur est utile, que le gouvernement a toujours, comme un particulier, le droit de rembourser, quand il le veut, les sommes qu'il a empruntées; de l'autre part, quand cette similitude de position les gêne, ils l'abandonnent; car, en même temps qu'ils avouent qu'on devrait blâmer comme insensée la conduite d'un père de famille qui voudrait se libérer de sa dette en en augmentant le capital et en en réduisant l'intérêt, ils déclarent que cette mesure, très condamnable pour un particulier, est permise, possible et utile à un gouvernement.

Il faut cependant choisir et se tenir franche-

ment, soit hors du droit commun, soit dans ses limites.

La vérité est que la justice impose à un gouvernement d'autres devoirs qu'à un particulier: celui-ci, ne s'occupant que de ses intérêts privés, peut user sans inconvénient d'un droit rigoureux, tandis qu'un gouvernement paternel, obligé de protéger et de concilier une foule d'intérêts différens et souvent même opposés, mériterait, lorsqu'il en sacrifierait une partie importante à un avantage financier, qu'on opposât à cet exercice rigoureux de son droit cette antique maxime : *Summum jus, summa injuria.*

Or, quand le profit du trésor serait ici incontestable, ce que nient un grand nombre de financiers éclairés, serait-il possible d'appeler juste, dans le vrai sens de ce mot, une opération inattendue, précipitée, faite à des conditions avouées onéreuses, et qui réduit, soit à la gêne, soit même à la misère, une classe de quatre cent mille citoyens, dans l'espoir incertain de procurer quelques avantages aux autres contribuables, en changeant la direction du mouvement des capitaux?

La longue discussion qui a eu lieu dans l'autre chambre, et les nombreux écrits qui ont été publiés, vous ont prouvé suffisamment que

les avantages de cette loi financière sont douteux.

Mais ce qui n'est pas contestable, c'est ce cri général de douleur qui éclate dans tout Paris; ce cri de détresse qui doit nous frapper bien plus sensiblement que ces tableaux de chiffres qui se contredisent, que ces savans calculs qui se combattent, et dont le plus léger trouble en Europe, ou la moindre étincelle de guerre, peuvent déranger en un instant toutes les combinaisons.

Je le répète, l'extrême divergence des opinions prouve évidemment le doute; et, dans ce doute, une mesure désastreuse pour quatre cent mille citoyens ne peut être juste.

Ce qui la rend encore moins juste, c'est que, loin de se conformer au droit commun, et de se soumettre aux conditions prescrites à tout particulier débiteur, le gouvernement ne fait point à ses créanciers une offre réelle; c'est que, de son aveu, il ne pourrait pas trouver les sommes nécessaires pour opérer le remboursement total, si ce remboursement était accepté; c'est enfin parce que l'intérêt qu'il propose de payer, en cas d'option, est évidemment au-dessous de l'intérêt réellement existant, auquel il emprunte lui-même.

On doit dire de plus que cette mesure, in-

juste pour les rentiers, n'est pas moins injuste pour les contribuables, puisqu'en leur parlant de libération et de soulagement, elle accroît le capital de leur dette, recule par conséquent cette libération, et, d'un autre côté, nuit à leurs intérêts, en appauvrissant la capitale, qui est le centre où se fait la plus grande partie des consommations.

J'ajoute encore à ces considérations, que le projet de loi confond ensemble beaucoup de créanciers dont le sort et la position se trouvent tout-à-fait différens.

Les anciens créanciers, qui avaient versé au trésor 100 francs, ont subi la réduction de l'abbé Terray, et celle de l'an 6. La rente qu'on leur paie n'est que le sixième de celle qui leur fut promise, et on leur propose de réduire encore ce sixième d'un cinquième, ou de recevoir une somme en capital de 100 francs, qui n'a plus que la moitié de la valeur réelle qu'avait la même somme à l'époque où ils l'ont fournie au trésor.

Ainsi, on les confond avec les capitalistes, qui, dans nos derniers emprunts, ayant acheté nos rentes à 50, 60 et 80 francs, ont reçu jusqu'à 7, 8 ou 10 pour cent d'intérêts.

M. le ministre des finances s'exprimait ainsi à la chambre des députés le 3 mars 1817 : « De-

» vons-nous exposer les contribuables à payer » un capital double de celui qui nous aura été » fourni? Devons-nous assimiler les rentes que » nous allons créer à celles déjà existantes, lors- » que les unes sont fondées sur un versement » au trésor six fois plus considérable que celui » qui résultera des rentes actuelles? Ce serait » à mes yeux injuste envers nos anciens créan- » ciers, ruineux pour les contribuables, inu- » tile aux prêteurs. »

Cette distinction, que M. de Villèle établissait avec tant de justice en 1817 entre les anciens et les nouveaux créanciers, ne serait-elle plus juste en 1824?

Je crois donc pouvoir dire avec raison que le projet de loi doit être rejeté comme injuste.

Examinons à présent si l'opération est avantageuse, et à qui elle profitera. Sera-ce aux rentiers? Cette question serait une ironie, puisqu'on les prive du cinquième de leur revenu. Serait-ce aux contribuables? Mais la commission avoue qu'on les grève d'un milliard en accroissant d'un tiers le capital de la dette.

Ce tort, fait à la fois aux rentiers et aux contribuables, n'est point, comme on l'a prétendu, une accusation fausse et contradictoire.

« Si nous ruinons les rentiers, disent les dé- » fenseurs de la loi, nous ne ruinons pas les

» contribuables, et si nous ruinons les contri-
» buables, nous ne ruinons pas les rentiers. »

La justification fût-elle catégorique, nous gémirions encore de voir ruiner les uns ou les autres; mais le fait est que, par la mesure proposée, les agioteurs seuls seront enrichis aux frais communs des rentiers et des contribuables.

C'est encore ce que pensait et ce que disait, en 1817, le ministre qui nous propose aujourd'hui le projet de loi que nous discutons :

« Si votre système d'emprunt, dit-il, doit
» diminuer l'effet de la sortie de nos capitaux,
» pourquoi vois-je déjà ce système offrir la
» chance aux banquiers étrangers qui sont ve-
» nus en traiter les deux tiers, de les reven-
» dre à des Français avec les 20 pour cent,
» que, dans moins d'un an, cette opération leur
» aura permis de bénéficier sur le marché qu'ils
» auront fait avec vous? Et, au lieu d'attirer des
» capitaux étrangers, vous auriez, dans cette
» supposition, ajouté gratuitement près de vingt-
» cinq millions aux cent quarante qui, selon
» les traités, devaient être payés par nous aux
» étrangers cette année. Si je suppose, au con-
» traire, que les banquiers, avec lesquels vous
» traitez, conservent ces rentes ou les placent
» en pays étrangers, il en résultera toujours
» des conséquences, que j'ai prouvé plus haut

» devoir suivre inévitablement les opérations de » votre caisse d'amortissement, que les pertes » éprouvées par nous, sur les intérêts et sur » l'accroissement du capital remboursé, tour- » neront en entier au profit des étrangers, et » viendront en accroissement des sommes qui » devaient être enlevées à la France. »

Aujourd'hui la position où l'on nous place est peu différente, et il est difficile d'en nier les résultats, à moins qu'on ne prétende que les banquiers étrangers ne rembourseront, n'achèteront rien, en un mot ne feront rien. Mais alors, pourquoi appeler, acheter leur concours, et le payer par un profit avoué pour eux de trente-cinq millions?

Il est vrai que nous ne connaissons point tous les articles du traité convenu entre le ministre et les banquiers, et particulièrement les moyens convenus d'exécution, qui peuvent cependant aggraver ou alléger, accélérer ou retarder arbitrairement une mesure si funeste aux rentiers. Il nous est par conséquent impossible d'apprécier justement le profit de ceux-ci. C'est encore un motif évident pour rejeter ce projet d'emprunt.

Pouvons-nous en effet, lorsqu'il s'agit d'un tel emprunt de plusieurs milliards, et pour lequel un concours public aurait été une garantie

nécessaire; pouvons-nous, dis-je, porter la confiance au point de sanctionner une mesure pareille, sans pouvoir en apprécier toutes les conditions plus ou moins onéreuses?

Tout ce que nous savons, c'est que le trésor n'entrera en jouissance de la réduction annuelle de vingt-huit millions qu'en 1826, que le profit de cette diminution jusque-là appartiendra aux banquiers prêteurs, et qu'on évalue ce sacrifice à trente-cinq millions.

Une loi qui frappe tant de citoyens et qui consterne Paris, devrait au moins avoir à leurs yeux le mérite de la clarté. On leur doit une lumière qui les éclaire nettement sur la plus ou moins grande étendue de leurs pertes.

Cependant cette opération, objet depuis deux mois de tant de discussions, cette mesure, espoir de l'agiotage, effroi des rentiers, objet d'inquiétude pour beaucoup de contribuables, devenue le sujet de tous les entretiens, débattue vivement dans l'autre chambre, et soumise à présent à la nôtre, est encore tellement obscure aux yeux de ceux qu'elle intéresse ou de ceux qui la jugent, que très peu de personnes sont parvenues à la comprendre, et que jusqu'à présent elles n'ont point réussi à nous en expliquer complétement le mécanisme.

En effet aujourd'hui, compliquant la ques-

tion, on crée des 3 pour cent, afin de convertir nos rentes actuelles en 4 pour cent. C'est avec ces rentes 3 pour cent qu'on veut nous constituer nos 4 pour cent, en accroissant notre capital de 33 un tiers pour cent.

Si dans cette obscurité nous n'acceptons pas cette combinaison bizarre et évidemment inintelligible pour la presque totalité des créanciers, quelques banquiers plus intelligens nous offrent de prêter à l'État, à 3 pour cent, deux milliards huit cents millions, afin de nous rembourser cent quarante millions de rentes, et cependant sous la condition expresse qu'ils ne seront engagés que pour trois cent soixante-dix millions de capital.

C'est, certes, un grand vice dans la loi que d'être inintelligible pour ceux qui doivent y lire leur destinée!

On dit aux rentiers que cet accroissement de 33 un tiers sur leur capital est tout en leur faveur et améliore leur position ; mais il n'est pas moins vrai qu'on dit en même temps aux autres contribuables inquiets, que cette augmentation de 33 un tiers sur le capital est illusoire, parce qu'on ne le remboursera jamais.

D'ailleurs, pourquoi ce don de 33 un tiers pour cent sur le capital offert aux rentiers qui ne le demandent pas? Pourquoi les banquiers,

cherchant toujours de si hauts intérêts, aiment-ils mieux prêter à 3 qu'à 4 pour cent? Ce n'est certes point par faveur pour les rentiers, mais voici le fait : si on avait trouvé des prêteurs qui voulussent promettre à 4 pour cent les fonds nécessaires au remboursement, l'opération eût été toute simple; on aurait réduit l'intérêt à 4 pour cent, sans rien ajouter au capital. Mais les banquiers ont voulu, indépendamment des 4 pour cent sur les fonds qu'ils pourraient fournir, une prime de 33 un tiers pour cent; en un mot, ils n'ont voulu prêter chaque somme de 100 francs, pour rembourser 5 francs de rente, qu'à 4 pour 133 un tiers.

J'éprouve quelques difficultés, messieurs, à emprunter ces formules singulières et ce style de bourse dont j'ai peu l'habitude. Il me serait plus commode de rendre mon idée en langage ordinaire, et de m'expliquer ainsi cette énigme : nos banquiers prêteurs nous offrent une somme de 100 francs, pourvu que nous leur donnions en retour un reçu de 133 un tiers.

En 1817, le gouvernement reçut 50 francs, et s'engagea à en rembourser 100 : c'était emprunter à 10 pour cent.

Aujourd'hui on nous donne 100 francs, et on ne s'engage à ne les rembourser qu'au moyen de 133 un tiers. Mais comme on craignait que,

dans l'opinion générale, cette formule ne parût trop insolite, on dit exactement les mêmes choses en d'autres termes, et on s'exprime ainsi : « Nous faisons l'emprunt en 3 pour cent à 75 » pour cent. »

Ce qui me paraît plus surprenant encore, c'est qu'en prononçant ces mots : 3 *pour cent*, on a cru, par une sorte de magie, réduire réellement dans toute la France l'intérêt d'abord à 4, et bientôt après à 3 pour cent ; vous n'attacherez pas, je crois, une telle puissance à des mots.

Vous avez entendu d'autres orateurs bien plus exercés, bien plus habiles dans ces matières, discuter les questions qui concernent la caisse d'amortissement, et vous parler des atteintes qu'à leur avis la loi proposée porte à ce salutaire établissement, à cette ancre indispensable de notre crédit. Je dirai seulement qu'en la réduisant à l'inaction, ou en la forçant à acheter au-dessus du pair, on altère également cette institution, et que même, en achetant au-dessus du pair, elle manquerait tellement son but, qu'on pourrait plutôt l'appeler désormais caisse d'accroissement, que caisse d'amortissement de la dette.

Je reviens donc à la question très importante qui concerne l'augmentation du milliard qu'on

nous propose d'ajouter au capital de notre dette.

Les défenseurs du projet assurent que ce milliard ne sera jamais payé, puisqu'on ne remboursera certainement pas le capital des 3 pour cent que l'on constitue.

C'est ainsi qu'aux mois de février et de mars 1817, on disait qu'on ne paierait pas un capital double, parce que jamais on ne rembourserait les 5 pour cent.

Cependant il arrivera nécessairement de deux choses l'une : ou l'intérêt descendra réellement à 3 pour cent par l'effet de vos opérations, comme vous l'annoncez, et alors il est évident que vous paierez en très grande partie le milliard, soit par les achats de la caisse d'amortissement, soit par un remboursement direct ; ou l'intérêt ne descendra pas à 3 pour cent, et alors ce que vous nous présentez comme le plus grand bienfait de cette brillante opération ne se réalisera pas.

Dans ce cas, par quel avantage le mal que vous aurez fait aux rentiers serait-il compensé? Serait-ce en soulageant les contribuables du paiement annuel de vingt-huit millions ? Dans ce cas même, cette diminution de charges suffirait-elle pour compenser l'accroissement réel d'un milliard sur le capital de notre dette, et les pertes annuelles éprouvées par la caisse d'amortissement ?

On cite souvent l'Angleterre; mais, dans ce pays, le gouvernement n'a fait éprouver aux rentiers une réduction d'intérêts qu'après avoir soulagé les contribuables de cent cinquante millions d'impôts fonciers, en même temps qu'il ouvrait au commerce et à l'industrie des débouchés immenses et des placemens avantageux dans des entreprises dirigées sur tous les points des deux hémisphères : magnifique compensation qui malheureusement n'existe pas encore pour nous.

D'ailleurs on ne doit pas oublier que la base sur laquelle sont fondées les opérations du ministère britannique est une base réelle, solide, constante. Ce n'est point avec des mots qu'il a prétendu faire baisser l'intérêt : en disant que cet intérêt est à 3 pour cent, il n'a fait que proclamer une vérité incontestable. C'est l'existence de l'intérêt à ce taux qui justifie ses opérations, tandis que nous, au contraire, nous prétendons que ce seront nos opérations financières qui vont faire baisser et fixer le taux de l'intérêt.

Lorsque la hausse des fonds est l'effet évident de l'étendue du commerce d'un État, de la prospérité résultante de la confiance fondée sur les garanties que donnent à la propriété et à l'industrie les institutions fixes et les lois stric-

tement exécutées, alors on peut dire, avec raison, que l'intérêt est au taux qu'on proclame, et il est permis de fonder ses calculs sur une telle base.

Mais, en France, à peine sortons-nous des orages, et les ministres eux-mêmes, en proposant la septennalité, ont dit « que jusqu'à pré-» sent la fréquence des élections n'avait laissé » aucune possibilité d'affermir nos institutions » par des lois organiques, et de donner à la » propriété, ainsi qu'à l'industrie et aux liber-» tés nationales, les garanties qu'elles récla-» ment. »

Ce n'est donc point encore à la fixité et à la perfection de nos lois, que nous devons attribuer la hausse de nos fonds et la diminution du taux de l'intérêt. Il faut en chercher une autre cause, d'autant plus que nous voyons la même hausse de fonds exister dans d'autres États, tels, par exemple, que le royaume de Naples et l'Autriche, qui cependant n'ont pas à se féliciter, comme nous, de la jouissance d'un gouvernement représentatif, et des prompts succès d'une guerre dangereuse, terminée en si peu de temps par la sage habileté du prince sur lequel la France fonde de si justes espérances.

On doit donc convenir qu'indépendamment de la paix générale, du vote annuel de l'impôt,

de la publicité des débats, et de l'exactitude des paiemens du trésor, il existe ici, comme ailleurs, une cause plus réelle de la hausse rapide et inattendue des fonds. Cette cause, brillante en apparence, passagère par son essence et peut-être funeste en réalité, c'est la création d'une nouvelle puissance financière ; c'est l'alliance non sainte, mais riche, de quelques capitalistes habiles, heureux, hardis, qui se sont rendus maîtres des bourses de l'Europe, excepté de celle de Londres, et qui semblent gouverner toutes les finances du continent.

Je ne sais quelle sera la durée de ce nouveau genre de conquête et de domination ; mais ce qui est certain, c'est que jusqu'à présent, imprimant partout aux mouvemens des fonds le ralentissement ou l'accélération conformes à ses intérêts, cette puissante confédération a donné naissance au plus déplorable, au plus démoralisant de tous les fléaux, l'agiotage.

Le ministère en gémit comme nous ; et cependant, par la loi qu'il nous présente, par l'emprunt qu'il veut conclure, par l'accroissement du capital de la dette qu'il nous demande de sanctionner, il donne un nouvel aliment à cet agiotage funeste qui alarme tant de familles, dégrade tant de caractères, et qui fait de notre capitale une vaste et périlleuse maison de jeu.

Il m'est impossible de voir sans inquiétude l'édifice de la fortune publique fondé sur une pareille base. Je ne voterai pas pour un emprunt contracté sans concurrence, sans publicité, et dont on refuse de nous faire connaître toutes les conditions.

Nous désirons certainement tous que le gouvernement puisse trouver un autre mode pour soulager les contribuables d'une charge annuelle de vingt-huit millions. Mais cet avantage ne doit pas être acheté par l'accroissement d'un milliard du capital de notre dette, et par la ruine que ferait éprouver à une classe si nombreuse de familles une opération trop précipitée.

Non, vous ne voudrez pas, nobles pairs, sanctionner une mesure qui ne paraît ni juste, ni morale, ni même profitable; une opération dont le résultat sera d'accroître notre dette, de retarder notre libération, d'ouvrir un vaste champ à l'agiotage, d'ébranler la confiance, d'épuiser pour l'avenir les sources de notre crédit, de ruiner les rentiers, d'autoriser par un blanc-seing une confédération de banquiers à disposer arbitrairement, dans leurs spéculations, des intérêts d'un emprunt de deux milliards huit cents millions, et de faire dans les capitaux de toute nature une perturbation rapide dont on ne peut calculer les effets.

Quant à moi, ces considérations puissantes me décident à voter le rejet d'un projet de loi dont les avantages sont, à mes yeux, illusoires, et les conséquences funestes.

En rejetant ce projet de loi, je crois me conformer à cette noble pensée de Montesquieu : « Comme la foi publique, dit-il, ne peut manquer à un certain nombre de citoyens sans » manquer à tous, comme la classe des créanciers est toujours la plus exposée aux projets » des ministres, et qu'elle est toujours sous les » yeux et sous la main, il faut que l'État lui » accorde une singulière protection, et que la » partie débitrice n'ait jamais le moindre avantage sur celle qui est créancière. »

HUITIÈME DISCOURS.

SUR L'AMENDEMENT

PROPOSÉ PAR M. LE MARQUIS DE PANGE, A L'ARTICLE 1^er^ DE LA LOI D'INDEMNITÉ.

(18 avril 1825.)

MESSIEURS,

En répondant à M. le président du conseil des ministres, et en combattant une disposition du projet de loi qu'il soutient aujourd'hui, je me sens appuyé par lui-même, puisque je défends son premier système; car l'amendement sur lequel nous délibérons n'a d'autre objet que de retrancher de l'article 1^er^ ces expressions : *indemnité due*, qui ne se trouvaient pas dans le projet de loi tel que le ministère l'avait présenté à l'autre chambre.

M. le comte de Villèle vient même encore de dire à vos seigneuries qu'il avait cru d'abord ce mot *due* inutile, parce qu'il était évident que

le gouvernement n'aurait pas demandé à la nation un si grand sacrifice, si ce sacrifice n'avait pas été fondé sur la justice; mais, la justice exigeant ce sacrifice, on ne pouvait nier que l'indemnité ne fût due, et que la nouvelle rédaction qui reconnaissait cette dette ne fût plus complète que la première.

Je ne puis partager, messieurs, cette opinion; et, sans rappeler qu'il eût été peut-être plus politique de ne point songer à guérir une de nos plaies, lorsqu'on ne peut les cicatriser toutes, je dirai que le mot *due*, loin d'être un simple changement de rédaction, qui rende l'art. 1^er^ de la loi plus clair et plus complet, change totalement le système de la loi, en altère le principe, et nous éloigne malheureusement du but que cette loi semblait vouloir atteindre. Au lieu d'un acte de politique, de magnanimité, de conciliation, cette loi devient un acte judiciaire et rigoureux.

Ce n'est plus un appel à la générosité nationale pour soulager de grands malheurs et guérir une des plaies profondes, triste fruit de nos discordes civiles; ce n'est plus une transaction faite pour concilier des intérêts opposés, rapprocher les esprits, effacer les ressentimens; c'est un procès que nous devons juger entre des créanciers et des débiteurs, entre des pro-

priétaires émigrés, déportés, ou condamnés révolutionnairement, et la nation qui doit, disent-ils, les dédommager de leurs pertes. Ce ne sont plus des sentimens d'humanité, d'équité, d'union et d'oubli qu'on veut exciter; c'est la justice qu'on invoque.

M. le ministre des finances sait aussi bien que moi qu'il est plusieurs genres de justice : il est une justice morale, une douce vertu qui nous porte à adoucir, à soulager le malheur, même celui dont on ne peut nous imputer la cause. Il est juste de faire ce bien quand on le peut, et de faire de grands sacrifices pour alléger de grandes peines et consoler de longues souffrances.

C'est dans ce sens que l'indemnité, proposée pour terminer de funestes divisions et pour dédommager un grand nombre de Français victimes des lois révolutionnaires, est conforme à la justice.

Mais, dès que cet acte de munificence, de générosité, change de formes, et se présente comme l'acquittement d'une dette non contestée, tel que le commande la justice dans les tribunaux, ne voit-on pas qu'alors on remet en question tout ce qu'il fallait laisser dans l'oubli; et que la nation s'étonne de se voir, pour ainsi dire, condamnée à payer une dette qu'elle eût

été prête à acquitter volontairement, pour répondre à un appel fait par la sagesse royale à la générosité française ?

Le premier projet présenté par le ministère était un acte d'union, de conciliation; et je crains que le projet, tel qu'il a été amendé, ne ressuscite des ressentimens qu'il fallait calmer, des animosités qu'il fallait éteindre.

Déjà nous en avons vu les funestes résultats : des débats dont nous déplorons tous la vivacité, l'amertume, d'anciennes et dangereuses questions réveillées sur les différentes lignes que chacun a suivies dans ces temps de troubles, sur les diverses manières de considérer le devoir et l'honneur, soit au dedans, soit au dehors de la France.

Après trente ans de calamités, de passions, qu'il est affligeant de voir renouveler des accusations réciproques, des reproches mutuels! Parler de dettes, lorsque tant de pertes ont été éprouvées; de justice rigoureuse, quand de part et d'autre on a commis tant de fautes, souffert tant de malheurs; lorsque les traces d'une longue révolution ont laissé partout tant de plaies à cicatriser, est-ce le moyen de rapprocher les cœurs et de raffermir la paix?

Au moment où il s'agit d'obtenir le sacrifice immense d'un milliard, est-il convenable de

l'exiger impérieusement, comme l'acquittement d'une dette, et de dispenser ainsi de toute reconnaissance pour la magnanimité royale qui propose ce sacrifice, et pour la générosité nationale qui est appelée à y consentir?

On invoque la justice; mais songe-t-on aux conséquences de cette expression sévère? Par votre loi même vous ne rendez point cette justice que vous demandez; car il faudrait, pour qu'elle fût strictement rendue, restituer aux Français expropriés tous les biens qu'ils ont perdus, et leurs mobiliers, et les revenus annuels dont ils ont été privés.

L'équité, la générosité, doivent et peuvent s'imposer des bornes : la justice n'en connaît pas. Et d'ailleurs, à qui nous adressons-nous pour prescrire les obligations imposées par cette justice? Est-ce aux gouvernemens qui ont promulgué ces lois révolutionnaires et spoliatrices? Est-ce à la génération même qui y a été soumise? Non, c'est à une génération nouvelle qui ne s'est point mêlée à nos discordes, qui ne s'en souvient que parce qu'elle en a été la victime; c'est à un nombre immense de propriétaires qui ont reçu les biens qu'il possèdent conformément aux lois, par héritage, par partage, par dot, par donation, et conformément à toutes les transactions légales; c'est à des Français

enfin, qui peuvent vous répondre : Vous nous parlez de justice et de dette, cette justice soulage-t-elle aussi nos plaies? Nous rend-elle nos rentes perdues, les propriétés que nous avions aux colonies, les dépôts d'argent dont la république s'est emparée, nos maisons qu'elle a ordonné de démolir, nos brevets de charges qu'elle a confisqués, nos manufactures, nos riches mobiliers, qui ont été en proie aux bandes révolutionnaires? N'avons-nous pas été remboursés de nos créances en assignats, en mandats sans valeur? N'avons-nous pas été ruinés par des emprunts forcés, par des lois de *maximum?* et, lorsque nous nous résignons, non-seulement à supporter tant de plaies sans soulagement, tant de pertes sans réparation, mais encore à adoucir, par un noble sacrifice, celles de nos concitoyens, dont les biens ont été confisqués par les tribunaux révolutionnaires et par des lois de déportation ou d'émigration, voudra-t-on ne regarder ce sacrifice à la concorde que comme l'acquittement d'une dette rigoureusement exigée?

Considérez d'ailleurs, messieurs, d'autres résultats de ce déplorable changement de formes introduit dans le projet de loi par un seul mot, par le mot *due*. Un des grands avantages qui devaient résulter pour l'intérêt général de l'in-

demnité proposée, c'était de faire disparaître la funeste différence qui existe entre les valeurs des biens nationaux et celles des biens patrimoniaux. Eh bien, cette différence va se trouver encore plus marquée par un article du nouveau projet de loi, qui, pour compléter l'acquittement de la dette, dispense du droit d'enregistrement les actes de ventes et les transactions qui pourront avoir lieu, pendant cinq ans, entre les nouveaux et les anciens propriétaires.

En vain nous répondons que cette disposition est contraire à l'article 9 de la Charte, et même à l'article 1^er^ de la loi d'indemnité. On nous dit que nous nous alarmons à tort, que ces transactions ne pourront être faites qu'à l'amiable, et que la loi se borne à exprimer un vœu de concorde, et à favoriser le rapprochement des anciens et des nouveaux intérêts.

Messieurs, chacun de nous peut former ce souhait de rapprochement; mais la loi est trop puissante pour exprimer un vœu : lorsqu'elle invite, elle ordonne. Elle a des agens trop puissans, des agens administratifs, judiciaires, ecclésiastiques, financiers, militaires; et, quand bien même ces agens ayant réveillé d'anciennes dissensions et répandu au loin de fatales inquiétudes, le ministère désavouerait leur zèle imprudent, la discorde n'en serait pas moins

rallumée, et le mal n'en serait pas moins fait.

Nobles pairs, je vous conjure au nom de la patrie, au nom de la tranquillité publique, au nom de l'intérêt général, d'adopter l'amendement que nous vous proposons, et de retrancher du premier article cette expression *indemnité due*, qui dénature l'esprit de cette loi, et qui peut vous priver des fruits qu'en attendent la sagesse du roi et la vôtre.

Je vote pour l'amendement de M. le marquis de Pange.

LITTÉRATURE.

DISCOURS
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

PREMIER DISCOURS.

POUR LA RÉCEPTION DE M. LE COMTE DE TRACY.

(21 décembre 1808.)

MONSIEUR,

La modestie accompagne toujours le vrai mérite : il espère en vain se cacher sous son voile ; ce voile est un ornement qui l'annonce, qui le distingue et qui redouble son éclat. Vous dites avec raison que l'amitié vous a présenté à l'Institut, mais c'est la justice qui vous a reçu ; et, si nous étions portés par nos sentimens à désirer l'admission de l'homme qui devait le mieux apprécier et regretter l'estimable confrère que nous avons perdu, nous regardions en même temps comme un devoir de nous associer un auteur estimé, dont la vie laborieuse est depuis

long-temps consacrée au genre d'études qui nous est le plus utile pour nos travaux, l'étude de la grammaire générale.

Vous partagez, monsieur, la douleur que nous a causée la mort de M. Cabanis; vous venez de renouveler cette douleur, en remplissant notre attente et en rendant un digne hommage à sa mémoire.

L'éloge le plus éloquent est celui qui part du cœur et que dicte la vérité. L'affliction sincère a ses charmes; ils sont tristes, mais touchans, et l'art le plus parfait ne les imite qu'incomplétement : aussi vous avez été le fidèle interprète de nos sentimens; en peignant l'âme et l'esprit de M. Cabanis, vous avez prouvé combien nous devions le chérir, et vous le faites aimer par ceux qui ne l'avaient pas connu.

Mais votre modestie, monsieur, vous a sans doute empêché de vous apercevoir qu'en faisant cet éloge d'un académicien distingué, vous faisiez en partie le vôtre, et que la plupart des louanges que vous lui donniez vous étaient applicables.

Il nous est permis, monsieur, de faire cette observation, qui justifie si bien notre choix, et de faire remarquer cette conformité de goûts, de talens et de position qui se trouve entre vous et M. Cabanis.

On vous a vus toujours tous deux faire le bien, chérir l'humanité, chercher la vérité, pratiquer constamment la vraie philosophie, celle qui apprend à maîtriser ses passions et à maintenir notre âme dans cet état paisible qui l'ouvre aux vertus et la ferme aux vices.

Tous deux vous avez préféré la retraite au monde, l'étude aux plaisirs, l'amitié à l'ambition, et la vérité à tout.

Vous vous êtes également distingués tous deux, dans vos écrits, par un mérite trop rare à présent, la sagesse d'intention, la clarté du style, et cette noble simplicité qui ne cherche que la justesse des idées et la propriété des expressions.

Vous n'avez voulu, ni l'un ni l'autre, emprunter ce faux éclat de figures outrées et de mots nouveaux, qui dépare les belles pensées en les chargeant d'ornemens superflus, ou qui s'efforce en vain de rajeunir de vieilles et de communes idées.

Tous deux enfin, acquérant sans cesse de nouveaux titres à l'estime publique, vous avez été portés aux honneurs que vous ne cherchiez pas; vous possédiez les mêmes amis au sénat et à l'Institut, et vous avez mérité la bienveillance d'un héros dont l'estime seule est un titre suffisant d'honneur et de gloire.

Je pourrais aussi, monsieur, ajouter à ce parallèle, que tous deux vous avez consacré vos veilles à l'étude de deux sciences qui nous ont toujours promis la vérité, mais qui jusqu'à présent ont tenu bien imparfaitement leurs promesses : ces deux sciences sont l'idéologie et la médecine; et vous vous êtes sûrement attendus à trouver dans cette pénible carrière beaucoup d'obstacles et beaucoup d'incrédules.

Je conçois que ces difficultés ne vous aient pas découragés : les hommes déclament en vain contre l'incertitude où les laissent tous les systèmes opposés qu'ont produits à cet égard les recherches les plus savantes; ils poursuivront toujours cette vérité qui semble les fuir, et s'intéresseront constamment aux efforts qu'on fera pour la découvrir.

On voudra toujours chercher à connaître l'origine de nos idées, la cause de nos maux, les rapports de nos sens et de notre intelligence, l'influence de nos passions sur notre santé, celle de nos maladies sur nos caractères; et, malgré le doute et l'ironie, tout être qui aura des idées s'occupera malgré lui d'idéologie, et tout homme souffrant invoquera la médecine.

Tandis que M. Cabanis voulait nous consoler des erreurs des médecins, en nous démontrant la certitude de la médecine, vous avez voulu

nous préserver des faux systèmes des métaphysiciens, et réduire à des observations de fait tout ce que vous croyez nécessaire pour nous faire connaître la génération de nos idées.

Je n'entrerai pas ici dans l'examen approfondi de ce travail estimable, qui vous a déjà mérité les éloges de nos savans les plus illustres; il n'est pas convenable de toucher légèrement des sujets si graves, et les bornes d'un discours ne permettent pas de hasarder l'analyse complète de ces ouvrages, où vous avez voulu perfectionner les systèmes de Locke et de Condillac.

Je me crois permis seulement de répéter ici ce que j'ai pensé, et ce que j'ai entendu dire aux hommes les plus instruits sur cette matière.

Vous avez répandu beaucoup de clarté sur un sujet dont l'obscurité n'est que trop impénétrable, et vous avez procédé, dans l'exposition de votre système, avec une logique si exacte, qu'en vous accordant le principe dont vous êtes parti, il serait difficile de vous en nier les conséquences : vous prétendez que *penser c'est sentir;* c'est là votre principe, c'est la base de votre système; mais un sentiment qui résiste à tous les raisonnemens ne consentira pas facilement à vous l'accorder.

Au reste, monsieur, quelles que soient les opi-

nions de ceux de vos lecteurs qui n'adoptent pas votre principe, ils doivent rendre justice à votre intention. Vous avez dit vous-même que tout système de métaphysique est un roman, fruit de l'impatience de dogmatiser, qui égare l'esprit en lui faisant prendre un fantôme pour la réalité, et des choses supposées pour des choses prouvées; et qu'il faut les remplacer tous, sans exception, par la simple observation de nos facultés, jusqu'à ce qu'on les connaisse bien.

C'est assurément bien établir que vous voulez donner au public vos observations, sans prétendre en faire un système; et, si vous affirmez qu'il n'existe pas de différence entre sentir et penser, et que l'être qui s'aperçoit qu'il sent, qui juge ses sensations, les compare, se les rappelle, et choisit entre les désirs ou les craintes qu'inspirent ces sensations, ne fait, dans toutes ces opérations, que sentir, il est facile de concevoir qu'étant dans l'impossibilité de définir l'âme, en la regardant comme être isolé, vous ne la voulez considérer que sous le rapport de sa liaison avec le corps.

En écartant tous les romans de métaphysique, vous n'adopteriez certainement pas un système absolu, peut-être tout aussi roman que les autres, mais plus triste et moins consolant, et dont le moindre inconvénient serait de dé-

truire toute illusion pour le présent, tout espoir pour l'avenir, de réduire toute gloire à des combinaisons d'organes, toute passion noble à des sensations vulgaires, et dont le résultat serait enfin d'abaisser notre existence, de dépeupler les cieux et de désenchanter la terre.

Vous pourriez même, ainsi que M. Cabanis, servir à la fois de preuve et d'exemple contre cette opinion; et, malgré tous les argumens possibles, on sentira toujours que, n'étant pas différens des autres hommes en facultés corporelles et en sensations, il existe entre votre âme et celle du vulgaire une différence d'intelligence, qui ne paraît devoir sa supériorité ni aux sens, ni aux impressions qu'ils reçoivent.

S'il est possible, monsieur, de n'être pas d'accord avec vous sur quelques principes de vos *Élémens d'Idéologie*, cette différence d'opinion ne diminuera pas l'intérêt que doit inspirer votre travail, et ne nous empêchera pas d'en apprécier et d'en recueillir les fruits : les savans ont trouvé et même démontré plusieurs erreurs dans le système de Buffon, et l'on n'en rend pas moins justice à la beauté de son génie, à la profondeur de ses études, à la richesse de son imagination, et aux charmes de son éloquence.

Votre *Grammaire* dont le premier mérite est, selon vous, d'être la suite d'un traité d'idéolo-

gie, en a beaucoup d'autres à nos yeux; et les observations justes qu'elle renferme, trouveront souvent leur place dans nos discussions dont elles éclaireront la marche.

Je serais certain, monsieur, d'intéresser les auditeurs éclairés qui honorent cette séance, en parlant avec plus de détail de vos titres à notre adoption; mais, pour me conformer à l'esprit de confraternité qui nous lie, je dois aussi chercher à vous plaire, et votre modestie m'en indique le moyen. Je vais donc cesser de parler de vous, pour ajouter quelques mots à l'hommage noble et touchant que vous venez de rendre à la mémoire de l'académicien que nous regrettons et que vous remplacez.

Vous nous avez tracé rapidement, mais fidèlement, l'histoire de l'esprit et du cœur de cet homme aimant, de cet écrivain distingué, de ce savant profond, de ce sage modeste et courageux qui a trop peu vécu pour les sciences, pour nous et pour sa patrie; et il semble difficile d'ajouter quelques traits a un tableau si complet, quelques plaintes à des regrets si bien sentis, quelques éloges à des louanges si justes et si délicates; je dirai seulement que ce qui semble caractériser particulièrement le confrère chéri que nous perdons, c'est une réunion de qualités qui se rassemblent rarement

dans la même personne, et qui sont même presque opposées entr'elles.

M. Cabanis était doué de l'imagination la plus vive, et du jugement le plus solide; il unissait à la plus tendre sensibilité, à la douceur la plus inaltérable, une rare fermeté de caractère, et une invariable constance dans ses opinions : destiné à la gloire par ses talens, à la fortune par ses succès, il aurait sacrifié sans peine la richesse et la renommée à l'amitié et à la reconnaissance.

Ses premiers goûts, ses premières études, ses premières sociétés, ses premiers triomphes, l'attiraient près des muses, l'appelaient sur le théâtre du monde, et lui présentaient l'attrait de la vie la plus douce et des jouissances les plus séduisantes; sa passion pour la vérité, son amour pour l'humanité le consacrèrent aux études les plus sérieuses, aux recherches les plus profondes, aux plus tristes méditations. Né pour apprécier les sociétés les plus aimables et pour en faire le charme, il en détourna les yeux pour les fixer constamment sur les souffrances de l'âme, sur les infirmités de l'homme. Sa constitution délicate semblait lui ordonner d'éviter toute forte contention d'esprit, et de se livrer aux douceurs d'un sage repos; le sentiment de ses maux ne lui apprit qu'à s'occuper du soin

de soulager ceux des autres : il se fit médecin parce qu'il avait été malade; la douleur ne fit naître en lui que la pitié pour ses semblables; et la faiblesse de sa constitution ne lui inspira d'autre pensée que celle de se livrer aux plus rudes travaux, pour chercher péniblement dans la science le secret de prêter des forces à la nature, et de fortifier l'existence des êtres souffrans auxquels il dévouait sa vie.

M. Cabanis était trop ami de la vérité, pour suivre avec tant de zèle l'étude d'une science dont l'utilité ne lui aurait point paru certaine; si elle ne lui avait présenté que des doutes, il l'aurait promptement abandonnée, et nous l'aurions vu chercher quelque autre moyen de satisfaire sa noble passion du bien, d'étendre les lumières des hommes et d'améliorer leur sort.

Lorsque la voix de la patrie a semblé l'appeler à d'autres devoirs, il a prouvé qu'il pouvait également briller à la tribune et indiquer aux législateurs le meilleur système pour secourir l'indigence sans favoriser l'oisiveté, et pour corriger les mœurs en consolant l'infortune.

Mais M. Cabanis fut médecin parce qu'il crut a la médecine, et l'on peut dire qu'il en a démontré la certitude avec autant d'érudition que de justesse, avec autant d'esprit que de sentiment, on doit même ajouter avec autant

de clarté que de charme ; car il est le premier peut-être qui ait su répandre tant d'intérêt sur des matières si abstraites, et, j'oserais presque dire, tant de grâce sur des sujets si peu susceptibles d'ornemens : son style est toujours enrichi par son imagination, varié par son talent, et animé par sa sensibilité.

Ses *Révolutions de la Médecine* sont un excellent morceau d'histoire philosophique : après avoir retracé les temps où les poëtes et les héros exerçaient l'art de guérir, ceux où les prêtres s'en emparèrent pour réunir la double puissance que donnent sur notre faiblesse la crainte de la mort et l'espoir de l'immortalité, il examine l'époque où la philosophie, observant les faits, fit de la médecine une science exacte; il nous fait parfaitement connaître le génie d'Hippocrate, le système de Pythagore, les travaux de Galien, l'influence des révolutions politiques sur celles des sciences, les causes de la décadence de la médecine, sa renaissance sous les Arabes, et ses progrès jusqu'à nos jours.

Une imagination vive, qui devait peut-être le rendre susceptible des illusions qui ne la séduisent que trop souvent, était toujours réglée, chez cet homme rare, par une sagesse qui venait du cœur : l'importance de ses devoirs, le

danger des erreurs le garantissaient des prestiges qui pouvaient entraîner son esprit; et dans son *Examen de tous les systèmes des Médecins*, on admire toujours cette sagesse constante qui n'écoute que la raison, ne consulte que les faits, et ne se rend qu'à l'évidence.

Les personnes les plus frivoles, les lecteurs les plus légers lisent avec plaisir tous ses écrits; il instruit sans ennuyer, il éclaire sans vouloir trop briller, et attache parce qu'il aime.

L'étude approfondie de l'homme fait découvrir de tristes vérités, apprend des secrets humiliants, dévoile de honteuses faiblesses, montre les bornes étroites de nos facultés, et la base fragile de nos vertus : ordinairement cette étude dispose plus à l'humeur qu'à l'indulgence; cependant M. Cabanis qui, par son célèbre *Traité des rapports du physique et du moral de l'homme*, et par son *Examen de l'influence des âges sur les caractères*, avait prouvé à quel point il connaissait les hommes, fut toujours leur plus tendre ami; il les observait en médecin philosophe; il considérait nos passions, nos erreurs, nos vices mêmes comme des maladies; et on peut presque assurer que s'il avait eu à souffrir de la haine ou de l'envie de quelques ennemis, il aurait plutôt désiré les guérir que s'en venger.

Pour faire connaître à la fois les sentimens qui soutenaient son courage, l'importance qu'il attachait aux devoirs de sa profession, la tendre confiance qu'il devait inspirer à ses malades, et le prix qu'il voulait obtenir de ses travaux, il suffira peut-être de citer ici le passage où il peint les jouissances de l'homme habile qui travaille constamment à dérober quelques victimes à la mort, pour les rendre à l'amitié.

Après s'être affligé, non pour lui, mais pour les autres, de l'inconstance de l'opinion, de la légèreté des jugemens publics; après avoir invoqué des encouragemens utiles, des hommages nécessaires pour soutenir dans leurs efforts les jeunes médecins, devenus, par leur honorable et pénible profession, les arbitres du sort des hommes, les confidens de leurs secrets et les dépositaires de leur bonheur; il trace ainsi rapidement les devoirs, les peines et les jouissances du médecin vertueux qui sait dédaigner les erreurs de l'opinion, et ne chercher le bonheur que dans le bien, et la gloire que dans sa conscience.

« ..... Plus les médecins, dit-il, sont dignes » de la reconnaissance publique, et mieux ils » savent s'en passer; en faisant ce qu'il faut pour » l'obtenir, ils établissent leur bonheur sur des » fondemens plus solides; et, si j'ose le dire, ils

» doivent s'habituer à la dédaigner, puisqu'il » est souvent de leur devoir de braver l'opinion » qui la dispense : ne pouvant être jugés par » les autres, il faut qu'ils apprennent à se ju- » ger eux-mêmes; ne pouvant être surveillés » ni par la loi ni par l'œil du public, il faut que » leur propre conscience les surveille sans cesse, » qu'ils se créent une existence intérieure, in- » dépendante du blâme injuste et des vains ap- » plaudissemens.

» Ils aiment leurs semblables, ils aiment à » les servir, mais ils ne sont pas révoltés de leur » ingratitude; ils savent même y trouver des » douceurs ignorées du vulgaire; car, de sentir » profondément qu'elle ne peut refroidir leurs » projets de bienfaisance, ni flétrir dans leur » cœur les douces émotions de l'humanité, est » sans doute bien au-dessus du plaisir que l'as- » pect de la reconnaissance procure.

» Quand le devoir l'exige, les médecins sa- » vent braver les haines, les dangers, les con- » tagions et la mort. En les voyant entrer dans » une ville pestiférée, ou respirer les vapeurs » pernicieuses d'une fièvre maligne, vous les » plaignez peut-être! Ah! c'est vous sans doute » qu'il faut plaindre, si vous ne sentez pas que » ce dévouement porte avec lui son salaire, que » l'état de l'âme qui l'inspire est accompagné

» des plus douces comme des plus nobles jouis-
» sances.

» Enfin, quand le moment approche de payer
» eux-mêmes le tribut inévitable qu'ils ont vu
» payer à tant d'autres, reportant les yeux sur
» la carrière qu'ils ont parcourue, ils n'y
» voient rien qui ne les remplisse du plus pur
» contentement, et leurs dernières paroles sont
» encore des actions de grâce à l'arbitre éternel
» de la vie et de la mort, et l'expression tou-
» chante d'une vertueuse sécurité. »

C'est ainsi que s'exprimait cet ami de la vérité, de l'humanité; vous venez d'entendre ces paroles touchantes; elles peignent à la fois son âme et son talent : il est difficile de mieux sentir et de mieux écrire.

Dans tous les ouvrages de M. Cabanis, on s'aperçoit au choix des expressions, à l'harmonie des périodes, à la chaleur de la verve, à la justesse des comparaisons, à la variété des mouvemens, qu'il avait aimé et cultivé la poésie; et, dans tous ses écrits, la sagesse permet toujours de reconnaître les muses.

Notre collègue nous offre ainsi de nouvelles armes pour combattre ce vieux préjugé, inspiré par la médiocrité et nourri par l'envie, qui veut interdire aux hommes graves les talens agréables, et qui fait presque un crime au magistrat, au

pontife, au savant, au législateur, du plus léger sacrifice aux grâces : ces tristes censeurs ne pardonnent d'éclairer le monde que si l'on consent à l'ennuyer; ils trouvent que la sagesse déroge lorsqu'elle veut plaire; en vain on leur objecte les exemples fameux des temps anciens et modernes, ils persistent dans leur aveugle opinion; ils ne veulent point que le sage s'abaisse à cueillir des fleurs, et l'alliance du savoir et de la grâce leur paraît un sacrilége.

Heureusement M. Cabanis méprisait cette erreur, et pensait comme le plus grave et le plus illustre de nos magistrats, l'immortel d'Aguesseau.

D'Aguesseau disait qu'en revenant aux belles-lettres, il éprouvait le sentiment d'un homme qui retourne dans le pays où il est né, et où il a passé les plus belles années de sa vie.

Il voulait que l'orateur étudiât la profondeur des réflexions dans Corneille, la beauté des images, la vivacité des mouvemens, la félicité des expressions dans Racine, le simple, le vrai, le gracieux dans La Fontaine; « l'im-
» pression, disait-il, et comme la teinture de
» ces différens caractères, se fait sentir dans
» les ouvrages de ceux qui les ont bien lus; et
» il en est de leur style comme de ces carnations
» parfaites dans la peinture, où aucune des cou-

» leurs ne domine, et où néanmoins elles font » toutes leur effet. »

La justesse de cette observation se fait parfaitement sentir en lisant M. Cabanis; on reconnaît, dans ses écrits, cette heureuse teinture dont parle d'Aguesseau; il avait répandu sur son style le doux charme des bons auteurs, dont il s'était nourri; et, en étudiant la poésie, il avait acquis l'art de donner du nombre à sa prose, des ornemens convenables à ses pensées, et, pour ainsi dire, de la vie à tout ce qu'il touchait.

Convaincu de l'importance de sa profession, qu'il regardait comme une espèce de sacerdoce consacré aux infortunés, il était loin de leur dérober ses veilles, pour se livrer à son étude favorite : étant jeune, même, il avait dit adieu aux muses, sur les marches d'un hôpital; là il avait fait le serment de dévouer ses jours aux pauvres et aux infirmes; mais il avait fait ce serment en vers, et, sans manquer aux devoirs qu'il s'était imposés, il donna toute sa vie quelques momens aux belles-lettres : il relisait Homère, et trouvait, sur la palette du prince des poëtes, de plus riches et de plus douces couleurs pour peindre Hippocrate, et se reposait de l'étude de Galien en corrigeant sa traduction de *l'Iliade*.

Il faut donc le louer à la fois, et d'avoir senti

cet amour pour la poésie qui donnait tant de charmes à son style, et d'avoir modéré ce penchant qui, s'il l'eût entraîné, nous aurait privés de tant d'ouvrages utiles.

Mais ce qui surtout mérite d'être l'objet constant de nos éloges et de nos regrets, c'est cette passion du bien public qui dominait son âme, dictait ses écrits, dirigeait ses actions et ennoblissait toutes ses pensées.

La mort inexorable vient de le frapper au moment où cet amour du bien public devait lui faire espérer les plus douces jouissances, à l'instant où il allait voir accomplir les plus chers de ses vœux : l'administration des hôpitaux perfectionnée ; l'établissement des maisons de travail qui doivent faire un jour disparaître de cette belle France le vagabondage, l'oisiveté, la misère et les vices qui les entourent ; la création de cette université, de cet imposant édifice qui doit donner à l'instruction publique une marche certaine, une direction unique, et promet de former une génération digne du fondateur de l'empire.

Quel spectacle pour un ami de l'humanité ! Et pourquoi faut-il qu'il soit privé du plaisir d'applaudir avec nous à ces travaux pacifiques du plus célèbre des conquérans, aux créations vertueuses du plus puissant des monarques ?

Mais, s'il ne peut en être le témoin, il a su

les prévoir; et, lorsqu'au 18 brumaire ses vœux appelaient à nous gouverner le héros dont le nom honorait dès-lors l'Institut, il présageait toute sa gloire; il prévoyait que l'ami des lettres, des sciences, des arts, en serait le protecteur; et que, ceignant du même laurier * le savant utile, l'écrivain éloquent, l'intègre magistrat, le pontife respecté, le guerrier intrépide, le médecin fameux, l'artiste célèbre, Napoléon saurait faire de cette couronne un lien d'amour et d'honneur, qui, réunissant tous les mérites, tous les talens, toutes les vertus, doit les faire travailler de concert à porter au plus haut degré le bonheur et la gloire de notre patrie.

* L'ordre de la Légion-d'Honneur.

DEUXIÈME DISCOURS.

POUR LA RÉCEPTION

DE M. LACRETELLE JEUNE.

(7 novembre 1811.)

MONSIEUR,

Les séances publiques de l'Académie française, consacrées à l'adoption de ses nouveaux membres, présentent à leur amour-propre toutes les jouissances de la gloire; mais elles retracent en même temps à leur esprit l'inconstance de la fortune, qui se joue de nos vains projets, et la fragilité de notre existence, qui brille comme un éclair et passe comme un songe. Sans cesse occupés à déplorer nos pertes et à les réparer, c'est toujours sur un tombeau que nous offrons une couronne.

Cette triste vérité, loin de nous abattre, doit relever notre courage; en nous rappelant la brièveté de la vie, elle nous dit de nous hâter d'en

remplir utilement et glorieusement la durée.

Parons de fleurs, couvrons de fruits, ornons de lauriers son court passage; laissons quelques traces de nous; qu'un doux et noble souvenir s'attache à notre nom; car l'homme est si promptement détruit! Le poëte célèbre* que vous remplacez voit son activité infatigable enchaînée dans un froid monument; sa palette brillante perd son éclat dans l'ombre d'une éternelle nuit; sa voix éloquente gardera désormais un morne silence : mais ses écrits se relisent encore, ses chants mélodieux se répètent, son poëme vivra toujours! Esménard échappe à la mort par ses beaux vers, et sa gloire nous rappelle que les grands ouvrages, comme les grandes actions, donnent seuls l'immortalité.

Vous qui lui succédez, monsieur, et qui venez de rendre un si touchant hommage à sa mémoire, consolez-nous de sa perte par vos travaux, faites-nous jouir plus long-temps que lui de vos lumières; et cessez d'attribuer, par modestie, à la seule amitié, un choix qui nous a été dicté par la justice.

L'Académie, en vous nommant, a rempli son devoir, celui de couronner le talent; elle a satisfait le vœu du public, dont les suffrages doivent précéder les siens; enfin, elle a suivi

* M. Esménard.

ses propres sentimens, car votre caractère et vos qualités morales vous ont fait compter depuis long-temps plus d'un frère dans cette compagnie.

Ainsi, vous trouverez parmi nous des amis qui jouiront de vos succès, comme d'un bien qu'ils se sont approprié; vous y verrez surtout des hommes qui apprécient d'autant mieux vos travaux, qu'ils en sentent davantage la difficulté.

Dans un monde frivole, l'envie, la légèreté, sévères par amour-propre, difficiles par ignorance, admirent à regret les beautés d'un ouvrage, en exagèrent avec complaisance les défauts; elles veulent qu'on atteigne toujours le but, quelque élevé qu'il soit, parce qu'elles n'en ont jamais mesuré la hauteur; elles ne savent gré d'aucun effort, n'ayant jamais eu à lutter contre aucun obstacle; et, comme elles ne connaissent point les écueils dont notre route est semée, elles ne savent apprécier ni l'audace qui les franchit ni l'adresse qui les évite.

Vous avez cependant moins qu'un autre, monsieur, à vous plaindre de cette insouciance à la fois sévère et futile des critiques du jour et des lecteurs vulgaires : vous avez choisi le genre de littérature le plus épineux sous tous les rapports, l'histoire, l'histoire de notre temps, et vous avez réussi.

Que de difficultés, cependant, présentaient les titres seuls de vos ouvrages! Entre combien d'opinions, de sectes, de partis vous aviez à marcher! Combien de grands talens à classer, de faiblesses à dévoiler, de révolutions à peindre, de malheurs à respecter, de problèmes à résoudre, de grandes chutes à raconter!

L'histoire des temps anciens ne juge que les morts; elle remue de froides cendres, qu'aucun souvenir récent ne garde, qu'aucune passion ne défend. L'histoire du temps présent juge les vivans, et parle en présence des passions armées: l'une n'est que difficile; l'autre est presque impossible à écrire avec un plein succès.

Tout ce qui paraîtrait devoir prêter des secours à l'historien pour peindre ses contemporains, le gêne et l'arrête : la proximité des objets est un obstacle pour sa vue; l'appui qu'il cherche est un écueil; la lumière qu'il aperçoit est souvent un phare trompeur qu'il doit éviter; l'abondance des matériaux n'est qu'une difficulté de plus.

Où trouver la vérité qu'obscurcissent tant de préjugés, que voilent tant d'intérêts, que redoutent tant de passions? Et comment surtout se mettre en garde contre sa propre partialité, en parlant sur des renseignemens souvent infidèles, de lieux, de temps, de choses, d'hommes

et de classes qui nous touchent de si près ?

Mes justes éloges n'auraient plus de prix à vos yeux, monsieur, ils dégénéreraient en flatterie indigne de vous, de moi et de l'assemblée qui nous écoute, si je disais que vous avez triomphé de tous ces obstacles; vous prendriez vous-même la parole pour refuser cette louange exagérée; mais vous accepterez celle qui n'est que juste et vraie.

La modération de votre caractère s'est répandue sur vos écrits, et a doucement forcé les passions à écouter en silence le langage de la vérité. Vous avez désarmé la sévère critique par un style toujours pur et souvent élégant. Vous avez excité l'intérêt et fixé l'attention par une narration coulante et rapide. Enfin, vous avez bravé avec hardiesse, mais avec prudence, un vieux préjugé qui veut priver la muse de l'histoire de tout intérêt dramatique et de tout ornement. Le récit animé de la révolution de Gênes, le tableau touchant et terrible de la peste de Marseille, la dernière harangue de Chatam au parlement d'Angleterre, les discours que vous prêtez aux ennemis et aux partisans des jésuites, à l'époque de leur destruction, et beaucoup d'autres morceaux dignes d'éloges, que je voudrais citer, répandent sur votre *Histoire du dix-huitième siècle* un intérêt vif, va-

rié, soutenu, et ils justifient pleinement et vos succès et nos espérances.

La critique, toujours utile même lorsqu'elle est injuste, vous excitera sans doute à perfectionner cet estimable ouvrage. Déjà vous vous empressez de rétracter des jugemens qui blessaient quelques familles, et qui étaient fondés sur des renseignemens dont vous avez reconnu l'erreur. Le désir de vous voir réformer de pareils jugemens a dû être considéré par vous comme un nouvel éloge; car on n'attache une grande importance qu'aux opinions d'un auteur que la postérité lira, et aux arrêts d'un historien probe, qui cherche et respecte la vérité.

Ce caractère, monsieur, se fait sentir dans vos ouvrages; il en assure le succès.

Un auteur a rempli le premier devoir imposé à tout historien, lorsqu'il a prouvé son attachement à sa patrie, son dévouement à la justice, son respect pour la vérité, et le désir ardent d'inspirer la haine du vice et l'amour de la vertu.

C'était là le premier mérite de ces grands historiens de l'antiquité, que nous admirons tant, et que nous imitons si peu. Ils mesuraient les hommes et leurs actions, non sur des systèmes et de prétendus principes, qu'une passion fait naître et qu'une autre détruit, mais sur une

règle invariable, celle de la justice et de la morale. Aussi leurs jugemens sont confirmés par la voix des siècles. L'esprit de système, de secte, de parti, n'est que pour un lieu, pour un jour; la justice et la vérité sont de tous les temps et de tous les pays.

Par quelle fatalité ces peintres immortels du crime et de la vertu sont-ils restés jusqu'à présent parmi nous, non sans émules, mais sans égaux?

Comment l'Europe moderne, qui oppose avec fierté tant de chefs-d'œuvre dans tous les genres à ceux qui ont illustré les beaux jours d'Athènes et de Rome, offre-t-elle si peu de noms qu'on puisse comparer aux noms de Thucydide, de Xénophon, de Tite-Live, de Salluste et de Tacite?

Bossuet, qu'on doit excepter, Bossuet, allumant dans le ciel le flambeau de l'histoire, a fait un tableau sublime de la naissance et de la chute de ces grands empires, que la pensée de l'Éternel a créés et que son souffle a détruits; mais il n'a point parlé des peuples modernes.

L'illustre Montesquieu n'a porté ses regards pénétrans que sur la grandeur de Rome et sur ses débris.

Machiavel, au-dessus de son siècle par l'éten-

due de ses lumières et par la profondeur de sa politique, ne respecta pas la morale; et la postérité, en admirant son talent, imprime à son nom une tache ineffaçable.

Hume, Robertson et Schiller ont éclairé leurs contemporains; ils doivent une grande renommée à la pureté de leur morale, à l'éloquence de leur saine philosophie.

Voltaire, plus brillant et plus critiqué, Voltaire, dont le génie sera toujours admiré malgré les écarts de son imagination et l'acharnement de ses détracteurs, a fait la peinture la plus vraie des siècles modernes; mais trop frappé des inconséquences des hommes, il a quelquefois manqué de gravité, en retraçant avec une ironie trop piquante des sottises tragiques et des folies sanglantes. Son *Histoire de Charles XII*, la meilleure qui ait paru jusqu'à nos jours, a été sévèrement critiquée, parce qu'on y trouve à la fois l'action d'un drame et l'intérêt d'un roman. Ainsi son mérite réel est précisément le défaut que lui reprochent de froids censeurs.

Avec moins de talent, Saint-Réal et Vertot ont inspiré le même intérêt, et se sont attiré les mêmes critiques.

Mais ces beaux génies, en se frayant des routes nouvelles, en s'élevant au-dessus de la foule des historiens, en assurant à leurs noms une

gloire durable, n'ont pas su répandre complétement sur l'histoire des nations modernes ce charme que nous trouvons dans les annales de ces vieilles nations, dont les mœurs, les religions et les lois ne devraient plus avoir pour nous que l'intérêt d'une stérile curiosité.

Pourquoi faut-il donc que les Romains et les Grecs soient si long-temps vainqueurs? Vainement on a répondu que les peuples anciens offraient une matière plus riche aux pinceaux de l'histoire; que leurs institutions, leurs mœurs, leurs assemblées publiques présentaient des tableaux plus animés, des sujets plus dramatiques; qu'enfin tout était colossal, héroïque dans l'antiquité, et dénué de grandeur et d'intérêt dans les temps modernes.

Et qui pourrait soutenir, de bonne foi, que l'établissement des Francs dans les Gaules, la chute et le démembrement de l'empire romain, les conquêtes et la religion des Arabes, l'empire de Charlemagne, la politique et l'accroissement des pontifes romains, la chute de tant de dynasties, la fondation de tant de royaumes et de républiques, les exploits et les mœurs de la chevalerie, les aventures épiques des croisades, la lutte des rois et des grands, du sacerdoce et de l'empire, des lois et de la tyrannie féodale, la restauration des sciences et des lettres, la dé-

couverte d'un nouveau monde, le changement total produit dans l'univers par l'invention de la poudre et de l'imprimerie; qui pourrait, dis-je, soutenir que des sujets si riches, si grands, si variés, n'offrent au talent qu'une matière aride et qu'un champ trop étroit?

Nous pouvons peindre tout ce que l'antiquité a peint; nous avons, de plus, des sujets qui manquaient à ses crayons, des institutions plus variées, des guerres plus savantes et plus étendues, une philosophie plus éclairée. Il faut donc l'avouer, si dans cette lutte de talens les auteurs anciens ne sont encore ni vaincus ni même égalés, ce qui nous a manqué jusqu'à présent, ce sont les historiens, ce n'est pas l'histoire.

On trouverait, je crois, l'explication de ce phénomène dans un vieux préjugé littéraire, établi en principe chez tous les peuples modernes.

Mably l'a fortement signalé dans un excellent ouvrage, comme l'unique cause de la froideur et de la sécheresse de l'histoire moderne. Duclos, en faisant sentir ses funestes effets, a déclaré qu'on essaierait en vain de détruire une erreur si généralement respectée.

Ce préjugé, auquel nos meilleurs écrivains se sont tous plus ou moins soumis, veut que la muse de l'histoire soit toujours grave et dé-

pouillée de parure ; il défend toute richesse comme un luxe coupable, tout ornement comme un fard immodeste, tout mouvement oratoire comme un excès répréhensible.

Et telle est l'influence de ce faux principe généralement reçu, que s'il paraissait à l'instant un Tite-Live, un Tacite, un Salluste français, on refuserait le titre d'histoire à son ouvrage, on lui reprocherait de manquer de gravité ; ses descriptions seraient trouvées trop poétiques, ses portraits trop chargés, ses harangues trop invraisemblables ; on l'accuserait d'avoir profané la dignité de l'histoire par les mouvemens du drame, et sa vérité par les fictions du roman. On exigerait de lui l'exactitude des dates, la statistique des lieux, le calcul exact des forces, le tableau détaillé des finances ; s'il cédait à cette injuste censure, il deviendrait, comme la foule des auteurs, froid et monotone, et entendrait encore répéter ces éternels reproches contre les modernes, qu'on enchaîne en les accusant de manquer de mouvement, et ces constans éloges des beautés de l'histoire ancienne, qu'on nous défend impérieusement de reproduire.

Autrefois, pour s'instruire complétement, l'homme d'État avait recours aux archives, aux commentaires, aux annales, aux actes publics ;

Mais l'histoire était exclusivement destinée à consacrer les événemens les plus mémorables, et à célébrer les hommes les plus illustres, ainsi son objet était d'élever l'âme, et non de charger de faits la mémoire.

Une bonne histoire était un morceau d'éloquence, paré de toutes les richesses de l'art oratoire, un tableau qu'animaient les plus vives couleurs, un drame plein d'action fait pour inspirer les plus nobles sentimens, un monument éternel où la vertu désirait, où le crime redoutait de se voir inscrit.

C'est ainsi qu'on envisageait le but de l'histoire, et qu'on l'écrivait; c'est ainsi que nous devons l'écrire désormais.

Délivrons-nous de ces tristes entraves : rendons la vie à l'histoire; ne montrons presque jamais l'auteur; faisons agir, faisons parler, mettons en scène les personnages.

Au lieu de vouloir tout dire, comme les compilateurs, choisissons les hommes, les événemens, les lieux, les temps les plus dramatiques : pour les peindre et les mettre en action, empruntons tous les genres; aucun ne doit nous être étranger; imitons ces illustres prosateurs qui se montraient à la fois peintres et poëtes, et que notre style flexible, adapté aux divers sujets que nous traiterons, soit,

comme celui des anciens, épistolaire dans le récit, dramatique dans l'action, poétique dans les descriptions, oratoire dans les harangues, philosophique et concis dans les réflexions.

Il est temps d'abjurer un préjugé funeste; il prive notre siècle d'une palme que nous pourrons disputer à l'antiquité, dès que nous laisserons au génie la liberté qu'il réclame. Encourageons surtout la noble hardiesse de ceux qui commencent à combattre cette fausse doctrine, et nous aurons alors, d'un côté, de savans et d'estimables annalistes, qui composeront d'utiles recueils pour notre instruction, et des historiens éloquens qui élèveront des monumens pour notre gloire.

Et quel moment serait mieux choisi pour réaliser ce noble espoir? Le siècle des prodiges est arrivé! l'antiquité pâlit! L'histoire de nos jours efface celle des temps héroïques; toutes les muses veulent et doivent se réunir pour chanter tant de merveilles : elles demandent qu'aucune entrave ne les arrête, qu'aucun obstacle ne les sépare! Laissons-les se prêter mutuellement leurs forces; que rien ne les retienne, lorsqu'elles suivent le char brillant de la gloire, et le vol rapide du génie.

La poésie a, comme l'histoire, des ennemis à combattre et des préjugés à vaincre. Plus

indépendante encore et plus audacieuse, elle ne peut souffrir que des règles austères, que de froides et pesantes chaînes captivent son essor.

Une fausse théorie veut en vain borner sa carrière : son empire n'a point de limite; l'univers est sa toile, et le ciel sa palette; elle doit animer tout ce qu'elle touche, diviniser tout ce qu'elle chante.

La magie est sa puissance, l'allégorie son langage, l'illusion sa vie.

Défendons-la de cette critique glacée qui veut éteindre sa flamme, de cet esprit d'analyse, ennemi de l'imagination, qui, poussé trop loin, dessèche le cœur en voulant l'éclairer, et nous fait perdre en sentimens ce que nous croyons gagner en raison.

Gardons l'analyse pour les sciences, mais ne lui permettons pas d'enchaîner la poésie; laissons à cette fille du ciel ses fables, son enthousiasme, ses écarts, son entière liberté.

Ouvrons-lui tous les chemins, permettons-lui tous les genres; ils cessent d'exister pour elle, dès que nous voulons trop sévèrement les limiter et les définir.

Pourquoi vouloir décider si un poëme peut être à la fois épique, didactique et descriptif? Qu'importe le nom qu'on donnera aux *Géorgiques*, au *Lutrin*, à *l'Homme des Champs*, au

poëme de *la Navigation?* Et ne suffit-il pas, pour couronner le poëte, quel que soit son plan et sa marche, que son poëme, riche de verve, brillant de pensées, charme l'oreille par son harmonie, et l'imagination par ses tableaux? A-t-il frappé votre esprit, touché votre cœur, entraîné votre âme? il a suivi toutes les règles, il a rempli tous ses devoirs.

N'exigeons rien de plus; la poésie veut être sentie plus que jugée : les poëtes sont comme les sibylles, un feu sacré les anime, l'inspiration divine dicte leurs chants; ils ne prononceront plus d'oracles, si vous exigez trop de méthode dans leurs passions, et d'ordre dans leur délire.

N'oublions point ce que disait le poëte que nous regrettons, en défendant sa propre cause: « Le temps employé à disserter est perdu pour » la création; l'Italie n'a plus produit de chefs- » d'œuvre dès qu'on s'est occupé à discuter le » mérite de l'Arioste et du Tasse, au lieu de » les imiter. »

De graves censeurs reprochaient à l'auteur du poëme de *la Navigation* le choix de son sujet. On le trouvait trop étendu, et il n'était pas, disait-on, susceptible de cette unité d'action qui seule inspire un intérêt vif et soutenu.

Le succès complet de M. Esménard est sans doute une réponse suffisante à ce reproche.

Et ce défaut, s'il existe réellement, n'a servi qu'à faire éclater davantage son mérite. Si ce plan était trop étendu, nous devons d'autant plus admirer la force du talent qui a su remplir de tant de beautés un cadre si vaste.

Il faut en convenir, ce bel ouvrage, digne de sa célébrité, est à la fois le tableau du monde entier, l'histoire rapide des républiques et des empires de tous les siècles, la peinture animée des mœurs, des arts, des exploits de tous les temps.

La muse brillante qui dictait ces chants harmonieux s'est parée des richesses de tous les genres d'éloquence; elle s'est embellie des couleurs de tous les climats.

Avec quelle chaleur, quelle rapidité il retrace la grandeur et la décadence de Tyr, d'Athènes et de Rome! Heureux et varié dans ses brillantes fictions et dans le choix de ses épisodes, tantôt il peint avec une grâce légère cette barque fragile, l'arbre creusé par le premier navigateur, le berceau de cet art divin qu'il fait révéler aux hommes par l'amour.

Tantôt il fait apparaître l'ombre de Didon sur les ruines de Carthage, aux regards de Scipion; elle reproche aux enfans d'Énée de la poursui-

vre encore, et de profaner sa cendre : on croit entendre Virgile.

Que ne puis-je vous retracer la force de ses pinceaux, lorsqu'il nous montre la flotte d'Auguste et celle d'Antoine balançant leurs destinées sur la mer d'Actium, et l'art qu'il célèbre décidant alors du sort de l'univers.

Qui pourrait l'écouter sans admiration, lorsqu'après avoir chanté l'heureuse audace de Christophe Colomb, il le représente chargé de fers, seul prix de la découverte d'un nouveau monde? ou, lorsque revêtu des armes de la religion et de la philosophie, il fait plaider à Las Casas, devant le trône de Charles-Quint, la cause de l'humanité ?

Mais je crains d'ajouter trop long-temps de si faibles traits au noble hommage que vous venez de rendre à ce poëte célèbre.

Les Grecs toujours, ingénieux dans leurs idées, toujours délicats dans leurs sentimens, croyaient que le plus bel éloge qu'ils pouvaient faire des grands poëtes, après leur mort, était de réciter leurs vers dans les assemblées publiques.

Je terminerai ce discours en les imitant, et je veux choisir un passage qui ne justifiera que trop les regrets que nous cause la perte d'un homme si digne, par son talent, de chanter le règne et la gloire de Napoléon.

Esménard offre à nos yeux un marin blessé; il est près d'expirer; il déplore les malheurs de la France déchirée par la discorde, et la perte fatale de nos vaisseaux; le ciel veut adoucir sa fin en lui présentant une fidèle image de l'avenir; il voit devant lui les ombres immortelles des guerriers français qui ont autrefois illustré notre marine :

. . . . . .

Le mourant tressaillit à cet aspect funeste;
Soudain brille à ses yeux une flamme céleste,
Et les mânes guerriers, qui planent sur les eaux,
Lui découvrent au loin deux rapides vaisseaux,
Qui, des rives du Nil, ont volé vers la France.
Assise sur nos bords, la timide Espérance
Attendait un héros promis à nos malheurs.
Il paraît! et déjà ses pavillons vainqueurs
Ont touché ces débris consacrés par la gloire,
Qui gardent de César * le nom et la mémoire.
O prodige! un moment a vu changer l'État!
L'Honneur rentre au conseil, la Prudence au sénat,
Le héros a parlé; la Victoire fidèle
Entend et reconnaît la voix qui la rappelle;
Soumise, elle s'élance et fixe le Destin.
La Paix la suit de loin, des palmes à la main;
Elle dicte des lois à l'Europe docile;
Et, seule dans le fond de ce tableau mobile,
On voit, au sein des mers, la jalouse Albion,
Rallumer le flambleau de son ambition,

* Fréjus, autrefois Forum Julii

Craindre pour sa grandeur le repos de la terre,
Et confier encor au démon de la guerre
Un destin qui dépend, dans ces funestes jeux,
D'une nuit sans étoile, ou d'un jour orageux.
Alors tout disparaît ! un voile favorable
Couvre de l'avenir l'arrêt inexorable.
Le vieillard qui l'entend, perd la voix et le jour ;
Dans la nuit éternelle il tombe sans retour ;
Il expire, et ses yeux, fermés par l'Espérance,
Ont du moins entrevu le vengeur de la France.

TROISIÈME DISCOURS.

POUR LES FUNÉRAILLES

DE M. LE MARQUIS DE BOUFFLERS.

(23 janvier 1815.)

L'Institut royal, en exécution de l'arrêté pris dans sa séance du 25 frimaire an VII, a assisté aux funérailles de M. le marquis de Boufflers (Stanislas-Jean), membre de la classe de la langue et de la littérature françaises. Le convoi étant arrivé au lieu de la sépulture, M. le comte de Ségur, membre de la classe, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

La mort, depuis quelque temps, éteint avec rapidité les plus éclatantes lumières de l'Académie, et nous enlève les plus riches ornemens de la France littéraire. En peu de mois nous avons perdu Delille, Bernardin de Saint-Pierre, Parny, et nous conduisons aujourd'hui au tombeau M. de Boufflers.

Ah ! combien de grands talens sont renfer-

més dans cette étroite et funeste enceinte! C'est donc ici seulement, à l'abri de ces tristes cyprès, que nous pourrons désormais nous entretenir avec les ombres de ces hommes illustres, de ces amis si constans, de ces compagnons assidus de nos travaux, de ces écrivains célèbres dont la gloire nous était si chère, dont la société nous fut si douce; et ce funèbre lieu, peuplé trop rapidement de tant d'esprits fameux, devient ainsi pour nous la seule image de ces jardins de l'académie antique, où se trouvaient réunis les orateurs les plus éloquens, les poëtes les plus aimables et les plus illustres philosophes.

Tombes sacrées! vous renfermez les dépouilles mortelles de nos amis! Mais leur gloire vivra long-temps sur la terre, leur âme existera dans le ciel, leur image restera gravée dans nos cœurs! Nous redirons sans cesse leurs nobles vertus, leurs tendres sentimens, leurs qualités aimables qui faisaient le charme de notre vie.

On sait par leurs écrits ce qui doit les faire admirer par la postérité, on saura par nous ce qui les faisait aimer par leurs contemporains.

Eh! quel homme réunit à un plus haut degré le talent de briller, le don de plaire, le droit d'attacher, que cet académicien distingué, que cet aimable et célèbre chevalier de Boufflers?

Modèle de grâces, de douceur, d'esprit, de bravoure et de bonté, la vivacité de son imagination, la variété de ses talens, l'enjouement singulier de sa verve brillante, le sel piquant de sa conversation, l'élégante facilité de ses lettres, son inimitable talent de raconter, l'esprit gracieux et original de ses poésies légères, sembleraient exiger qu'autour de sa tombe on ne vît que des fleurs, et qu'on n'entendît que des chants. Mais c'est l'amitié qui vous parle, elle ne peut que verser des larmes, elle ne veut faire entendre ici que des regrets.

Eh! combien de pleurs ne mérite pas cet homme rare! Je vous parlais tout à l'heure des qualités brillantes de son esprit; je dois plutôt vous retracer l'étendue de ses connaissances, la solidité de son jugement, et surtout les douces vertus de son cœur.

Jamais personne n'eut plus de véritable bonté; aux piquantes saillies de l'esprit de Voltaire, il joignait la bonhomie de Montaigne; la nature l'avait armé de l'aiguillon le plus fin, il ne l'employa jamais pour blesser, et ne voulut pas même s'en servir comme l'abeille pour se venger, lorsque, dans les derniers jours de sa vie, quelques écrivains jaloux se permirent d'outrager sa respectable vieillesse.

Que de témoins touchans je pourrais appeler ici pour faire un juste éloge de son noble caractère!

M. de Boufflers, digne du sang illustre dont il sortait, soutint d'abord l'éclat de son nom par les armes, et mérita l'estime et l'amitié de ses braves compagnons pendant la guerre de sept ans.

Chéri dans sa jeunesse par l'ami de Charles XII, par le roi Stanislas, apprécié par Voltaire, ces deux hommes célèbres prédirent et commencèrent sa réputation littéraire.

Ornement de la cour de France, mais peu propre à l'ambition, il savait mieux mériter que demander, et l'amour des lettres l'éloigna presque toujours de la fortune.

Cependant on lui donna le gouvernement du Sénégal. Dans cette importante place, il justifia le choix du maréchal de Castries, par la justice, la douceur, la fermeté de sa conduite, par l'étendue de ses connaissances, par la sagesse de son administration. Il répandit d'utiles lumières sur le commerce de cette partie du monde, et les Africains lui durent l'adoucissement de leur sort.

M. de Boufflers, de retour en France, se livrait plus que jamais aux travaux de l'Académie, dont il augmenta l'éclat. Une funeste ré-

volution vint déchirer notre patrie, et le plus long orage succéda rapidement à ces beaux jours de victoire et de paix. Le nom et le mérite de M. de Boufflers l'avaient fait élire par ses concitoyens.

Membre de la première assemblée nationale, il parla toujours pour la paix et l'union dans ces temps de discorde. Ses vœux ne furent pas exaucés, mais sa voix sage se fit entendre avec succès pour proposer des lois favorables au commerce, à l'industrie nationale et aux orphelins. Le temps les a respectées.

Après avoir honorablement rempli ses devoirs de député, renonçant aux combats d'une politique orageuse, M. de Boufflers, rendu à ses passions consolatrices, les lettres et les voyages, trouva chez le prince Henri de Prusse un asile convenable à son caractère, à ses goûts, à ses sentimens.

Dans cette contrée étrangère, il sut faire honneur à la France par sa conduite et par ses écrits.

Il revint dans sa patrie lorsqu'on y vit l'ordre renaître. Privé de biens, il soutint l'infortune avec ce noble courage qui ne laisse pas deviner l'effort.

Les malheurs, l'âge, les privations n'avaient pas eu le pouvoir d'aigrir son caractère,

d'abattre son esprit, de vieillir son talent. Il donna successivement au public plusieurs morceaux de métaphysique, de morale et de littérature.

L'éloge de M. le maréchal de Beauvau, qu'il prononça devant vous, est encore présent à votre pensée, et suffirait peut-être pour faire celui de son talent, de son style et de son âme. Époux d'une femme aussi distinguée par ses vertus que par son esprit, ses travaux soutenaient avec peine son existence et celle de sa famille.

Atteint par une maladie mortelle, son courage lutta long-temps contre la nature; il dissimulait ses souffrances pour éloigner les inquiétudes; il cachait à la tendresse, à l'amitié, cette funeste mort dont il sentait l'approche.

Il se traînait mourant au milieu de nous, et jusqu'au dernier moment quelques lumières s'échappaient de son esprit, et quelques paroles aimables de sa bouche.

Le voilà séparé de nous pour toujours. Les termes me manquent pour exprimer ma douleur! Pleurons sa perte, aimons son ombre, et gardons à jamais son souvenir!

FIN DES DISCOURS.

CORIOLAN

(CAÏUS MARCIUS),

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES ET EN VERS,

COMPOSÉE EN AMÉRIQUE,

A BORD DU NORTHUMBERLAND,

en juin 1783,

ET REPRÉSENTÉE

DEVANT S. M. L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE,

SUR SON THÉATRE DE L'ERMITAGE, A SAINT-PÉTERSBOURG,

en août 1787.

AVANT-PROPOS.

Il n'est point en littérature de genre qui exige plus d'études et de talent que celui de la tragédie ; aussi les poëtes tragiques qui ont excellé dans leur art, sont, partout et dans tous les siècles, de rares phénomènes ; on voit même très peu d'hommes parvenir à occuper les secondes places dans le temple de Melpomène. Elle refuse ses faveurs à l'esprit et ne couronne que le génie.

Un poëte tragique doit être à la fois historien profond et rapide, versificateur harmonieux, fidèle peintre des mœurs, orateur véhément et pathétique ; il doit en même temps satisfaire la raison, éclairer l'esprit, plaire à l'oreille, élever l'âme et toucher le cœur. Cependant c'est dans un espace étroit et resserré par des règles austères, que son vol d'aigle doit se développer.

N'ignorant aucune des difficultés de cet art sublime, et connaissant trop bien la faiblesse de mes talens, je n'aurais point eu la présomption

d'offrir au public une esquisse dramatique tracée rapidement par un jeune colonel sur les mers d'Amérique, au milieu du bruit des tempêtes et du retentissement des armes. Mais l'impératrice de Russie, Catherine II, ayant voulu connaître cette tragédie, la fit jouer en 1787, à Pétersbourg, sur son théâtre de l'Ermitage, et ordonna qu'elle fût imprimée dans le recueil des pièces qu'on jouait à ce théâtre.

Cette tragédie, représentée devant elle, eut alors un grand succès qui n'éblouit point mon amour-propre ; car cette illustre souveraine m'honorait de ses bontés, et mes juges étaient ses courtisans : or, on ne critique guère dans une cour les auteurs et les pièces qu'un souverain applaudit ou protége.

Ma vanité fut plus près de s'égarer, lorsqu'à Paris, La Harpe et Marmontel donnèrent quelques éloges à cette production, qu'ils me conseillaient de corriger et d'exposer aux chances d'une représentation publique.

Des corrections trop nombreuses effrayèrent ma paresse; et, n'espérant tout au plus qu'un faible succès, je ne voulus point le tenter et courir le risque d'une chute bien plus probable.

D'ailleurs, à l'époque où mes amis et made-

moiselle Raucourt me pressaient de braver ce danger, j'étais arrêté par d'autres motifs : ma pièce offrait continuellement des allusions pour et contre les émigrés ; l'esprit de parti s'en serait infailliblement saisi.

Cependant le théâtre de l'Ermitage était connu dans plusieurs contrées de l'Europe. J'appris qu'à Bruxelles on faisait, sans mon consentement, une édition complète et sans choix de tous mes ouvrages ; je me décidai alors à mettre en ordre et à publier mes œuvres, et je ne crus point pouvoir en retrancher un ouvrage représenté devant une cour et une souveraine auxquelles je dois l'hommage d'une juste reconnaissance.

J'ai donc placé cette tragédie dans ce volume, plutôt comme une anecdote historique de mon voyage en Russie, que comme un ouvrage digne de la scène française. Puisse un si franc aveu changer en indulgence la sévérité de mes lecteurs !

PERSONNAGES ET ACTEURS.

LICINIUS, consul romain.	JULIEN.
SEXTUS, vieux chef de légion dans l'armée de Licinius.	AUFRÈNE.
FLAVIUS, centurion dans la même armée.	D'ORBEIL.
VÉTURIE, mère de Coriolan.	Mme SAGE.
VOLUMNIE, épouse de Coriolan.	Mme HUS.
FABIUS, souverain pontife.	LATRAVERSE.
CORIOLAN (MARCIUS), autrefois général des Romains, chef de l'armée des Volsques.	FLORIDOR.
TULLUS, général volsque.	S.-FLORENT.
VINDEX, chef d'une légion volsque.	D'AUBEAU.
PAULIN, CURIUS, affranchis de Coriolan.	DARCIS. BROCHARD.
VALÉRIUS, Romain.	BILLET.
UN SOLDAT volsque.	DUMARTRAI.

ESCLAVES DE VÉTURIE.

LICTEURS, OFFICIERS, SOLDATS ROMAINS.

LICTEURS, OFFICIERS, SOLDATS VOLSQUES.

La scène est dans le camp romain, qui devient au troisième acte le camp des Volsques. Au premier acte, le camp doit être placé de manière que les remparts de Rome soient sur ses derrières. Au troisième acte, le camp doit voir les remparts de la ville devant son front.

CORIOLAN

(CAÏUS MARCIUS),

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

VÉTURIE, VOLUMNIE, PAULIN.

VÉTURIE.

PAULIN, dis au consul que je suis dans son camp.
Il faut que je le voie et lui parle à l'instant.
La mère d'un proscrit, la fière Véturie,
Exige qu'il l'écoute, ainsi que Volumnie.
Qu'il suspende un moment le signal du combat.
Allez; cet ordre importe au salut de l'État.

(Paulin sort.)

SCÈNE II.

VÉTURIE, VOLUMNIE.

VOLUMNIE.

HÉLAS! voilà ces camps, théâtre de ta gloire,
Ces aigles que ton nom menait à la victoire,
Ces soldats si vaillans, et pour toi si soumis;
Aujourd'hui, Marcius, ils sont tes ennemis.

VÉTURIE.

Oui, ce fils, cet époux, ce guerrier, ce grand homme,
Coriolan, enfin, est l'ennemi de Rome.
Des Volsques autrefois renversant les remparts,
Contre nous aujourd'hui guidant leurs étendards,
Son aveugle courroux le rend barbare, impie;
Il trahit ses sermens, ses dieux et sa patrie,
Et ne me laisse enfin, dans mon funeste sort,
Qu'à craindre également son triomphe et sa mort.

VOLUMNIE.

Sa mort! que dites-vous? ah! ciel vengeur! arrête!
Détourne les dangers qui menacent sa tête!
Et souffre..... Mais Sextus vient s'offrir à nos yeux.
L'ami de mon époux! dans quel temps! dans quels lieux!
Il aime Marcius et conspire à l'abattre!

VÉTURIE.

Il doit chérir mon fils, mais il doit le combattre.
Sensible à son injure, à son devoir soumis,
Marcius doit haïr, mais servir son pays.

SCÈNE III.

VÉTURIE, VOLUMNIE, SEXTUS.

SEXTUS.

Ne me trompé-je point? est-ce vous, Volumnie?
Est-ce vous, respectable, auguste Véturie?
Quel motif inconnu peut conduire vos pas
Dans ces lieux consacrés au démon des combats?

VÉTURIE.

Je viens au nom des dieux, au nom de la patrie,
De deux cœurs trop cruels arrêter la furie,
De leurs yeux aveuglés arracher le bandeau,
Et d'une horrible guerre éteindre le flambeau.
Le consul et mon fils veulent, dans leur vengeance,
Détruire sans pitié les lieux de leur naissance.
Nous venons à leur haine, à leur sombre fureur,
Opposer le devoir, la nature et l'honneur.

VOLUMNIE.

Dieux! donnez le pouvoir à nos cris, à nos larmes,
D'arracher de leurs mains leurs homicides armes!

SEXTUS.

Ah! ne l'espérez pas; non, rien ne peut changer
L'impitoyable soif qu'ils ont de se venger.
Coriolan, madame, est fier, inexorable;
Il ne peut pardonner au rival qui l'accable :
Par le peuple accusé, par le sénat trahi,
Le soutien de l'État n'est plus qu'un vil banni.

VOLUMNIE.

L'un de l'autre, Sextus, jaloux dès leur enfance,
Mille traits de leur haine ont aigri la semence.
Rivaux dans leurs amours et rivaux au combat,
Rivaux dans la tribune et rivaux au sénat,
On eût dit que les dieux, pour nourrir leur colère,
Toujours au même objet donnaient l'art de leur plaire.
L'hymen à Marcius a soumis mon destin;
Le fier Licinius prétendait à ma main,

Et c'est depuis ce jour que sa jalouse rage,
Ne pouvant l'oublier, veut venger son outrage.

VÉTURIE.

S'il a cru se venger, ses désirs sont trahis,
Et qui perd un héros se consacre au mépris.
En voulant l'abaisser, soi-même on s'humilie;
La vertu doit sa gloire aux efforts de l'envie.
Autrefois son égal, maintenant avili,
Le consul rend plus grand Coriolan banni.
Oui, l'exil pour mon fils était une victoire;
Mais lui-même il ternit tout l'éclat de sa gloire.
Les Romains étaient tous coupables envers lui;
Il rend leur arrêt juste, étant leur ennemi.
Le fer des lois était souillé par son injure,
Il redevient sacré.... Marcius est parjure.

SEXTUS.

Ah! madame, croyez que toujours un grand cœur
Supporte l'injustice et non le déshonneur.
Cette énergique ardeur qui mène à l'héroïsme,
Fait frémir un grand homme au nom du despotisme.
Insulté comme lui, sous les murs d'Ilion
Achille dans son camp bravait Agamemnon;
Épouvantant les Grecs, rassurant la Phrygie,
Son repos seul changeait le destin de l'Asie.

VÉTURIE.

Eh! que n'imitait-il, hélas! de ce héros
Le généreux courroux, le glorieux repos!
Je l'aurais applaudi, je suis Romaine et mère.
Je blâme sa révolte et j'aime sa colère.

SEXTUS.

Sans blâmer des transports qu'il a dû ressentir,
Moi, je plains son erreur que nous devons punir.
Au sénat contre lui je prêterai mes armes;
Mais il aura toujours et mes vœux et mes larmes.

VÉTURIE.

Tant qu'il sera Romain, j'adorerai mon fils,
Il ne l'est plus, s'il ose attaquer son pays.

VOLUMNIE.

Il sera le héros, le dieu de Volumnie,
L'idole de son cœur, et l'âme de sa vie...
Que dis-je? pardonnez au trouble de mes sens :
Vous partagez tous deux les maux que je ressens;
Vous en allez peut-être adoucir l'amertume.
Ah! par mille terreurs mon âme se consume!
Je crains pour mon époux ses cruels oppresseurs,
Je redoute pour lui ses ingrats protecteurs;
Ses jours persécutés dans le sein de ses lares,
Seront-ils plus sacrés, hélas! pour des barbares?

SEXTUS.

J'ai les mêmes terreurs : les Volsques outragés,
De lui comme de nous veulent être vengés.
Ils portent dans le cœur le deuil de leur défaite;
Ce même Marcius qu'ils placent à leur tête,
Par leurs chefs indignés peut être un jour puni
D'avoir vaincu leur peuple et de l'avoir servi.
Ce Tullus qui jadis commandait leur armée,
Quand dans Coriolis elle fut renfermée,

Voit avec désespoir que son heureux rival,
Jadis son ennemi, devient son général.
On dit que sous un sombre et dangereux silence
Contenant avec art... Mais le consul s'avance.

SCÈNE IV.

VÉTURIE, VOLUMNIE, SEXTUS, LICINIUS, PAULIN, GARDES ET LICTEURS.

LICINIUS.

Licteurs, éloignez-vous ; soldats, tribuns, sortez.
Que l'on nous laisse seuls ; et vous, Sextus, restez.
Avec Coriolan uni dès son enfance,
Sa mère ne doit pas craindre votre présence.
Madame, pardonnez mon juste étonnement.
En croirai-je mes yeux ? Quoi ! je puis dans mon camp...

VÉTURIE.

Consul, ici ma vue a droit de te surprendre :
D'un mouvement d'orgueil tu ne peux te défendre,
Et tu jouis de voir que mon inimitié
Est contrainte aujourd'hui d'implorer ta pitié.
Mais sors de ton erreur : la fière Véturie
Peut être malheureuse et non pas avilie,
Et son cœur, contre toi justement irrité,
Compte sur tes remords et non sur ta bonté.
Je ne viens point d'un fils déplorer la disgrâce :
Elle ennoblit son nom, c'est le tien qu'elle efface ;
Un héros poursuivi par ses persécuteurs,
Est plus grand qu'un consul entouré de licteurs ;
Et quand d'appuis pareils on prive la patrie,
C'est elle que l'on plaint, ce sont eux qu'on envie.

Que ne sent-il, hélas! autant qu'il le devrait,
Le lustre qu'il reçoit de ton injuste arrêt!
Mais ce guerrier trop fier, trop sensible à l'offense,
Prêt à sacrifier sa gloire à sa vengeance,
Aveugle en son courroux, et la foudre à la main,
De sa patrie en pleurs vient déchirer le sein.
De vos débats honteux nous serons les victimes;
Que de pleurs et de sang feront couler vos crimes!
Ah! je crois déjà voir nos remparts écrasés,
Nos citoyens mourans, nos temples embrasés;
Ces soldats étrangers, avides de carnage,
N'épargnant ni vertus, ni le sexe, ni l'âge,
Et livrant à la flamme, au glaive furieux,
Vos palais, vos enfans, vos femmes et vos dieux!
Sortant de leurs tombeaux, les mânes de vos pères
Maudissent votre orgueil, vos décrets téméraires,
Vous renoncent pour fils, abhorrent vos forfaits,
Et leurs lauriers souillés se changent en cyprès.
Consul, ouvre les yeux et connais ton ouvrage.
Mon fils est moins coupable, il venge son outrage;
Et la postérité, le jugeant comme moi,
En blâmant son erreur, ne flétrira que toi.
Ton âme trop long-temps, crois-moi, fut égarée
Par les transports jaloux dont elle est dévorée.
En vain pour l'abaisser tu poursuis ton rival,
Ce n'est qu'en s'élevant qu'on devient son égal.
Mais il est un moyen pour surpasser sa gloire,
Saisis-le; sur toi-même emporte la victoire;
Fais révoquer l'arrêt qui cause tous nos maux;
En rappelant mon fils, tu nous rends deux héros;
De nos yeux attendris tu fais couler des larmes;
De ton rival vaincu tu fais tomber les armes;

Tu rends la paix au monde, et ton nom glorieux
Reçoit de l'univers l'encens qu'on doit aux dieux.
Voilà comme l'on doit disputer la couronne,
Qu'un noble cœur désire et que la vertu donne;
Marcius est coupable, et tu veux le punir :
Il n'en est qu'un moyen, je viens de te l'offrir.

LICINIUS.

C'est prendre trop de soin ; c'est pour ma renommée,
Madame, vous montrer un peu trop alarmée;
Et je dois rassurer votre cœur qui paraît
Prendre à ma gloire seule un si vif intérêt.
Je ne puis concevoir, poursuivant un coupable,
Pourquoi de ses erreurs on me rend responsable;
Pourquoi vous m'imputez les fautes d'un ingrat,
Le courroux des Romains, les rigueurs du sénat.
Je conçois encor moins, quand on connaît ma vie,
Que l'on m'ose accuser d'une si basse envie;
Et mon cœur indigné, qu'outragent vos soupçons,
Est peu fait, je l'avoue, à de pareils affronts.
Marcius veut soumettre à son joug despotique
Nos sentimens, nos lois, la liberté publique.
Le sénat l'en punit, et l'arrêt est porté.
Que je l'approuve ou non, je ne l'ai point dicté,
Mais du peuple romain la gloire m'est trop chère,
Pour vouloir aujourd'hui désarmer sa colère;
Et jamais son pardon ne se peut accorder
Quand le fer à la main on l'ose demander.
C'est à genoux qu'il faut implorer cette grâce,
Qu'on accorde aux remords, qu'on refuse à l'audace.
Que votre fils fléchisse, et je puis le servir;
Mais, dès qu'il est armé, mon bras doit le punir.

Quant aux malheurs affreux que vous venez de peindre,
J'ignore quels sont ceux que Rome pourrait craindre.
Je ne vois point nos murs assaillis, abattus;
Je vois quelques brigands par nous cent fois vaincus,
Dont un ingrat, en vain, veut réveiller la haine,
Qui, voulant la briser, vont resserrer leur chaîne,
Et qui, loin de venir attaquer nos remparts,
N'oseront des Romains soutenir les regards.

SEXTUS.

Non, non, n'espérez pas une victoire aisée;
Marcius est leur chef, et leur âme, embrasée
Par le génie actif d'un guerrier si vaillant,
Consul, nous vendra cher un triomphe sanglant.

VOLUMNIE.

Vous flattez de son cœur l'endroit le plus sensible;
Le barbare veut-il d'une gloire paisible?
Rien n'est assez cruel au gré de sa fureur,
Et c'est la soif du sang qui dévore son cœur.
La volupté pour lui, Sextus, c'est la vengeance.
Eh! sait-il que l'on peut oublier une offense?

LICINIUS.

Ah! si je l'ignorais, vous me l'auriez appris!
Peut-être trop long-temps j'ai souffert vos mépris,
Et mon cœur, trop long-temps dans un vil esclavage,
D'un rival insolent a dévoré l'outrage.
Mais, trop fier pour céder à des transports jaloux,
Ce n'est pas votre amant qui punit votre époux.
C'est un consul armé pour frapper un rebelle;
Soumis à la loi seule, il ne vengera qu'elle.

VÉTURIE.

Mais, quand elle est barbare, on doit la réformer.

LICINIUS.

Sans la juger, madame, il faut s'y conformer.
On doit tout immoler pour le salut de Rome.

VÉTURIE.

Eh! croit-on la servir en perdant un grand homme?

LICINIUS.

Que deviendra l'État, si la célébrité
Permet de tout oser avec impunité?

SEXTUS.

Pour ramener les cœurs, croyez que l'indulgence
Fait plus que la rigueur et que la violence.

LICINIUS.

On invite à l'audace alors que l'on fléchit.

SEXTUS.

Mais on perd sans retour un héros qu'on punit.
C'est en voulant venger de légères injures,
Qu'on fait à son pays de profondes blessures.

LICINIUS.

Sextus, c'en est assez, quittons ces vains débats;
Dans le champ de l'honneur venez, suivez mes pas:
Quand l'ennemi vaincu sera sans résistance,
Sans honte nous pourrons penser à la clémence.
Madame, épargnez-vous un spectacle odieux;
Des apprêts du combat n'affligez point vos yeux,
Et croyez...

VOLUMNIE.

Vole donc où ton aveugle rage
Va se rassasier de sang et de carnage ;
N'écoute que l'orgueil et que la cruauté.
Mais, vainqueur ou vaincu, tu seras détesté.

VÉTURIE.

J'avais cru que ton cœur, plus sensible à la gloire,
Sur lui-même saurait remporter la victoire ;
Qu'il fallait seulement arracher de tes yeux
D'un sentiment jaloux le voile dangereux.
J'avais cru que, malgré ton offense et ma haine,
Je devais t'estimer, te parler en Romaine,
Et je ne pensais pas, malgré tes torts connus,
Qu'un rival de mon fils pût être sans vertus.
Je me trompais, consul ; ta noire jalousie
N'est point un noble orgueil, c'est une basse envie.
La vertu t'importune et tu veux l'écarter ;
Tu perds Coriolan, ne pouvant l'imiter ;
Et, pour ce grand dessein, ton âme sacrifie
Ses pénates, ses dieux, son honneur, sa patrie.
Le courroux de mon fils, plus juste, aussi cruel,
Va plonger son pays dans un deuil éternel.
Rome va voir la mort voler sur ses murailles,
Et ses propres enfans déchirer ses entrailles.
Eh bien ! cruels, eh bien ! courez donc aux combats ;
Mais, loin de vous quitter, nous marchons sur vos pas.
Peut-être vos soldats seront-ils moins barbares,
Du sang romain peut-être ils seront plus avares.
Je leur déclarerai que ce n'est que pour vous
Qu'aux plus affreux dangers vous les exposez tous.

Je leur rappellerai Marcius, sa vaillance;
Je peindrai les affronts qui sont sa récompense;
Je les ferai rougir d'obéir au sénat,
De poursuivre un héros pour servir un ingrat;
Et, si mon fils paraît, nos larmes, nos prières,
Arracheront le glaive à ses mains meurtrières;
Ou, si nous ne pouvons apaiser vos fureurs,
Entre Rome et vos coups nous placerons nos cœurs.

LICINIUS.

Je pourrais, irrité d'un discours téméraire.... ;
Mais je dois respecter la douleur d'une mère.
En vain vous prétendez, par des pleurs et des cris,
Désarmer le sénat ou votre injuste fils :
Non, non, le fer peut seul terminer nos querelles.
Paulin, suivez leurs pas; vous me répondrez d'elles.

SCÈNE V.

VÉTURIE, VOLUMNIE, SEXTUS, LICINIUS, FLAVIUS.

(Véturie et Volumnie, qui allaient sortir, reviennent.)

FLAVIUS.

Dans votre camp, seigneur, un chef des ennemis,
Pour traiter avec vous demande d'être admis.
De conclure la paix apportant l'espérance,
Il voudrait obtenir une prompte audience.

LICINIUS.

Que vers mon tribunal on conduise ses pas.

(Flavius sort.)

VOLUMNIE.

Ah! d'un espoir trompeur, dieux, ne nous flattez pas!

VÉTURIE.

Quoi! cette offre de paix d'un trait mortel te frappe!
Il semble qu'à ce mot la vengeance t'échappe;
L'espoir public renaît et paraît t'accabler.
Consul, apprends du moins à mieux dissimuler.

(Véturie et Volumnie sortent.)

SCÈNE VI.

SEXTUS, LICINIUS.

LICINIUS.

Elle n'a que trop lu dans le fond de mon âme!
Elle n'a que trop vu le courroux qui l'enflamme!
Mais elle espère en vain qu'à de pareils affronts
On soumette jamais nos braves légions.
Rome, à dicter la paix toujours accoutumée,
Ne verra point par moi ternir sa renommée.
Elle ne verra point son consul avili
Recevoir les traités que prescrit un banni.
Non, je soutiendrai mieux la majesté romaine;
Je saurai réprimer....

SEXTUS.

Réprimez votre haine,
Seigneur; songez qu'on met le destin de l'État
Dans les mains d'un consul et non pas d'un soldat.
Si la paix qu'on nous offre est juste et glorieuse,
La guerre seule alors pour vous sera honteuse;
On vous accusera d'avoir sacrifié
Le bonheur de l'État à votre inimitié;

Et d'écouter bien moins l'amour de la patrie,
Que la voix de l'orgueil ou celle de l'envie.
Vos yeux à ce discours s'enflamment de courroux ;
Mais depuis trop long-temps je suis connu de vous :
Je ne sais point flatter ; la vérité m'inspire,
Et j'eus dans tous les temps le droit de vous la dire.
Tous deux pleins de vertus et de gloire enivrés,
Tous deux par votre orgueil vous êtes égarés.
Marcius combat Rome, il est le plus coupable.
Mais si la paix qu'il offre est égale, honorable,
Refusant ce traité, vous êtes aujourd'hui
Plus criminel, seigneur, et bien moins grand que lui.

LICINIUS.

Votre franchise austère et m'indigne et m'offense,
Et votre âpre vertu lasse mon indulgence.
Je ne veux plus ici ni guide ni censeur,
Et je ne prends enfin conseil que de mon cœur.
Je puis sans vous peut-être (au moins j'ose le croire)
Accorder l'intérêt de l'État et ma gloire.
Je sais ce que je dois admettre ou rejeter ;
Calmez donc votre esprit prompt à s'inquiéter.
Rassemblez nos guerriers, il faut en leur présence
A cet ambassadeur que je donne audience.
Je prévois la hauteur du ton de Marcius ;
Elle justifira ma haine et mes refus.

(Sextus sort.)

SCÈNE VII.

LICINIUS, seul.

Dieux ! exaucez mes vœux ; puisse son arrogance
Laisser un libre cours à ma juste vengeance !
Mais, si par des remords son cœur trop oppressé
Voulait... Vaine terreur ! il est trop offensé.
Non, les remords n'ont point amolli son courage ;
Il ne veut que braver le sénat qui l'outrage.
Enfin, Coriolan, ton fortuné rival,
Pour la première fois, va se voir ton égal :
Mes désirs sont remplis ; attaquant ton armée,
Je puis par mes exploits couvrir ta renommée.
Mon nom fut par le tien trop long-temps éclipsé,
Ton éclat par le mien peut se voir effacé.
Tu m'avais ravi tout, pouvoir, amour et gloire ;
Je puis reprendre tout des mains de la victoire.
Coriolan banni ne m'avait rien rendu ;
Pour me rendre ma gloire, il faut qu'il soit vaincu.

FIN DU PREMIER ACTE.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

VOLUMNIE, GARDES QUI LA SUIVENT.

Espoir trop séducteur! ô douce et vaine image!
Votre calme trompeur n'annonçait que l'orage!
Vous ne m'aviez montré les douceurs de la paix
Que pour livrer mon âme à d'éternels regrets.
Hélas! c'en est donc fait, je n'ai plus d'espérance:
Le signal est donné, le carnage commence;
Et mon cruel époux, oubliant nos amours,
Ou consomme son crime ou termine ses jours.
Malheureux! souviens-toi que Rome est ta patrie;
Souviens-toi que ses murs renferment Volumnie.
Dans leur sein autrefois je te voyais heureux.
Tu vas les déchirer, les perdre toutes deux.
Arrête!... Mais, hélas! il ne peut plus m'entendre.
Volons à son secours... On me l'ose défendre!
Inhumains! de quel droit retenez-vous mes pas?
Laissez-moi vous sauver et désarmer son bras.
Au nom de vos enfans, de vos dieux, de vos femmes,
Si ces objets encor sont sacrés pour vos âmes,
Laissez-moi le rejoindre et partager son sort.
Rendez-moi mon époux, ou donnez-moi la mort.

Mais rien ne peut toucher cette troupe inflexible ;
Le fer qui la défend n'est pas plus insensible ;
Ce n'est que pour haïr qu'on la voit s'enflammer.
Ces soldats savent-ils comment l'on peut aimer ?

SCÈNE II.

VOLUMNIE, PAULIN.

VOLUMNIE.

Ah! Paulin, je frémis... Dis, que viens-tu m'apprendre?

PAULIN.

Hélas! madame...

VOLUMNIE.

Achève. A tout je dois m'attendre.
Que devient mon époux, et que font les Romains?
Se sont-ils rencontrés?

PAULIN.

Madame, ils sont aux mains.

VOLUMNIE.

Cruel, que dites-vous?

PAULIN.

L'auguste Véturie
A voulu, mais en vain, désarmer leur furie;
Par l'ordre du consul ses pas sont arrêtés,
Et ses cris impuissans ne sont plus écoutés.
Ayant perdu l'espoir de calmer leur délire,
Sur le haut des remparts elle s'est fait conduire;
Là, ses yeux sont témoins du plus cruel combat
Qui jamais ait fixé le sort de cet État.

D'un côté les Romains formés à la victoire,
Dont nul affront jamais n'a vu ternir la gloire,
Honteux d'être attaqués pour la première fois,
Signalent leur fureur par les plus grands exploits;
Et si le ciel jamais dut un prix au courage,
Il devrait de ce jour leur donner l'avantage;
Mais de l'autre côté, balançant les destins,
Le fer de Marcius rend les dieux incertains.
Supérieur à tout, même à sa renommée,
Son invincible bras vaut lui seul une armée.
Les yeux fixés sur lui, j'attendais en tremblant
Que le sort terminât ce spectacle sanglant.
Mais, près de vous, madame, il a fallu me rendre.
Véturie en ces lieux vous invite à l'attendre.
Elle-même bientôt viendra vous annoncer
L'arrêt qu'en ce grand jour le ciel va prononcer.

VOLUMNIE.

Non, l'on ne peut mourir, quelques maux qu'on ressente,
Puisque dans cet instant je suis encor vivante!
Quels vœux puis-je former? Ah! Marcius, vaincu,
Pour la gloire et pour moi sans retour est perdu.
Si le ciel à son bras accorde la victoire,
Elle perd son pays et flétrit sa mémoire.
Grands dieux, secourez-moi! sans nommer un vainqueur,
Frappez les deux partis d'une égale terreur.
Mais que m'importe, hélas! dans ma douleur profonde,
Les Volsques, les Romains et le reste du monde?
Qu'ils soient libres, détruits, ou vainqueurs ou vaincus,
Ordonnez, dieux puissans; mais sauvez Marcius.

SCÈNE III.

VÉTURIE, VOLUMNIE, PAULIN.

VÉTURIE.

Demandez-leur plutôt qu'un éternel silence
Enveloppe à jamais sa vie et sa naissance,
Et puisse dérober à la postérité
Et l'excès de son crime et de sa lâcheté.
Mais comment lui cacher qu'aux yeux de Rome entière,
Qu'aux yeux de son épouse et qu'aux yeux de sa mère
Fuyant timidement un superbe vainqueur,
Pour conserver ses jours il renonce à l'honneur?

VOLUMNIE.

Il est vaincu?

VÉTURIE.

J'ai vu commencer sa retraite,
Et mes yeux plus long-temps n'ont pu voir sa défaite.

VOLUMNIE.

Ah! madame, du moins il voit encor le jour?

VÉTURIE.

Il vit, mais il est mort pour l'honneur et l'amour.

VOLUMNIE.

Non, j'ose contre vous embrasser sa défense,
Et j'aurai pour témoins sa gloire et sa vaillance.
Il avait contre lui ces chefs et ces soldats
Qu'il avait su former au grand art des combats.
Il n'était défendu que par des bras perfides,
Trop de fois désarmés pour n'être pas timides.

Lâchement secouru, vaillamment assailli,
Ses soldats sont vaincus, madame, et non pas lui.
S'il a rendu long-temps la victoire incertaine,
Il a fait ce que peut une valeur humaine.
Pouvait-il empêcher les siens de le trahir?

VÉTURIE.

On a toujours le choix de vaincre ou de mourir.

PAULIN.

C'eût été sans remède accomplir sa défaite.
Tant qu'il vivra, madame, elle n'est pas complète.
Son nom peut ranimer ses timides soldats,
Et ramener bientôt la foudre sur ses pas.

VÉTURIE.

La honte des revers aggrave encore un crime.
Lorsqu'on défend, Paulin, un parti légitime,
La vertu seule peut illustrer un malheur;
Mais quand on est rebelle, il faut être vainqueur.

SCÈNE IV.

VÉTURIE, VOLUMNIE, SEXTUS, PAULIN, SOLDATS.

VÉTURIE.

Eh bien! Rome, Sextus, est-elle assez vengée?

SEXTUS.

Vengée! hélas! par vous doit-elle être outragée?
N'êtes-vous plus Romaine, et pouvez-vous jouir
De l'opprobre éternel qui vient de la couvrir?
Dieux injustes qu'en vain l'on invoque dans Rome,
Vous immolez sa gloire à celle d'un seul homme!

Il a trahi ses lois, son pays, ses sermens;
Vous nous sacrifiez à ses ressentimens.
Il fallait, il fallait lui donner en partage
Quelques vertus de plus ou bien moins de courage;
Et vous deviez prévoir qu'un guerrier tel que lui
Serait notre fléau, s'il n'était notre appui.

VÉTURIE.

Que dites-vous? ô ciel! mais je ne puis le croire.
Les Romains sont vainqueurs; témoins de leur victoire,
Mes tristes yeux ont vu...

SEXTUS.

Madame, quelle erreur
A pu jusqu'à ce point égarer votre cœur?

VOLUMNIE.

Le mien me le disait, je l'aurais pu prédire.
Marcius est vainqueur, si Marcius respire.

VÉTURIE.

Non, non, je l'ai vu fuir, mon cœur suivait ses pas;
Si je ne l'avais vu, je ne le croirais pas.

SEXTUS.

Il est vrai qu'il fuyait, et le Volsque timide,
Abandonnant son chef, prenait la peur pour guide.
Ils étaient entraînés sur les pas de Tullus;
Mais que ne peut, hélas! l'exemple des vertus?
Votre fils les rallie et leur rend leur courage,
Il les ramène tous au danger qu'il partage;
Rien ne peut l'arrêter, ni fers ni javelots:
Ses guerriers transformés deviennent des héros.

Achille fit moins voir de force et de vaillance,
Ajax moins de fureur, Ulysse de prudence.
On le trouvait partout; le Romain consterné
N'opposait à son bras qu'un courage étonné.
Je leur rappelle en vain leurs victoires passées;
Coriolan, la mort, frappent seuls leurs pensées.
Honteux d'être vaincus, nos aigles en courroux
Sont à la fin forcés de céder à ses coups;
Et le consul altier, cédant à la tempête,
Pour empêcher la fuite ordonne la retraite.

VÉTURIE.

Justes dieux! quel sujet de joie et de chagrin!
Je reconnais mon fils, mais il n'est plus Romain.

SCÈNE V.

VÉTURIE, VOLUMNIE, VALÉRIUS, SEXTUS, LICINIUS, FLAVIUS, PAULIN, LICTEURS, SOLDATS.

LICINIUS.

Marcellus, redoublez la garde aux quatre portes;
Tenez sur les remparts la moitié des cohortes;
Que chacun se prépare à soutenir l'assaut,
A défendre le camp, à périr s'il le faut.
Je leur donne pour mot, *la mort ou la victoire.*

(Il dit le mot d'ordre à demi-voix, les chefs se le répètent de même.)

Vous, chefs des légions, soutiens de notre gloire,
Valérius, Horace, Albin, Sulpicius,
Cincinnatus, Émile, et vous, brave Sextus,
Vous allez décider dans ce moment critique
Du sort de notre armée et de la république.

La honte et le courroux sont gravés sur vos fronts,
Et vous saurez mourir ou venger nos affronts.

VÉTURIE.

Seigneur, écoutez moins une aveugle furie.
N'exposez pas ainsi l'espoir de la patrie,
Et laissez-moi plutôt combattre Marcius.
Son orgueil assouvi fera place aux vertus;
Et, satisfait d'avoir réparé son injure,
Il ne sera point sourd aux cris de la nature.
Mais, si vous l'attendez, songez qu'un seul combat
Peut détruire à jamais et Rome et tout l'État.
Songez.....

LICINIUS.

Ah! c'en est trop, éloignez-vous, madame;
L'État n'a pas besoin des conseils d'une femme;
Il ne fléchira point aux pieds d'un insolent,
Tant qu'il nous restera des glaives et du sang.

VOLUMNIE.

Ah! madame, sortons; il n'est plus d'espérance
De désarmer ce tigre altéré de vengeance.

(Elles sortent.)

SCÈNE VI.

VALÉRIUS, SEXTUS, LICINIUS, FLAVIUS,
LES CHEFS DE LÉGION, GARDES ET LICTEURS.

SEXTUS.

Licinius, je dois te parler sans détour.
Ah! combattre aujourd'hui, c'est tout perdre en un jour;
L'enceinte de ton camp, faible et mal assurée,
Offre au fier Marcius une facile entrée.

Nos flancs sont découverts, tous nos postes connus;
Nos soldats effrayés sont à demi vaincus.
L'ennemi, complétant, s'il veut, notre défaite,
Peut vers Rome aisément couper notre retraite,
Et le sort de l'État, remis en ton pouvoir,
Dépendrait d'un revers trop facile à prévoir.
Licinius, crois-moi, prends un parti plus sage,
Qui veut plus de prudence et non moins de courage.
Ramène tes guerriers au sein de nos remparts :
Ils reprendront leur force aux autels du dieu Mars;
Leurs pères, leurs enfans, leurs pontifes, leurs femmes,
De la gloire en leurs cœurs rallumeront les flammes,
Et ces objets si chers, leur plainte, leur danger,
Leur diront mieux que nous ce qu'ils ont à venger.
Nos murs de Marcius sauront briser l'audace;
Il sera repoussé, quelques efforts qu'il fasse.
Alors, à notre tour, sortant de nos foyers,
Nous pourrons arracher ses indignes lauriers,
Et, ramenant enfin nos aigles à la gloire,
Des affronts de ce jour effacer la mémoire.

VALÉRIUS.

Ah! pour t'en supplier je me joins à Sextus;
De fatigue et d'effroi nos soldats abattus,
Offrent aux ennemis un succès trop facile.

FLAVIUS.

Cessez de vous armer d'un courage inutile;
Seigneur, tout est perdu si le Volsque paraît.

VALÉRIUS.

Nos ordres, notre exemple, hélas! sont sans effet;
Rien ne peut retenir le soldat indocile.

FLAVIUS.

Il ne combattra point qu'il ne soit dans la ville ;
Nos remparts peuvent seuls rassurer sa valeur.

LICINIUS.

Allez, vous méritez l'opprobre et le malheur.
Cessez de déguiser, sous le nom de sagesse,
Vos sentimens honteux, votre indigne faiblesse ;
Romains dégénérés et guerriers sans vertus,
Quittez des noms trop beaux et trop mal soutenus,
Qu'illustraient vos aïeux et que leurs fils ternissent!
En vous voyant vaincus, dans leur tombe ils frémissent ;
Leur respectable voix vous dit qu'il faut mourir.
Et vous.... chefs des Romains, vous me parlez de fuir !
Je suis bien malheureux, ô Rome ! ô ma patrie !
De voir entre mes mains ta majesté flétrie,
Et d'avoir à combattre, en des périls si grands,
Et tes fiers ennemis et tes lâches enfans.
Mais à tant de faiblesse ils joignent trop d'audace.
Obéissez, soldats, rentrez à votre place;
En silence attendez l'arrêt de votre sort:
Ce camp vous donnera la victoire ou la mort.
Qu'à son poste chacun demeure inébranlable,
Du plus léger murmure on sera responsable.
Allez, et si ce jour est pour nous sans laurier,
De vos jours et des miens il sera le dernier.
Rejoignez vos soldats ; et toi, Sextus, demeure.

(Ils sortent.)

SCÈNE VII.

SEXTUS, LICINIUS, PAULIN, LICTEURS.

PAULIN.

Par l'ordre du sénat, dépêché tout à l'heure,
Un licteur a remis cet écrit en mes mains ;
Il contient, m'a-t-il dit, sur nous, sur nos destins,
Du peuple et du sénat la volonté suprême.

LICINIUS.

Donne ; il suffit.

(Paulin sort.)

SCÈNE VIII.

SEXTUS, LICINIUS, LICTEURS.

LICINIUS, lisant.

Que vois-je ? ô désespoir extrême !
« Consul, il ne faut point, par un nouveau revers,
» Exposer la patrie à recevoir des fers.
» Coriolan s'approche, et Rome est alarmée ;
» Dans nos murs, à l'instant, fais rentrer ton armée. »
Et je dois obéir à ce honteux arrêt !

SEXTUS.

La prudence, seigneur, a dicté ce décret.

LICINIUS.

La peur, de la prudence a souvent le langage.

SEXTUS.

L'aveugle désespoir n'est pas le vrai courage :

Calme dans le bonheur, froid dans l'adversité,
Il méconnaît la crainte et la témérité.

LICINIUS.

Eh bien! livrons donc Rome à son ignominie;
De sa gloire elle-même, ô ciel! est l'ennemie!
Sénat, peuple, soldats, je vois tout la trahir;
Et deux fois, en un jour, ils m'ont forcé de fuir.
Mais il faut obéir. O destins trop contraires!
Sextus, allez donner les ordres nécessaires;
Laissez-moi quelque temps pour raffermir un cœur
Dévoré de chagrin, de honte et de fureur.

(Sextus sort.)

SCÈNE IX.

LICINIUS, seul, assis et accablé.

Tourmens affreux, tourmens d'une inutile rage,
Nourris à chaque instant par un nouvel outrage,
A mon sein déchiré laissez quelque repos,
Ou donnez-moi la mort pour terminer mes maux!
La mort n'est qu'un instant, la honte est éternelle.
Fatale ambition! passion trop cruelle!
Que tes prestiges vains, que tes fausses faveurs
Nous coûtent de regrets, de remords et de pleurs!
De mon rival, ô ciel! j'illustre la mémoire,
Et je sers de trophée et de base à sa gloire!
Exécrable pensée! ô terre, entr'ouvre-toi!
Euménides, venez, frappez ou vengez-moi.

SCÈNE X.

FLAVIUS, LICINIUS.

FLAVIUS.

Du camp des ennemis cette lettre apportée
Vient de m'être, seigneur, à l'instant présentée.
Celui qui la portait, enfermé dans le camp,
Se cache à tous les yeux. Un secret important,
Que contient ce billet, l'oblige à ce mystère.

LICINIUS, lisant.

Qu'il attende. Sortez.

SCÈNE XI.

LICINIUS, seul, lisant avec joie.

Ah! juste ciel! j'espère.....
Je ne me trompe point, la lettre est de Tullus.
(Il lit, et dit en se levant.)
Tremble, tremble à ton tour, trop heureux Marcius!
La fortune est pour toi, mais crains son inconstance;
Ses faveurs ont souvent précédé sa vengeance;
Et ton rival, vaincu, honteux, désespéré,
S'il t'entraîne en tombant, croira tout réparé.

FIN DU SECOND ACTE.

ACTE III.

Le camp des Romains est devenu celui des Volsques.

SCÈNE PREMIÈRE.

VINDEX, TULLUS.

VINDEX.

Pour suivre Marcius chacun marche en silence,
Et Tullus reste seul! que devient sa prudence?
Aux pieds de ce Romain quand nous fléchissons tous,
Tullus ose-t-il seul affronter son courroux?

TULLUS.

Que veut dire, Vindex, cette ironie amère?

VINDEX.

Que vous devez, seigneur, vous garder de déplaire
A celui qui s'est fait le maître de l'État,
Et près de qui Tullus n'est plus rien qu'un soldat.

TULLUS.

Ami, plains mon tourment si tu sens mon injure,
Et d'un cœur ulcéré n'aigris pas la blessure.

VINDEX.

Comment puis-je, Tullus, vous plaindre d'un malheur
Dont le remède existe au fond de votre cœur?
Non, non, je ne plains point un guerrier qu'on offense,
Tant qu'il a dans ses mains l'arme de la vengeance.
C'est l'État qu'il faut plaindre, et qu'on ose outrager.
Vous qui l'avez soumis aux lois d'un étranger,
D'un odieux Romain; répondez, à quel titre,
De votre sort, du nôtre, est-il ici l'arbitre?
De quel droit pliez-vous, sous un joug détesté,
Nos fronts nés pour la gloire et pour la liberté?

TULLUS.

Eh bien! connais, ami, le tourment qui me tue;
Apprends tous les secrets de mon âme éperdue;
Vois comme, par degrés, l'infortuné Tullus
A perdu son repos, sa gloire et ses vertus.
Mes premiers sentimens furent ceux de la haine
Que tout Volsque ressent pour la fierté romaine;
Et tu sais que ce fer, autrefois plus fameux,
Dans Rome fit marquer plus d'un jour malheureux.
Jours brillans! trop présens, hélas! à ma pensée,
Pourquoi me rappeler ma fortune passée?
Coriolan parut, m'attaqua..... mon bonheur
S'évanouit alors comme un songe trompeur.
Si je me défendis avec quelque courage,
Son triomphe odieux en brilla davantage.
Tu vis mon désespoir, tu soulageas mon cœur
Par l'espoir consolant de venger mon honneur.
Après deux ans de paix, le flambeau de la guerre,
Au gré de mes souhaits, vint embraser la terre.

Coriolan devait commander les Romains,
Mon pays remettait son sort entre mes mains;
Je crus tout réparé. La flatteuse espérance,
Avec tous ses attraits, me montrait la vengeance.
Chimérique bonheur, trop tôt évanoui!
Par les Romains jaloux mon rival fut banni,
Et ce fut dans mes bras que cette âme hautaine
Vint épancher son cœur et déposer sa haine.
Il m'offrit son épée, implora mon secours,
Et mit en mon pouvoir ma vengeance et ses jours.
Vois l'excès du malheur qui me suit et me presse,
Ou plutôt des humains vois quelle est la faiblesse!
Je sentis en secret flatter ma vanité,
En voyant mon vainqueur implorer ma bonté.
Qu'un ennemi nous plaît alors qu'il s'humilie!
Oui, ce fut mon orgueil qui lui sauva la vie.
Je lui refusai tout; mais lui laissant le jour...
Ah! l'instant que l'on perd est perdu sans retour!
O remords superflus! ô regret inutile!
Bientôt Coriolan, en politique habile,
Sut éblouir le peuple, entraîner le sénat,
Et du bruit de son nom faire valoir l'éclat.
O rage dans mon cœur trop long-temps renfermée!
On m'ôta mon pouvoir, on m'ôta mon armée.
Il me fallut quitter, ou prendre le parti
De suivre mon rival et de servir sous lui.

VINDEX.

Et ce parti honteux vous parut le plus sage?

TULLUS.

Pour servir mes fureurs, j'y pliai mon courage.

VINDEX.

Mais il respire encor.

TULLUS.

Sans doute; mon honneur
Veut qu'il meure, Vindex, mais non pas en vainqueur.

VINDEX.

Que n'expirait-il donc avant cette journée,
Où de lauriers nouveaux sa tête est couronnée !

TULLUS.

Ah ! de tous mes chagrins voilà le plus affreux !
Mais que peut un mortel, hélas ! contre les dieux?
Car, je n'en doute plus, c'est le pouvoir céleste
Qui donne à Marcius cet ascendant funeste.
Si tu savais, ô ciel !..... mais écoute et frémis:
Que puis-je déguiser dans l'état où je suis?
Pour perdre mon rival et causer sa défaite,
J'ai trahi mon pays, j'ai hasardé ma tête.
Entraînant mes soldats, excitant leur effroi.....
Je fuis..... mais il me force à vaincre malgré moi.

VINDEX.

Quoi ! cette fuite était... O dieux ! qui l'eût pu croire?

TULLUS.

J'en ai toute la honte, et lui toute la gloire.

VINDEX.

Reste-t-il quelque espoir en cet affreux moment?

TULLUS.

Eh ! s'il n'en restait pas, serais-je encor vivant!

Écoute. Cette nuit..... mon cher Vindex, peut-être,
Dans les fers des Romains nous pourrons le remettre.

VINDEX.

N'écoutez pas, seigneur, un si frivole espoir:
Ce projet trop hardi passe votre pouvoir;
Sans force contre lui, quelle erreur vous abuse!

TULLUS.

Ce que ne peut la force, on le doit à la ruse:
Le seul obstacle à craindre est ce funeste assaut;
Le différer d'un jour est tout ce qu'il me faut.

VINDEX.

Mais comment s'en flatter? sa bouillante vaillance
En presse le moment avec impatience.

TULLUS.

Crois qu'il est des moyens de calmer son ardeur.
Je connais son orgueil autant que sa valeur.
Tout cœur sensible et fier est facile à séduire.
Rome peut le flatter.....

VINDEX.

Mais il faudrait l'instruire,
Et l'on risque beaucoup avant qu'un tel secret.....

TULLUS.

Le consul est instruit, Vindex, de mon projet.

VINDEX.

Mais ne craignez-vous pas, seigneur, qu'il ne trahisse..

TULLUS.

Il hait Coriolan; il sera mon complice.

Il s'est vu comme moi, Vindex, humilié.
La haine unit souvent autant que l'amitié.
Je n'en puis plus douter, j'ai reçu sa réponse.
La fortune est pour nous; tiens, lis ce qu'il m'annonce.

(Il lui donne une lettre.)

VINDEX, après avoir lu.

Quand l'assaut différé servirait vos desseins,
Comment, dès cette nuit, le livrer aux Romains?

TULLUS.

Ah! ma vengeance alors, Vindex, est assurée!
De ton poste aux Romains tu peux céder l'entrée.
Cher ami, tu tiendras et ma vie et ma mort.

VINDEX.

Tout mon sang est à vous, disposez de mon sort.

TULLUS.

Le nombre des Romains, fixé par ma prudence,
Sans danger pour le camp, ne pourra.....

VINDEX.

L'on s'avance.

SCÈNE II.

VINDEX, TULLUS, CURIUS, LES CHEFS VOLSQUES QUI DOIVENT COMPOSER LE CONSEIL.

(Ils s'asseyent des deux côtés du théâtre.)

TULLUS.

De Marcius ici le retour est bien prompt.

CURIUS.

De notre camp à peine il dépassait le front,

Un envoyé romain s'est offert à sa vue ;
Tous deux se sont parlé, son âme s'est émue.
Il a changé soudain de route et de projets,
Et m'a dit d'assembler le conseil sans délais.

TULLUS, bas à Vindex.

Tu vois que le consul, fidèle à sa parole,
N'abuse point mes vœux par un espoir frivole.

VINDEX, bas à Tullus.

Ah ! si jusqu'à demain nous pouvions différer
Cet assaut.....

TULLUS.

Cher Vindex, j'ose tout espérer.

SCÈNE III.

VINDEX, TULLUS, CORIOLAN, CURIUS.

(Coriolan passe au milieu d'eux, s'assied sur son tribunal, et fait signe à chacun de prendre place.)

CORIOLAN, aux soldats.

Soldats dont la vaillance a, dans cette journée,
De deux peuples rivaux fixé la destinée,
Sur le front de ce camp plantez vos étendards ;
Que Rome, à leur aspect, tremble pour ses remparts !
(Aux chefs volsques.)
Et vous, nobles soutiens d'une juste querelle,
Qui rendez votre gloire et la mienne immortelle,
Appuis des opprimés et fléaux des tyrans,
Laisserons-nous ces murs subsister plus long-temps?
C'est peu de savoir vaincre ; on hasarde sa gloire,
Si l'on ne sait encore user de la victoire,
Et profiter surtout de l'instant de terreur
Que toujours aux vaincus inspire le vainqueur

Mais, je dois l'avouer, cette ville si fière
Aux pieds de ses vainqueurs baisse sa tête altière,
Et ce peuple orgueilleux, qui ne céda jamais,
Fléchit sous votre joug et demande la paix.
Son député bientôt à vos yeux va paraître.
C'est à vous maintenant à me faire connaître
Si vous voulez sauver ou perdre les Romains;
Dictez-moi ma réponse, et fixez leurs destins.
Ne considérez point que Rome est ma patrie;
Je ne la connais plus quand ma gloire est flétrie.
Je déteste ses lois qui m'ont trop outragé,
Et je ne dois plus rien qu'à ceux qui m'ont vengé.
N'écoutez pas non plus un courroux trop austère;
Suivez vos intérêts, et non pas ma colère.
Peut-être l'ennemi pardonné, mais vaincu,
Conservant dans son cœur l'affront qu'il a reçu,
Profitant de la paix pour guérir sa blessure,
Dans votre sang, un jour, laverait son injure;
Mais, d'un autre côté, si votre bras cruel
A l'empire romain porte le coup mortel,
Sur vous, de toutes parts, vous attirez l'envie;
Je vois tous ses serpens, agitant l'Italie,
De la guerre en tous lieux rassemblant les fureurs,
Tôt ou tard venger Rome et punir vos rigueurs.
Pesez ces grands objets, et que votre prudence
De Rome anéantisse ou flatte l'espérance.
Tullus, prenez le soin de recueillir les voix.

TULLUS, après avoir recueilli les voix.

Du vainqueur le vaincu doit recevoir les lois.
Marcius vainquit Rome, et seul brisa nos chaînes;
Seul il a renversé les cohortes romaines;

Qu'il décide, à son gré, du sort des deux États,
Et nous donne la paix ou nous mène aux combats.
Tel est le vœu, seigneur, et l'avis unanime.

CORIOLAN.

Je répondrai, seigneur, à cette haute estime,
En cherchant les moyens de la mieux mériter.
Mais l'envoyé romain tarde à se présenter.
Curius, de ma part, dis-lui qu'il peut paraître.

(Curius sort.)

TULLUS, bas à Vindex.

De mon juste courroux à peine je suis maître.
Que son triomphe pèse à mon cœur abattu!

VINDEX, à Tullus.

S'il accorde une trève, enfin il est perdu.

SCÈNE IV.

VINDEX, TULLUS, FLAVIUS, CORIOLAN, CURIUS.

FLAVIUS.

Cette Rome, seigneur, tant de fois triomphante,
Qui forçait la fortune à se montrer constante,
Voit enfin aujourd'hui ses honneurs effacés,
Sa liberté mourante, et ses murs menacés.
Nos prêtres, nos guerriers, notre consul lui-même,
Oubliant de leur rang la dignité suprême,
Doivent, dans votre camp, implorer vos bontés;
Le sénat l'a voulu : seront-ils écoutés?
Suspendrez-vous l'assaut dont la nuit nous menace?
Porterai-je aux Romains leur arrêt ou leur grâce?

TULLUS.

Je crois, seigneur, qu'on peut leur accorder deux jours,
Sans redouter.....

CORIOLAN.

Tullus, à quoi tend ce discours?
Le conseil a remis leur sort en ma puissance;
Vous, attendez, comme eux, mes ordres en silence.
(A Flavius.)
Avant que le combat eût changé nos destins,
J'avais offert la paix à vos concitoyens,
Flavius; vous savez comme ils l'ont rejetée.
Une plus dure loi doit leur être dictée;
Loi qui garantira pour jamais l'univers
Et de l'orgueil de Rome, et du poids de ses fers.
Je lui donne une nuit, et ce temps doit suffire,
Si son peuple à la paix se dispose à souscrire.
Mais si c'est *trahison, artifice, détour*.....
(En disant ces trois mots, il observe Vindex, Tullus et Flavius.)
Cette trêve est trop longue en durant jusqu'au jour.
Que ses ambassadeurs viennent sur ma parole;
Ils seront, dans mon camp, plus sûrs qu'au Capitole.

FLAVIUS.

Seigneur, un temps si court.....

CORIOLAN.

Vous m'avez entendu;
Allez dire au sénat ce que j'ai résolu.

TULLUS, bas à Vindex.

Ce temps nous suffira.....

CORIOLAN.

Que chacun se retire.
Vous, Tullus, demeurez.

TULLUS, à part.

Ciel! que veut-il me dire?

SCÈNE V.

CORIOLAN, TULLUS.

(Vindex dans le fond du théâtre avec les gardes et les licteurs.)

CORIOLAN.

Seigneur, j'ai découvert qu'on cherche à nous trahir;
C'est le point qu'avec vous je prétends éclaircir.
On dit que l'on conspire, en secret, avec Rome,
Et, ce qui me surprend, c'est vous seul que l'on nomme.
D'une pareille horreur je vous crois innocent;
Confirmez mon espoir en vous justifiant.

TULLUS.

Qui? moi, justifié! je dédaigne de l'être;
Mes exploits et mon nom me font assez connaître.
Mais de quel droit, seigneur, me donnez-vous la loi?
Êtes-vous, dans ces lieux, mon égal ou mon roi?

CORIOLAN.

Non, je suis votre chef : respectez ma puissance;
Tant de hauteur sied mal d'ailleurs à l'innocence.
Songez que la vertu ne croit pas s'abaisser,
En montrant son éclat lorsqu'on veut l'éclipser.
Comme elle est toujours pure, elle aime à le paraître.

TULLUS.

Si dans le camp, seigneur, on cherche quelque traître,

Si l'on nous vend à Rome, il me semble inhumain
D'en accuser plutôt un Volsque qu'un Romain.

CORIOLAN.

Vous abusez beaucoup, Tullus, de ma clémence.

TULLUS.

Et vous lassez aussi beaucoup ma patience.
Vous avez usurpé sur moi l'autorité;
Gloire, pouvoir et rang, vous m'avez tout ôté.
J'endurais tous ces maux; l'amour de la patrie
Me faisait supporter cet excès d'infamie;
Mais mon cœur indigné, qu'outragent vos soupçons,
Sait comme il faut laver de semblables affronts.
Cette guerre pour moi ne fut qu'un temps d'offense;
La paix amènera celui de la vengeance.

CORIOLAN.

C'est ce qu'il faudra voir, et, quoique les Gaulois
Et les Barbares seuls osent venger leurs droits
Par le fer qui chez nous ne sert que la patrie,
Je ne refuse rien, lorsque l'on me défie.
Mais jusqu'à ce moment vous devez m'obéir;
Moi, je puis vous convaincre, et je dois vous punir.

TULLUS.

Vous, me convaincre, vous? juste ciel, quel langage!
Peut-on pousser plus loin l'injustice et l'outrage!
Mais pour donner croyance à des soupçons si vains,
Quelle preuve?...

CORIOLAN.

J'en ai des indices certains.
Vous avez au consul écrit même une lettre;
Je l'ai su du soldat chargé de la remettre.

TULLUS.

Ainsi tout faux rapport...

CORIOLAN.

Non, je vous voir pâlir!
Le crime tôt ou tard finit par se trahir.
Vous traitez avec Rome, et, pour vous en convaincre,
Ne m'a-t-il pas fallu vous forcer à la vaincre?

TULLUS, interdit.

Eh quoi! lorsque entraîné...

CORIOLAN.

Non, Tullus, vos soldats
Ne vous entraînaient point, ils fuyaient sur vos pas.
La victoire avec moi vous était odieuse,
Et vous lui préfériez une fuite honteuse.
Vous ne répondez plus; je vois dans votre cœur
La consternation, la honte, la fureur.
Cette conviction dont votre âme frissonne
Est le seul châtiment que ma bonté vous donne;
Et quels que soient, enfin, vos projets contre moi,
Ils sont trop méprisés pour causer quelque effroi.
Allez... Votre Vindex vous attend, et peut-être
De votre trouble affreux il pourra vous remettre.
Songez que Marcius a pu tout découvrir,
Et que, s'il vous craignait, il saurait vous punir.

TULLUS, remis de son trouble.

L'indignation seule a causé mon silence,
Et je puis... mais je dois me faire violence,
Jusqu'à l'heureux instant d'en demander raison.
Qui trahit son pays, croit à la trahison.

(Il sort.)

SCÈNE VI.

CORIOLAN, seul.

Avec tant de bassesse allier tant d'audace!
Mais je crains beaucoup plus mon cœur que sa menace.
Ce cœur brave ses coups; mais, hélas! le cruel
L'a par un seul reproche atteint d'un trait mortel.
Voilà les tristes fruits d'une injuste vengeance:
On craint tout, mais on craint surtout sa conscience.
Malgré moi je frémis au seul mot de *trahir,*
Et le plus vil mortel peut me faire rougir.
Mais pourquoi d'un coupable emprunter le langage?
Pourquoi ce repentir? rappelle ton courage.
Tu punis les Romains, tu ne les trahis pas.
Ils ont été pour toi durs, criminels, ingrats,
Ils ne te sont plus rien. Achève ton ouvrage:
Couronne qui te venge, écrase qui t'outrage.
Les Romains t'ont banni, proscrit, humilié;
Ils étaient sans remords, détruis-les sans pitié....
Qui détruire? qui? Rome? elle fut ta patrie!
Elle renferme encor ta mère et Volumnie!...
Volumnie! ah! son nom rallume ma fureur!
En me séparant d'elle on m'arracha le cœur.
Les monstres savaient trop que la vie avec elle,
Au milieu des déserts, m'aurait paru trop belle;
Et, quand leur injustice a voulu me bannir,
Leur cruauté dans Rome a su la retenir.
C'est insulter les lois, les dieux et la nature.
C'est en le supportant que je serais parjure.
Sur les débris de Rome il faut nous réunir;
Je n'ai qu'un seul devoir, la rejoindre ou mourir.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

ACTE IV.

SCÈNE PREMIÈRE.

VINDEX, TULLUS.

VINDEX.

N'en doutez plus, il faut que Marcius périsse;
La fortune l'aveugle au bord du précipice.

TULLUS.

Mais qu'aurait-il pu faire enfin?

VINDEX.

Vous arrêter.

TULLUS.

Eh ! quand il le voudrait, l'oserait-il tenter?
Il craindrait d'irriter les chefs de son armée,
Il ne peut contenter sa haine envenimée;
Mais il croit qu'il va faire avorter mes projets,
Soit en donnant l'assaut, soit en faisant la paix.

VINDEX.

S'il veut donner l'assaut, sa perte est assurée.
L'attaque jusqu'au jour doit être différée;
Et nous de nos efforts nous recueillons le fruit,
Avant que le soleil ait remplacé la nuit.

Mais Rome à ses genoux fléchit sa tête altière,
Si la paix...

TULLUS.

Non, Vindex, il ne peut pas la faire,
Et ce conseil pompeux, qui cause ta frayeur,
En flattant son orgueil servira ma fureur.
Je connais sa hauteur et la fierté romaine,
Et ce conseil de paix rallumera la haine.
Tu sais ce qu'il en coûte au consul irrité
Pour venir supplier un rival détesté.
A Rome en frémissant il soumet sa colère;
Il sait ce qui l'attend si la paix se diffère,
Et tu sens de quel ton il va la demander.

VINDEX.

Mais je crains cependant de la voir accorder.
La majesté de Rome et soumise et tremblante,
Et sa patrie en pleurs, à ses pieds gémissante,
Réparent trop, seigneur, l'affront qu'il a reçu,
Et par de tels objets son cœur peut être ému.

TULLUS.

Non, connais mieux le cœur de ce Romain sévère;
L'inflexibilité marque son caractère.
Fier quand il fut banni, froid lorsqu'il est vainqueur,
Il résiste au succès, aux craintes, au malheur.
Dans tout ce qu'il projette il est inébranlable,
Et pour tout ennemi son âme est implacable.

VINDEX.

Mais lorsqu'il a puni ceux qui l'ont outragé...

TULLUS.

Non, tant que Rome existe, il se croit peu vengé.

Il dicte une paix dure afin qu'on la refuse.

VINDEX.

Il a donc des remords puisqu'il cherche une excuse.
Par l'amour du pays son cœur est combattu.

TULLUS.

Je le déteste trop pour l'avoir mal connu,
Et depuis trop long-temps, Vindex, je l'étudie.
Crois qu'on ne peut tromper l'œil de la jalousie;
Par aucun sentiment son courroux n'est vaincu,
Et la haine sur lui peut plus que la vertu.

VINDEX.

Ah! seigneur, tout Romain, en recevant la vie,
Reçoit avec son sang l'amour de la patrie.
Ce sentiment sacré ne s'efface jamais,
Et...

TULLUS.

Ne me parle plus, Vindex, de cette paix;
Elle seule pourrait tromper mon espérance.
Connais mon seul désir : la mort ou la vengeance
Mais le conseil qu'on va rassembler dans ces lieux,
Doit dissiper ta crainte en comblant tous mes vœux.

VINDEX.

Eh bien! chassons, seigneur, cette importune idée;
Mais, s'il refuse enfin cette paix demandée,
Si, cette nuit, son sort de vos ordres dépend,
Ordonnez-vous sa mort, le livrez-vous vivant?

TULLUS.

Qu'il expire, Vindex; je ne commence à vivre
Qu'à l'instant où la mort pour jamais m'en délivre.

Frappons-le sans pitié, veillons sur les Romains,
Et qu'il n'existe plus avant d'être en leurs mains.

VINDEX.

Mais pourquoi ces Romains, et pourquoi les attendre?
Vous avez trois guerriers prêts à tout entreprendre.
Je connais leur valeur, j'ai reçu leur serment;
Pourquoi d'autres secours?

TULLUS.

Pour paraître innocent.
On aime Marcius dans notre aveugle armée;
Je veux que de sa mort la nouvelle semée
N'attaque ni mes jours, Vindex, ni mon honneur,
Et que le consul seul en paraisse l'auteur.

VINDEX.

Mais cependant, seigneur, malgré cet artifice,
On pourra des Romains vous croire le complice.

TULLUS.

Non, non, dès qu'ils auront servi notre fureur,
On ne verra dans moi que leur accusateur.
Il faut qu'à leur retour tu fermes le passage
Que va trouver ouvert leur imprudent courage.
Alors, de mes soldats armant les bras vengeurs,
Étouffant par nos cris leur plainte et leurs clameurs,
Et les frappant avant qu'on puisse les entendre,
On croira, Marcius, que je venge ta cendre;
Et nos fiers ennemis, l'un sur l'autre expirans,
Emporteront ma honte et mes ressentimens.
Mais on vient. C'est lui-même, évitons sa présence;
Il lirait dans mes yeux l'espoir de ma vengeance.
Sortons : nous reviendrons entendre si le sort
Veut la guerre ou la paix, son trépas ou ma mort.

SCÈNE II.

CORIOLAN, CURIUS.

CORIOLAN.

Leurs yeux, en me voyant, se troublent et s'irritent.
Tu vois avec quel soin, Curius, ils m'évitent.

CURIUS.

Ah! ces monstres, seigneur, me font trembler pour vous;
Pourquoi, sans les frapper, attendez-vous leurs coups?

CORIOLAN.

J'oppose le mépris à leur basse insolence.

CURIUS.

Le courage, seigneur, n'exclut pas la prudence;
S'il voulait dans l'assaut vous trahir aujourd'hui?

CORIOLAN.

Il faudrait vaincre encore une fois malgré lui.

CURIUS.

Faites plutôt la paix, de tout c'est vous défendre.

CORIOLAN.

Ce n'est que des Romains que la paix peut dépendre.
Ils viennent... Nous verrons s'ils veulent accepter
Les lois que mon honneur m'oblige à leur dicter.

CURIUS.

Mais une paix honteuse...

CORIOLAN.

Elle est invariable.

CURIUS

Rome pourrait fléchir...

CORIOLAN.

Je suis inébranlable.

SCÈNE III.

VINDEX, TULLUS, CORIOLAN, CURIUS, LE CONSUL LICINIUS, LE PONTIFE FABIUS, SEXTUS, SÉNATEURS, GUERRIERS ET LICTEURS ROMAINS, CHEFS, GARDES ET LICTEURS VOLSQUES.

(Coriolan s'assied sur son tribunal; il est entouré des chefs volsques; les guerriers volsques remplissent le théâtre, et forment une haie, dans laquelle passent les ambassadeurs romains. Coriolan se lève à leur arrivée, leur fait signe de prendre place, et s'assied. Licinius se lève pour parler.)

LICINIUS.

La fortune est pour vous; les Romains, Marcius,
Battus dans un combat, pensent qu'ils sont vaincus.
J'ai voulu, mais en vain, rappeler leur vaillance;
Ils parent leur terreur du beau nom de prudence.
Ils veulent s'abaisser, ils veulent vous fléchir;
Quand ils ont ordonné, nous devons obéir.

(Les guerriers romains font des mouvemens et des gestes d'indignation.)

Guerriers, frémissez moins de cette ignominie;
Il faut jusqu'en ses torts respecter sa patrie.
Je viens donc vous prier d'accepter une paix
Que, si l'on m'avait cru, vous ne feriez jamais.
Aux Volsques le sénat rend toutes ses conquêtes,
Les absout du tribut imposé sur leurs têtes,
Révoque ses arrêts et vous rend tous vos biens,
Ainsi que votre rang parmi nos citoyens.

Eh bien! en est-ce assez? La majesté romaine
S'abaisse-t-elle assez au gré de votre haine?
Un pontife, un consul et tous ces sénateurs,
Est-ce pour vous fléchir assez d'ambassadeurs?
Répare-t-elle assez une offense légère?
Et ses vœux pourront-ils calmer votre colère?
Profitez, croyez-moi, de notre aveuglement,
Et de notre réveil prévenez le moment.

CORIOLAN.

Injustes citoyens, trop ingrate patrie!
Votre orgueil à la fin devant moi s'humilie!
C'est d'un guerrier banni, persécuté par vous,
Qu'il vous faut aujourd'hui désarmer le courroux.
Je n'ai qu'à dire un mot... le Capitole tombe,
Et Rome, par un mot, ou renaît ou succombe.
Ma vengeance est remplie, et pour la couronner
Ce cœur blessé par vous veut bien vous pardonner.
Mais je suis aujourd'hui chef d'un peuple fidèle,
Peuple asservi par vous, qui venge ma querelle;
Comme il n'a combattu que pour mes intérêts,
Pour son intérêt seul je veux dicter la paix.
Je veux donc qu'il soit libre, ainsi que l'Italie,
Que j'affranchis aussi de votre tyrannie.
Vous vous contenterez des pays qu'autrefois
Rome avait possédés dans le temps de ses rois.
Les Volsques vous payaient un tribut chaque année;
Rome au même tribut par eux est condamnée.
Cette paix fait passer aux siècles à venir
De mon exil honteux l'éclatant souvenir,
Et consacre à jamais vos crimes, ma vengeance,
Mes amis, leurs bienfaits... et ma reconnaissance.

LICINIUS.

Ah ! c'est pousser trop loin un orgueil odieux,
Et je vais...

FABIUS.

Redoutez la vengeance des dieux;
Craignez, Coriolan, d'armer leur main puissante.
Leur châtiment est sûr, si leur justice est lente.
Le sévère Minos, dans la nuit du trépas,
Confond le parricide et les sujets ingrats.
Il pouvait excuser votre jeunesse ardente,
Votre âme trop sensible et trop impatiente;
Mais, quand votre patrie a réparé ses torts,
Votre orgueil désarmé doit céder aux remords.
Un fils injustement exilé par son père,
Dès qu'il est pardonné, rougit de sa colère.
Il doit, en recevant son pardon à genoux,
Expier par ses pleurs son coupable courroux.
Ce sentiment sacré, l'amour de la patrie,
Que le ciel imprima dans votre âme attendrie,
A les mêmes devoirs, et ses nœuds sont plus saints
Que ceux dont la nature a lié les humains.
Les dieux de vos foyers et les dieux de vos pères
Dans cet instant sur vous fixent leurs yeux sévères.
Si, refusant la paix, votre cœur criminel
Se couvre, en nous frappant, d'un opprobre éternel,
Si vous portez le feu, le fer et la vengeance
Dans le malheureux sein qui vous donna naissance,
Tremblez; ces mêmes dieux qui parlent par ma voix,
Prennent pitié de vous pour la dernière fois.
Quelques tourmens affreux que la haine prépare,
Le remords dévorant est cent fois plus barbare,

Et votre âme par lui sans cesse souffrira
Des coups bien plus cruels qu'elle n'en portera.
Craignez, seigneur, craignez la colère céleste,
Et cessez d'écouter un courroux si funeste.
Ce n'est que votre cœur qu'il vous faut consulter;
Donnez-nous une paix qu'il voulût accepter.
Forcez-nous aux regrets par votre bienfaisance:
Rien ne sied à la gloire autant que la clémence.

CORIOLAN.

Si les dieux punissaient ce qu'ils doivent punir,
Rome bien plus que moi, seigneur, devrait frémir,
Et peut-être ce cœur, qu'on trouve trop sévère,
Est l'instrument choisi pour servir leur colère.
Je pourrais, comme vous, faire parler ces dieux,
Expliquer leur silence et lire dans leurs yeux.
Je pourrais en leur nom menacer de supplice
Le crime, la bassesse, et surtout l'injustice.
Mais, des projets du ciel respectant la hauteur,
Je les croirai toujours d'accord avec l'honneur.
Il me dicte lui seul la paix que je propose;
Il veut d'un peuple ami que j'embrasse la cause,
Et ce peuple autrefois a de vous accepté
Et les mêmes liens et le même traité.
Il est de même en tout, et, pour vous en convaincre,
Quand il fit cette paix je venais de le vaincre.
Suivez les mêmes lois, ayant même destin.
Aujourd'hui je suis Volsque, alors j'étais Romain.

SEXTUS.

Eh bien! si Rome en pleurs n'a plus rien qui vous touche
Si vous y renoncez, si votre âme farouche

N'y connaît plus d'amis, d'épouse, de parens,
Si la haine chez vous éteint tous sentimens,
Ne dites pas au moins que l'honneur seul vous guide,
Ou faites une paix à laquelle il préside.
Au lieu de nous détruire on veut nous enchaîner;
C'est changer le supplice, et non point pardonner.
Sans liberté, la vie est un présent funeste,
Qu'à ce prix tout Romain et méprise et déteste,
Et nous préférons tous que Rome ne soit plus,
A la voir asservie à de honteux tributs.
Des Volsques vous croyez récompenser le zèle,
Et vous leur préparez une guerre éternelle.
Une honteuse paix n'est qu'un affront sanglant
Que le peuple vaincu supporte en frémissant;
Elle aigrit son courroux; jamais il ne l'endure
Que le temps qu'il lui faut pour guérir sa blessure.
Il l'accepte par crainte, il la rompt sans remords,
Et les dieux qu'il parjure approuvent ses efforts.
Alors des deux côtés une fureur cruelle
Rend la guerre sanglante et la haine immortelle,
Porte l'épuisement, l'effroi, l'oppression,
L'esclavage, l'opprobre et la destruction.
Voilà les tristes fruits de toute paix honteuse,
Loi toujours sans effet, trève toujours trompeuse.
Volsques, vous attendiez sans doute un autre prix.....
Marcius à ce point ne peut s'être mépris,
Et, s'il veut qu'avec lui franchement je m'explique,
J'accuse son orgueil et non sa politique.
Qu'il couvre ses refus par des raisons d'État,
Il ne peut m'éblouir par leur frivole éclat.
Mon amitié pour vous, dès votre tendre enfance,
Et du cœur des humains ma longue expérience,

Me font lire sans peine au fond de vos projets.
De votre haine en vain vous déguisez les traits;
Je la vois tout entière, et votre âme implacable,
En parlant de pardon, demeure inexorable.
Votre cœur ulcéré, de remords combattu,
Brûle de se venger, mais tient à la vertu.
Vous nous offrez la paix pour vous tromper vous-même.
Ah! croyez les conseils d'un Romain qui vous aime;
Sortez de ce funeste et triste aveuglement,
Et si vous vous vengez, que ce soit noblement.
De la gloire à l'orgueil telle est la différence;
L'un porte à la fureur et l'autre à la clémence.
L'un, en vous égarant, va vous faire abhorrer,
Et l'autre, en vous vengeant, va vous faire adorer.
Abjurez donc l'orgueil, ne suivez que la gloire.
Pour punir nos erreurs, perdez-en la mémoire.
Relevez les Romains sous vos coups abattus;
Prouvez notre injustice en montrant vos vertus,
Et rendez-nous enfin le fils de Véturie,
Et l'époux et l'amant que pleure Volumnie.

CORIOLAN.

Ah! ces noms prononcés rallument mon courroux!
Ces noms chers et sacrés, pour moi jadis si doux,
De mon sein déchiré font saigner la blessure.
Tout est perdu pour moi! l'amour et la nature,
Le sentiment inné qu'on a pour son pays,
Mes foyers, mes enfans, le nom de mes amis,
Tous ces présens du ciel, ces voluptés de l'âme,
Sont devenus, par vous, poisons, brûlante flamme.
Oui, l'amour, l'amitié, la nature et l'honneur,
Tous ces biens des mortels sont des maux pour mon cœur.

Chacun d'eux me rappelle une mortelle offense,
Et vous êtes surpris si j'aime la vengeance?
Oui, je veux me venger; oui, citoyens ingrats,
Je veux vous abaisser, je ne m'en défends pas.
Ce cortége pompeux n'a rien qui m'éblouisse.
Ces respects apparens ne sont qu'un artifice,
Et ce vain repentir n'est qu'un trompeur dehors.
Non, ma victoire seule excite vos remords.
Si l'on m'avait vaincu, j'aurais été coupable,
Je le sens; et, vainqueur, je suis inexorable.
Il fallait moins de crime ou plus de fermeté,
Et me vaincre, ou subir l'arrêt que j'ai porté.

SEXTUS.

A notre amour, hélas! vous préférez la haine?

CORIOLAN.

Que me fait votre rage, alors que je l'enchaîne?

FABIUS.

Pour nos erreurs les dieux se montrent plus clémens.

CORIOLAN.

Ils savent nous punir par d'éternels tourmens.

FABIUS.

On fléchit leur courroux souvent par des prières.

CORIOLAN.

Il leur faut un tribut..... et des larmes amères.
Payez donc le tribut qui vous est imposé.

LICINIUS, se levant avec fureur.

Non, nous n'accordons rien, et tout est refusé.

Je ne puis supporter cet excès d'insolence :
Je rougis de garder un indigne silence.
Aux armes, mes amis ! les dieux seront pour nous ;
Sur l'ingrat Marcius ils conduiront nos coups ;
En refusant la paix, il devient parricide.
Mars sera notre chef et Thémis notre guide.
Venez sur vos remparts, vos aigles en courroux
Frémissent de fureur et n'attendent que vous.

(Tous les Romains se lèvent en tumulte.)

CORIOLAN.

Aux armes, compagnons ! renversons leurs murailles !
Le dieu de la vengeance et le dieu des batailles
Vous offrent aujourd'hui, pour croître votre éclat,
Encore une victoire, et non pas un combat ;
L'aurore, en éclairant notre trève expirée,
Dans Rome éclairera votre superbe entrée,
Et verra ce sénat orgueilleux, dans les fers
Qu'il espérait un jour donner à l'univers.

(Tous les Volsques sortent d'un côté et les Romains de l'autre, en tumulte.)

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

ACTE V.

La scène se passe toujours dans la même partie du camp; mais dans l'entr'acte on a avancé sur un des côtés du théâtre une tente ouverte du côté des spectateurs. Coriolan est dans cette tente, tout habillé et couché sur un lit de repos. Son casque et son épée sont sur une table à côté de lui. Il fait nuit; le théâtre, faiblement éclairé, ne paraît l'être que par une lampe posée sur la table de Coriolan. Auprès de sa tente, on en aperçoit une autre plus petite destinée à Curius. Une sentinelle se promène auprès de ces deux tentes.

SCÈNE PREMIÈRE.

CORIOLAN, endormi; VINDEX, dans le fond du théâtre; LE SOLDAT, en faction, se promenant devant les deux tentes.

VINDEX, à demi-voix.

La nuit répand partout son silence et son ombre;
Elle prête à nos vœux le voile le plus sombre.
Voyons si ce soldat a servi mes projets.
L'heure approche..... Avançons.

LE SOLDAT, à voix basse.

Est-ce vous, tribun?

VINDEX, tirant le soldat de l'autre côté du théâtre.

Paix!

Je viens te rappeler, ami, ce qu'il faut faire.
Curius.....

LE SOLDAT.

Est déjà privé de la lumière;
Coriolan en vain compte sur son secours.

VINDEX.

Quand de Coriolan nous trancherons les jours,
Tu dois nous seconder.... Tu sais la récompense.

LE SOLDAT.

Oui, vous pouvez compter sur mon obéissance.
Mais pourquoi différer de lui donner la mort,
Quand son sommeil nous rend les maîtres de son sort?
Ah! croyez-moi, frappons.

VINDEX.

Non, nous devons attendre.
Sans les Romains, Tullus ne veut rien entreprendre.
A mon poste je dois aller les recevoir.
Toi, songe à tes sermens.

LE SOLDAT.

Je ferai mon devoir.

SCÈNE II.

CORIOLAN, endormi; LE SOLDAT.

CORIOLAN, se réveillant avec agitation.

Quelle effrayante image, et quel songe terrible!
Ah! le sommeil n'est fait que pour un cœur paisible!
Mais je crois voir encor tout ce sang répandu.....
Ce glaive sur ma tête est toujours suspendu.

(Il se tait un moment.)

On vous venge, Romains, des maux où je vous plonge!
Votre vainqueur superbe est troublé par un songe.

(Nouveau silence.)

Vengeance! tu ne plais que dans l'éloignement!
Lorsqu'on te voit de près, tu n'es plus qu'un tourment;
Le voile tombe alors et t'enlève tes charmes,
Et tu blesses notre âme avec ses propres armes.

(Encore un silence.)

Le discours de Sextus revient à tous momens
Réveiller dans mon cœur mes premiers sentimens;
Et, dans mon sein, j'entends une voix qui me crie:
Arrête, malheureux, respecte ta patrie!
Respecte tes foyers; Rome fut ton berceau,
Et tes barbares mains vont en faire un tombeau.
Arrête!.... Et je pourrais oublier tant d'injures!
Non, non, vains préjugés, je brave vos murmures.

(Un moment de silence.)

Mais cette voix, par qui mon cœur est combattu.....
Est-ce erreur? est-ce enfin, ou faiblesse ou vertu?
Punissant des ingrats, suis-je si condamnable?
On n'a point de remords, quand on n'est pas coupable.
Tu t'aveugles, hélas! ouvre à la fin tes yeux.
Goûtes-tu le repos d'un mortel vertueux?
Ce trouble, ces regrets, la fureur qui t'anime,
Tu ne peux t'y tromper, voilà les traits du crime.
L'innocence n'a point ce désordre effrayant:
Tranquille en son sommeil, calme en se réveillant,
Son cœur est sans combats, son âme est sans orages,
Comme un jour doux et pur sous un ciel sans nuages.

(Grand silence.)

Mais, hélas! c'en est fait, et le coup est porté;
Rome, tu dois périr, le sort en est jeté.

Il n'est plus temps de suivre un repentir timide;
Il faut qu'à cette nuit la vengeance préside.
On refuse la paix, je ne l'offrirai plus,
Et ces remords tardifs deviennent superflus.
Les Romains les croiraient faiblesse, inconséquence,
Ou terreur. Combattons, l'instant fatal avance.
Que la postérité dise : Ici Rome fut;
On bannit Marcius, et Rome disparut.

(Silence.)

Mais déjà nous touchons à la troisième veille.
Tout dort, excepté ceux que le malheur réveille.
Curius !..... Curius !.....

LE SOLDAT.

De sa tente, à l'instant,
Curius est sorti pour aller dans le camp.

CORIOLAN.

Que je reconnais bien sa tendresse inquiète!
Il croit voir des dangers qui menacent ma tête,
Et ses vaines terreurs, en égarant ses pas,
Font que, pour me sauver, il ne me défend pas.
Il me laisse au pouvoir d'un soldat qui peut-être...
Si l'on voulait ma mort, hélas! serait un traître.
Eh! que puis-je empêcher, si l'on veut me trahir?
Tant redouter la mort, c'est mille fois mourir!
Ah! pour chérir la vie, est-elle donc si belle!
Elle n'est qu'un fardeau pour un Romain rebelle.
Entouré d'ennemis, d'inconnus, d'étrangers,
Chaque pas qu'il veut faire est semé de dangers;
Tout vient lui reprocher de trahir sa patrie,
Et, soupçonné partout, de tout il se défie.

(Il se lève.)

LE SOLDAT, à part.

S'il va dans cette tente, il peut tout découvrir,
Et, s'il fait un seul pas, je dois le prévenir.

CORIOLAN.

Mais que fait Curius? Il me semble l'entendre.
Voyons.

(Il prend son épée et son casque.)

LE SOLDAT, courant se mettre, la pique haute, derrière la tente de Curius.

Je crois qu'il vient, plaçons-nous pour l'attendre.

SCÈNE III.

VÉTURIE, VOLUMNIE, PAULIN; UN CENTURION VOLSQUE AVEC QUATRE SOLDATS VOLSQUES, dont l'un porte un flambeau; CORIOLAN, qui ne sort de sa tente qu'après avoir entendu parler Véturie.

(La sentinelle près de la tente de Curius.)

VÉTURIE.

Paulin, c'en est assez, ne suivez plus mes pas;
Avec vous, de ces lieux, éloignez ces soldats.
Que l'on nous laisse seuls.

(Paulin et les Volsques se retirent. La sentinelle s'enferme dans la tente de Curius.)

CORIOLAN, sortant de sa tente.

Je doute si je veille!
Quelle voix, justes dieux! a frappé mon oreille!
Ne me trompé-je point? Ma mère!

VOLUMNIE, courant à lui.

Mon époux!

CORIOLAN.

Et Volumnie aussi! dieux! le permettez-vous?

De vos indignes fers vous êtes affranchie!
Qui vous met dans mes bras?

VÉTURIE.

L'honneur et la patrie.

VOLUMNIE.

Rome me rend à toi, mais rends-lui tes vertus.

CORIOLAN.

Qu'osez-vous demander?

VÉTURIE.

Écoutez, Marcius.
Je sais combien votre âme est noble, ardente et fière.
Eh! qui peut vous connaître, hélas! mieux qu'une mère?
J'ai formé votre esprit, votre sang, votre cœur;
Surmontant de mon sexe et faiblesse et terreur,
Je fus homme pour vous, et, dès votre jeune âge,
Aux travaux, aux périls dressant votre courage,
Je créai vos vertus. Vaillance, fermeté,
Vous tenez tout de moi, jusqu'à votre fierté.
Le prix le plus flatteur couronna mon ouvrage;
Je vis Rome à genoux vous offrant son hommage;
Je vous vis triompher de nos fiers ennemis;
Avec vous, plus que vous, je triomphais, mon fils!
Je jouissais en paix, et j'étais loin de croire
Que vous pussiez vous-même obscurcir tant de gloire,
Et que le jour heureux où Marcius est né,
Fût pour Rome le jour le plus infortuné.
Mais toujours le mérite est noirci par l'envie.
Le vôtre des Romains arma la jalousie.
Le peuple vous bannit, et l'aveugle sénat,
En croyant vous punir, redoubla votre éclat.

Le vertu qu'on offense en paraît bien plus belle,
Et votre exil était une palme immortelle
Qu'on joignait aux lauriers que vous aviez cueillis.
Mais vous seul, malheureux, vous les avez flétris,
Et votre cœur troublé, n'écoutant que sa rage,
En vous déshonorant croit venger son outrage.

CORIOLAN.

En me déshonorant!

VÉTURIE.

Pour punir des ingrats
Il fallait que l'honneur guidât toujours vos pas,
Et pour que leur courroux parût illégitime,
Ce qu'il fallait surtout, c'était d'être sans crime.
Mais on ne peut, hélas! réparer le passé;
Votre bras fut trop prompt, se croyant trop blessé.
Le ciel à vos projets s'est montré favorable,
Et lorsqu'on est vainqueur on paraît moins coupable.
Mais, quand on s'est vengé, prolonger ses fureurs,
Menacer sans pitié des ennemis en pleurs,
Conserver dans le crime un orgueil insensible,
Et, quand on a vaincu, se montrer inflexible,
C'est être trop cruel, trop digne de mépris;
C'est n'être plus Romain, c'est n'être plus mon fils

CORIOLAN.

Faut-il, pour mériter ces noms chers à mon âme,
Dévorer des affronts, subir un joug infâme?
Ou, trompé par les pleurs d'un remords apparent,
Me laisser désarmer comme un frivole enfant
Qu'on séduit par l'éclat d'un grossier artifice?
Non, non, que Rome cède, ou bien qu'elle périsse.

Je veux.....

VOLUMNIE.

Que ta rigueur a droit de m'étonner !
Je croyais qu'un cœur tendre aimait à pardonner
Jusqu'au dernier moment Rome a quelque espérance.
Ah ! ton cœur, Marcius, est fait pour la clémence !
Il n'est point de vertus que ton âme n'ait pas.
Au moment de frapper, laisse arrêter ton bras.
Le peuple et le sénat ont compté sur nos larmes ;
Ont-elles le pouvoir de détourner tes armes ?
Ou ta mère, ta femme et ton malheureux fils,
Sont-ils aussi comptés parmi tes ennemis ?
Jamais refus de toi n'affligea Volumnie,
Lui refuseras-tu de sauver sa patrie ?

VÉTURIE.

Nos prêtres, nos consuls et tous nos sénateurs
N'ont éprouvé de vous que dédains et rigueurs.
Comment traiterez-vous l'amour et la nature ?
Rome recevra-t-elle une nouvelle injure ?
Lira-t-elle en nos cœurs, mon fils, et sur nos fronts,
Et de nouveaux refus et de nouveaux affronts ?

CORIOLAN.

Ah ! c'est pousser trop loin sa criminelle audace !
Rome compte sur vous pour obtenir sa grâce ;
Sur vous que de me suivre elle osait empêcher ;
Sur vous que de mes bras elle osait arracher.
Ah ! loin que votre aspect me porte à la clémence,
Il verse dans mon cœur la soif de la vengeance.
Je sens que mon courroux est par lui rallumé.
Eh ! ce n'est que pour vous que mon bras s'est armé !

J'aurais souffert les fers, l'exil et l'infamie;
Mais vous perdre! Ah! plutôt perdre cent fois la vie!
Cependant, si le sort eût trompé ma valeur,
Si ce peuple d'ingrats avait été vainqueur,
Aurais-je pu fléchir son injuste colère?
Non; accablé d'ennuis, de chagrins, de misère,
De mes foyers banni, proscrit, humilié,
Isolé dans le monde, et peut-être oublié,
Séparé pour toujours de vous et de ma mère,
A pleurer, à mourir passant ma vie entière;
Voilà le sort affreux qu'on m'osait destiner,
Et voilà ce qu'on croit que je puis pardonner.
Vous l'espérez en vain, peuple injuste et barbare;
L'instant fatal approche, et la mort se prépare.
Rome de ses forfaits va recevoir le prix;
Elle ne sera plus que cendre et que débris.

VÉTURIE.

Eh bien! suis donc, cruel, ton aveugle furie!
Mais avant de frapper, réponds à Véturie.
Dans quels lieux comptes-tu porter les premiers coups?
Au Capitole? Hélas! les Romains à genoux,
Dans ce lieu révéré célébrant ta conquête,
De lauriers autrefois vinrent orner ta tête!
Porteras-tu la mort dans le temple de Mars?
Ton bras victorieux l'a rempli d'étendards;
Il reçut ton serment de servir ta patrie.
Sera-ce à la tribune, où ta voix applaudie,
En soutenant les lois, en protégeant les mœurs,
Entraînait les avis et subjuguait les cœurs?
Détruiras-tu ces arcs où la foule enivrée,
Honorait, par ses pleurs, ta triomphale entrée?

Ah! dans ces murs sacrés, que tu remplis d'effroi,
Tout est plein de ta gloire, et tout parle de toi.

CORIOLAN.

Ah! madame, pourquoi m'accabler par l'image
De ces beaux jours changés en éternel orage?
Pourquoi me rappeler ces biens que j'ai perdus?

VOLUMNIE.

Pourquoi les refuser lorsqu'ils te sont rendus?
Pourquoi vouloir porter tes criminelles armes
Dans ces lieux autrefois pour nous si pleins de charmes?
Ah! que d'objets touchans j'y vois se réunir
Pour calmer tes fureurs par un doux souvenir!
Respecte au moins, cruel, le temple d'Hyménée;
C'est celui du bonheur, ta main m'y fut donnée.
Mais tout, dans Rome, tout te parlera de moi;
Mes parens, leurs foyers seront sacrés pour toi.
Ton glaive épargnera leur respectable asile,
Et ces lieux où jadis ton épouse tranquille
Passait, entre tes bras, des jours si fortunés;
Sans regrets, sans remords, les as-tu condamnés,
Ces jardins où cent fois ton âme confiante
Déposa ses secrets au sein de ton amante,
Ces remparts sur lesquels mon inquiet amour
Poursuivait ton départ, devançait ton retour?
Tu n'y trouveras rien que l'amour ne protége;
Tu n'y peux rien frapper sans être sacrilége.

CORIOLAN, un peu troublé.

Ah! je crains plus vos pleurs que le fer des Romains!
Mais je veux résister, et vos efforts sont vains.

VOLUMNIE.

Non, je ne le crois pas, ton âme est attendrie.
Veux-tu voir à tes pieds expirer Volumnie?

CORIOLAN, ému.

Qu'exiges-tu de moi?

VOLUMNIE.

De céder à ton cœur.

VÉTURIE.

De sauver mon pays ne m'ôte pas l'honneur.
Tu peux, si tu le veux, d'une gloire immortelle
Couronner ton épouse et ta mère avec elle.

VOLUMNIE.

Tu peux rendre leurs noms dans Rome plus sacrés
Que les noms les plus saints et les plus révérés.

VÉTURIE, à ses genoux.

Tu sais comme mon cœur idolâtrait ta gloire!
Ne me refuse pas d'illustrer ma mémoire.
Pardonne à ta patrie, à tes concitoyens;
Ta mère est à tes pieds, et tu mets Rome aux siens.

CORIOLAN, la relevant.

Hélas! que faites-vous? relevez-vous, madame.

VOLUMNIE, à ses genoux

Ne puis-je retrouver le chemin de ton âme?

CORIOLAN.

Mais la postérité dira que je devais.....

VOLUMNIE.

Helas! elle verra combien tu nous aimais.

CORIOLAN.

Je ne résiste plus au pouvoir qui m'entraîne;
La nature et l'amour l'emportent sur la haine.
Rome est libre, madame; au gré de vos souhaits,
Je lui donne sa grâce, et j'accepte la paix.

VOLUMNIE, le serrant dans ses bras.

Cher époux!

VÉTURIE, le serrant dans ses bras.

Ah! mon fils!

VOLUMNIE.

Seigneur, quelqu'un s'avance.

CORIOLAN.

C'est Curius sans doute.

SCÈNE IV.

VÉTURIE, CORIOLAN, VOLUMNIE; TULLUS ET VINDEX dans le fond du théâtre; QUELQUES GUERRIERS VOLSQUES ET QUELQUES GUERRIERS ROMAINS.

(La sentinelle près de la tente de Curius.)

TULLUS, bas.

Approchons en silence.

CORIOLAN, allant à eux.

Curius va porter mes ordres dans le camp.
J'accorde enfin la paix.....

TULLUS, voulant frapper Coriolan et n'atteignant que son manteau.

Meurs, expire, tyran!

CORIOLAN, sautant en arrière et mettant l'épée à la main.

La fortune a trompé cette main ennemie ;
Je reconnais Tullus à tant de perfidie.

(La troupe de soldats l'attaque ; il se débat en se retirant du côté de sa tente.)

VOLUMNIE.

Dieux ! qu'entends-je ? On l'attaque... une perfide main...

VÉTURIE.

Monstres, que faites-vous ?

VOLUMNIE, arrêtant le bras de la sentinelle sortie de la tente de Curius, et prête à frapper Coriolan par derrière.

Arrêtez, inhumain !

(Coriolan se retourne, et le soldat fuit.)

CORIOLAN, près de la tente de Curius.

Curius ! Curius !....

TULLUS, le perçant de son glaive.

Il ne peut plus t'entendre.

CORIOLAN le tue et tombe.

Au moins ton sang impur arrosera ma cendre.

(Véturie et Volumnie tombent à genoux près de Coriolan.)

VÉTURIE.

Ah ! mon fils !

VOLUMNIE.

Cher époux ! ô trop funeste sort !

VÉTURIE.

Notre voix ne peut plus t'arracher à la mort !

CORIOLAN, se soulevant.

Je meurs, mais en Romain, et j'accorde à ma mère
L'honneur d'avoir éteint le flambeau de la guerre.

De tous mes ennemis, de moi-même vainqueur,
Lorsqu'un vil assassin vient me percer le cœur,
Je ne regrette point une orageuse vie,
Puisque avant d'expirer je sauve ma patrie.
Peut-être nos malheurs prouveront au sénat
Qu'un peuple s'avilit dès qu'il se montre ingrat :
Son pouvoir tyrannique excite à la vengeance;
La justice peut seule affermir sa puissance.
Puisse aussi mon exemple apprendre à nos guerriers
Qu'en frappant la patrie, ils tachent leurs lauriers!
Sous leurs armes en vain la victoire se range;
Un dieu cruel les suit, les atteint et se venge.

(Il meurt.)

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER ACTE.

ADÈLE,

OU

LES MÉTAMORPHOSES,

COMÉDIE

MÊLÉE DE VAUDEVILLES,

EN UN ACTE ET EN PROSE,

REPRÉSENTÉE SUR LE THÉATRE DU VAUDEVILLE,

Le 14 frimaire an 8 (1800).

PERSONNAGES ET ACTEURS.

ADÈLE, jeune veuve.	Mme Sara.
ARMAND, jeune officier, amoureux d'Adèle.	Henry.
RICHARD, vieux domestique d'Armand.	Lenoble.
DUPRÉ, père d'Armand, vieux élégant.	Rosière.
MICHEL DUPRÉ, fermier, oncle d'Armand.	Duchaume.
Mme DUPRÉ, mère d'Armand.	Mme Duchaume.

La scène est à Strasbourg, dans la maison d'Adèle.

ADÈLE,

OU

LES MÉTAMORPHOSES,

COMÉDIE EN UN ACTE.

SCÈNE PREMIÈRE.

ARMAND, RICHARD.

ARMAND.

Non, je ne fus jamais si gai de ma vie.

RICHARD.

Je ne sais pas trop pourquoi. Je gage que c'est quelque nouvelle...

ARMAND.

Folie : achève donc ; ne te gêne pas, mon pauvre Richard.

AIR : Des deux Jumeaux.

Ami, ton âge t'autorise
A parler sans déguisement.
Je reconnais, à ta franchise,
L'excès de ton attachement.
On ne dit vrai qu'aux gens qu'on aime ;
La vérité fuit les méchans.
C'est pour cette raison-là même
Qu'on la dit à si peu de gens.

RICHARD.

Ma foi, puisque le mot est lâché, oui, je parie que c'est quelque tour de jeune homme que vous avez fait.

ARMAND.

Il me semble qu'à mon âge, c'est ce que je puis faire de mieux. D'ailleurs, crois-moi, la prudence calcule toujours, et se trompe souvent. La témérité ne calcule jamais, et réussit toujours. Aussi je te l'ai prédit, j'en étais sûr; avant deux jours, la main de la jeune Adèle m'appartiendra.

RICHARD.

Voilà bien la présomption de la jeunesse. Récapitulons : vous vous laissez emporter à votre fougue au siége de Kehl; vous y recevez deux coups de baïonnette; vous obtenez qu'on vous loge à Strasbourg chez une aimable veuve, qui vous prodigue les soins les plus généreux; vous poussez la reconnaissance jusqu'à l'amour; elle veut vous rendre la raison, et votre délire augmente; vous l'attaquez, elle résiste; vous proposez le mariage, on vous refuse : qu'espérez-vous? Croyez-vous que cette belle veuve épousera un jeune homme de vingt ans, sans l'aveu de ses parens?

ARMAND.

Pourquoi pas?

RICHARD.

Elle a une trop bonne tête pour cela.

ARMAND.

Il n'y a plus de bonne tête quand l'amour la tourne. D'ailleurs, Adèle, malgré ses principes, est presque aussi vive, presque aussi gaie que moi. Nous avons les

mêmes goûts, nous chantons, nous jouons ensemble la comédie. Crois-moi, je suis en tout point le mari qui lui convient.

RICHARD.

Vos parens n'y consentiront jamais.

ARMAND.

Oh! j'ai trouvé un moyen qui leur fera entendre raison.

RICHARD.

Je crois que ce moyen-là est merveilleux. Songez-vous à l'opposition de leurs différens caractères?

AIR : Du petit Matelot.

Jamais on ne voit votre père
Faire ce que sa femme veut.
En revanche aussi votre mère
Le contredit tant qu'elle peut.
Ce que l'un ou l'autre désire,
Votre oncle le blâme d'abord.
Ce n'est que pour vous contredire
Qu'on les voit tous les trois d'accord.

ARMAND.

Eh bien! ma volonté sera leur point de réunion

RICHARD.

Vous vous abusez, croyez-moi.

ARMAND.

Oh! non, je les connais bien; ma mère n'aime que le commerce, l'argent, la médisance et les vieux usages; mon père est fou des talens et des nouvelles modes; il veut à cinquante ans rivaliser avec tous les agréables de Bagatelle et de Tivoli. Mon oncle enrage de nous voir ha-

biter la ville; il est resté fermier, et il n'aime que les champs et le village dont il a gardé le ton, les habits et la grosse gaîté. Ces portraits ne sont-ils pas de main de maître?

RICHARD.

Oui, et même de petit-maître.

ARMAND.

Quoi! des calembours! Mon vieux Richard, tu te gâtes avec moi; mais rassure-toi. J'attends des lettres de Paris, vas voir à la poste si elles sont arrivées : tu me diras, quand je les aurai lues, si ma folie ne vaut pas mieux que ta prudence.

RICHARD.

Je le souhaite, mais je n'en crois rien. Je le prévois, vous serez déshérité; prenez-y garde.

AIR : Du serin qui te fait envie.

D'avoir excité cet orage
Vous vous repentirez un jour;
Croyez qu'un solide héritage
Vaut bien mieux qu'un frivole amour;
Je ne fus jamais trop avare,
Mais vous conviendrez qu'à présent
Ce qu'on voit partout de plus rare,
C'est, ma foi, la paix et l'argent.

ARMAND.

Ne crains rien, j'aurai tout; mais dépêche-toi.

(Richard sort.)

SCÈNE II.

ARMAND, seul.

Je vais voir ma chère Adèle; ah! qu'elle tarde à paraître! Cependant mon impatience est mêlée de quelque crainte; il faut lui avouer ce que j'ai tenté. Que dira-t-elle?

AIR : Jeune fille qu'on marie.

Non, les belles n'aiment guère
Qu'un amant soit trop discret;
En craignant trop de déplaire,
Bien souvent on leur déplaît.

Mon Adèle va m'entendre;
Je serai galant et tendre,
J'embrasserai ses genoux,
Et mon air soumis et doux
Saura calmer son courroux;
Elle blâmera mon audace,
Bientôt l'amour obtiendra ma grâce;
A mes sermens, à mes sermens on se rendra,
Et l'on s'apaisera.

Non, les belles n'aiment guère, etc.

Il suffit qu'elle m'écoute.
D'abord elle tremblera,
Puis de mon succès n'aura,
N'aura plus le moindre doute.
Le succès justifira
Mon heureuse étourderie.
L'amour, enfant de la folie, (*bis.*)
Sans rien redouter
Doit tout tenter.

Non, les belles n'aiment guère, etc.

SCÈNE III.

ADÈLE, ARMAND.

ADÈLE.

On dit, Armand, que vous voulez me parler.

ARMAND.

Oui, je vous attendais avec impatience.

ADELE.

Mais d'où vient cette joie qui brille dans tous vos traits?

ARMAND.

Elle vous annonce l'excès de mon bonheur. Enfin, je puis tout vous dire. Je me suis long-temps contenu; mais je n'ai plus rien à vous déguiser : vous allez être à moi, et tous mes vœux seront comblés.

ADÈLE.

Mais je crois vraiment que vous perdez la raison.

ARMAND.

Il y a long-temps que j'ai fait cette perte-là; mais on ne peut pas la regretter quand l'amour et le bonheur la remplacent.

ADÈLE.

L'amour et le bonheur, c'est beaucoup dire : ils se trouvent rarement ensemble; mais vous avez donc reçu des nouvelles plus heureuses de vos parens?

ARMAND.

Non, mais je vais en recevoir; leur consentement est sûr.

ADÈLE.

Fort bien; c'est-à-dire que ce prétendu bonheur n'est encore qu'un rêve de votre imagination.

ARMAND.

Oh! non, il est très réel, et c'est le fruit de mon adresse.

ADÈLE.

Comment?

ARMAND.

Oui : las de gémir, de me désespérer, ce qui est à la longue fort ennuyeux, furieux de ne pouvoir ni triompher de votre rigueur ni vaincre l'entêtement de ma famille, j'ai voulu, j'ai osé, j'ai su renverser toutes ces barrières; enfin, j'ai fait un coup de maître.

ADÈLE.

Je parie que c'est un coup de tête.

ARMAND.

Cela revient au même.

ADÈLE.

Dites donc promptement ce que vous avez fait.

ARMAND.

On ne peut refuser que ce qu'on demande; on ne peut défendre que ce qui est à faire, n'est-il pas vrai?

ADÈLE.

Achevez, que voulez-vous dire?

ARMAND.

Que je vous ai mise dans l'impossibilité de me résister

davantage. J'ai imaginé d'écrire à mon père, qu'entraînés par une passion irrésistible, nous nous étions unis.

ADÈLE.

O ciel!

ARMAND.

Que notre mariage était fait.

ADÈLE.

Grand Dieu! quelle étourderie!

ARMAND.

Vous voyez qu'il n'y a plus à balancer, que vous ne pouvez plus vous en dédire, et que je n'ai plus besoin de consentement, mais de pardon. Quand on aime, cela ne se refuse pas.

ADÈLE.

Non, je ne puis vous pardonner cette audace.

ARMAND.

Elle réussira.

ADÈLE.

Votre légèreté nous perd.

ARMAND.

Elle nous sauve au contraire.

ADÈLE.

Vous avez osé faire une pareille fable!

ARMAND.

Faites-en une vérité.

ADÈLE.

Vous compromettez ma réputation.

ARMAND.

Notre hymen la mettra à l'abri de tout soupçon.

ADÈLE.

Ne l'espérez pas; vous serez la dupe, comme je serai la victime de votre coupable artifice, et votre famille...

ARMAND.

Ne craignez rien. Voici mes lettres et ma justification; car on est toujours approuvé quand on a réussi.

SCÈNE IV.

RICHARD et LES PRÉCÉDENS.

RICHARD.

TENEZ, voilà votre arrêt.

ARMAND.

Oui, qui me fait gagner ma cause.

ADÈLE.

Allons, lisez vite, je tremble.

RICHARD.

Ne le pressez pas tant, on n'apprend que trop tôt les mauvaises nouvelles.

ARMAND, après avoir lu.

O Dieu! je suis confondu, anéanti!

RICHARD.

Je vous l'avais prédit.

ADÈLE.

Montrez-moi cette lettre.

ARMAND.

Non, de grâce, ne la lisez pas; elle est si étrange, si choquante, si déplacée! elle vous irriterait contre ma famille, et peut-être contre moi.

ADÈLE.

Donnez, donnez, je le veux.

(Elle lit.)

« Je crois, mon fils, que vous avez perdu la tête; pour » la première fois de la vie, j'ai trouvé de la raison à » votre mère et du bon sens à votre oncle; vous avez » fait un prodige; nous sommes tous trois d'accord » pour vous déclarer que nous ne consentirons jamais à » la folie que vous fait faire, sans doute, une coquette, » une aventurière, qui abuse de votre jeunesse et de » notre éloignement. Nous serons à Strasbourg pres- » qu'en même temps que notre lettre; nous saurons » bien vous ramener à votre devoir, et rompre un pré- » tendu lien que vous n'aviez pas le droit de contracter » sans notre aveu, et qui est nul de toute nullité. »

Eh bien! vous l'entendez?

ARMAND.

Je suis perdu!

RICHARD.

Ma foi, vous avez besoin de tout votre courage; en passant devant le Lion d'Or, j'ai vu descendre de la diligence votre père, votre mère et votre oncle : ils vont sûrement venir ici. Quel assaut à soutenir!

ARMAND.

Je le redoute moins que votre colère, elle est juste; mais rien ne pourra-t-il la fléchir?

ADÈLE.

Ne l'espérez pas. Je rougis de ma tendresse; voyez à quel éclat votre folle témérité m'expose : ne paraissez plus devant moi.

ARMAND.

Adèle, ne m'abandonnez pas.

ADÈLE.

Non, sortez, il le faut; quittez sur-le-champ une maison où vous avez porté le trouble et le malheur. Retournez à votre quartier, je le veux.

ARMAND.

AIR : Jetez les yeux sur cette lettre.

Écoutez-moi, ma chère Adèle!

ADELE.

Je ne veux plus vous écouter.

ARMAND.

Arrêtez, arrêtez, cruelle!

ADÈLE.

Non, non, rien ne peut m'arrêter.

ARMAND.

Mais mon amour me justifie,
C'est lui seul qu'il faut accuser.

ADÈLE.

Une aussi coupable folie
Ne saurait jamais s'excuser.

TRIO.

AIR : Il faut partir ; adieu, ma Laure.

ADÈLE.

Mon courroux, juste autant qu'extrême,
Jamais ne sera désarmé ;
Peut-on faire croire qu'on aime,
En offensant l'objet aimé ?
Votre légèreté me blesse ;
Un cœur vrai n'a point de détour,
Et l'amour sans délicatesse
Ne fut jamais qu'un faux amour.

ARMAND.

Calmez cette colère extrême,
Rassurez mon cœur alarmé :
On ne peut vouloir, quand on aime,
Offenser un objet aimé.
Si ma légèreté vous blesse,
Mon cœur n'eut jamais de détour ;
Et c'est l'excès de ma tendresse
Qui me rend coupable en amour.

ENSEMBLE.

RICHARD.

Calmez cette colère extrême,
Rassurez son cœur alarmé :
Voyez à quel point il vous aime,
Et combien il doit être aimé.
Si sa légèreté vous blesse,
Voulez-vous donc, à votre tour,
Punir l'excès de sa tendresse,
En le privant de votre amour ?

ADÈLE.

Sortez, je vous le répète.

ARMAND.

Adèle, vous m'êtes plus nécessaire que l'air que je respire.

ADÈLE.

Eh bien, prouvez-moi votre amour par votre obéissance.

ARMAND.

J'obéis; cet exil sera-t-il éternel?

ADÈLE.

Je n'en sais rien; mais laissez-moi, je le veux. Vous, Richard, ne vous éloignez pas.

RICHARD.

Non, madame.

(Ils sortent.)

SCÈNE V.

ADÈLE, seule.

Quel éclat! et que faire? Armand, Armand, vous êtes bien coupable! oui, mais vous êtes aimé; ma raison vous condamne, et mon cœur vous justifie; je ne devrais plus songer à vous, et je souffre autant que vous-même en vous éloignant de moi. Vit-on jamais un jeune homme plus étourdi? Cela n'est que trop vrai; mais il est si aimable, si tendre, enfin il m'est si cher, que je ne puis renoncer à lui.... Mais ses parens? Ah! c'est contr'eux que je suis vraiment en colère; ils me traitent d'une manière..... j'en suis sérieusement piquée; si je pouvais les punir, et comment.... mais, en parvenant à leur plaire. Attendons.... l'idée est

plaisante.... mais l'exécution difficile.... Ce sont trois originaux d'un caractère si bizarre : eh bien ! c'est ce qui fonde mon espérance ; ils ne me connaissent pas ; moi, sans les avoir vus, je les connais parfaitement ; au fond je ne risque rien, l'éclat est fait, et il faut tout tenter pour le réparer. Richard !....

SCÈNE VI.

ADÈLE, RICHARD.

ADÈLE.

Richard, tu crois donc que les parens d'Armand vont venir ici?

RICHARD.

Je suis surpris qu'ils n'y soient pas déjà ; ils sont d'une colère !

ADÈLE.

Crois-tu qu'ils viennent ensemble?

RICHARD.

Oh bien oui ! ensemble ; c'est ce qu'on ne voit jamais : je ne sais pas comment ils auront pu seulement rester dans la même diligence ; leur courroux a fait un miracle : je parie que le père est à sa toilette, la mère à compter son argent, et l'oncle seul est déjà en chemin, je gage, et le trouve trop long : il est si impatient ! le temps ne va jamais assez vite pour lui.

ADÈLE.

Sais-tu garder un secret?

RICHARD.

AIR : La Boulangère.

Ne craignez rien, je suis discret;
Le secret d'une amie
De ma bouche ne sortirait
Jamais qu'avec ma vie.
Le secret d'un indifférent,
Je le garde encor très aisément,
Car d'abord je l'oublie.

ADÈLE.

Je te crois; ne dis donc rien à ton maître de ce que tu vas voir, jusqu'à ce que je te le permette. Dès que les parens d'Armand viendront, avertis-moi; et, s'ils te questionnent, ignore tout, excepté l'absence de ton maître.

RICHARD.

Et le mariage supposé, le nierai-je ou le confirmerai-je?

ADÈLE.

Ignore tout, te dis-je.

(Elle sort.)

RICHARD.

Fort bien : il y a tant de gens qui feignent de savoir ce qu'ils ignorent ; je trouve bien plus aisé d'avoir l'air d'ignorer ce que je sais.

SCÈNE VII.

RICHARD, seul.

C'est cependant une chose bien extraordinaire que la vie qu'on mène.

AIR : De la Soirée orageuse.

Si chacun voulait s'entr'aider,
Que tout irait bien dans le monde!
Mais, hélas! loin de s'accorder,
L'un l'autre toujours on se fronde.
Le pauvre hait l'homme opulent,
Et le riche le mésestime;
Le faible trompe trop souvent,
Et toujours le puissant opprime.

A tous nos jeunes soupirans
Le plaisir seul est nécessaire,
Tandis que de leurs vieux parens
L'avarice est l'unique affaire.
Le jeune homme rit du barbon,
Le vieillard le gronde et l'envie,
Et chacun du nom de raison
Baptise toujours sa folie.

Mais quel est ce train que j'entends? oh! c'est, je le parie, notre campagnard, l'oncle de mon maître; nous allons avoir un beau tapage.

SCÈNE VIII.

RICHARD, MICHEL DUPRÉ.

MICHEL.

Enfin m'y voici ; morbleu ! je croyais ne jamais arriver; toutes ces villes sont d'une longueur à traverser ! Je ne sais pourquoi on a la fureur de se renfermer dans ces maudites carrières. Ah ! Richard, bonjour ; eh bien ! je l'avais prédit? Voilà ce que c'est que de quitter le toit de ses pères.... Si mon frère était resté dans sa ferme, mon neveu ne serait pas devenu la dupe d'une coquette. Où est-il? où est-elle? que je les voie, que je leur lave la tête; que je les mette à la raison ; que je les sépare, et que je m'en retourne, car je suis diablement pressé. Eh bien ! tu ne dis mot, parle; réponds-moi donc, finiras-tu?

RICHARD.

A quoi voulez-vous que je réponde? vous parlez si vite, que je n'ai pas même le temps de vous entendre.

MICHEL.

Où est cette Adèle, cette écervelée, cette héroïne de romans, qui a ensorcelé mon neveu ?

RICHARD.

Je ne sais pas si elle est ici.

MICHEL.

Qu'elle soit au diable si elle veut : mais mon neveu, où est-il?

RICHARD.

Je l'ignore; il n'est pas dans cette maison.

MICHEL.

Comment! n'y loge-t-il pas?

RICHARD.

Il y logeait, mais je ne sais s'il y logera encore.

MICHEL.

Ceci est drôle; ne se dit-il pas marié avec cette Adèle?

RICHARD.

Vous devez le savoir mieux que moi.

MICHEL.

Oh! je vois qu'on ne peut rien tirer de cet homme, il a juré de parler sans rien dire; c'est ce qu'on apprend à la ville; je t'avertis que ces réponses normandes m'ennuient. Cours me chercher Armand; je veux absolument le voir; et, s'il me fait trop attendre, c'est à toi que je m'en prendrai.

RICHARD, sortant.

J'y cours, mais je ne réponds de rien.

SCÈNE IX.

MICHEL, seul.

A la campagne, on n'a qu'un langage : il n'en est pas de même ici.

AIR : C'est là, c'est là que je l'attends.

Ce qu'on y trouve de charmant
N'est rien que fard et qu'imposture.
Ce qu'on y dit, ce qu'on y sent
Est toujours loin de la nature.

Les prestiges, à chaque pas,
Y trompent l'œil le plus habile;
Les cœurs, les esprits, les appas,
Tout est bien menteur à la ville.

Mais quelle est cette jeune fille? Elle a la candeur villageoise qui me plaît; nos merveilleuses appelleraient cela de la gaucherie.

SCÈNE X.

ADÈLE, en paysanne, MICHEL.

MICHEL.

Que cherchez-vous, ma belle enfant?

ADÈLE.

Je vous fais excuse si je vous dérange, monsieur; je cherche madame Adèle.

MICHEL.

Et moi je compte aussi la voir; vous ne me dérangez pas du tout, et nous pouvons l'attendre ensemble.

ADÈLE.

C'est bien de l'honneur pour moi; je n'ose pas.

MICHEL.

Est-ce que j'ai une mine à vous faire peur?

ADÈLE.

Au contraire, vous avez une physionomie de bonté qui me rassure.

MICHEL.

Une physionomie de bonté! elle m'enchante, j'aime

mieux cela que toutes les phrases des mijaurées de la ville. Demeurez-vous loin d'ici?

ADÈLE.

Je suis d'un village voisin; on m'appelle Claudine Dumont, fille de Mathurin Dumont, fermier de madame Adèle; je lui porte de temps en temps des fruits et des fleurs.

MICHEL.

Et votre père est-il un peu riche?

ADÈLE.

AIR : Avec les jeux dans le village.

Il a les plus gras pâturages,
De bons chiens, de douces brebis;
Il a les plus rians ombrages,
Et beaucoup de fleurs et de fruits.
De nos cœurs remplis de tendresse,
Disposant tout comme du sien,
Il est riche si la richesse
Consiste à ne désirer rien.

MICHEL.

Même air.

Claudine, il n'est point d'opulence
Qui vaille la sienne à mon goût;
Doux travail, repos, jouissance,
La nature lui donne tout.
D'accord avec sa conscience,
Il dort en paix et vit content;
Et des heureux du jour, je pense,
Bien peu pourraient en dire autant.

Cette madame Adèle n'est pas comme vous, n'est-ce pas? On la dit un peu étourdie, un peu coquette.

ADÈLE.

J'ai bien assez de songer à ce qu'on ne puisse pas dire avec raison du mal de moi, et je n'en pense jamais des autres, surtout sans les connaître.

MICHEL.

Diable! je crois que, sans avoir l'air d'y toucher, elle me fait une leçon; mais c'est avec tant de douceur qu'elle m'en plaît davantage. Écoutez : ce que j'en disais n'est pas tout-à-fait sans raison; car on assure qu'elle a tourné la tête à un jeune homme auquel je m'intéresse : vous qui venez ici souvent, n'avez-vous pas vu le jeune Armand?

ADÈLE.

Vraiment oui, je l'ai vu..... et souvent; il est intéressant, généreux; son cœur est excellent. Il était blessé, il nous a long-temps inquiétés; tout le monde en disait tant de bien!

MICHEL.

Comme vous en parlez avec feu! je crois qu'il vous a plu.

ADÈLE.

Eh! comment ne plairait-il pas? il est si doux, si obligeant, si aimable!

MICHEL.

De sorte que s'il vous avait aimée, votre petit cœur n'aurait pas été fort en sûreté? Mais vous rougissez, quelques larmes s'échappent de vos yeux; allons, mon enfant, ne craignez rien, dites-moi tout : je suis son oncle; et, s'il vous a fait quelque chagrin, croyez que je suis disposé à le réparer.

ADÈLE.

AIR Chantez, dansez, amusez-vous.

On prétend qu'à ces chagrins-là,
Hélas! il n'est point de remède;
A ce mal je sens trop déjà
Qu'il faut malgré soi que l'on cède;
Et, bien qu'il fasse trop souffrir,
On ne voudrait pas en guérir.

MICHEL.

La pauvre petite! il vous a donc parlé d'amour?

ADÈLE.

Hélas! oui : je ne sais pas comment cela s'est fait, mais il a deviné que je l'aimais quand moi je le savais à peine encore.

MICHEL.

Le malheureux! et il vous a trompée?

ADÈLE.

Même air.

Mon Armand n'est point un trompeur,
Je pouvais juger sa tendresse :
Car tout ce qu'éprouvait son cœur,
Le mien me le disait sans cesse.
Et peut-on se tromper sur rien,
Quand tous deux on s'entend si bien?

MICHEL.

Que son ingénuité me touche!

ADÈLE.

Mais, bien que mon père soit à son aise et notre famille honnête, Armand m'a franchement assuré qu'il fallait tous deux renoncer à être heureux, parce que

son père et sa mère ne permettraient jamais qu'il se mariât avec une fille de la campagne.

AIR : Jetez les yeux sur le portrait.

Renfermant depuis dans nos cœurs
Un sentiment si doux, si tendre,
Nos yeux ont bien versé des pleurs,
Et je ne puis encor comprendre
Pourquoi les villes, de tous temps,
Ont ainsi méprisé les champs.

MICHEL.

Les pauvres enfans! Eh bien! voilà le fruit d'un sot orgueil.

AIR : Ainsi jadis un grand prophète.

Je ne vois partout qu'impudence,
Qu'avarice et que vanité;
On se moque de l'innocence,
Et l'on marchande la beauté.
Trompés dans leurs extravagances,
Que de fous avec leurs trésors,
Croyant payer des jouissances,
N'ont acheté que des remords!

ADÈLE.

C'est trop vrai.

MICHEL.

Armand trouvait le bonheur, la folie l'en éloigne; mais c'est ce que je ne souffrirai pas; certes je ne le souffrirai pas, je saurai bien.....

ADÈLE.

Votre colère me fait trembler; que voulez-vous donc faire?

MICHEL.

Ne craignez rien, ma chère, mon frère et ma sœur ont perdu le sens.

AIR : Amusez-vous, jeunes fillettes.

Mais, quoi qu'ils puissent faire et dire,
Leurs efforts seront impuissans;
Le pauvre Armand est en délire :
Je saurai le rendre au bon sens.
Je veux, quoique sa mère en gronde,
Qu'il soit heureux dès aujourd'hui,
Malgré son père et tout le monde,
S'il le faut, même malgré lui.

ADÈLE.

Hélas! ils n'y consentiront jamais.

MICHEL.

Oh! je vais dresser une bonne donation qui fera deux heureux, si tout le monde n'est pas fou; si tout le monde extravague, morbleu! je leur romps en visière, et j'envoie au diable toute la famille; mais ne craignez rien, vous dis-je. Elle est charmante... O les extravagans! avec leur rouge, leurs schalls, leurs grecques, leur or, leurs diamans, auront-ils un trésor comme celui-là? Elle est fraîche, douce, simple; elle est charmante!

(Il sort.)

SCÈNE XI.

ADÈLE, seule, et RICHARD ensuite.

ADÈLE.

Je crois que l'oncle est à nous. La victoire n'était pas difficile; c'est un si bon homme; sa franchise me fait presque rougir. J'ai toujours détesté l'artifice; mais pourquoi ce scrupule? mon intention est pure, et mon adresse n'est point coupable.

AIR : Vaudeville des deux Veuves.

Ah! quel bonheur si désormais,
Chacun adoptant mon système,
Ici l'on ne trompait jamais
Que pour rendre heureux ce qu'on aime!
Mais à s'attraper tour à tour,
Aujourd'hui partout on s'occupe;
En affaire comme en amour,
Tout le monde est trompeur ou dupe.

RICHARD, accourant.

Prenez garde à vous; voici la mère! elle a tant d'humeur, que je n'ose pas l'aborder. Le baromètre est à la tempête.

ADÈLE, sortant avec lui

Eh bien, viens avec moi.

SCÈNE XII.

Mme DUPRÉ, seule.

Quel maudit voyage! il me ruine. Oh! quel siècle que le nôtre! Que de têtes à l'envers! il n'y a plus de bon sens, plus d'économie nulle part; le peu d'argent qu'on a, on le jette par les fenêtres, et on manque de tout. Voyez cette maison, quel désordre! Par le temps qu'il fait, tout est ouvert, et l'on ne trouve personne à qui parler.

AIR. Buvons à tire larigo.

Oh! bon Dieu, que tout est changé!
Comment s'y reconnaître?
On n'est ni servi ni logé,
Et tout valet est maître.
Les mœurs, la raison,
Même la saison,
Tout prend une autre face;
L'été n'est plus chaud,
L'hiver vient trop tôt;
Rien ne reste à sa place.

Il faudra cependant bien qu'à la fin il vienne quelqu'un ici. Sonnons. (Elle sonne.) Ils sont sourds... (Elle sonne d'un autre côté.) On ne répond pas. Mon fils est un étourdi; sa belle est sûrement une jeune folle aussi légère que lui. Il est tout simple que leurs valets leur ressemblent, et que personne ici ne sache ce qu'il fait. Voici cependant quelqu'un qui a l'air raisonnable.

SCÈNE XIII.

ADÈLE, en vieille, Mme DUPRÉ.

ADÈLE.

PEUT-ON savoir ce que cherche madame?

Mme DUPRÉ.

Vous êtes bien bonne, madame. Je voulais parler à un jeune homme qui demeure ici, ou à une dame à qui appartient cette maison.

ADÈLE.

C'est à moi, madame.

Mme DUPRÉ.

Vous me surprenez; on m'en avait fait un tout autre portrait. Quoi! c'est vous qui vous nommez madame Adèle?

ADÈLE.

Non, madame. Je me nomme Dufour; mais je crois que vous voulez parler d'une de mes locataires, d'une jeune femme; elle ne tardera peut-être pas à rentrer: cependant je n'en voudrais pas répondre.

Mme DUPRÉ.

Je le crois. Toutes ces jeunes personnes ont un train de vie si étrange!

ADÈLE.

Dès le matin elles sortent; elles courent les ventes, elles vont à deux ou trois déjeûnés; enfin, elles sont bien partout, excepté chez elles.

Mme DUPRÉ.

La jeunesse ne songe en effet qu'à s'amuser, et nous laisse tous les embarras de la vie.

ADÈLE.

AIR : Daignez m'épargner le reste.

Tous les ménages sont déserts;
Nos jeunes gens dans leur folie,
Au spectacle, aux jeux, aux concerts,
Aux bals, aux thés passent leur vie.
Quand pour leur bien nous travaillons,
L'amour seul occupe leurs veilles;
Du monde ils sont les papillons,
Et nous en sommes les abeilles.

Mme DUPRÉ.

Vous avez raison; c'est ce que je dis tous les jours; et l'on prétend que je radote. De notre temps tout allait beaucoup mieux.

ADÈLE.

Sans contredit : les modes étaient décentes.

Mme DUPRÉ.

Tous les devoirs étaient remplis.

ADÈLE.

Les femmes s'occupaient de leur ménage.

Mme DUPRÉ.

Les jeunes gens étaient sages, mais polis. A présent ils ne font pas plus d'attention à une femme de cinquante ans, que si elle n'existait pas.

ADÈLE.

Il faut, pour s'attirer leur hommage, être jeune, fraîche, jolie, élégante : ils n'ont pas le sens commun.

Mme DUPRÉ.

AIR : Des portraits à la mode.

Jadis l'amour se traitait gravement;
On se mariait bien plus sagement,
Et d'une fille le discret amant
Ne faisait sa cour qu'à la mère.
De l'hymen lorsque je subis les lois,
De mes parens Dupré fut l'heureux choix,
Et je le vis pour la première fois
Quand nous fûmes chez le notaire.

ADÈLE.

Oui, on se mariait par convenance : c'était charmant.

Même air.

Hélas! en vain dès long-temps je le dis,
Rien ne se fait ici comme jadis.
Nos jeunes gens sont tous des étourdis
Qui du plaisir suivent l'amorce.
On ne parle que de beaux sentimens;
Avant d'être époux on veut être amans;
Mais trop souvent de ces tendres romans
Le dénouement est un divorce.

Mme DUPRÉ.

Aujourd'hui tous nos jeunes éventés,
Bien parfumés, bien tondus, bien bottés,
Courent partout de beautés en beautés,
Mais sans qu'aucune les attache.
A leurs yeux de nos modernes Vénus
La mode offre les charmes presque nus,
Et la raison, les mœurs et les vertus,
C'est ici tout ce qu'on nous cache.

ADÈLE.

Jeunes beautés, abjurez cette erreur,
Consultez mieux l'instinct de votre cœur :
Il vous dira qu'en chassant la pudeur,
Le désir s'enfuit sur ses traces ;
Ne vous montrez que derrière un rideau ;
D'un dieu malin redoutez le flambeau :
Vous devez voir, puisqu'il porte un bandeau,
Qu'il aime à deviner les grâces.

Mme DUPRÉ.

Votre manière de penser est si conforme à la mienne, qu'elle excite ma confiance. (Elles s'asseyent toutes deux.) Vous saurez, madame, que je suis mère d'un de ces étourdis qui suivent toutes les folies du jour. Vous connaissez le jeune Armand?

ADÈLE.

Hélas! oui, madame ; il est intéressant, bien fait, spirituel. Je ne lui connais d'autre défaut que d'être trop jeune, et d'avoir la tête un peu trop légère.

Mme DUPRÉ.

C'est cela même : vous le jugez comme moi ; j'aurais voulu pour son bien qu'il cherchât à épouser quelque femme riche, économe et mûre, qui le garantît par sa raison des écueils que rencontre la jeunesse ; mais, par malheur, il s'est monté la tête pour cette jeune Adèle dont je vous parlais ; il ne veut vivre que pour elle, et prétend l'épouser en dépit de nous.

ADÈLE.

A qui le dites-vous, madame? J'ai fait inutilement tout ce que j'ai pu pour l'en détourner ; il m'inspirait le plus tendre intérêt ; je suis riche, veuve et libre ; j'espérais le guider, l'éclairer, l'attacher. S'il avait voulu

partager ma fortune, je lui aurais appris l'art d'en jouir avec économie, et de l'augmenter avec intelligence. Ses parens, je l'espère, auraient approuvé un pareil choix, mais, le petit volage, après m'avoir promis un tendre retour et beaucoup de docilité, a fait un coup de tête, et m'a presque tout-à-fait détachée de lui.

Mme DUPRÉ.

Ah! madame, que vous m'affligez! comme un pareil lien aurait été raisonnable et heureux! Que vous manquait-il donc, à son avis?

ADÈLE.

Le petit ingrat ne me trouvait pas assez à la mode; il aurait désiré, que sais-je! une vingtaine d'années de moins, une robe à la grecque, une perruque blonde, des cothurnes, un boguet; enfin, tout ce dont on raffole aujourd'hui.

Mme DUPRÉ.

(Elles se lèvent.)

L'imbécile! je suis furieuse.

ADÈLE.

Et moi, je suis outrée.

Mme DUPRÉ.

De grâce, calmez-vous, tout n'est pas encore perdu; le lien qu'il a, dit-il, contracté, est nul, étant fait sans notre aveu, et nous arrivons exprès pour le rompre.

ADÈLE.

Vous me charmez: je suis ravie qu'il soit puni de sa légèreté; mais je suis trop piquée pour jamais penser à lui. J'étais folle de m'en occuper.

Mme DUPRÉ.

J'espère que vous ne conserverez pas toujours cette colère, et que, s'il revient digne de vous, vous reprendrez des projets qui, je l'avoue, me conviennent infiniment.

ADÈLE.

Croyez qu'en tout point je me sentirai très disposée à écouter les conseils d'une personne aussi sage que vous. Nous en causerons; mais il me vient une idée: Armand n'est pas ici; pour l'attendre plus commodément, prenez un logement dans ma maison.

Mme DUPRÉ.

J'accepte avec joie une offre faite si obligeamment.

(Elles s'embrassent.)

ADELE.

Venez donc, madame, que je vous montre votre appartement; nous y ferons transporter vos paquets de votre auberge.

Mme DUPRÉ.

Votre honnêteté me charme et m'inspire une véritable amitié. Il faut que mon fils soit fou pour ne pas sentir tout ce que vous valez.

ADÈLE.

Vous savez ce que je pense de lui : si je pouvais vous voir d'accord, je serais au comble de mes vœux.

(Elles sortent en se faisant des complimens à la porte, et des révérences. Richard arrive et arrête Adèle.)

SCÈNE XIV.

RICHARD, ADÈLE.

ADÈLE.

Que veux-tu ?

RICHARD.

C'est mon jeune maître qui perd la tête, et qui veut à toute force vous voir.

ADÈLE.

Tâche de m'en débarrasser ; tout serait perdu s'il paraissait ici.

(Elle sort.)

SCÈNE XV.

RICHARD, ARMAND.

RICHARD, à part.

C'est bien dit, l'en débarrasser; par quel moyen ? L'amour n'entend pas raison, surtout lorsqu'il est malheureux. Le voici. (A Armand.) De grâce, sortez.

ARMAND.

Non, mon pauvre Richard ; il faut que je la voie, ou que je meure.

RICHARD.

Vous ne mourrez ni ne la verrez ; elle ne veut ni l'un ni l'autre.

ARMAND.

Dis seulement si elle pense à moi.

RICHARD.

Sûrement; elle vous donne dans sa colère de jolies épithètes, elle vous maltraitera bien davantage si vous osez rester.

ARMAND.

Certainement je resterai; je veux... une explication.

RICHARD.

Oh! vous voulez une explication! J'entends quelqu'un qui arrive; justement, c'est votre père.

ARMAND.

Je me sauve.

RICHARD.

Et l'explication, vous l'oubliez! restez donc, vous avez un peu besoin de sermon.

ARMAND.

Je reviendrai quand je serai plus en état de les supporter.

(Ils sortent.)

SCÈNE XVI.

DUPRÉ, seul.

Parbleu! c'est une sotte chose qu'une ville de province! Ce n'est pas de l'air, c'est de l'ennui qu'on y respire. Tout le monde y va à pied; on n'y voit point de voitures et pas l'ombre d'un carrick. Les costumes et les femmes y sont d'un antique assommant : d'honneur, ce n'est qu'à Paris qu'on voit des figures humaines.

Le portier m'a dit que mon fils était sorti, mais que la jeune Adèle était visible. Elle va sûrement se rendre

ici. Je parie que c'est une petite personne bien gauche, bien maussade, bien provinciale.

AIR : De la Camargo.

Je la vois d'ici,
Elle est faite ainsi:
Corps étroit et bien long,
Jupon sur jupon,
Toupet retapé,
Manteau mal drapé,
Ton de voix glapissant,
Avec de l'accent.

Révérence
Et silence,
Fade compliment
Qui ment;
Beauté mince
De province,
Voilà trait pour trait
Votre vrai portrait.

Épais embonpoint,
Manches jusqu'aux poings,
Petits yeux et grand nez,
Et pieds mal tournés;
Talent négligé,
Cerveau mal rangé,
Par maint vieux préjugé
Toujours engorgé.

Courant après l'esprit,
Sans cause elle sourit,
Et toujours écoute sans entendre
L'amant tendre
Qui croit prendre
Un cœur d'un grand prix
Que d'autres ont pris.

Tout homme de goût
N'a que du dégoût
Pour ces tristes sujets,
Ces fades objets.
Ce n'est qu'à Paris
Qu'il peut être épris;
Car Paris, des houris
Est le paradis.

Et je serais le beau-père d'une femme comme cela! Ça me ferait un tort irréparable. Ce salon-ci cependant n'est pas trop mal meublé. Voilà un forté-piano : comment! elle serait musicienne! Oh! je gage qu'elle chante quelque air de Rameau, avec un ton bien aigre et des cadences perlées. En vérité, nos pères étaient de tristes mortels! Il est bien heureux pour nous qu'ils ne soient pas tous morts de consomption. Mais qu'est-ce que je vois? une élégante ici, à Strasbourg! Ça ne se peut pas.

SCÈNE XVII.

ADÈLE, en élégante, DUPRÉ.

ADÈLE.

Comment, à cette heure-ci, personne encore dans le salon! Ah! pardon, je ne vous voyais pas.

DUPRÉ.

Elle est vraiment mise à merveille.

ADÈLE.

Me trompé-je? Un homme d'une tournure agréable, à la Titus, ici! C'est un phénomène.

DUPRÉ.

Je lui crois du goût. Je vous attendais avec une vive impatience, madame.

ADÈLE.

Vous m'attendiez? J'en suis vraiment surprise, n'ayant pas l'honneur d'être connue de vous.

DUPRÉ.

Vous trouverez très simple que je cherche avec empressement à vous parler d'une affaire qui nous intéresse tous deux.

ADÈLE.

D'une affaire qui nous intéresse! Est-ce une affaire importante, quelques fêtes nouvelles, quelques schalls d'un nouveau genre, quelques modes arrivées de Paris? En ce cas-là, parlez vite, il n'y a que cela qui m'intéresse : toute autre affaire m'ennuie à périr.

DUPRÉ.

Que son aimable légèreté me plaît! Non, c'est plus sérieux, ma parole; ce n'est pas une affaire de mode, car c'est une affaire de cœur.

ADÈLE.

Une affaire de cœur! c'est assez joli, quand ce n'est ni trop approfondi ni trop langoureux; mais ce qui me paraît d'abord assez piquant, c'est que nous ayons à parler d'une affaire semblable, sans nous connaître.

DUPRÉ.

Vous ne me connaîtrez que trop tôt.

ADÈLE.

Tout me dit que c'est une connaissance très aimable à

faire, et qui dissipera l'ennui que me donnent nos tristes provinciaux.

DUPRÉ.

Elle est ravissante! quel tact elle a !

ADÈLE.

Mais, comment saviez-vous que j'étais venue chez Adèle?

DUPRÉ.

Chez Adèle! quoi! ce n'est pas à madame Adèle que j'ai l'honneur de parler ?

ADÈLE.

Je suis une de ses amies, et je me nomme Fleurville.

DUPRÉ.

Pardonnez ma méprise; mais, parbleu! je suis charmé que vous ne soyez pas la personne que j'attends.

ADÈLE.

Le compliment n'est pas du tout galant.

DUPRÉ.

Plus que vous ne le pensez : je viens faire auprès de votre amie une démarche qui lui déplaira sans doute; et, en vous voyant, je sentais déjà, ma foi, qu'elle m'aurait infiniment coûté.

ADÈLE.

Vous savez que les femmes sont curieuses, et vous piquez ma curiosité; pourrais-je savoir quelle est cette démarche qui doit être si désagréable pour Adèle?

DUPRÉ.

Puisque vous êtes son amie, vous pouvez m'aider à la lui faire supporter. Je viens lui enlever un amant.

ADÈLE.

Fi donc, enlever un amant! Mais, en effet, c'est une noirceur qui ne se pardonne pas.

AIR : Et rajeunir par la gaîté.

Sur votre agréable tournure,
Je vous jugeais tout autrement;
Car vous n'avez ni la figure,
Ni la tristesse d'un pédant.
Peut-on croire qu'un homme aimable
Nous vienne enlever nos amans?
Faire ce tour abominable,
C'est jouer le rôle du Temps.

DUPRÉ.

Écoutez-moi, vous êtes trop jolie pour n'être pas douce et raisonnable.

AIR : Du ballet des Pierrots.

La beauté, par tout encensée,
Montre toujours de la douceur;
La laideur, par trop délaissée,
Est souvent sujette à l'humeur.
Le froid ennui qui suit ses traces,
Aigrit son esprit et son ton,
Et c'est toujours auprès des grâces
Que j'aime à chercher la raison.

ADÈLE.

Je ne sais pas si vous m'en trouverez beaucoup, elle est bien passée de mode; mais revenons à ce que vous vouliez me dire.

DUPRÉ.

Étant liée avec Adèle, vous devez connaître Armand.

ADÈLE.

Beaucoup.

DUPRÉ.

Je suis son père, et je viens lui déclarer que je ne puis approuver un lien que mon fils contracte avec elle, sans mon consentement.

ADÈLE.

Votre consentement! mais c'est un style de père de comédie. Est-ce qu'on consulte ses parens aujourd'hui? ce n'est plus la mode; au fond, quel motif avez-vous pour empêcher ce mariage?

DUPRÉ.

Mille.

ADÈLE.

Mille! c'est beaucoup. Vous ne connaissez pas Adèle?

DUPRÉ.

Non, mais je suis sûr d'avance qu'elle n'est pas comme je voudrais qu'elle fût.

ADÈLE.

Et comment faut-il donc être pour vous plaire?

DUPRÉ.

Comme il est très rare qu'on soit; comme vous, par exemple.

ADÈLE.

Vous êtes obligeant; mais que savez-vous? peut-être elle est mieux que moi.

DUPRÉ.

Cela ne se peut pas. Je vois à votre air, à votre ton, au goût qui règne dans votre ajustement, que vous venez de Paris. Une provinciale ne peut pas vous ressembler.

AIR : Le lendemain.

On ne connaît l'art de plaire,
Sur mon honneur, qu'à Paris.
La grâce vive et légère
Ne se trouve qu'à Paris.
Les têtes à la romaine,
Ne brillent plus qu'à Paris.
Toutes les Grecques d'Athène
Sont à Paris.

ADÈLE.

Enfin, vous voulez que votre fils se marie pour vous, et non pour lui; c'est de la bizarrerie, de la pédanterie, de la tyrannie. Je suis bien meilleure que vous, moi; je vous avouerai qu'Armand m'avait tourné la tête, mais il me préfère Adèle; j'aurais pu leur susciter quelques obstacles, leur faire quelques scènes, enfin les tourmenter. Mais le bonheur et l'amour sont si rares, que j'ai juré de ne jamais les troubler quand je les rencontre, et ils durent si peu qu'on ne saurait trop se presser d'en jouir.

AIR : Gusman disait à sa bergère.

De l'amour la rose est l'image:
Tous deux ont la même fraîcheur;
Tous deux piquent, c'est leur usage;
La rose au doigt, l'amour au cœur.
Dès qu'on voit naître amour et rose,
Il faut promptement s'en saisir.
A peine éclos, à peine éclose,
Amour et rose vont mourir.

DUPRÉ.

Je n'ai jamais rien vu de plus aimable. Mais, madame, je n'en reviens pas; mon fils est donc aveugle?

Comment a-t-il pu être insensible à tant de grâces, et vous préférer Adèle?

ADÈLE.

Si vous voulez le savoir, je vous dirai que la raison qu'il en donne est un peu folle. Il prétend que je lui plais beaucoup, mais qu'Adèle est plus simple que moi. Il me trouve, dit-il, trop recherchée, trop élégante, trop à la mode.

DUPRÉ.

Il est fou; c'est ce qui devrait le charmer.

ADÈLE.

Figurez-vous qu'il voudrait que je portasse des poches.

DUPRÉ.

Pas possible!

ADÈLE.

Il trouverait indécent que sa femme eût les bras et le cou à découvert.

DUPRÉ.

C'est incroyable!

ADÈLE.

Il raffolerait de moi, si j'étais sans cothurne et sans perruque.

DUPRÉ.

Il extravague.

ADELE.

Enfin, il ne voulait pas que j'eusse un ridicule, comme si on pouvait vivre sans ridicule aujourd'hui.

DUPRÉ.

Ma parole, c'est trop fort.

ADÈLE.

Pour lui plaire, moi, je ne voulais pas ressembler à ma grand'mère, et je l'ai abandonné à mon amie, qui partage tous ses goûts.

DUPRÉ.

Je l'aurais juré : ce serait le ménage le plus maussade, le plus bourgeois. Mais je ne le souffrirai pas : il ne sera pas dit que mon fils me fera perdre le bonheur d'avoir une belle-fille comme vous. Secondez mes efforts, je vous prie; je ne veux point de son Adèle; il ne sera jamais son mari. De grâce, épousez-le pour l'amour de moi.

ADÈLE.

Quelle folie! vous voulez réveiller un sentiment auquel je ne pensais plus.

DUPRÉ.

Mais songez que l'obstacle qui vous séparait, va être levé.

ADELE.

Je n'en crois rien; mais, au reste, nous en reparlerons. Adèle ignore apparemment que vous êtes ici. Je vais la chercher.

DUPRÉ.

Arrêtez un instant.

ADÈLE.

Non, non, je reviendrai.

(Elle sort.)

SCÈNE XVIII.

DUPRÉ, seul.

Si mon fils n'épouse pas madame de Fleurville, je l'abandonne, je le déshérite; c'est décidé. Une jeune beauté comme celle que je viens de voir, ramènera la gaîté chez moi, et me fera oublier les traces du temps. Mais elle n'est jolie que parce qu'elle est à la mode. La plus jeune femme, quand elle n'est pas à la mode, a soixante ans pour moi, et ne m'inspire que de l'ennui. Mais, à propos d'ennui, voici ma femme.

SCÈNE XIX.

DUPRÉ, Mme DUPRÉ.

Mme DUPRÉ.

Enfin, mon cher ami, je suis aussi surprise que charmée : nous voilà donc d'accord.

DUPRÉ.

Oui, sur un point, et pour la première fois de la vie; c'est charmant.

Mme DUPRÉ.

Avez-vous vu cette Adèle?

DUPRÉ.

Non, mais c'est tout comme, et je ne puis la souffrir. Je la vois d'ici, gauche, idiote et maladroite.

Mme DUPRÉ.

Je ne l'ai pas vue non plus, mais je la déteste. Je

suis sûre que c'est une folle. Au reste, j'ai vu ici une autre femme qui avait aussi des droits sur Armand, et qui me conviendrait infiniment mieux à tous égards.

DUPRÉ.

Comment! vous l'avez vue, et elle vous plaît! vous me charmez; je l'ai rencontrée aussi tout à l'heure dans ce salon, et elle m'enchante.

Mme DUPRÉ.

Mais vous êtes d'une raison aujourd'hui qui m'étonne.

DUPRÉ.

Votre goût se forme, d'honneur; il faut que je vous embrasse.

SCÈNE XX.

DUPRÉ, Mme DUPRÉ, MICHEL DUPRÉ.

MICHEL.

Bravo! bravo! rien n'est plus pastoral; je suis, ma foi, fort aise de vous voir si bien ensemble, et revenant à nos mœurs villageoises.

DUPRÉ.

Mon frère, ce jour-ci est un jour de miracle; en voici deux : non-seulement ma femme et moi nous sommes d'accord pour rompre le mariage de mon fils, mais nous avons chacun trouvé tellement de notre goût une autre femme, qui a de justes droits sur lui, que nous voulons tous deux le ramener à cette aimable personne.

MICHEL.

Eh bien! il est encore un troisième miracle; c'est que

j'ai vu ici, comme vous, cette autre personne, qu'elle m'a intéressé, captivé tout-à-fait, et que je ne serai content que si elle devient ma nièce et votre belle-fille.

DUPRÉ.

Vraiment cette rencontre est incroyable.

Mme DUPRÉ.

Je n'en reviens pas.

MICHEL.

Enfin, voici l'enfant prodigue; il est bien impossible qu'il nous résiste, puisque nous sommes d'accord, et trois contre un.

SCÈNE XXI.

ARMAND ET LES PRÉCÉDENS.

ARMAND, à part.

Je suis pris. (Haut.) Vous voyez devant vous un coupable, qui vient, animé du plus juste repentir, expier sa folle légèreté par un sincère aveu, et justifier celle qui en a été l'innocente victime : j'avoue donc un tort impardonnable, je vous ai écrit.....

DUPRÉ.

Encore un miracle! il se repent, tout lui sera pardonné.

Mme DUPRÉ.

Il revient à la raison, je n'ai plus de colère.

MICHEL.

C'est charmant; viens, mon neveu, ta complaisance nous comble de joie.

ARMAND.

Que de bontés ! quoi ! vous me pardonneriez, et Adèle pourrait...

Mme DUPRÉ.

Ne parlons plus d'Adèle, c'est une folle qu'il faut oublier; nous savons tous tes secrets : tu aimais une autre femme plus raisonnable; reviens-y, nous approuverons ton choix.

ARMAND.

Que voulez-vous dire? de qui voulez-vous donc parler?

MICHEL.

De la jeune fermière, de la naïve Claudine Dumont.

Mme DUPRÉ.

Eh! non, il est fou; c'est de la respectable madame Dufour.

DUPRÉ.

Elle extravague; je te parle de l'élégante madame de Fleurville, de la plus jolie femme que je connaisse.

ARMAND.

Je veux mourir si je connais une de celles que vous me nommez; d'ailleurs, en vous avouant mes torts, je déclare que je n'aime et n'aimerai jamais qu'Adèle.

Mme DUPRÉ.

Voilà sa folie qui lui reprend.

DUPRÉ.

Mais, vous-même, de qui voulez-vous parler?

MICHEL.

Quel diable de nom nous avez-vous dit, mon frère?

ARMAND.

Comment me serait-il possible de vous entendre? vous ne vous entendez pas vous-mêmes.

DUPRÉ.

Finissons cette inutile querelle; je suis sûr qu'en offrant à ses yeux celle dont je parle, il rougira de son erreur et tombera à ses pieds.

Mme DUPRÉ.

Je le crois bien.

MICHEL.

Je n'en doute point.

ARMAND.

Je ne vous comprends pas; mais je suis sûr qu'en voyant Adèle, vous ne me désapprouverez plus. Richard! Richard!

SCÈNE XXII.

RICHARD, LES PRÉCÉDENS.

RICHARD.

Me voici.

DUPRÉ.

Prie madame de Fleurville d'avoir la complaisance de venir un moment dans le salon.

RICHARD.

J'y vais.

Mme DUPRÉ.

Dis à madame Dufour que je la conjure de venir me parler.

RICHARD.

Vous allez être obéie.

MICHEL.

Amène-moi promptement cette jeune fermière, la jolie Claudine Dumont.

RICHARD.

J'y cours.

ARMAND.

Mon cher Richard, va trouver Adèle; dis-lui que mes parens l'attendent, que je la supplie de paraître à leurs yeux, qu'il y va du bonheur de ma vie.

RICHARD, montrant Adèle.

Place, place; tenez, voilà les quatre personnes que vous demandez.

SCÈNE XXIII.

ADÈLE ET LES PRÉCÉDENS.

MICHEL.

ENSEMBLE. C'est ma fermière si jolie.

DUPRÉ.

C'est Fleurville, je le vois bien.

Mme DUPRÉ.

Ah! bon Dieu, qu'elle est rajeunie!

DUPRÉ. MICHEL.

Mais quel habit et quel maintien! (*ter.*)

ARMAND.

Qu'elle est belle, aimable et touchante!
Je crois qu'ils la trouvent charmante.

MICHEL. DUPRÉ. Mme DUPRÉ.

Elle est belle, aimable et touchante,
Elle est, elle est, ma foi, charmante.
Vraiment je n'y conçois plus rien.
Mais je la trouve toujours bien. (*bis.*)

ARMAND.

On voulait rompre mon lien,
On la voit, je ne crains plus rien.
On voulait rompre mon lien,
On la voit, je ne crains plus rien. (*ter.*)

ADÈLE.

C'est à moi à expliquer une surprise dont je suis la cause. J'avais à me plaindre de vous tous; vous m'avez condamnée sans m'entendre, et vous m'avez dédaignée sans me connaître; j'ai cherché à vous plaire et à me plier à vos différens caractères : j'espère que vous me pardonnerez cette innocente vengeance. Vous, Armand, votre tort est plus grave; je vous aimais, mais je vous avais déclaré que je ne serais jamais à vous sans l'aveu de vos parens; vous les avez trompés; vous m'avez offensée : ne comptez plus sur un cœur que votre légèreté vous rend indigne de posséder.

ARMAND.

Je suis perdu !

Mme DUPRÉ.

Je n'en reviens pas, mais je ne puis lui en vouloir; je reconnais dans ce qu'elle dit la raison du bon vieux temps.

DUPRÉ.

Ma parole d'honneur, c'est merveilleux; j'y ai été tout-à-fait attrapé; comme elle a joué tous ses rôles! Mais, malgré son changement de costume, je la trouve charmante, et je ne lui vois plus aucun tort.

MICHEL.

Ma foi, Adèle a toute la vertu de Claudine, et me raccommode avec la ville. Mon frère, si vous m'en

croyez, nous conjurerons Adèle de pardonner à Armand, et de former le lien que nous voulions rompre.

ARMAND.

Ah ! mon oncle, vous me rendez la vie. (A Adèle.) Serez-vous inflexible ?

ADÈLE.

Vous y consentez, je lui pardonne, et toute ma vie je chercherai plus sérieusement qu'aujourd'hui à prendre les formes qui pourront vous plaire.

ARMAND.

Je suis au comble de mes vœux.

DUPRÉ.

Nous sommes tous contens.

ARMAND.

Rien n'est impossible à la grâce et à l'amour.

VAUDEVILLE.

Mme DUPRÉ, unissant Adèle et Armand

En couronnant votre tendresse,
Au printemps je crois revenir.
Les voluptés de la vieillesse
Sont bienfaisance et souvenir. (*bis.*)
Du bonheur dont on est la cause,
A tout âge l'on peut jouir;
C'est par là qu'on métamorphose
Toutes les peines en plaisir. (*bis.*)

ARMAND.

Quand on aime, à tout on se plie :
Adèle a montré qu'à propos
La raison sait de la folie
Prendre le masque et les grelots;

ADÈLE,

Et moi, je prouve, lorsque j'ose
Lui jurer d'être sage un jour,
Qu'il n'est point de métamorphose
Qui soit impossible à l'amour.

MICHEL.

J'ai vu l'esprit et l'élégance,
Déposant leur éclat trompeur,
De nos champs prendre l'innocence,
Le simple habit et la candeur.
A mes yeux j'ai vu cette rose
Devenir bouton à son tour.
Ce n'est pas la métamorphose
Que fait le plus souvent l'amour.

DUPRÉ.

Telle beauté qui se promène
Dans le wiski le plus brillant,
D'une Grecque ou d'une Romaine
Nous montre le luxe élégant.
Elle ne dit pas, et pour cause,
Ce qu'elle était auparavant;
Mais, en fait de métamorphose,
De nos jours on est bien savant.

ADÈLE, au public

Après avoir, pour être heureuse,
Changé de rôle à tout moment,
Adèle, inquiète et peureuse,
Craint encor votre jugement.
Mais faites-lui gagner sa cause,
Alors son cœur sera content;
Et c'est une métamorphose
Que vous ferez en un instant.

FIN DU THÉATRE.

POÉSIES DIVERSES.

ÉPÎTRES, VERS, CONTES, FABLES,

ROMANCES ET CHANSONS.

ÉPÎTRES, VERS.

VERS

A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE,

A la suite d'une discussion dans laquelle elle prétendait que le climat seul influait sur les mœurs, tandis que je soutenais que les mœurs dépendaient des lois.

(1786.)

Ne croyez point que la nature
Ait rien fait de mal ici-bas;
C'est une glace simple et pure,
Qui reçoit les objets, mais ne les forme pas.
Elle produit les fleurs et la verdure,
Et la chaleur et les frimas;
Mais des mœurs, des talens l'incertaine culture
Ne dépend que des lois, et non point des climats.
Vous avez vu, dans ce pays stérile
Où vit avec effort l'Ostrogoth indigent,
Des Gustaves heureux long-temps le sceptre habile
Étonner par son poids tout l'empire tremblant.
Au milieu des roseaux, la Hollande guerrière
Se créait un pays, des vaisseaux, des trésors:
Maîtresse du crédit qui gouverne la terre,
Aujourd'hui l'opulence engourdit ses ressorts.
Visitez avec moi la maîtresse du monde,
Peut-être son éclat frappe encor les regards;
De ce Tibre orgueilleux venez admirer l'onde:
Le Capitole est là; mais où sont les Césars?

Un pontife en bannit le dieu de la victoire.
Ce temple de l'honneur et de la liberté
Me montre la mollesse et me cache la gloire;
J'y cherche les vertus, j'y vois l'oisiveté.
L'aveugle fanatisme y détruit le génie;
De ces augustes lieux il flétrit les honneurs,
Et n'y peut plus former (tant Rome est avilie!)
Que des hommes sans sexe et des femmes sans mœurs.
Et ces lieux dont les noms flattent encor l'oreille,
Ce berceau des talens, des muses, des héros,
Ces lieux où chaque pas rappelle une merveille,
La Grèce, noble encor par ses tristes tombeaux,
Qu'offre-t-elle aux regards des voyageurs avides?
Quelques débris fameux échappés aux tyrans,
Des despotes cruels, des esclaves timides,
Des dervis insensés, des moines ignorans.
Vous y trouvez encor le Pinde et le Permesse;
Tempé vous offre encor son fortuné vallon:
Ce sont les mêmes lieux, mais ce n'est plus la Grèce;
C'est le même soleil, ce n'est plus Apollon.
Par un sort différent, admirez ces contrées,
Que le ciel sut priver de ses plus doux présens,
Par d'éternels frimas des autres séparées,
Et connaissant à peine une ombre de printemps.
Ces lieux n'étaient fameux que par leur barbarie:
Des Slaves et des Huns les essaims destructeurs,
Fuyant les tristes champs d'une ingrate patrie,
De la guerre en tous lieux versèrent les horreurs.
A leur tour enchaînés par d'insolens Tartares,
Sans arts et sans talens, un éternel oubli
Semblait devoir couvrir les querelles barbares
De ce peuple opprimé, dans l'ombre enseveli:

Un seul homme s'élève, et, son mâle génie
Soumettant la nature à ses hardis travaux,
Au rang des grands États il porte la Russie,
Et fait de ses sujets un peuple de héros.
Il lui donne des lois; il étend sa puissance;
A ses vainqueurs altiers il fait porter ses fers:
Il détrône des rois, il fait trembler Byzance,
Et du sud et du nord il unit les deux mers.
Catherine, achevant ce qu'il sut entreprendre,
Offre en tout son éclat, à nos regards surpris,
Un empire aussi grand que celui d'Alexandre,
Éclairé par les arts du siècle de Louis;
Tschesmé, qui fume encore des feux de sa victoire;
Le Tartare étonné de porter ses drapeaux.
Des brigands subjugués ont consacré sa gloire;
Des lois et des bienfaits illustrent son repos.
La douce tolérance et l'active industrie
Viennent peupler les champs, embellir les cités,
Et ses heureux États deviendront la patrie
Des arts et des talens naissant de tous côtés.
Que ce tableau brillant dissipe le délire
D'un préjugé fatal trop long-tems respecté;
Les lois, et non les lieux, font le sort d'un empire;
Il n'est point de climats pour la célébrité.
Les sceptres sont égaux, et l'éclat qu'on leur donne
Ne dépend que des mains qui savent les tenir:
En tout temps et partout, quand le génie ordonne,
La nature doit obéir.

ÉPITAPHE DE ZÉMIRE,

PETITE CHIENNE DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE.

Ici mourut Zémire, et les grâces en deuil
Doivent jeter des fleurs sur son cercueil.
Constante dans ses goûts, à la course légère,
Comme Tom son aïeul, comme Lady sa mère *,
Son seul défaut était un peu d'humeur;
Mais ce défaut venait d'un très bon cœur.
Quand on aime, on craint tant! Zémire aimait tant celle
Que tout le monde aime comme elle!
Croyez-vous qu'on aime en repos,
Ayant cent peuples pour rivaux?
Les dieux, témoins de sa tendresse,
Devaient à sa fidélité
Le don de l'immortalité,
Pour qu'elle fût toujours auprès de sa maîtresse.

* Noms de deux chiens anglais donnés à l'impératrice par l'ambassadeur d'Angleterre.

ÉPÎTRE A LA FIÈVRE.

VERS ADRESSÉS AU PRINCE DE LIGNE,

QUI AVAIT LA FIÈVRE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Divinité pâle et cruelle,
Quoi ! tu veux fixer dans son lit
Ce prince si léger, que jamais on ne vit
Fixé deux jours près d'une belle !
Il bravera ta cruauté;
Il rira de ta vaine audace.
Un docteur, partout respecté,
Promet qu'en deux jours il te chasse.
Moi, pour lui rendre la santé,
Sur d'autres docteurs j'ai compté.
Son aimable gaîté, son esprit et sa grâce
Valent mieux que la Faculté.
L'ennui, le dégoût, la tristesse,
Ces trois ministres du trépas,
Ces trois tyrans de l'humaine faiblesse,
Craignent mon prince et ne l'approchent pas.
Pâle déesse, tu t'abuses,
Si tu comptes le retenir.
Occupé par la gloire et l'amour et les muses,
Il n'a pas le temps de mourir.

Des grâces la bonté divine,
Lui réservant leurs plus douces faveurs,
De ses jours fortunés fit un tissu de fleurs,
Sans y laisser de place pour l'épine;
Et, si tout habitant de ce mortel séjour
Dans le fleuve des maux doit boire,
Il est écrit du moins, au temple de mémoire,
Que mon prince n'aura que la fièvre d'amour,
Ou bien la fièvre de la gloire.
Cher prince, je vous vois vainqueur
De cette fièvre au teint jaune et livide.
Ne prenez désormais que le plaisir pour guide,
Pour médecin que le bonheur.
Interrogez la médecine,
Si vous ne voulez rien qu'un peu plus de santé;
Mais, puisque vous visez à l'immortalité,
Consultez toujours Catherine.

LE SAGE BAVARD,

ÉPIGRAMME.

Vous parlez un peu trop, disait-on à Ménandre.
« Je le sais; mais, dit-il, les sottises d'autrui
» M'ont toujours causé tant d'ennui,
» Que j'aime beaucoup mieux en dire qu'en entendre. »

VERS SUR LA CAMPAGNE,

ADRESSÉS AU COMTE SCHOUWALOW.

Un air pur, un bois sombre et des gazons bien verts,
Inspirent l'harmonie, enseignent l'art des vers.
Les accens des oiseaux, le murmure de l'onde,
De ce bocage frais la paix douce et profonde,
Ces fruits si colorés, ces épis jaunissans
Et ces brillantes fleurs, luxe aimable des champs,
Tous ces rians tableaux disposent mes pensées
A sortir sans effort, mollement cadencées,
Comme on voit un ruisseau qui, par un doux penchant,
Entre ses bords fleuris s'égare lentement.
L'esprit chante si bien ce que le cœur inspire!
Ah! c'est lui qui me dicte, et je ne fais qu'écrire.
Flore sur ma palette épanche sa couleur,
Et le zéphir léger y verse sa fraîcheur.
Philomèle à ma voix unit sa voix légère :
Le dieu du jour lui-même et m'échauffe et m'éclaire.
Mon œil voit la nature et sans voile et sans fard,
Et mon esprit la peint et sans peine et sans art;
Mais, à peine enchaîné dans le sein de la ville,
Ma lyre suspendue y devient inutile.
Je n'y vois plus les bois, je n'y vois plus les fleurs;
L'air n'est plus parfumé de leurs douces odeurs.

Sous les efforts de l'art, la nature captive
N'y frappe plus mes sens que par sa voix plaintive.
Le bruit des chars succède au doux chant des oiseaux ;
L'onde claire y languit dans de tristes canaux,
Et de mille palais la froide symétrie
Emprisonne ma vue et glace mon génie.
Leur imposant éclat, leur triste majesté
M'y ravit à la fois l'air et la liberté.
Ce n'est point dans ces lieux que les grâces se plaisent :
La fortune y domine et les muses s'y taisent.

RÉPONSE DU COMTE SCHOUWALOW.

Autrefois, d'un crayon facile,
J'écrivis deux mots à Ninon :
On goûta mon œuvre futile,
Et je vis sourire Apollon ;

Non l'Apollon dont le génie
Habitait l'antique Délos ;
Mais celui qui, fuyant l'envie,
Dans Ferney trouva le repos.

Il encouragea ma jeunesse ;
Les succès sont pour les beaux jours.
Mon âme éprouvait la tendresse ;
Ma voix célébrait les amours.

Ah ! ces heures trop fortunées
S'envolent sur l'aile du temps !
Et le midi de nos années
N'a point les grâces du printemps.

En voyant l'astre qu'on adore
Parer les cieux de sa splendeur,
On regrette toujours l'aurore,
Et ses parfums et sa fraîcheur.

L'imagination plus sage
Tient bientôt ses trésors fermés,
Et pour la primeur de notre âge
Les jolis vers semblent formés.

Auprès de la troupe immortelle
Qui jadis me donnait des lois,
Quand je cueille la fleur nouvelle,
Elle se fane sous mes doigts.

Mais en sortant de la carrière
Où le talent vous a conduit,
Toujours penché sur la barrière,
Ségur, mon cœur vous applaudit.

Votre muse, vive et modeste,
Unit des traits doux et piquans,
Et le mérite qui me reste
Est de sentir ses agrémens.

ÉPÎTRE A LAURE,

EN PARTANT POUR L'AMÉRIQUE.

(1782.)

Laure court après sa poupée :
Je cours après la gloire avec la même ardeur.
Mais Laure sera moins trompée,
Bien moins que moi dans mon erreur.
Le hochet de l'adolescence
Est plus brillant que celui de l'enfance,
Fait plus de bruit, et n'est pas moins trompeur.
Adieu, Laure... je pars. Dans mon âme attendrie,
Épouse, enfans, amis, patrie,
Luttent en vain contre l'honneur.
A ton enfance je confie
L'emploi d'ange consolateur
De l'ange qui seul est l'auteur
De mon bonheur et de ta vie.
Ton devoir est dans ton plaisir.
Ta gloire est de vivre auprès d'elle :
La mienne, orgueilleuse et cruelle,
M'ordonne aujourd'hui de la fuir.
De ton enfantine innocence,
Ma Laure, mon cœur est jaloux ;
De nos jeux aujourd'hui connais la différence :
Les miens vont à ta mère arracher un époux,

Et le charme des tiens n'est dû qu'à sa présence.
Ah ! garde au moins ma place en mon absence,
Et sois toujours à ses genoux.
Mais écoute surtout les conseils de ton père ;
Je ne suis, tu le sais, exigeant ni sévère,
Et je ne veux que ton bonheur ;
Je ne veux que te voir tous les moyens de plaire:
Esprit piquant, douceur de caractère,
Franchise d'âge d'or, égalité d'humeur,
Gaîté décente et vertu point austère,
Goût du plaisir, sans besoin du mystère,
La sensibilité qu'embellit la pudeur,
Vertus de paradis et grâces de Cythère....
Mais c'est trop exiger. Pourquoi cette frayeur ?
Non, rien n'est plus facile. Ah ! ressemble à ta mère,
Et tu satisferas tous les vœux de mon cœur.

IMPROMPTU

FAIT DANS LE JARDIN DES TUILERIES,

Au moment où Charles et Robert s'élevèrent pour la première fois dans les airs.

Quand Charles et Robert, pleins d'une noble audace,
Sur les ailes des vents s'élèvent dans les cieux,
Quels honneurs vont payer leurs efforts glorieux !
Eux-même ils ont marqué leur place
Entre les hommes et les dieux.

LE COEUR ET L'AIMANT,

COMPARAISON IMITÉE DE CONFUCIUS *.

Dans ce pays fameux par son antiquité,
Célèbre par ses mœurs, par son immensité,
Connu par ses vertus, gouverné par des sages,
Donnant à ses vainqueurs ses lois et ses usages,
Des savans respectés, d'illustres mandarins
Élèvent, pour régner, leurs jeunes souverains.
Les princes destinés au fardeau de l'empire,
Pour soutenir ce poids daignent se faire instruire,
Cherchent les vérités, écartent les flatteurs,
Et n'ornent leurs esprits que pour former leurs cœurs.
L'un d'eux, fort jeune encor, voulant un jour apprendre
Des effets de l'aimant ce que l'on peut comprendre,
Un sage mandarin, qui le suivait toujours,
Satisfit son désir et lui tint ce discours :
« L'aimant, par une force invisible et profonde,
Est sans cesse entraîné vers les pôles du monde;
Il attire le fer par un pouvoir secret;
Plus l'objet en approche, et plus il a d'effet.
De même que l'aimant, un cœur juste et sensible
A pour nous attirer une force invisible;

* La reine Marie-Antoinette avait demandé à l'auteur cette imitation.

Et ce cœur, à son tour, est par l'infortuné
De même que l'aimant par le pôle entraîné.
Mais de certains métaux la force magnétique
Soulève de tels poids, qu'elle semble magique;
Et cet agent si prompt, si puissant dans l'acier,
Est plus faible et plus lent dans un fer plus grossier.
Sans doute il est aussi des âmes sympathiques,
Dont le pouvoir secret, les charmes électriques,
A les suivre en tous lieux paraissent nous forcer,
Comme vers l'ambre on voit la paille s'élancer.
Ils existent ces cœurs, dont la trempe plus pure,
Pour trouver la vertu, ne suit que la nature.
Il est quelques aimans qu'à l'art seul nous devons :
Que de cœurs doivent tout à l'exemple, aux leçons!
Des héros ont formé les héros qu'on renomme :
L'instituteur peut tout; l'homme seul forme l'homme.
Le sentiment d'un cœur que la vertu conduit,
Peut souvent suppléer les clartés de l'esprit.
C'est ainsi que, la nuit nous couvrant de ses voiles,
Souvent l'aimant nous guide au défaut des étoiles.
L'aiguille que l'aimant dirige vers le nord,
Avant de se fixer fait plus d'un vain effort;
Et nous voyons le cœur, qui s'égare sans cesse,
Tourner vers la folie, en cherchant la sagesse.
L'aimant dans tous les lieux a ses déclinaisons;
Le cœur fait et défait, refait ses liaisons.
Entre mille désirs sans cesse il se balance;
Il change de projets, de crainte et d'espérance;
Il veut, obtient, et vole à des désirs nouveaux,
Et, par le mouvement, tend toujours au repos.
Pour expliquer l'aimant, notre science est vaine;
Et l'âme est-elle moins pour nous un phénomène?

Tout l'homme est dans son cœur;* mais il n'a jamais pu
Pénétrer de ce cœur le mystère inconnu :
Sans connaître ce guide auquel il se confie,
Aveugle, il lui soumet le destin de sa vie :
Nous le voyons toujours poursuivre le bonheur,
Et, prêt à le saisir, le quitter pour l'erreur.

O vous que le hasard rend les maîtres du monde,
Faites de votre cœur une étude profonde ;
Consacrez vos vertus au bonheur des mortels,
Et vos trônes seront les rivaux des autels.

* Ce sont les termes de Confucius.

BOUTS-RIMÉS

POUR L'IMPÉRATRICE CATHERINE II.

De vingt peuples nombreux Catherine est l'*Amour.*
Craignez de l'attaquer; malheur à qui s'y *Frotte!*
La renommée est son *Tambour,*
Et l'histoire son garde- *Note.*

ÉPÎTRE A MA MOITIÉ.

Je vois la moitié du monde
Se moquer de l'autre moitié;
J'entends la moitié du monde
Se plaindre de l'autre moitié :
On sait que la moitié du monde
Aime et trahit l'autre moitié;
Et moi, seul au milieu du monde,
Dont je méprise la moitié,
Dédaignant les caquets du monde,
Dont je ne crois pas la moitié,
Je veux être, en dépit du monde,
Toujours fidèle à ma moitié.

FIN DES POÉSIES DIVERSES.

CONTES.

L'ENFANT,

LE MIROIR ET LA RIVIÈRE.

Un roi voulait punir un sage,
Pour avoir de sa vanité,
De ses travers, de sa légèreté,
Tracé, dans un sermon, une fidèle image.
Le sage cependant obtint d'être écouté,
Et voici quel fut son langage:
Certain enfant,
Fort laid, fort sot et fort méchant,
Dans un miroir vit un jour sa figure,
Et le miroir, avec sincérité,
Lui montra sa difformité.
L'enfant, tout irrité, le brise et se figure
Qu'il peut, au gré de sa fureur,
En détruisant l'image, effacer sa laideur.
Mais le cristal d'une onde claire
Lui montra, quelques jours après,
Même laideur et mêmes traits;
Et, ne pouvant détruire la rivière,
Il dévora sa honte et ses regrets.
O vous, roi, qui prenez cet enfant pour modèle,
Si je fus de la vérité
Pour vous un miroir trop fidèle,
Songez au moins, en punissant mon zèle,
Que la rivière est la postérité.

On dit que l'apologue au roi fit tant de honte,
Qu'au philosophe il pardonna,
Que même il le récompensa.
Mais je veux croire, au moins, qu'il l'exila;
Car, sans cela, l'histoire aurait trop l'air d'un conte.

L'ÉLÉPHANT ROI.

Un jour, des animaux le peuple turbulent
Choisit pour son roi l'éléphant:
Joyeusement la foule aussitôt l'environne
En l'exaltant;
Singes, renards accourent près du trône
En le flattant,
Tous les oiseaux en le chantant;
Oui, tous, jusqu'au moineau-franc.
Mais le lion s'avance brusquement;
D'un coup de griffe il brise sa couronne:
Chacun alors le fuit et l'abandonne,
Les loups, les chiens en l'aboyant,
Et les merles en le sifflant.
Le bon lecteur, qui s'en étonne,
En a peut-être fait autant.

LE ROI,

LE PAYSAN ET L'ERMITE.

Un roi, tourmenté d'insomnie
(On m'a dit que ce mal était le mal des rois),
Vit à la chasse un villageois,
Étendu dans une prairie,
Qui reposait si doucement
Et dormait si profondément,
Que du triste monarque il excita l'envie.
Au même endroit un ermite passait,
Homme sage et qu'alors partout on respectait,
Faisant peu de sermons, ne prêchant que d'exemple:
De toutes les vertus son cœur était le temple.
Le roi l'arrête, et lui dit : Homme saint,
De grâce, dites-moi pourquoi ce misérable,
Que le malheur poursuit, que la fortune accable,
Malgré les maux qu'il souffre, et malgré ceux qu'il craint,
Bien loin de désirer le ciseau de la Parque,
Dort si paisiblement et bien mieux qu'un monarque?
Sire, répond l'ermite, un pauvre villageois
Ne condamne personne et ne fait point de lois.
Jamais l'ambition ne trouble sa pensée:
Des fautes qu'il commet, seul coupable et puni,
Ses chagrins sont l'impôt, la taille, la corvée;
Il travaille pour vous, et vous veillez pour lui.

De plaisirs et de maux ce consolant partage
D'un Dieu juste et clément est l'immortel ouvrage.
Vous avez tous les biens, ils ont tous les travaux;
Vous avez les remords, ils ont le doux repos.
Rois qui nous gouvernez, portez mieux vos couronnes;
Que les honnêtes gens soient vos seuls favoris;
Et, pour mieux dormir dans vos lits,
Dormez un peu moins sur vos trônes.
Ainsi parla l'ermite, et le roi furieux
Le fit punir, et n'en dormit pas mieux.

LES ENFANS.

Nous rions de l'enfance, et nous sommes enfans :
Ses jeux sont plus légers, ses hochets plus fragiles;
Les nôtres sont plus lourds, et toujours plus bruyans;
Elle brise un joujou, nous détruisons des villes;
Nous voyons s'élever et puis tomber nos grands,
Comme on voit s'élever, tomber les cerfs-volans.
Ces châteaux de carton, que change un vain caprice,
Rappellent de nos lois le mobile édifice;
Et, pour tout renverser, il ne faut bien souvent
Qu'un mot à la tribune, ou qu'un souffle de vent.
L'enfance, de la vie est un apprentissage;
Elle est aussi parfois un miroir pour le sage;
Sur le théâtre humain, ces innocens acteurs
Sont, pour les hommes faits, d'utiles précepteurs.
L'an passé, je voyais deux enfans du village,
Imitant nos travaux, se créer un bocage;
Et, pressés de jouir, leurs enfantines mains
Voulaient en un moment planter deux grands jardins.
L'un, plus impatient, enfonça dans le sable
Des branches de tilleul et de chêne et d'érable,
Prenant tout au hasard, et sans jamais penser
Que ces tristes rameaux ne pouvaient repousser.
Il eut d'un plein succès d'abord la douce image;
Son terrain, dans l'instant, prit la forme d'un bois.
La nature semblait obéir à sa voix,
Et l'enfant, glorieux de son rapide ouvrage,

Célébrait ses travaux en chantant sous l'ombrage.
Mais dès le lendemain quel changement de sort!
L'enfant ne chantait plus, son feuillage était mort.
Son ami plus posé, plus prudent pour son âge,
Avait eu soin, en savant jardinier,
De faire un choix et plus sûr et plus sage;
Il avait pris le fertile branchage
Du saule, du sumac et du vert peuplier,
Arbres dont la bouture aisément se propage;
Son bois, ainsi planté, prit racine et grandit;
Loin de le dessécher, chaque jour l'embellit.
Bientôt, dans ce joli bocage,
Plus d'un rossignol fit son nid.

Planteurs, législateurs, écoutez son ramage,
Et retenez ce qu'il vous dit:
A la ville comme au village,
En politique, en jardinage,
Pour planter vos bosquets et pour tracer vos lois,
Consultez la raison, n'écoutez que sa voix.

LE CAPUCIN ET L'AMBITION.

Un homme aimait tant la raison,
Qu'il était fou. L'on ne peut guères,
Selon moi, refuser ce nom
A ces amateurs de chimères.
Or, ce fou-là prit en aversion
Une certaine passion,
Qu'on dit mère de l'injustice,
Et voisine de l'avarice:
Nous la nommons l'ambition.
Elle échauffa si fort sa bile,
Qu'il résolut, pour vivre plus tranquille,
De chercher partout un séjour
Où l'orgueil ne tînt pas sa cour.
Conséquemment, en homme habile,
Il quitta le palais des rois:
Car là, plus que partout, l'orgueil donne des lois.
Il s'en vint d'abord à la ville;
Mais il y vit de gros bénéficiers,
De lourds pédans, d'insolens financiers;
Il la trouva si riche, si fertile
En sots docteurs, en cagots, en catins,
En petits fats, en baladins,
Qu'il n'y put point fixer son domicile.
Très lestement ses adieux il lui fit,
Pour habiter le fond d'une province.

Arrivé là, très promptement il vit,
Sous un air plus grossier, sous un habit plus mince,
Autant d'orgueil et beaucoup moins d'esprit;
Les receveurs et les baillis,
Les employés et les commis;
Pour le tabac leurs grotesques batailles;
Les *factotum* des intendans;
Tous ces petits subalternes tyrans,
Nains orgueilleux, imitant les géans,
Lui parurent plus impudens
Que les colosses de Versailles.
Dans son courroux contre le genre humain,
Que fit notre homme? il se fit capucin,
Et vient, dit-on, de mourir de chagrin
De n'avoir pas été fait gardien.

Ce fol ambitieux a le sort qu'il mérite:
Tu ris de son orgueil; mais, lecteur, pense au tien.
L'orgueil n'est point un fléau qu'on évite.
Changez d'état; quittez noblesse et bien;
Changez de forme, de maintien;
Soyez Turc, Juif ou chrétien;
Soyez diable ou soyez ermite;
Il est toujours à votre suite:
Barbe et sandales n'y font rien.

LE SONGE ET LE RÉVEIL
DE MESSIRE JEAN.

Après une cruelle et longue maladie,
Messire Jean, qui n'avait, de sa vie,
Connu repos, ni plaisir, ni bonheur,
Fut heureux un moment par un songe trompeur.
Oubliant à la fois sa goutte, sa vieillesse,
Et son régime et sa faiblesse,
Il s'imaginait être encore à son printemps,
Et se trouvait dispos et frais comme à vingt ans.
Il se croyait sur un lointain rivage,
Où régnaient les vertus, l'innocence et la paix.
Ses heureux habitans, sans soins et sans procès,
De l'or et de l'argent ignorant tous l'usage,
Retraçaient à ses yeux les mœurs du premier âge,
De cet âge où l'Amour osait aller tout nu,
Trop heureux âge d'or où l'or fut inconnu.
Point de maris jaloux, point de beautés cruelles;
Point d'amans indiscrets, et très peu d'infidèles;
Un ciel toujours serein; des prés toujours fleuris;
Des jeunes gens modestes et polis;
Des vieillards sans humeur; de fidèles amis;
Point de méchant auteur, de moine, de notaire.
Bon Dieu! qu'avec plaisir je quitterais Paris,
Si ce pays charmant existait sur la terre!

Messire Jean, partout bien reçu, bien fêté,
Nageant dans les plaisirs, sans crainte et sans tristesse,
Rendant grâces aux dieux d'être si bien traité,
Était plongé dans la plus douce ivresse;
Quand, par malheur, un lourdaud de valet
(De ces gens rarement l'esprit est le partage),
L'entendant s'agiter, pensa qu'il s'occupait
De quelque objet fâcheux, de quelque triste image.
Pour s'en mieux assurer, il apporte un flambeau;
Et, croyant faire une œuvre charitable,
Sur le lit du dormeur porte une main coupable,
Et détruit son bonheur en ouvrant le rideau.

Ceci s'adresse à vous, fausse philosophie,
De l'art d'approfondir dangereuse manie;
Vous qui, détruisant tout, sans jamais rien créer,
Nous plongez dans la nuit, croyant nous en tirer.
De grâce, laissez-moi mes erreurs mensongères,
Et mes illusions, et ces vapeurs légères,
Qui cachent à mes yeux le vide et le malheur.
Que je me trompe ou non, respectez ma chimère.
J'aime à croire à l'amour, aux vertus, à l'honneur.
Éloignez de mes yeux cette triste lumière;
En voulant m'éclairer, vous déchirez mon cœur.

FIN DES CONTES.

FABLES.

LE RENARD ET LA MARMOTTE,

FABLE IMITÉE DU RUSSE.

Où vas-tu, mon compère, et quel trouble t'agite?
Disait une marmotte, assise dans son gîte,
En voyant le renard, son voisin, qui fuyait.
Ma commère, répond le matois inquiet,
Je suis chassé, proscrit, exilé par l'envie;
Victime d'une noire et vile calomnie,
Mon honneur est en proie aux fureurs des méchans.
Tu connais ma candeur, mes modestes penchans.
Quelques poules aussi m'avaient choisi pour juge;
Je cours au poulailler qui leur sert de refuge.
Là, des coqs orgueilleux, querelleurs et tyrans,
Par des combats cruels vidaient leurs différends:
De poulets expirans la terre était jonchée,
Mainte poule criait, battue, effarouchée.
Sans goûter de repos, sans prendre aucun repas,
Je n'épargne pour eux ni mes soins ni mes pas.
La raison, la vertu leur parlent par ma bouche;
Mon éloquente voix les émeut et les touche.
A force de travaux, de fatigue et de temps,
Je ramène le calme entre les combattans;
Je les rapproche tous, les unis, les accorde,
Et le silence enfin succède à la discorde.

On m'accuse pourtant de dol et de larcin,
Et je suis poursuivi comme un vil assassin.
Toi qui connais mes mœurs, embrasse ma défense,
Et que ta probité venge mon innocence;
Il n'est plus de vertus à l'abri du soupçon,
Si de la calomnie on souffre le poison.
Tu me touches vraiment, réplique la marmotte;
J'en croirais tes discours et ta mine dévote;
Ton plaidoyer, compère, est pathétique et beau,
Mais prends garde au duvet qui couvre ton museau.

Oh! combien de renards parmi les gens en place,
Que l'on vante d'abord, et puis après qu'on chasse!
Leur zèle ardent et pur ne se reproche rien;
Croyez qu'ils n'ont jamais voulu que votre bien.
Mais, pauvres en entrant, riches à leur sortie,
Le bronze, l'acajou, la campagne jolie,
Et la maison de ville et le petit château,
Sont plumes et duvet pendant à leur museau.

LE LIONCEAU,

LE LIÈVRE, LA TORTUE ET L'ÉCREVISSE.

Dans les forêts un lionceau,
Déjà monarque au sortir du berceau,
Trop jeune encor pour se conduire,
Devait pourtant gouverner un empire:
Ainsi le sort a réglé les destins
Des animaux, tout comme des humains.
Pour composer son ministère,
On lui choisit des gens savans dans l'art de plaire,
Des singes, des renards, animaux malfaisans,
Très mauvais conseillers, mais très bons courtisans.
Tandis qu'il grandissait, sa triste monarchie
Était en proie à l'anarchie,
Ou plutôt à la tyrannie
De quelques grands vassaux, dont l'appétit glouton
Dépeuplait de troupeaux les plus gras pâturages,
Et, suivant d'antiques usages,
Sous prétexte d'impôts dévastaient tout, dit-on,
Mais sans qu'il en revînt au prince un seul mouton.
Le roi, qu'un cri public assiége,
Dit : Mon peuple a raison, il faut qu'on le protége ;
De ces brigands déjouons les projets :
Car, s'il faut quelquefois qu'on tonde mes sujets,
Seul j'en devrais avoir au moins le privilége.

Le conseil aussitôt s'assemble sous ses yeux.
Dès que le prince est en colère,
Les ministres sont furieux;
Chacun, contre les factieux,
Ouvre l'avis le plus sévère.
Mais sur un point il sont tous bien d'accord,
C'est d'aller vite et de frapper très fort.
Le jeune roi, qu'un tel dévoûment flatte,
Leur permet de baiser sa patte;
Mais il savait pourtant que les tigres, les loups,
Justes objets de son courroux,
Avaient la griffe et la dent meurtrières,
Et qu'aller vite en semblables affaires,
Sans en prévoir le dénoûment,
C'était risquer son trône un peu légèrement.
Aiguillonné par la vengeance,
Et retenu par la prudence,
Le prince, restant incertain,
Différa jusqu'au lendemain
Sa dangereuse et fatale sentence.
Comme il se promenait le soir, en méditant,
Et traversait un pré sur le bord d'un étang,
Son aspect martial, sa crinière flottante,
Saisissent de surprise, et glacent d'épouvante
Trois voyageurs très différens entr'eux,
Qu'un hasard singulier rassemblait en ces lieux.
C'était un jeune lièvre à la jambe menue,
Une brune écrevisse, une lourde tortue.
Ce beau trio, dès que le roi parut,
En fuyant chercha son salut.
Le lièvre impétueux, comme un éclair, s'élance;
Loin de lui la frayeur chasse la prévoyance;

Il court rapide comme un trait,
Et tombe étourdiment dans un large filet
Qu'un malin chasseur lui tendait.
De son côté l'écrevisse tremblante,
Beaucoup plus gauche et non moins imprudente,
Fuit à sa guise; elle court à tâtons,
Ne peut voir son chemin, et marche à reculons.
Un héron la guettait, et soudain avec joie,
Sous son bec entr'ouvert, il voit tomber sa proie.
Pendant ce temps la prudente tortue,
Sans se troubler, pesamment s'évertue,
Marche à son but, s'y dirige à pas lents,
Atteint enfin, sans accidens,
Le bord de l'onde, et doucement se jette
Dans sa profonde et paisible retraite.
Bon! dit le roi, frappé de ces tableaux,
C'est un avis qui me vient à propos.
De mon conseil les grosses têtes
M'éclairent moins que ces trois bêtes.
Par le lièvre en effet je suis bien averti
Qu'il ne faut point courir en étourdi,
Et me jeter dans quelque précipice.
Pas de tortue est un pas très prudent;
Il sera désormais le pas de ma justice,
Pour n'être point réduit à prendre, en reculant,
Le pas le plus honteux, le *pas* de l'écrevisse.

LE MÉRITE ET LE HASARD.

On m'a conté qu'au temple de la gloire
A son tour le mérite un jour voulut entrer;
Or, vous pouvez déjà vous figurer
Des envieux la méchanceté noire;
Ce qu'il eut de périls, d'obstacles à braver.
Il ne sait point ramper, ainsi vous pouvez croire
Qu'il était tard lorsqu'il put arriver.
Mais vous pensez au moins qu'il dut trouver
Le temple ouvert et la couronne prête;
Qu'on l'accueillit, qu'on lui fit fête:
Vous vous trompez, le temple était fermé.
Le mérite aux refus doit être accoutumé:
Il ne se plaignit point; on sait qu'il est modeste.
Près de lui cependant un aveugle portier,
De temps en temps, sans se faire prier,
Ouvrait à mille fous qui marchaient d'un air leste:
Sans examen, il les faisait entrer.
Leur course était rapide, et leur chute était prompte;
Arrivés pleins d'orgueil, ils sortaient pleins de honte,
Et pas un d'eux n'y pouvait demeurer.
Au mérite, à la fin, le vieux portier s'adresse,
L'appelle par caprice, et, le tirant à part,
Lui dit: Votre froideur me surprend et me blesse.
Vous comptez sur vos droits aux yeux de la déesse;
Vous m'avez méprisé; mais vous entrerez tard,

Et je prétends faire un exemple,
Pour prouver que la clef du temple
Ne sort pas des mains du hasard.
Je sais quelle est ton injuste puissance,
Dit le mérite, et j'en connais l'excès.
Mars te laisse son glaive, et Thémis sa balance;
Arbitre des revers, arbitre des succès,
Ici tout est soumis à ton pouvoir funeste;
De ce temple, à ton gré, tu peux donner l'accès;
Mais le mérite seul y reste.

LE MARTEAU ET LE CLOU.

Certain clou, fiché dans un mur,
Au marteau menaçant faisait cette réponse:
Je ne crains point tes coups: je suis froid, sec et dur;
Plus on me frappe, et plus dans mon poste on m'enfonce.
Bien qu'un tel argument vous paraisse un peu fou,
L'homme en place souvent raisonne comme un clou.
Or, voici quelle fut la fin de l'aventure:
Nos combattans avaient la tête dure;
Mais le marteau pesant de frapper ne cessa.
Le clou revêche enfin se déplaça.
Il plia donc? Non, il cassa.

L'AMOUR ET LES VENTS ALIZÉS *,

OU

L'ORIGINE DE L'INCONSTANCE.

Vénus était une très bonne femme,
Elle n'aimait qu'à faire des heureux;
C'est très bien fait, et Dieu veuille avoir l'âme
Des belles dont le cœur est aussi généreux!
Si dans le monde il est quelques contraintes,
Si les mortels ont des sujets de plaintes,
Ce n'est sa faute, et je puis l'attester.
Je pourrais même vous conter,
Si vous voulez, d'où naquit l'inconstance,
Péché fort grave, et très commun en France:
J'aurai dit en trois mots, si l'on veut m'écouter.
Quand la déesse de Cythère,
Par les baisers de Mars, eut rendu Vulcain père
De cet enfant malin, ennemi du repos,
Qui nous fait tant de bien, et souvent tant de maux,
Le destinant au bonheur de la terre,
Elle voulait qu'il fût doux, vif, gai, bienfaisant,
Ardent, aimable, tendre, et jamais inconstant:

* On sait que les vents alizés sont des vents d'est qui règnent invariablement en Amérique, entre le tropique et la ligne.

Elle prit à deux tourterelles
Quelques plumes pour le parer:
Conduit par ces oiseaux fidèles,
L'Amour ne devait pas craindre de s'égarer.
Vous concevez qu'avec de pareils guides,
Point ne faisait de ces tours si perfides
Que trop souvent depuis il nous joua.
On ne volait de la brune à la blonde;
Honneur et bonne foi menaient alors le monde,
Et ce fut l'âge d'or que cet heureux temps-là.
Or, voici comme tout changea.
Un jour (hélas! ce jour est de trop dans sa vie),
L'Amour, suivi des ris, des jeux et des plaisirs,
Rencontre de jeunes zéphirs
Accompagnés par la folie.
(De la mauvaise compagnie
Voyez un peu, mes amis, le danger!)
De plumes avec lui les vents veulent changer:
Pour s'amuser l'Amour accepte la partie.
A ses mentors ce troc semble innocent;
Tout en riant ils changent d'ailes;
Et voilà, dans le même instant,
Les zéphirs devenus fidèles,
Et l'Amour devenu plus léger que le vent.
Le jeu lui plaît; les tourterelles
Le rappellent en vain par de plaintifs accens;
Il s'envole, et depuis ce temps
Fait enrager toutes les belles,
Et lutine tous les amans.
Ces vents constans, ces auteurs de nos peines,
Sont les vents alizés, dont les douces haleines
Offrent aux voyageurs un utile secours.

Or, il est, mes amis, écrit qu'un de ces jours
Ils reprendront chacun leurs ailes :
Tant que n'apprendrez point ces heureuses nouvelles,
N'espérez pas voir de constans amours.

LE MIROIR ET LA VITRE.

Certaine femme vieille, et quinteuse, et dévote,
Tout à la fois aigre et bigote,
Priant Dieu le matin, battant ses gens le soir,
Finit un jour par briser son miroir.
Hélas ! crie en tombant le serviteur fidèle,
Peut-on payer ainsi mon zèle !
N'ai-je pas constamment bien rempli mon devoir?
Trop bien rempli ; c'est ce qui la chagrine,
Lui dit alors la vitre sa voisine.
Voici le fait, mon imprudent ami :
Près de nous deux que la bigote vienne ;
Elle ne voit par moi que la laideur d'autrui,
Et toi, tu lui montres la sienne.

LE LAC ET LE TORRENT.

D'un lac tranquille et pur la naïade indolente
Disait, en se mirant dans ses limpides eaux :
Ah ! que ce calme est doux ! que mon âme est contente !
Le bonheur est dans le repos.
Ce torrent dont je vois l'écume blanchissante,
Ce torrent dont le bruit fatigue les échos,
Comme il s'agite et se tourmente !
Avec fracas comme il roule ses flots,
Renversant tout sur son passage !
Toujours en proie à ses fureurs,
Hélas ! sa vie est un orage ;
Il ne sait pas jouir des fleurs
Qu'on voit naître sur son rivage.
Ah ! qu'il me fait sentir que mon repos est sage !
Le ciel même ne peut en troubler la douceur :
De ma raison mon bonheur est l'ouvrage.
Le calme de mes eaux peint celui de mon cœur.
A peine elle achevait..... ô disgrâce imprévue !
Un ruisseau souterrain, par le torrent enflé,
Se mêle aux eaux du lac, et, cherchant une issue,
Mine et perce ses bords. Le rivage éboulé
Présente aux flots surpris une pente inconnue.
Leur calme disparaît ; leur cristal est troublé.
Un murmure confus succède à leur silence.
Vers ce passage ouvert l'onde court et s'élance.

La naïade en vain se défend ;
En vain elle gémit, en vain elle s'irrite ;
Elle s'émeut et se trouble et s'agite :
Elle bouillonne, elle se précipite,
Et le lac devient un torrent.
Cessez de vous vanter, Lucile,
D'avoir un cœur indifférent :
Pour troubler l'eau la plus tranquille,
Il ne faut qu'un léger penchant.

LE SOULIER ET LA PANTOUFLE.

Un robuste soulier, pesant sur un parquet,
D'une pantoufle se moquait :
Fuis loin de nous, dit-il, et rejoins tes pareilles ;
Sans oreille oses-tu te montrer à nos yeux ?
Elle lui répondit : Oui, je n'ai point d'oreilles ;
Vous en avez, mon cher, mais entendez-vous mieux ?
L'insolent confondu fut réduit à se taire.

Ne croyez-vous pas que souvent
Un sot ignorant pourrait faire
Même réponse au sot savant?

L'AMOUR ET LE TEMPS.

Quand le Temps devint vieux,
Il se vit fort en peine :
Du destin l'ordre rigoureux
Le forçait à marcher, à toute heure, en tous lieux,
Et sans jamais reprendre haleine.
Le pauvre Temps, asthmatique et goutteux,
Se traînait partout de son mieux ;
Mais partout il avait cette démarche lente,
Insupportable, languissante,
Qu'on lui voit chez les ennuyeux.
L'Amour seul eut pitié de ses peines cruelles ;
A son secours il arriva ;
Il lui fit présent de ses ailes,
Et lui-même les attacha.
Le Temps promit de les lui rendre,
Et les lui rendit trop souvent :
Mais pour ne pas quitter, reprendre
Ses ailes à chaque moment,
Le dieu qui porte barbe grise
S'est mis, comme un nouvel Anchise,
Sur les épaules de l'Amour.
Lorsque le Temps ainsi voyage,
Un siècle passe comme un jour ;
Mais quand l'Amour un instant s'en dégage,
Un jour est un siècle à son tour.

L'AMOUR

PIQUÉ PAR UNE ABEILLE.

IMITATION D'ANACRÉON.

Un jour l'Amour voulut cueillir
Quelques roses, que le zéphir,
Aux premiers rayons de l'aurore,
Par ses soupirs venait de faire éclore.
Sans le savoir il troubla le sommeil
De certaine abeille endormie,
Qui l'en punit à son réveil.
Piqué par sa petite et cruelle ennemie,
L'Amour troublé, gémissant, éperdu,
Vers la déesse de Cythère
Court, vole et s'écrie : Ah! ma mère,
Un serpent ailé m'a mordu.
Nos villageois nomment ce monstre abeille!
Jamais on ne sentit une douleur pareille.
Je suis... je suis... je suis perdu!
Puisqu'un faible aiguillon, répondit la déesse,
Peut te causer tant de douleur,
Juge, ô mon fils, des maux que souffre un cœur,
Lorsqu'un des traits d'Amour le blesse!

LE TEMPS ET LE DESTIN.

Un jour le Temps vint trouver le Destin :
Seigneur, dit-il, ma charge est trop pesante ;
Chacun trouve ma marche ou trop prompte ou trop lente.
Je suis injurié par tout le genre humain.
Il n'est point de courrier plus grondé que le vôtre
Et point de plus exact, le fait est bien certain.
Mais entendre crier du soir jusqu'au matin,
C'est par trop ennuyeux ! chargez-en donc quelque autre ;
Aussi bien je suis vieux, j'ai besoin de repos,
Et je n'ai bientôt plus que la peau sur les os.
Bon ! reprit le Destin, de quoi peut-on se plaindre ?
Tu fais ton métier rondement.
—De quoi, seigneur Destin ? en vain je voudrais peindre
Des mortels contre moi l'injuste acharnement :
Si les dieux ont quelques caprices,
C'est à moi seul que le monde s'en prend ;
Je réponds de leurs injustices.
Lorsque j'arrive, on veut me renvoyer ;
Lorsque je pars, on voudrait me lier.
Les amoureux surtout, dans leur extravagance,
Ont mille fois lassé ma patience ;
Ils n'accusent que moi des accidens du sort ;
J'apporte la froideur, la vieillesse et la mort.
Que j'aille comme un trait ou comme une tortue,
Rien ne leur plaît, ils me blâment toujours ;

Ils m'accusent enfin de tuer leurs amours,
Quand c'est avec l'amour que souvent on me tue.
Par le Styx, c'en est trop, je n'y puis plus tenir;
Leur déraison épuise ma constance :
Ainsi, seigneur, imposez-leur silence,
Ou bien je cesse de courir.
Lorsqu'il eut fini sa prière,
Le Destin dit : Ainsi soit fait.
Mais ne pouvant, tout puissant qu'il était,
Parvenir à nous faire taire,
Il le rendit sourd tout-à-fait.
Depuis ce jour le vieillard, sans oreille,
Rit de nos cris qu'il n'entend pas;
Rien ne l'endort, rien ne l'éveille;
Il va toujours le même pas.

LE LION, LE RENARD ET LE BŒUF.

Le roi des animaux, réfléchissant un jour
Aux défauts de son caractère,
Dit : Je suis las des flatteurs de ma cour,
Et j'ai besoin d'un conseiller sévère
Qui modère mon âpreté
Et me dise la vérité :
Le bœuf est sage, froid, austère,
Et le renard a de l'esprit;
Appellons-les au ministère.
Par leurs conseils je veux être conduit.

Sitôt qu'on sut cette aventure,
Tout le monde applaudit, hormis les envieux :
Le pauvre peuple se figure
Qu'en changeant on est toujours mieux.
Voilà nos conseillers en place.
Le bœuf un peu pesant, mais courageux et bon,
Arrive près du roi, qui, partant pour la chasse,
Croquait à déjeûner un innocent mouton.
Le vieux ministre invoque la justice,
Cite les saints et les savans,
Le droit divin, le droit des gens,
Exalte les vertus, tonne contre le vice,
Et conclut ainsi son sermon
Que le roi trouvait déjà long :
Des méchans seuls, dit-il, un monarque se venge,
Mais l'innocent doit vivre en paix :
Pour être aimé par ses sujets,
Il ne faut pas qu'un roi les mange.
L'argument était clair, mais le prince avait faim.
Dès qu'il en eut compris la fin,
Un coup de griffe affreux fut sa seule réplique.
Le renard ne dit mot, et se tint à l'écart;
Pour la chasse enfin le roi part.
Il en revint le soir un peu mélancolique,
L'estomac plein et lent à digérer.
Comme au repos il allait se livrer,
Maître renard, dans un discours sublime,
Brillant d'esprit et de clarté,
Contre la gourmandise et la férocité,
En professeur, avec force s'escrime,
Et prouve la nécessité
De la vertu, de la sobriété,

Et d'un salutaire régime,
Pour conserver la force et la santé.
Sire lion, charmé de sa douce éloquence,
Lui présente la patte avec affection,
Et lui donne pour réeompense
De son fils l'éducation.
Je ne sais s'il fit abstinence;
Mais il en eut l'intention.

On fait très bien de gourmander le vice,
Mais on fait mal quand on l'aigrit.
Qui ne prend pas l'instant propice
Perd tous les frais de son esprit.
Attaquez sans peur l'injustice;
Dites la vérité sans feinte, sans repos;
Mais ne la dites qu'à propos.

FIN DES FABLES.

ROMANCES

ET CHANSONS.

LA CHAUMIÈRE.

AIR : Femmes, voulez-vous éprouver?

Pour trouver ce parfait bonheur,
Dont le séjour est un mystère,
Consultez toujours votre cœur;
Que ce guide seul vous éclaire :
De vos ambitieux désirs
Fuyez la trompeuse lumière;
Et, pour goûter de vrais plaisirs,
Venez me voir dans ma chaumière.

Là, vous jouirez des faveurs
Que me prodigue la nature;
Vous y verrez des fruits, des fleurs,
Et le cristal d'une onde pure.
Si vous aimez un doux sommeil,
Venez dormir sur ma fougère;
Si vous aimez un doux réveil,
Réveillez-vous dans ma chaumière.

Zéphire y parfume les airs
Des odeurs que la rose exhale;
Vous entendrez les doux concerts
De la fauvette matinale.

Et si vous aimez la gaîté
Que donne un travail salutaire,
On la trouve, avec la santé,
Dans le jardin de ma chaumière.

La fortune, par des remords,
Souvent nous fait payer ses charmes;
Moi, je vous offre des trésors
Qui ne coûtent jamais de larmes.
La paix du cœur, de vrais amis,
Mon chien, ma lyre et ma bergère,
Peu de livres, mais bien choisis,
Voilà les biens de ma chaumière.

Loin de mon paisible séjour,
Pour voler de belles en belles,
Le plaisir, en trompant l'amour,
Lui prête, dites-vous, ses ailes.
Cet amour est un imposteur;
Le mien n'a pas l'humeur légère;
Il ne quitte jamais mon cœur,
Et ne sort point de ma chaumière.

Pour ma Lise ses feux constans
Depuis vingt ans brûlent mon âme;
Lise, pour moi, depuis vingt ans,
N'a jamais vu pâlir sa flamme.
O vous! dont le cœur veut former
Un doux nœud pour la vie entière,
Amans, jurez de vous aimer,
Comme on aime dans ma chaumière.

LA VERDURE.

AIR : De la Baronne.

C'EST la verdure
Qui nous annonce avec gaîté
Le doux réveil de la nature;
Le trône de la volupté,
C'est la verdure.

Sous la verdure
Zéphire éteint les feux du jour;
Mais son haleine fraîche et pure
Rallume tous les feux d'amour
Sous la verdure.

Sans la verdure,
Point de myrte ni de laurier:
Comment orner la chevelure
Et de l'amant et du guerrier,
Sans la verdure?

Sur la verdure
L'innocence timidement
Cueille des fleurs pour sa parure;
Parfois elle en perd en jouant
Sur la verdure.

Sur la verdure
L'amour a trouvé le bonheur ;
Depuis cette heureuse aventure,
L'espérance a pris la couleur
De la verdure.

POUR UNE JOLIE FEMME,

QUI SE REGARDAIT DANS SON MIROIR.

AIR : De Raymonde.

Dans un miroir de sa mère
Un jour l'Amour se mirait :
Plus joli qu'à l'ordinaire,
Le petit dieu s'admirait.
Ce miroir n'était qu'un verre.
De son erreur on riait ;
Car Sophie était derrière,
C'était elle qu'il voyait.

LES SOUVENIRS.

AIR : Quand l'Amour naquit à Cythère.

J'AI quelquefois chanté la gloire,
J'ai plus souvent chanté l'amour:
Près d'eux les filles de mémoire
Me conduisirent tour à tour.
Détruisant tout sur son passage,
Le dieu qui chasse les plaisirs,
M'avertit qu'il faut à mon âge
Ne chanter que les *souvenirs*.

Le souvenir, présent céleste,
Ombre des biens que l'on n'a plus,
Est encore un plaisir qui reste,
Après tous ceux qu'on a perdus.
Des erreurs de l'adolescence
Le temps, cherchant à nous guérir,
Nous apporte l'expérience
Sur les ailes du *souvenir*.

L'amour, qu'en changeant on offense,
Se plaint de cet oubli du cœur:
Il a raison, car la constance
Est le souvenir du bonheur.
Par lui le passé recommence;
Il enrichit notre avenir,
Et la douce reconnaissance
Est la fille du *souvenir*.

On voit avec plaisir l'image
Du péril que l'on a bravé;
On se plaît à peindre l'orage
Au port où l'on est arrivé.
Il est des peines dans la vie
Qu'un cœur bien tendre aime à sentir;
Il goûte en sa mélancolie
La volupté du *souvenir*.

Je ne sais trop ce qu'on doit croire
Ni du Tartare, ni des cieux;
Mais je sens que notre mémoire
Prouve la justice des dieux.
Si du méchant l'âme embrasée
Cède aux remords qu'il ne peut fuir,
Pour l'homme juste l'Élysée
De sa vie est le *souvenir*.

Que de beaux jours notre jeunesse
A vus promptement s'écouler!
Quelquefois, dans notre vieillesse,
La gaîté peut les rappeler.
Des trésors que Flore nous donne
On ne peut pas long-temps jouir;
Mais le parfum des fruits d'automne
Du printemps est un *souvenir*.

HYMNE A LA LUNE.

AIR : De Raymonde.

Tout cœur sensible préfère
La lune à l'astre du jour :
Sa faible et tendre lumière,
Sombre et claire tour à tour,
Offre son ombre au mystère
Et ses clartés à l'amour.

Des longues nuits de l'absence
Seule elle adoucit l'horreur,
Offre à mon cœur l'espérance,
Porte à mes sens sa fraîcheur,
Et semble, par son silence,
Attentive à ma douleur.

Quand la timide innocence
Balance entre son vainqueur
Et la sévère décence,
Alors, pour calmer son cœur,
Elle offre à la jouissance
Le voile de la pudeur.

Sa lueur, douce et discrète,
D'amour dirige les pas,
De la jeune bergerette
Fait deviner les appas,
Et quelquefois même en prête
A celle qui n'en a pas.

O nuit, par elle embellie,
Plus belle que les beaux jours!
Quand je suis près de Sylvie,
Puisses-tu durer toujours,
Endormir la jalousie,
N'éveiller que les amours!

EN ENVOYANT UN SCHALL BLEU.

AIR : De Joconde.

On consacra toujours le blanc,
Dit-on, à l'innocence,
Le gris de lin au sentiment,
Le vert à l'espérance;
De tes attraits, de ta douceur,
De ta vertu modeste,
Le bleu doit être la couleur:
C'est la couleur céleste.

A CORINE.

AIR : Il faut, quand on aime une fois, aimer toute la vie.

Corine, je veux disputer
Mon cœur contre tes charmes,
Et la raison va me prêter
Ses traits contre tes armes.
Mais, dieux! elle change de ton,
Et te soumet ma vie:
C'est en consultant la raison
Qu'on t'aime à la folie.

Corine, ta beauté n'est pas
Ce qui cause ma flamme;
Je résiste à tes doux appas,
Mais je cède à ton âme;
Je cède à l'esprit d'Apollon,
Aux talens d'Uranie;
Et c'est même un peu ta raison
Qui cause ma folie.

En toi, ce qu'on aime le plus
Empêche qu'on n'espère:
Si tu montrais moins de vertus,
Tu saurais moins nous plaire.
Mon amour fera, me dit-on,
Le malheur de ma vie;
Corine, eh bien! cette raison
Augmente ma folie.

D'amour toujours un fol espoir
Suit le tendre délire.
En vain j'écoute mon devoir;
Puis-je ne pas te dire:
De toi j'ai reçu le poison,
De toi j'attends la vie.
Corine, rends-moi ma raison,
Ou bien prends ma folie.

A MADAME D'ANDLAW,

FILLE D'HELVÉTIUS.

AIR : De Joconde.

Le célèbre écrivain qui fit
Ce livre qu'on révère,
Ce livre que chacun relit,
Vous fit aussi, Glycère:
Des chefs-d'œuvre qu'il produisit,
C'est le plus fait pour plaire;
Et c'est en composant *l'Esprit*,
Qu'il devint votre père.

CONSEIL AUX AMANS.

AIR : Tandis que tout sommeille.

Ne soyez qu'infidèles ;
Sans crime on peut changer :
Mais, sans les outrager,
Aimez toutes les belles.
Si les amours
Portent toujours
Votre cœur sur leurs ailes,
Imitez l'inconstant zéphir ;
Sans bruit il poursuit le plaisir,
Et caresse, sans les flétrir,
Toujours roses nouvelles.

Le bruit est pour la gloire,
Le secret pour l'amour.
Heureux amans ! au jour
Cachez votre victoire ;
Le feu couvert
Point ne se perd :
Qu'il soit votre modèle.
Dieu créa les myrtes exprès
Pour couvrir de leurs voiles frais
Et vos plaisirs et les secrets
Du bonheur d'une belle.

L'ORIGINE DE LA JALOUSIE,

OU

VULCAIN.

AIR : Buvons à tire-larigot.

Jadis l'amour était constant,
Je l'ai lu dans la fable ;
On regardait tout changement
Comme un crime effroyable ;
Et les immortels,
Las de leurs autels,
Portaient, dit-on, envie
Aux amans heureux,
Vivant deux à deux,
S'aimant toute la vie.

Vulcain surtout ne pouvait pas
Contenir sa colère :
Je n'aurai donc jamais là-bas,
Dit-il, un seul confrère.
Quoi ! tous ces maris
Dorment dans leurs lits !
Cela me désespère !
C'en est trop, ma foi ;
D'époux comme moi
Je veux peupler la terre.

Alors, pour tenir promptement
Sa fatale promesse,
Le dieu vole rapidement
Vers la sombre déesse,
Qui, toutes les nuits,
Vexant les maris,
Les jette en frénésie ;
Ce monstre infernal,
A l'hymen fatal,
Qu'on nomme Jalousie.

Mère de l'infidélité,
Divinité puissante,
J'implore, dit-il, ta bonté ;
Viens remplir mon attente ;
Répands tes soupçons,
Verse tes poisons
Sur la machine ronde ;
Fais que mon destin
Y devienne enfin
Celui de tout le monde.

La déesse lui dit : Pour vous
Je veux tout entreprendre.
Alors, sans hésiter, chez nous
Vulcain la fit descendre.
Deux tristes hiboux,
Deux vilains coucous,
Conduisaient sa voiture ;
Des voiles sanglans
Et d'affreux serpens
Ornaient sa chevelure.

L'amour, dès qu'il la vit venir,
S'enfuit à tire d'aile;
L'hymen, venant de s'endormir,
Fut enchaîné par elle;
Et bientôt séduit,
L'insensé suivit
Les lois de la cruelle:
C'est depuis ce jour
Qu'Hymen et l'Amour
Sont toujours en querelle.

Aussitôt qu'on vit des jaloux,
On vit des infidèles;
C'est pour échapper aux verroux
Que l'Amour a des ailes.
Des pauvres époux,
Malheureux et foux,
Triste fut l'aventure:
Presque tous, enfin,
Prirent de Vulcain
L'humeur et la parure.

Évitons ce destin cruel,
Fuyons la jalousie;
Que jamais son poison mortel
Ne trouble notre vie.
Amis, prodiguons
Les soins, les chansons,
L'amour et les caresses;
Aimons, aimons bien;
C'est le seul moyen
De garder nos maîtresses

A CELLE QUE JE NE VEUX PAS NOMMER.

AIR : Dans un verger Colinette.

Pour moi l'amour n'a plus d'aile;
Il a trop su m'enflammer:
Je serai toujours fidèle.
Qui pourrais-je encore aimer,
Après avoir aimé celle
Que je ne veux pas nommer?

Pour toucher cette cruelle,
Mon seul art fut de l'aimer:
Présent, je ne vois rien qu'elle;
Absent, tout vient m'en parler;
Tout vient me rappeler celle
Que je ne veux pas nommer.

Que l'amour la rendit belle,
Le jour qu'il sut l'animer!
Psyché, qu'il fit immortelle,
N'eût jamais pu l'enflammer,
S'il eût alors connu celle
Que je ne veux pas nommer.

Sans égale et sans modèle,
Qu'elle doit vous alarmer,
O vous qu'un amant fidèle
Jure de toujours aimer!
Tremblez, s'il voit jamais celle
Que je ne veux pas nommer.

Sa grâce est toujours nouvelle,
Son esprit sait tout charmer;
Si Vénus est aussi belle,
Vénus sait moins bien aimer:
Voilà le portrait de celle
Que je ne veux pas nommer.

Mais j'écoute trop mon zèle;
Je commence à m'alarmer:
Vous la dépeindre si belle,
Si propre à tout enflammer,
N'est-ce pas vous nommer celle
Que je ne veux pas nommer?

LES AMOURS DE PARIS.

AIR : Du vaudeville de Figaro.

Aujourd'hui l'amour commode
Ne nous donne que des fleurs :
On en bannit la méthode
Des vains soupirs et des pleurs.
A Paris telle est la mode :
Trois jours durent nos amours ;
Ils finissent en trois jours. (*bis.*)

Au repos d'un bon ménage
Ce système doit pourvoir ;
Le mari le plus sauvage
N'a plus le temps de rien voir.
Comment surprendre, au passage,
D'aussi rapides amours,
Qui s'envolent en trois jours ? (*bis.*)

Cet usage salutaire
Ne doit pas vous engager,
Par le désir de trop plaire,
Au plaisir de trop changer.
Soyez soumis et sincère,
Et constant dans vos amours ;
Ne quittez qu'après trois jours. (*bis.*)

Ce nombre est très-nécessaire :
Le premier, c'est pour l'aveu ;
Le second, c'est un mystère ;
Le troisième est pour l'adieu.
Aimer, vaincre et se déplaire,
C'est l'histoire des amours ;
Elle finit en trois jours. (*bis.*)

N'allez pas, censeur austère,
Me juger par ce discours :
Mon humeur n'est point légère ;
J'aime et j'aimerai toujours.
Or, voici tout le mystère ;
Sachez que, dans mes amours,
Trois siècles, ce sont trois jours. (*bis.*)

SUR LES JARRETIÈRES.

AIR : Du vaudeville de la Soirée orageuse.

Maudit soit l'auteur indiscret,
Né pour tourmenter ses confrères,
Qui, me choisissant un sujet,
Me fait chanter les jarretières!
Je crains, ou de vous endormir,
Ou d'être accusé d'indécence:
N'importe, il faut vous obéir.
Mais honni soit qui mal y pense.

Pour en parler plus savamment,
Me trouvant auprès de Glycère,
Je la suppliai poliment
De me prêter sa jarretière:
En vain je priai; je trouvai
Trop de vertu, de résistance;
Adroitement je l'enlevai.
Mais honni soit qui mal y pense.

Je voulus après, tendrement,
Par mes soins calmer sa colère;
Mais elle me dit durement:
Je veux ravoir ma jarretière.
D'elle alors je me rapprochai,
Et, pour réparer mon offense,
Moi-même je la rattachai.
Mais honni soit qui mal y pense.

C'est ainsi qu'un traité de paix
Enfin arrangea nos affaires ;
Depuis, elle ne m'a jamais
Su refuser ses jarretières.
C'est toujours moi qui les défais,
Et (jugez de sa confiance !)
C'est toujours moi qui les remets.
Mais honni soit qui mal y pense.

Dieux ! que j'ai découvert d'appas.....
Dans son cœur, dans son caractère !
Non, je ne la connaissais pas,
Avant d'avoir sa jarretière.
Pour avoir d'un objet qui plaît
Une parfaite connaissance,
Amis, voilà le vrai secret.
Mais honni soit qui mal y pense.

L'IVRESSE.

AIR : J'ons un curé patriote.

Amis, je suis dans l'ivresse,
Bacchus dicte mes accens;
Jamais la froide sagesse
Ne vient engourdir mes sens.
Chez moi l'ennui, le chagrin
Sont chassés dès le matin;
Dans le fonds
Des flacons
Tous mes maux vont s'engloutir;
Tout s'y noie, hormis le plaisir.

De tous les biens de la terre,
En m'enivrant, je me ris;
Je verse à flots dans mon verre
La topaze et le rubis.
J'ai de l'or tout à mon gré,
Quand mon raisin est doré;
Diamant
Bien brillant,
Perles, cristal, ambre fin,
Tout est dans un verre de vin.

A l'ivresse de la gloire
Je préfère le repos;
Mais j'excelle à rire, à boire:
Ce sont là tous mes travaux.

Si je fais une chanson,
Bacchus est mon Apollon;
Quand j'écris
Étant gris,
Je suis un rimeur divin,
Tout mon talent est dans mon vin.

Vous qui savez dans la ville
Ressusciter la gaîté,
Troubadours du vaudeville,
Je bois à votre santé:
Voulez-vous que vos rivaux
Ne soient jamais vos égaux?
Pour trouver,
Sans rêver,
Bon couplet et gai refrain,
Trempez vos plumes dans le vin.

LES OUI ET LES NON.

AIR : De la pipe de tabac.

Il est deux mots fort en usage
En tous lieux, en toute saison ;
Ils tiennent lieu de tout langage :
C'est le mot *oui*, c'est le mot *non*.
Mais avec trop peu de franchise
On s'en sert, dit-on, aujourd'hui ;
En les disant on les déguise ;
Oui devient *non*, *non* devient *oui*.

Lise veut se montrer rebelle
Au feu que son âme a senti ;
Non sort de sa bouche cruelle,
Mais tout bas son cœur a dit *oui*.
C'est par un *oui* qu'hymen nous lie ;
Mais beaucoup de maris, dit-on,
Voudraient que la cérémonie
Recommençât pour dire *non*.

En se vantant de sa richesse,
Sans se déranger, un Gascon
A son créancier qui le presse,
Promet tout, *oui* : paiera-t-il? *non*.
Le doux serment d'une maîtresse
D'aimer constamment son ami,
Du Gascon est-ce la promesse?
L'amour dit *non* ; le temps dit *oui*.

Ici de tout ce qui se passe
A-t-on lieu d'être réjoui?
L'intrigant, briguant une place,
Va répondre effrontément *oui*.
Hélas! trop souvent dans la vie,
Je vois qu'à cette question,
Oui, c'est le mot de la folie;
Non, c'est le mot de la raison.

L'ILLUSION.

AIR : Vous m'ordonnez de la brûler.

On cherche, on craint la vérité :
Telle est notre faiblesse !
Nous vantons beaucoup sa clarté,
Mais son éclat nous blesse.
Nous avons trop besoin d'erreur
Pour aimer sa lumière;
C'est en consumant notre cœur
Que son flambeau l'éclaire.

Dans un puits l'amour l'exila,
La trouvant trop sévère;
Pour la remplacer, il créa
L'illusion légère.
De cette aimable déité
L'enfance est éternelle;
L'espérance et la volupté
Sont toujours auprès d'elle.

L'illusion, de ses faveurs
Enivre la jeunesse,
Et couvre encor de quelques fleurs
Le front de la vieillesse :
Elle rajeunit les désirs,
Elle embellit les belles,
Et nous offre tous les plaisirs,
En nous cachant leurs ailes.

L'illusion peuple les cieux ;
C'est sa douce magie
Qui fit placer au rang des dieux
Melpomène et Thalie :
Elle a fondé pour les neuf sœurs
Le temple de mémoire ;
Elle nuance les couleurs
Du prisme de la gloire.

Pour moi tout prend sous ses pinceaux
Une grâce nouvelle ;
Mes amis n'ont point de défauts,
Ma maîtresse est fidèle :
Aux auteurs chéris d'Apollon
M'égalant sans scrupule,
Pour avoir fait cette chanson,
Je me crois un Tibulle.

LA GAZE.

AIR : La comédie est un miroir.

L'HOMME, dans son premier séjour,
Eut pour voile son innocence;
Mais, pour augmenter son amour,
Sa femme inventa la décence.
Craignant qu'il ne conservât pas
Pour ses charmes sa tendre extase,
Elle couvrit ses doux appas
D'une feuille, au défaut de gaze.

Souvent la beauté m'éblouit,
Mais c'est la pudeur qui m'attache :
Je fuis la belle qui me suit,
Je poursuis celle qui se cache.
Le voile est un joli secret;
Moins on voit et plus on s'embrase;
De Vénus le plus doux attrait
Était sa ceinture de gaze.

Qu'ils étaient gênans, ces habits
Que jadis portaient nos grand'mères!
Grands paniers! robes à grands plis!
Contre l'amour que de barrières!
La mode aujourd'hui, par bonheur,
Prenant la liberté pour base,
Entre le plaisir et l'honneur
Ne laisse plus rien qu'une gaze.

Lorsque nous peignons le plaisir,
Voilons avec goût son image :
Un léger obstacle au désir
Fait qu'on désire davantage.
Sans vêtemens la volupté
Bientôt nous dégoûte et nous blase :
Pour faire aimer notre gaîté,
Amis, n'oublions point la gaze.

HYMNE A LA MÉLANCOLIE.

AIR : De mon berger volage.

Tendre mélancolie,
Volupté du malheur,
Loin de ma douce amie,
Que j'aime ta langueur!
Malheureux, qui des larmes
Ignore la douceur,
Et méconnaît les charmes
De ta tendre douleur!

O sœur de la tendresse!
O fille de l'amour!
De ta douce tristesse
Nourris-moi chaque jour;
D'une amante chérie
Rappelle-moi les traits:
Je n'ai plus, dans la vie,
De bien que mes regrets.

Au lever de l'aurore,
Témoin de mes douleurs,
Le soir, viens, sois encore
Le témoin de mes pleurs!
Pour calmer ma souffrance,
Viens, reçois mes soupirs!
Ils tiennent, dans l'absence,
Lieu de tous les plaisirs.

Quand la belle Sylvie
Fut sensible à mon feu,
Ce fut ta rêverie
Qui lui servit d'aveu;
J'ignorais sa faiblesse,
Et je l'appris un jour,
En voyant sa tristesse,
Doux prélude d'amour!

D'un ruisseau le murmure,
Le silence des bois,
Des gazons la verdure,
Du rossignol la voix,
Par toi tout renouvelle
Mille doux souvenirs:
Plaisirs qu'on se rappelle,
Sont encor des plaisirs.

Sentiment doux et tendre,
Viens souvent me presser;
Pleurs que tu fais répandre,
Sont bien doux à verser.
Connaît-on, sans souffrance,
Les plaisirs de l'amour?
Aurait-on, sans l'absence,
Le bonheur du retour?

Que ta langueur charmante
Ajoute à mon bonheur!
Que ta voix consolante
Convient à ma douleur!

De l'amant dans l'ivresse,
De l'amant malheureux,
Sois toujours la déesse!
Qu'ils t'adorent tous deux!

O sœur de la tendresse!
O fille de l'amour!
De ta douce tristesse
Nourris-moi chaque jour.
Je te soumets ma vie,
Je te livre mon cœur,
Tendre mélancolie!
Volupté du malheur!

L'AME ET LE CORPS,

OU

LA JOURNÉE DE BIEN DES GENS,

DIALOGUE.

AIR : Que ne suis-je la fougère !

LE CORPS.

Laissez-moi sentir encore
La douce chaleur du lit !

L'AME.

Non, jouissons de l'aurore.

LE CORPS.

Sa fraîcheur me refroidit.

L'AME.

Dormir, c'est perdre sa vie.

LE CORPS.

Mais, en dormant, nous charmons
Les maux dont elle est remplie.

L'AME.

Tu le veux : eh bien ! dormons.

LE CORPS, en se réveillant.

AIR : Vive le vin ! vive l'amour !

Rions, buvons, dansons, chantons.

L'AME.

Non, rêvons, pensons, méditons.

LE CORPS.

Quelle prêcheuse insupportable !

L'AME.

Goûtons le plaisir délectable
D'un doux travail, rempli d'attraits.

LE CORPS.

Dînons gaîment, et travaillons après !

L'AME.

Eh bien ! mettons-nous donc à table.

LE CORPS.

AIR : Buvons à tire-larigot.

Buvons à tire-larigot !

L'AME.

Fi ! quel grossier langage !
Le vin exalte le cerveau.

LE CORPS.

Il m'en plaît davantage.

L'AME.

Déjà ce poison
Trouble ma raison.

LE CORPS.

Que dites-vous, ma chère?
Le vin rajeunit
Le corps et l'esprit.

L'AME.

Eh bien ! encore un verre !

LE CORPS.

AIR : Voilà, voilà la petite laitière.

Voilà, voilà la petite laitière,
Qui le soir,
Sans bruit, vient me voir !

L'AME.

Renonce à ce coupable espoir.
Je veux être chaste et sévère.

LE CORPS.

Voyez sa grâce et ses appas !
Quels grands yeux ! et quels petits pas !

L'AME.

Passons encor la petite laitière;
Mais qu'elle n'y revienne pas !

LE CORPS.

AIR : De la pantoufle.

On danse là-bas ;
Les danseuses sont jolies !

L'AME.

Mais n'es-tu pas las
De faire tant de faux pas?

LE CORPS.

Moi, je veux danser.

L'AME.

Ah! finissons ces folies.

LE CORPS.

Non, il faut walser!
Je saurai vous y forcer.

L'AME.

AIR : Du petit Matelot, ou Avec les jeux dans le village.

J'obéirais à la matière!
Moi, fille immortelle des dieux!

LE CORPS.

Allons, ne soyez pas si fière.

L'AME.

Silence! esclave factieux!

LE CORPS.

En vain votre fierté me gronde,
Madame, retenez ceci :
Vous régnerez dans l'autre monde;
Moi, je règne dans celui-ci. (*bis.*)

L'AME.

AIR : Du curé de Pomponne.

Si tu veux y passer ainsi
De joyeuses années,
L'avenir t'en prépare aussi
D'un peu moins fortunées :
Ah !
Il t'en souviendra,
Larira,
De ces folles journées.

ÉLOGE DE LA FOLIE.

AIR : De la croisée.

Amis, croyez-moi, la raison
Ne fait que hâter la vieillesse;
Son triste et dangereux poison
Fane les fleurs de la jeunesse.
Sa glace, funeste aux désirs,
Éteint le flambeau de la vie;
Il n'est ni talens, ni plaisirs,
Sans un peu de folie.

L'amant heureux rêve toujours
Que sa maîtresse est la plus belle;
Couvert du bandeau des amours,
Il la voit parfaite et fidèle:
C'est à ce songe séducteur
Qu'il doit le charme de sa vie:
On ne croirait pas au bonheur,
Sans un peu de folie.

Je ne dirai rien des cerveaux
De nos faiseurs de tragédies;
Nous troublons assez leur repos
Par nos piquantes parodies.
Tous les favoris des neuf sœurs
En délire passent leur vie;
On n'aurait que de froids rimeurs,
Sans un peu de folie.

Le guerrier qui brave le sort
En suivant le char de la gloire,
Joyeusement cherche la mort,
Afin de vivre dans l'histoire.
Dans les dangers, dans les travaux,
Il perd les beaux jours de sa vie;
On ne verrait point de héros,
Sans un peu de folie.

Quand, malgré nous, le noir chagrin
Flétrit notre cœur et l'oppresse,
Bacchus, avec son jus divin,
Vient dissiper notre tristesse.
La raison, c'est là mon refrain,
Cause tous les maux de la vie;
Noyons-la vite dans le vin,
Et chantons la folie.

LE BONHEUR.

AIR : Du vaudeville des Visitandines.

Ovide, en accordant sa lyre,
Par les Grâces fut inspiré ;
Mais trop souvent, dans son délire,
Loin du but il s'est égaré. (*bis.*)
Sa voix légère nous attire,
Son pinceau doit nous enflammer ;
Mais, en promettant l'art d'aimer,
Il n'apprend que l'art de séduire. (*bis.*)

D'Anacréon la tendre ivresse
A chanté les jeux, les amours ;
Entre le vin et la tendresse
Mollement il coula ses jours. (*bis.*)
Suivant les lois du dieu de Gnide,
Dans son aimable et douce erreur,
Il passa tout près du bonheur,
En prenant le plaisir pour guide. (*bis.*)

Le chant des filles de mémoire
Par sa nature est indiscret ;
Si tout poète aime la gloire,
Le bonheur aime le secret. (*bis.*)
Il ne veut point que l'on se vante ;
Dès qu'on le montre, on le détruit.
Il fuit l'éclat, il craint le bruit :
Comment voulez-vous qu'on le chante? (*bis.*)

On doit le suivre avec mystère,
Et le saisir adroitement;
Pour en jouir, il faut se taire
Et surtout aimer constamment. (*bis.*)
Le bonheur est d'aimer sans cesse.
S'il existe un mortel heureux,
Il n'a jamais changé de lieux,
D'amis, d'humeur, ni de maîtresse. (*bis.*)

LE PLAISIR ET L'ESPÉRANCE.

AIR : Femmes, voulez-vous éprouver?

VEUT-ON connaître de l'amour
La faveur la plus enivrante?
C'est l'aveu d'un tendre retour
Que prononce une jeune amante :
Il s'échappe avec un soupir
De la bouche de l'innocence,
Et donne plus que le plaisir,
Car il en donne l'espérance.

Dans ce moment l'amour vainqueur
Modestement verse des larmes ;
Et, loin de bannir la pudeur,
Il en augmente encor les charmes.
A l'aveu qu'on vient d'obtenir
Succède un tendre et doux silence ;
On craint de parler du plaisir
Dont on sent naître l'espérance.

Mais rarement après l'aveu
On peut écouter la sagesse ;
L'amour, dont il accroît le feu,
Va l'exhaler dans son ivresse.
O vous qu'amour sut attendrir,
Belles, craignez son inconstance !
Il fuit sur l'aile du plaisir
Qui suit de trop près l'espérance.

Il est fils du Dieu des combats;
Il vit tant qu'on lui fait la guerre;
Mais la volupté, dans ses bras,
Éteint le flambeau qui l'éclaire.
On voit le tombeau du désir
Sous les fleurs de la jouissance;
Et souvent, au sein du plaisir,
On en regrette l'espérance.

ÉLOGE ET PORTRAIT D'UN AMI.

AIR : Chantez, dansez.

Jetez les yeux sur le portrait
Du tendre ami que je regrette,
Et vous verrez, dans chaque trait,
L'affreuse perte que j'ai faite.
De tels amis qu'on a perdus,
Hélas ! ne se retrouvent plus.

Beau sans orgueil, doux et vaillant,
Sensible, complaisant, aimable,
Il était gai, bon, mais bouillant,
Et pour les fripons implacable ;
Son esprit, sans être méchant,
Pour les méchans était mordant.

Toujours vêtu du même habit,
Méprisant et fortune et gloire,
Le pain calmait son appétit,
Et l'eau lui suffisait pour boire.
Des philosophes d'à présent
Je doute qu'on en dise autant.

Tendre et constant en amitié,
Quoique aimant la brune et la blonde,
Sans intérêt, il m'eût à pié
Suivi jusques au bout du monde :
Quand la fortune me quitta,
A mon dîner, seul, il resta.

Mais des amis tel est le sort :
Quelquefois ils sont en querelle.
Je le grondais souvent à tort ;
Il redoublait alors de zèle.
Sur mes désirs réglant son goût,
C'est à moi qu'il rapportait tout.

Le voilà peint tel qu'il était,
Des amis ce parfait modèle,
Toujours égal, toujours discret,
Au même ami toujours fidèle ;
Était-ce un homme... ? mon Dieu ! non ;
C'était mon pauvre chien Pluton.

LES VOYAGES.

AIR : Ainsi jadis un grand prophète, ou du petit Matelot.

Hélas ! ici-bas tout voyage,
Et tout y change chaque jour ;
La fortune, sur un nuage,
Quitte et prend chacun à son tour.
En volant d'orage en orage,
La gloire entraîne au loin sa cour ;
Son aigle est oiseau de passage,
Comme l'hirondelle et l'amour. (*bis.*)

Le temps emporte sur ses ailes
Et nos plaisirs et nos tourmens,
La fraîcheur des fleurs et des belles,
Et la foule de nos sermens.
L'amitié, qu'on croit moins volage,
Faisant chez nous peu de séjour,
N'est plus qu'un oiseau de passage,
Comme l'hirondelle et l'amour. (*bis.*)

La raison doit être plus sage ;
Mais, grâce à nos doctes travaux,
Trop souvent elle déménage
Et s'absente de nos cerveaux :
Je vois à peine son image,
Mille erreurs voltigent autour ;
Il faut la saisir au passage,
Comme l'hirondelle et l'amour. (*bis.*)

On ne voit de constant en France
Que la folle légèreté.
Dans le malheur, dans la souffrance,
Le Français garde sa gaîté :
Si parfois elle fait naufrage,
On est certain de son retour ;
Elle est moins oiseau de passage
Que l'hirondelle et que l'amour. (*bis.*)

L'ÉLÉGANCE.

AIR : C'est un propos, c'est un regard.

Il est une divinité
Que je préfère à la beauté,
Fille des Grâces et du Goût :
C'est l'Élégance,
Dont la présence
Embellit tout.

Dans les écrits, dans les discours,
Dans les formes, dans les atours,
Dans les palais, dans un réduit,
C'est la décence,
C'est l'élégance,
Qui me séduit.

Elle ajoute à la volupté,
Elle adoucit la majesté,
Elle orne la simplicité;
Et l'opulence
Sans élégance
Est pauvreté.

Pallas, et Vénus, et Junon,
Trois belles d'un très grand renom,
S'offrent aux regards de Pâris :
Son cœur balance;
Mais l'élégance
Obtient le prix.

Racine et Voltaire, à Paris,
Furent ses premiers favoris;
Et grâce à leurs chants immortels,
Ce fut en France
Que l'élégance
Eut des autels.

Chaulieu, Bernis, Favart, Boufflers,
La font briller dans tous leurs vers;
Et Delille, en festons charmans,
Offre en cadence
A l'élégance
La fleur des champs.

On a vu d'absurdes tyrans,
Avides, grossiers, ignorans,
De ces lieux bannir trop long-temps
Et l'innocence,
Et l'élégance,
Et les talens.

J'espère qu'on y reverra
Tout ce que le crime exila.
Ainsi, mes amis, annonçons
La renaissance
De l'élégance,
Dans nos chansons.

LA PARODIE.

AIR : Lui, craindre d'un petit maître.

Un censeur pédant m'attriste ;
Mais j'aime le joyeux parodiste,
Dont la muse
Qui s'amuse,
En chansons
Nous donne des leçons.

Au talent le plus fertile
Son malin aiguillon est utile :
D'une verve
Qui s'énerve,
Par ses jeux
Il ranime les feux.

Souvent sa grotesque allure
En riant nous guérit de l'enflure :
La nature,
Simple et pure,
A sa voix,
Sur nous reprend ses droits.

Ne craignez point son atteinte ;
Jamais de fiel sa plume n'est teinte :
Ceux que pique
Sa critique
L'ont tous mis
Au rang de leurs amis.

Rassurez-vous, Melpomène.
Il sait respecter votre domaine :
A vos charmes,
A vos larmes,
Par ses ris,
Il donne un nouveau prix.

De ses mains, lorsque Thalie,
Prenant le masque de la folie,
Vous épie,
Vous copie,
Sans regrets
Souriez à ses traits !

C'est la plus douce des guerres ;
Les muses ne s'en alarment guères.
Le mérite
Seul l'excite :
Othello
Fit naître Cruello.

Des talens et du théâtre
En tout temps le public idolâtre,
Juge austère,
Au parterre,
Rit d'Agnès,
Et pleure avec Inès.

Une froide tragédie
Jamais ne craignit la parodie ;
Elle tombe
Dans la tombe ·
Ce qui plaît
Prête seul au couplet.

LES AMOURS DE LAURE,

RONDE.

AIR : L'amitié vive et pure.

MA Laure est douce et sage;
Mais je vous dis sans détour
Qu'avant le mariage,
Elle connaissait l'amour :
Il la prit dès son aurore
(On sait qu'il est matinal) :
Ce premier amour de Laure,
Ce fut l'amour filial. (*bis.*)

Un amour aussi tendre,
Aussi vif, mais plus joyeux,
Vint bientôt la surprendre,
Suivi des ris et des jeux;
De fleurs, ici même encore,
Elle pare son autel :
Ce second amour de Laure,
Ce fut l'amour fraternel. (*bis.*)

A l'âge où la nature,
Trop prompte à nous enflammer,
A l'âme la plus pure
Donne le besoin d'aimer,

Un autre amour que j'honore,
Vint briller à ses regards :
Ce troisième amour de Laure,
Ce fut l'amour des beaux-arts. (*bis.*)

Un amour plus sévère
Si vivement l'exalta,
Que fort loin de la terre
Sur son aile il l'emporta.
Cet amour nous peut encore
Permettre un joyeux refrain :
David dansait bien, ma Laure,
En chantant l'amour divin. (*bis.*)

Laure comptait tout juste
Déjà ces quatre amours-là,
Lorsqu'en voyant Auguste,
D'un cinquième elle brûla :
Cet amour, qui la colore
D'un incarnat virginal,
Fera le bonheur de Laure;
Car c'est l'amour conjugal. (*bis.*)

Après le mariage,
Un autre amour dans son cœur,
Sans troubler le ménage
Vint compléter son bonheur;
Son mari point ne l'ignore,
Et même en rend grâce au ciel.
Le sixième amour de Laure,
Ce fut l'amour maternel.

Ici, sans jalousie,
De ces amours si nombreux
La troupe réunie
D'hymen célèbre les nœuds :
L'amitié, qui les seconde,
Chez nous avec eux toujours
Chantera gaîment la ronde
De Laure et de ses amours. (*bis.*)

LE TEMPS VENGÉ.

AIR : De la Soirée orageuse.

On est injuste pour le temps,
Et les poëtes nous abusent;
Les cœurs légers, les inconstans
De leurs propres fautes l'accusent.
Chacun le voit diversement;
Ses portraits sont très peu fidèles :
L'amour le peint toujours volant,
L'amitié ne lui voit point d'ailes.

Il fuit au regard de l'erreur,
S'arrête aux yeux de la sagesse;
L'ennui se plaint de sa lenteur,
Et le plaisir de sa vitesse;
Égal et doux pour le bonheur,
Pesant pour l'âme froide et dure,
Qui l'accuse, accuse son cœur,
C'est le cœur seul qui le mesure.

Depuis cinq lustres, de sa main
Il verse des fleurs sur ma vie;
Et s'il vieillit le genre humain,
Il semble rajeunir Marie.
Il coupe, en fuyant, les liens
D'une trame faible et légère;
Mais pour les nœuds tels que les miens,
En s'envolant il les resserre.

CHANSON MORALE.

AIR : Du vaudeville de la Soirée orageuse.

Rions, chantons, aimons, buvons,
En quatre points, c'est ma morale;
Rions tant que nous le pouvons,
Afin d'avoir l'humeur égale.
L'esprit sombre, que tout aigrit,
Tourmente ce qui l'environne;
Et l'homme heureux, qui toujours rit,
Ne fait jamais pleurer personne.

Souvent les plus graves leçons
Endorment tout un auditoire :
Mettons la morale en chansons,
Pour la graver dans la mémoire.
A ses vœux un chanteur, dit-on,
Rendit l'enfer même docile :
Orphée a montré qu'un sermon
Ne vaut pas un bon vaudeville.

Quand Dieu noya le genre humain,
Il sauva Noé du naufrage,
Et dit, en lui donnant du vin :
« Voilà ce que doit boire un sage. »
Buvons-en donc jusqu'au tombeau;
Car, d'après l'arrêt d'un tel juge,
Tous les méchans sont buveurs d'eau :
C'est bien prouvé par le déluge.

Un cœur froid, qui jamais n'aima,
Du ciel déshonore l'ouvrage;
Et pour aimer Dieu nous forma,
Puisqu'il fit l'homme à son image.
Il faut aimer, c'est le vrai bien;
Suivons, amis, ces lois divines :
Aimons toujours notre prochain,
En commençant par nos voisines.

A MADAME LA MARQUISE DE COIGNY.

AIR : C'est un propos, c'est un regard.

Il existe un objet charmant,
J'en veux faire un portrait parlant;
Ses attraits, dont l'éclat séduit,
Ont une grâce
Que rien n'efface
Que son esprit.

Cet esprit, sans beauté, plairait;
Sans lui, sa beauté séduirait;
Mais, contre leur double pouvoir,
Pour se défendre,
Il faut n'entendre,
Ni même voir.

Ce que mille objets attirans
Nous offrent d'appas différens,
Elle sait les réunir tous :
Un infidèle,
En n'aimant qu'elle,
Suit tous ses goûts.

Jamais elle ne vieillira;
Son printemps même sait déjà
Des fruits connaître les douceurs;
Il nous en donne,
Et son automne
Aura des fleurs.

Mais elle a bien quelques défauts ;
Je vais les dire en peu de mots :
Elle est, dans l'art de tout charmer,
Par trop savante,
Trop ignorante
Dans l'art d'aimer.

Je suis sûr qu'à ce portrait-là,
Sans peine on vous reconnaîtra :
En effet, qui voit-on ici
De plus parfaite,
De plus coquette
Que vous, Coigny?

RÉPONSE DE MADAME DE COIGNY.

Même air.

De votre esprit ce jeu léger
A sa douceur et son danger;
Je veux taire, j'en fais l'aveu,
Ce qu'il m'inspire,
De peur d'en dire
Trop ou trop peu.

PLAINTE ET DEMANDE EN DIVORCE.

AIR : Buvons à tire-larigot.

Ma femme, quand je t'épousai,
Nous étions du même âge :
Sur cette foi, je contractai
Le nœud qui nous engage.
Mais tout est changé,
Puisqu'à présent j'ai
Cent marques de vieillesse,
Tandis que le temps
Te laisse au printemps,
Et t'embellit sans cesse.

Ce dieu, qui sans pitié m'atteint,
T'épargne à son passage ;
Il répand roses sur ton teint,
Rides sur mon visage ;
Nos ans bien comptés
Font des deux côtés,
Je crois, plus de cinquante.
Du compte tu ris,
Puisque tout Paris
Ne t'en donne que trente.

A mes dépens tu dois trop voir
Combien ta fraîcheur brille ;
Chacun me dit : Faites asseoir
Madame votre fille.

C'est manquer de foi
Et d'égards pour moi,
Il faut qu'on t'en punisse.
Lorsque je vieillis,
Toi, tu rajeunis;
J'en demande justice.

Je vais donc chez le magistrat,
Ta conduite m'y force;
Puisque tu romps notre contrat,
J'ai recours au divorce.
Je t'accuserai,
Je te convaincrai,
Par tes ruses femelles,
D'avoir tour à tour
Du temps, de l'amour,
Fixé, coupé les ailes.

LA PETITE MAISON.

AIR : De Calpigi.

Tout tourne aujourd'hui dans ce monde.
Dieu fit, je crois, la terre ronde
Afin de nous faire tourner,
Tourner sans cesse et retourner. (*bis.*)
Aussi la fortune traîtresse
Monte, descend, relève, abaisse,
Des palais nous mène aux prisons,
Ou bien aux Petites-Maisons. (*bis.*)

Mais pourvu qu'avec ma bergère,
Assis au fond d'une bergère,
Je puisse goûter chaque jour
Le bonheur d'hymen et d'amour, (*bis.*)
Que m'importe le sort volage?
Quand l'oiseau plaît, que fait la cage?
Nous sommes heureux, nous disons :
Vivent les petites maisons! (*bis.*)

Nous aurons, pour notre partage,
Grand bonheur et petit ménage :
L'amour n'est pas trop affligé
A l'étroit de se voir logé. (*bis.*)
Sans fortune, sans équipages,
Vivant contens comme des sages,
Nous dirons, pour bonnes raisons :
Vivent les petites maisons! (*bis.*)

L'ennui se plaît sous les portiques
Des palais les plus magnifiques :
Rarement on peut réunir
Et la grandeur et le plaisir. (*bis.*)
Mais, pour passer gaîment sa vie
Entre l'amour et la folie,
Amis, croyez-moi, redisons :
Vivent les petites maisons ! (*bis.*)

MES ADIEUX,

OU

NE M'OUBLIEZ PAS,

CHANSON COMPOSÉE POUR LA REINE HORTENSE, QUI L'A MISE EN MUSIQUE.

Vous me quittez pour aller à la gloire;
Mon triste cœur suivra partout vos pas.
Allez, volez au temple de mémoire;
Suivez l'honneur, mais ne m'oubliez pas.

A vos devoirs comme à l'amour fidèle,
Cherchez la gloire, évitez le trépas :
Dans les combats où l'honneur vous appelle,
Distinguez-vous, mais ne m'oubliez pas.

Que faire? hélas! dans mes peines cruelles,
Je crains la paix autant que les combats;
Vous y verrez tant de beautés nouvelles!
Vous leur plairez, mais ne m'oubliez pas.

Oui, vous plairez et vous vaincrez sans cesse:
Mars et l'amour suivront partout vos pas.
De vos succès gardez la douce ivresse;
Soyez heureux, mais ne m'oubliez pas.

POUR TOI.

AIR : Quoi! ma voisine, es-tu fâchée?

Ce que je désire et que j'aime,
C'est toujours toi.
Pour mon âme le bien suprême,
Ce n'est que toi.
Si j'ai de beaux jours dans ma vie,
Ah! c'est par toi;
Et mes larmes, qui les essuie?
C'est encor toi.

Si je place ma confiance,
Ce n'est qu'en toi.
Si je prends leçons de constance,
Ah! c'est de toi.
Au doux plaisir si je me livre,
C'est près de toi.
Si je veux encor long-temps vivre,
C'est bien pour toi.

Quel autre objet pourrait me plaire
Autant que toi?
L'air à ma vie est nécessaire
Bien moins que toi.
Je sens trop que mon existence
Est toute en toi.
Avec toi tout est jouissance,
Et rien sans toi.

AIME TOUJOURS,

CHANSON COMPOSÉE POUR LA REINE HORTENSE.

AIR : Fais ce que dois, advienne que pourra.

Je connais tous les maux que causent les amours.
La raison prétend qu'on les fuie;
Ils font souffrir toute la vie
Pour un bonheur de peu de jours.
Mais malgré moi l'amour m'entraîne,
Et mon cœur en tout temps dira :
Aime toujours, advienne
Que pourra.

Le doux plaisir me dit : « Quels nœuds veux-tu former?
» Crains les erreurs de l'espérance,
» Crains les ennuis de la constance;
» Jouis, mais garde-toi d'aimer. »
Il parle en vain, j'adore Hélène,
Et mon cœur en tout temps dira :
Aime toujours, advienne
Que pourra.

La gloire aussi me dit : « Sois poëte et guerrier,
» Fuis la honte de la mollesse,
» Fuis les langueurs de la tendresse,
» Préfère aux myrtes le laurier. »
J'aime la gloire et j'aime Hélène,
Et mon cœur en tout temps dira :
Aime toujours, advienne
Que pourra.

Gloire, plaisir, raison, pourquoi vous alarmer?
La raison guide mon Hélène;
Le plaisir embellit sa chaîne,
Et je mets ma gloire à l'aimer;
Qu'elle refuse ou m'appartienne,
Dans tous les temps mon cœur dira :
Aime toujours, advienne
Que pourra.

POUR L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE.

AIR : Avec les jeux dans le village.

Avant de régner sur la France,
Joséphine, par ses attraits,
Par son active bienfaisance,
Régnait déjà sur les Français.
Ce pouvoir doux et tutélaire
Au trône pouvait peu gagner;
Car régner n'est pas toujours plaire,
Mais plaire c'est toujours régner.

COUPLET

DE M. DE BOUFFLERS,

SUR UN DÉJEUNER EN PORCELAINE QUE J'AVAIS DONNÉ, ET DANS LEQUEL IL N'Y AVAIT QU'UNE TASSE.

Votre femme, à ce don bizarre,
Reconnaît un jaloux avare;
Mais, pour vous faire pardonner,
Demeurez-lui toujours fidèle;
Laissez-la seule à déjeûner,
Mais ne soupez jamais sans elle.

RÉPONSE.

Vous me trouvez donc bien bizarre,
Vous me trouvez jaloux, avare;
Mais il faut me le pardonner;
Car, si l'on me ravit ma belle,
Je veux au moins faire jeûner
Celui qui déjeûne avec elle.

IL ÉTAIT LA.

AIR : Des souvenirs.

Autrefois tout dans la nature
Agitait doucement mon cœur;
Des gazons j'aimais la verdure,
J'admirais la naissante fleur :
Ce clair ruisseau, ce frais bocage,
Cet air que Flore parfuma,
Ces oiseaux, leur joli ramage,
Tout me plaisait... Il était là.

A présent à peine j'endure
Ce qui me charmait autrefois;
Du ruisseau je fuis le murmure,
Je crains l'ombre triste des bois :
Je maudis l'épine piquante
Du rosier que ma main planta;
Tout m'importune, me tourmente;
Rien ne me plaît... Il n'est plus là.

A mes yeux tout pourrait encore
Reprendre ses premiers attraits;
J'aimerais la vermeille aurore,
Le zéphir si doux et si frais :
L'accent léger de la fauvette,
Que ma voix souvent imita,
Les sons plaintifs de la musette,
Tout me plairait... s'il était là.

MON HISTOIRE.

AIR : Aussitôt que la lumière.

J'ai cru pendant mon enfance
Les contes qu'on me faisait;
J'ai cru dans l'adolescence
Les douceurs qu'on me disait:
Je crus après par la gloire
Être toujours caressé;
Mais romans, contes, histoire,
Tous ces rêves ont passé.

A présent en homme sage,
Comme Aristippe je vis;
Sans langueur et sans orage,
Je bois, je chante et je ris:
Je sais que Caron s'apprête
A me déloger d'ici,
Mais mon épitaphe est prête;
Mes chers amis, la voici :

J'ai fait deux parts de ma vie:
L'amour en eut la moitié,
Et sagement je dédie
La seconde à l'amitié :
J'ai consacré ma jeunesse
Aux armes comme aux plaisirs,
Et j'embellis ma vieillesse
Du charme des souvenirs.

Dans les champs de l'Amérique,
Ardent et jeune guerrier,
J'obtins de la république
Un civique et beau laurier.
Fidèle à l'indépendance,
A la sage liberté,
J'ai fait pour leur culte en France
Un vœu trop mal écouté.

De Louis et d'Antoinette
J'ai partagé les revers,
Et lorsqu'on frappa leur tête,
On me jeta dans les fers :
Poussé par mes destinées
Près de dix rois tour à tour,
J'ai porté quarante années
Une âme libre à la cour.

Le hasard seul y domine;
Je m'en plaindrais sans raison,
Et des lots qu'il nous destine
Je n'ai pas eu le moins bon ;
Car l'illustre Catherine
Et le grand Napoléon
M'ont fait aussi bonne mine
Que l'immortel Washington.

Lorsque après trente ans de guerre
Nous revîmes les Bourbons,
En reprenant leur bannière,
Ils firent pairs et barons;

Mais cette noble pairie
Qu'on devait, suivant nos lois,
Donner au moins pour la vie,
Moi, j'y fus nommé trois fois.

J'ai fait des couplets qu'on chante,
J'ai fait des livres qu'on lit,
J'ai fait un traité qu'on vante,
Et des contes dont on rit;
De l'aimable objet que j'aime
J'ai fait choix selon mon goût;
J'ai fait mes œuvres moi-même,
Pour me distinguer en tout.

FIN DES CHANSONS.

PRIVILÉGE,

OU

PARODIE DES ANCIENS PRIVILÉGES,

PLACÉS A LA FIN DES LIVRES

AVANT LA RÉVOLUTION.

D'Aguesseau de Ségur, par la grâce d'Amour,
L'ornement de Paris, l'ornement de la cour;
A tous les gens à qui nous avons l'art de plaire,
C'est-à-dire à tous ceux que le bon goût éclaire,
Salut, honneur, plaisir, richesse, volupté,
Presque point de raison, et beaucoup de santé.

Notre époux, trop enclin à la métromanie,
Et, partant, fort sujet à mainte étourderie,
A fait celle aujourd'hui de nous importuner
Pour certain gros recueil qu'il prétend nous donner.
L'ardeur de faire un livre incessamment l'assiége :
En dépit d'Apollon, il veut un privilége.

A ces causes, voulant bien traiter l'exposant,
Nous avons fait l'écrit qu'on lit présentement,
Et nous lui permettons de le faire transcrire,
Sans craindre aucunement que l'on veuille le lire.

Nous défendons à tous confiseurs, pâtissiers,
Marchands de beurre, ainsi qu'à tous les épiciers,
De rien envelopper jamais dans cet ouvrage,
Quoiqu'à vrai dire il soit tout propre à cet usage,
Ou bien paîront dix fois ce qu'alors il vaudra;
Modique châtiment qui nul ne ruinera.

Voulons que le précis du présent privilége
Soit écrit à la fin du livre qu'il protége;
Que l'on y fasse foi, comme à l'original,
Et que les gens de bien n'en disent point de mal.

Ordonnons à celui de nos gens qui sait lire,
De bien exécuter ce que l'on vient de dire;
De soutenir partout prose, vers et couplets,
Nonobstant les clameurs, nonobstant les sifflets.

Tel est notre plaisir et telle est notre envie.

Fait dans notre boudoir, bureau digne d'envie,
Le premier jour de l'an sept cent quatre-vingt un,
Et de nos ans un peu plus que le vingt et un.

Signé, D'AGUESSEAU, COMTESSE DE SÉGUR.

Plus bas :

LAURE DE SÉGUR.

NOTA. J'écrivis cette plaisanterie, en donnant, il y a plus de quarante ans, à ma femme, un recueil manuscrit de quelques opuscules.

FIN DES MELANGES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉLANGES.

POLITIQUE.

DISCOURS AU CORPS LÉGISLATIF.

Pag.

Sur le projet de loi concernant les faillites et banqueroutes 1

DISCOURS A LA CHAMBRE DES PAIRS.

Sur le projet de loi relatif à la liberté individuelle. . . 27

Sur le projet de loi relatif aux élections. 41

Sur le projet de loi relatif aux journaux et écrits périodiques 62

Sur le projet de loi relatif à la répression des délits de la presse. 77

Sur le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de cent millions à l'occasion de la guerre d'Espagne. . . 100

Sur le projet de loi relatif au renouvellement intégral et septennal de la chambre des députés 111

Sur le projet de loi relatif au remboursement ou à la réduction de l'intérêt des rentes cinq pour cent 152

Sur l'amendement proposé par M. le marquis de Pange à l'article Ier de la loi d'indemnité. 154

LITTÉRATURE.

DISCOURS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Pag.

Pour la réception de M. de Tracy. 163

Pour la réception de M. Lacretelle jeune. 182

Pour les funérailles de M. le marquis de Boufflers. . . . 201

THÉATRE.

Coriolan (Caïus Marcius), tragédie en cinq actes et en vers 207

Adèle, ou les Métamorphoses, comédie-vaudeville en un acte. 283

POÉSIES DIVERSES.

ÉPÎTRES, VERS.

Vers à l'impératrice de Russie. 339

Épitaphe de Zémire. 342

Épître à la fièvre. 343

Le sage bavard, épigramme 344

Vers sur la campagne, adressés au comte Schouwalow. 345

Réponse du comte Schouwalow. 347

Épître à Laure, en partant pour l'Amérique. 349

Impromptu sur l'ascension de Charles et Robert. . . . 350

Le cœur et l'aimant, comparaison imitée de Confucius. 351

Bouts-rimés pour l'impératrice Catherine II. 353

Épître à ma moitié. 354

CONTES.

Pag.
L'enfant, le miroir et la rivière. 355
L'éléphant roi. 356
Le roi, le paysan et l'ermite. 357
Les enfans. 359
Le capucin et l'ambition 361
Le songe et le réveil de Messire Jean. 363

FABLES.

Le renard et la marmotte, fable imitée du russe. 365
Le lionceau, le lièvre, la tortue et l'écrevisse 367
Le mérite et le hasard. 370
Le marteau et le clou. 371
L'amour et les vents alizés, ou l'origine de l'inconstance. 372
Le miroir et la vitre. 374
Le lac et le torrent 375
Le soulier et la pantoufle. 376
L'amour et le temps. 377
L'amour piqué par une abeille. 378
Le temps et le destin. 379
Le lion, le renard et le bœuf. 380

ROMANCES ET CHANSONS.

La chaumière. 383

Pag.
La verdure 385
Pour une jolie femme qui se regardait dans son miroir. 386
Les souvenirs 387
Hymne à la lune 389
En envoyant un schall bleu 390
A Corine 391
A madame d'Andlaw 392
Conseil aux amans 393
L'origine de la jalousie 394
A celle que je ne veux pas nommer 397
Les amours de Paris 399
Sur les jarretières 401
L'ivresse 403
Les oui et les non 405
L'illusion 407
La gaze 409
Hymne à la mélancolie 411
L'âme et le corps 414
Éloge de la folie 419
Le bonheur 421
Le plaisir et l'espérance 423
Eloge et portrait d'un ami 425
Les voyages 427
L'élégance 429

Pag.
La parodie 431
Les amours de Laure 435
Le temps vengé 436
Chanson morale 437
A madame la marquise de Coigny 439
Réponse de madame de Coigny 440
Plainte et demande en divorce 441
La petite maison 443
Mes adieux, ou ne m'oubliez pas 445
Pour toi 446
Aime toujours 447
Pour l'impératrice Joséphine 448
Couplet de M. de Boufflers 449
Réponse . . . . . *ib.*
Il était là 450
Mon histoire 451
Privilége 455
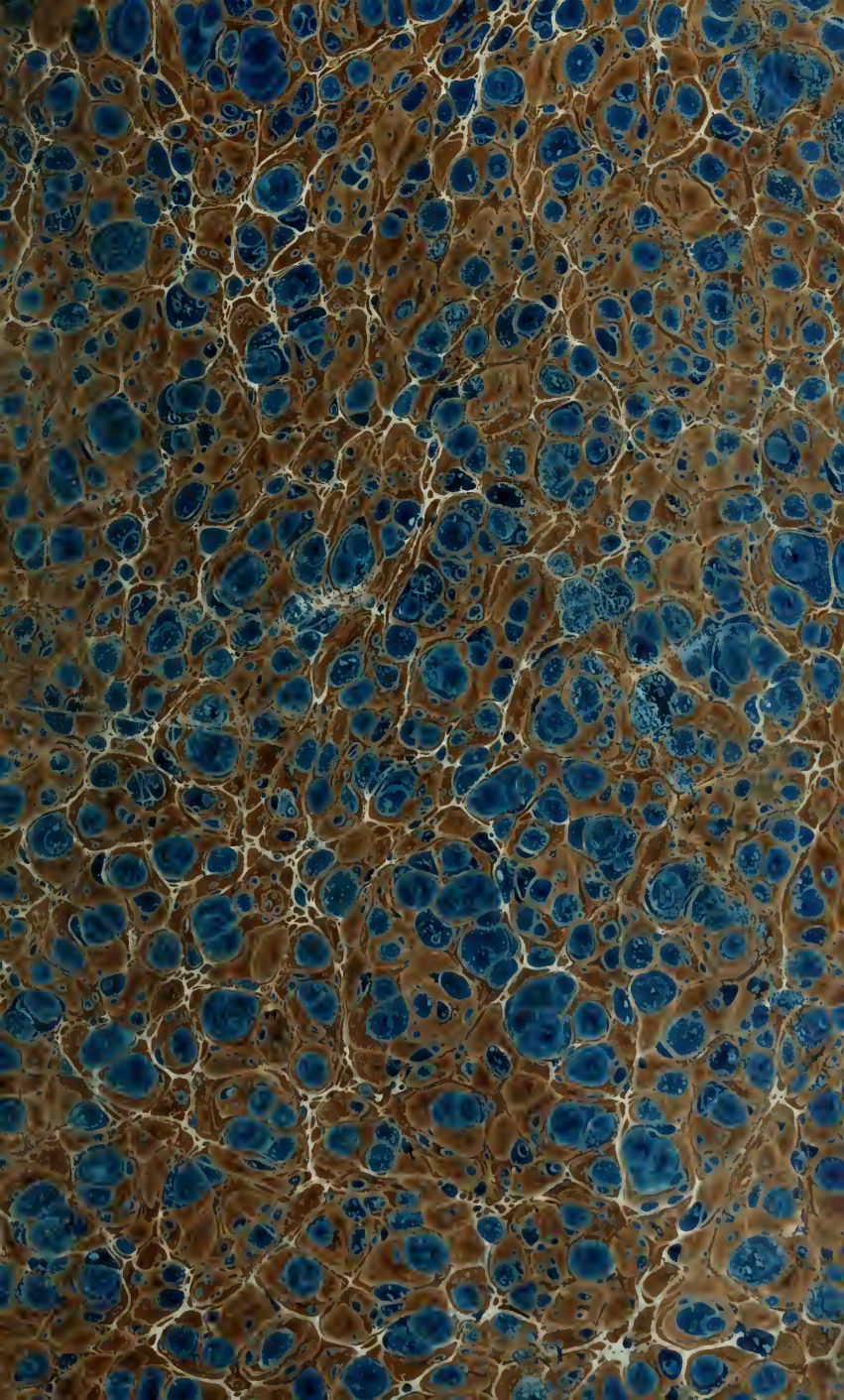
FIN DE LA TABLE.